Le Canada

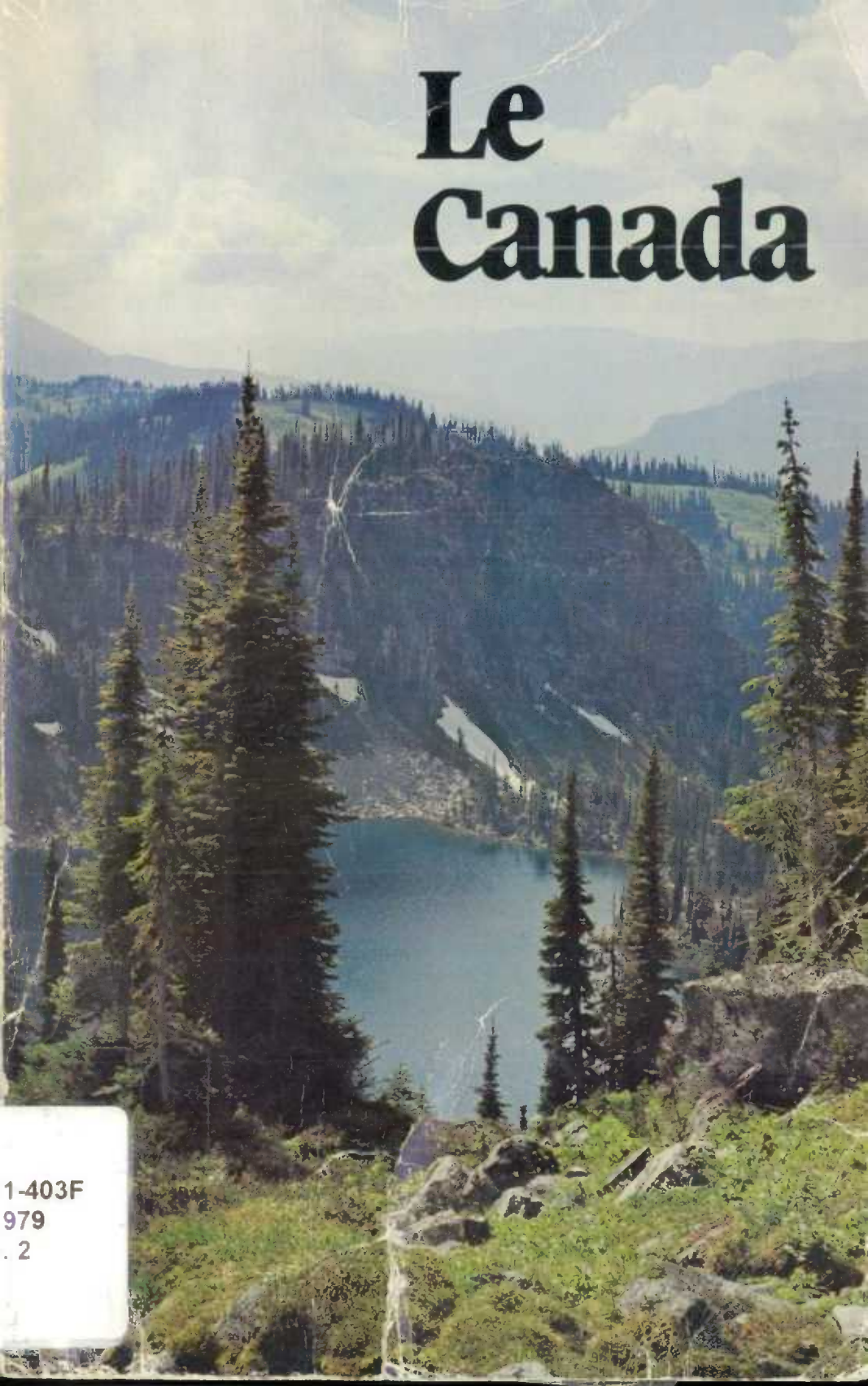

1-403F
979
. 2

Avant-propos

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
NOV 7 2012
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

Voici la 48e édition de cet ouvrage, qui présente un aperçu de la vie canadienne et une rétrospective des faits récents dans les divers domaines de l'activité sociale, économique et culturelle, notamment des articles sur l'environnement, le peuple et son héritage, l'économie, et les pouvoirs et services publics. Le texte et les statistiques qu'il renferme ont été fournis par diverses divisions de Statistique Canada, d'autres organismes publics et des collaborateurs spéciaux. Les illustrations ont été puisées à de nombreuses sources gouvernementales, commerciales, journalistiques et privées.

Le Canada effectue actuellement la conversion au système métrique SI (Système international). C'est pourquoi tous les chiffres pertinents qui figurent dans le texte sont exprimés exclusivement en unités du SI. On trouvera à la page 333 un tableau de conversion de certaines unités métriques en unités canadiennes traditionnelles.

Par suite des pressions budgétaires provoquées par la hausse des prix et les mesures récentes du gouvernement fédéral visant à réduire les dépenses, Statistique Canada s'est vu dans l'obligation de restreindre la publication de cet ouvrage à tous les deux ans au lieu de tous les ans. Grâce au soutien de nos précieux collaborateurs, il continuera néanmoins à se faire le reflet fidèle du mode de vie des Canadiens. La prochaine édition est prévue pour 1981.

Le Canada est l'œuvre de Margaret Smith, rédactrice en chef intérimaire, ainsi que du personnel de la Section des publications de la Division de l'information. La version française a été établie par le Service de traduction à Statistique Canada, sous la direction de Manon LeBlanc-Haight du Bureau des traductions du Secrétariat d'État. La mise en page a été réalisée par la Section de l'*Annuaire du Canada* sous la direction de F.L. O'Malley.

Le statisticien en chef du Canada,

Décembre 1978

Peter G. Kirkham

Le Canada est le deuxième pays du monde en superficie, occupant près de 10 millions de kilomètres carrés (km^2). Pour cette raison on est porté à croire, au Canada comme à l'étranger, que la population canadienne peut continuer de s'accroître et que le pays est toujours en mesure d'exporter de grandes quantités de nourriture. Malheureusement, une infime partie du territoire est habitable pour ceux accoutumés au mode de vie du Sud, et seulement 7% environ des terres peut être utilisé pour l'agriculture de façon rentable. On observe ces dernières années une préoccupation croissante face à l'usage abusif de l'environnement, et on cherche des moyens qui permettront aux Canadiens de mieux s'adapter aux contraintes du climat tout en rationalisant davantage l'emploi des ressources limitées.

La croissance rapide de la population canadienne s'est concentrée avant tout dans les villes. L'expansion urbaine, envahissante, menace de plus en plus les terres arables, particulièrement dans le corridor Windsor–Québec et dans le sud de la Colombie-Britannique. A cela s'ajoute l'aménagement de systèmes de transport interurbain, notamment de grandes routes, qui engloutit encore plus de terres que les villes. Comme les villes canadiennes et leurs banlieues se développent généralement là où le climat et le paysage sont les plus agréables, elles s'approprient souvent les terres agricoles les plus productives; parallèlement, la croissance démographique, tant locale que mondiale, exige une production alimentaire accrue, ce qui fait que la perte d'une bonne terre arable constitue un prix fort élevé à payer pour le progrès de l'urbanisation et de l'industrialisation.

La croissance démographique s'est accompagnée d'une dépendance accrue vis-à-vis des biens et services fournis par une technologie à grande échelle. Les ressources non renouvelables sont consommées à un rythme accéléré, sous forme de matières premières et sous forme d'énergie pour l'alimentation des moyens de transport et des mécanismes de production. Pendant qu'on s'inquiète au sujet du maintien de l'approvisionnement, des quantités croissantes de déchets solides continuent à s'accumuler et la pollution menace l'air, la terre et l'eau, source même de toute vie. Cette surutilisation et cet abus entraînent une raréfication des ressources et une hausse du prix des aliments, de l'énergie, du logement et d'autres nécessités, ainsi que la crainte que la qualité de la vie se détériore sous de telles pressions.

Dans le passé, l'existence de terres agricoles inexploitées, l'accessibilité aux ressources renouvelables et non renouvelables et l'abondance de l'énergie à bon marché ont permis aux Canadiens d'éviter le problème que présente le caractère limité des ressources. Lorsque la ressource sur laquelle reposait une économie locale s'épuisait, il semblait rester ailleurs d'amples ressources inexploitées. A cette époque où la population était peu nombreuse et dispersée, l'environnement naturel pouvait supporter plus facilement la pollution. Certains groupes ont beaucoup souffert de l'épuisement d'une ressource: les trappeurs, les autochtones, les agriculteurs, les mineurs, les pêcheurs et les bûcherons ont dû s'adapter au changement radical que leur imposait la perte de leur gagne-pain. Mais l'ensemble du pays semblait continuer à offrir de nouvelles ressources illimitées.

L'économie et la société canadiennes ont fondé leur existence sur des ressources bon marché, abondantes et illimitées. Toutefois, la réalité qui doit maintenant régir les politiques, les modes de vie et les plans des concepteurs est que les ressources sont limitées et de plus en plus coûteuses, et que les conditions sociales et environnementales sont telles qu'elles ne peuvent plus supporter les abus.

Les technocrates, les responsables des ressources, les planificateurs et les concepteurs devront tenir compte davantage du climat canadien. La longue durée de la saison improductrice, la distribution des ressources en eau et des problèmes précis comme le pergélisol dans le Nord sont autant de facteurs qui limitent la production alimentaire et signifient que les ressources renouvelables prennent plus de temps à se renouveler, que les déchets prennent plus de temps à se décomposer et que la flore et la faune subissent un stress plus grand que dans les climats moins rigoureux. Le caractère extrême du temps, qui varie de très chaud à très froid, et de la durée du jour, longue en été et courte en hiver, ainsi que les fluctuations saisonnières et à long terme du niveau d'humidité posent des difficultés pour ce qui concerne la conception et l'aménagement des ressources. Les matériaux de construction classiques comme l'acier et le plastique résistent mal. On a bâti au Canada comme on bâtit dans des pays au climat doux, sachant que l'énergie était bon marché; or il faut maintenant modifier ces constructions pour économiser l'énergie et réduire les coûts de chauffage et de climatisation, pendant qu'on travaille à la mise au point de nouvelles structures et de nouveaux agencements qui seront mieux adaptés aux conditions climatiques extrêmes qui existent dans la majeure partie du pays. La population également souffre de stress, physique et psychique, à cause des variations extrêmes de température, et en particulier du froid et des longues périodes de noirceur en hiver.

L'utilisation des 10 000 000 km² du Canada est également limitée par la physiographie et l'environnement général. Le pergélisol, la glace, les fondrières, les pentes et les sols instables donnent lieu à des problèmes particuliers dans la construction et l'entretien des bâtiments et des systèmes de transport. Le manque de sols adéquats, ou la présence

L'érosion a façonné les rives de la Bow River près de Calgary (Alb.).

de sols nécessitant des systèmes de drainage et de fertilisation très coûteux, limitent l'agriculture et l'exploitation forestière. La rareté de la roche (gravier) dans d'autres régions rend la construction difficile et chère. Une grande partie de la Colombie-Britannique est trop élevée ou trop abrupte pour être mise en valeur.

Les très grandes distances entre les lieux de peuplement dans la majeure partie du Canada entraînent des problèmes de forte consommation d'énergie dans le cas des transports, des coûts élevés pour les systèmes de transport, non seulement à cause des distances mais aussi à cause des difficultés de construction, et les conséquences de l'isolement sur les plans culturel et psychologique. Les coûts associés à ces problèmes sont assumés par tous les Canadiens, puisque le gouvernement et l'industrie subventionnent le développement pour qu'il devienne un jour rentable.

Les insectes voraces dans le Nord représentent une source d'alimentation pour une partie de la toile écologique, mais également une menace pour les troupeaux de mammifères car, en grand nombre, ils peuvent faire mourir les bêtes malades, infirmes et très jeunes; si l'homme devait utiliser des insecticides pour rendre ces régions confortables pour lui et pour son bétail, les insecticides et l'absence d'insectes auraient de graves répercussions.

Au lieu de nous lancer à tâtons dans un avenir dominé par des forces qui échappent à notre contrôle telles que le climat, la transformation des ressources de base ou la modification des politiques des autres pays qui comblent actuellement les lacunes de la production canadienne, nous pouvons sciemment et consciencieusement redéfinir nos systèmes physiques et nos institutions sociales et adapter notre mode de vie à la réalité physique. Les Canadiens peuvent créer une société qui réalise un meilleur équilibre entre ce qu'ils exigent de leurs ressources et de l'environnement et ce que la nature peut leur donner à la longue, et cela sans modifier radicalement leur façon de vivre.

Les descriptions du climat et de la physiographie du Canada qu'on trouvera ci-après constituent une introduction indispensable à la connaissance de soi.

DIXON THOMPSON

tellement concentrée que probablement les deux tiers des Inuit (Esquimaux), par exemple, n'ont jamais vu un glacier. Les glaces couvrent environ 155 000 km² dans les îles de l'Arctique et 52 000 km² sur la terre ferme.

On a établi pour les besoins de l'exposé qui suit quatre grandes zones de végétation et cinq grandes régions géomorphologiques. En règle générale, on peut fort bien décrire les régions d'après les zones de végétation; la région de la Cordillère est la seule où les unités géomorphologiques puissent être considérées comme étant plus utiles à cette fin. On a donc divisé le Canada en cinq grandes régions: 1) la toundra arctique; 2) la savane subarctique et la forêt boréale; 3) la forêt tempérée de l'Est; 4) les Prairies; et 5) la Cordillère. On a également tenté d'identifier les périls naturels propres à chacune de ces régions, c'est-à-dire «l'interaction de l'homme et de la nature gouvernée par la coexistence d'un processus d'adaptation du système d'utilisation humain et l'état de la nature dans le système des événements naturels. Les événements extrêmes que le système humain est incapable de refléter, d'absorber ou d'amortir sont inhérents aux périls naturels»[1].

1. Région de la toundra arctique

La toundra arctique correspond de près à la région située au nord de la limite sud du pergélisol continu. Le pergélisol est l'état thermique des matériaux terrestres qui se maintiennent à moins de 0°C pendant deux ans ou plus. Environ 26% des terres du globe sont des zones de pergélisol, qui présentent une géomorphologie particulière, et des problèmes techniques particuliers. La végétation de toundra qui caractérise cette région est extrêmement variée, et elle est décrite dans l'exposé de chaque sous-région.

Cette région comporte relativement peu de périls naturels. Néanmoins, un certain nombre de problèmes environnementaux ont récemment pris de l'importance en ce qui a trait à la construction de bâtiments et de routes, de réseaux d'égouts, de systèmes d'adduction d'eau et d'oléoducs chauffés. Dans chaque cas, le problème est engendré

[1]G.F. White, *Natural Hazards*, Oxford University Press, 1974, p. 4.

Miles Canyon, près de Whitehorse (Yukon).

2. Région de la savane subarctique et de la forêt boréale

C'est une région qui repose par endroits sur du pergélisol dans le nord, et qui en est entièrement libérée dans le sud. Elle s'étend en forme de bande sur le district de Mackenzie, l'ouest du district de Keewatin, le nord-est de la Colombie-Britannique, le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan et la presque totalité du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve. Les diverses zones de végétation particulières à cette région sont décrites dans la section portant sur la sous-région du bouclier.

Ici, comme dans la région de la toundra arctique, les périls naturels sont relativement peu connus et n'ont pas été étudiés de très près. L'un des plus graves, à part ceux qui sont associés au pergélisol, est peut-être l'étendue des surfaces marécageuses. «En été, la marche est épuisante et souvent impossible, car on s'enfonce dans la mousse et la tourbe saturées d'eau.»[3]

a) Sous-région des basses terres de la baie d'Hudson (303 000 km²)

Bien que le pergélisol continu découpe une bande étroite le long du littoral de la baie d'Hudson où la température annuelle moyenne de l'air est inférieure à –4°C, certaines zones de cette sous-région sont libres de pergélisol. Dans la partie la plus méridionale des basses terres, il n'y a pas de pergélisol; à la limite sud de la zone de pergélisol discontinu (latitude 53°N, zone de pergélisol la plus méridionale du Canada hors de la région de la Cordillère), les îlots de pergélisol varient en étendue de moins de 15 m² à

[3] J.B. Bird, *The Natural Landscapes of Canada*, John Wiley, 1972, p. 165.

l'Ontario. Le soubassement précambrien du bouclier produit un relief peu accentué, et de grandes étendues de drift sont préservées. Des dépôts fluvio-glaciaires sous forme d'eskers (ós) sont particulièrement bien dessinés dans le district de Keewatin et l'est du district de Mackenzie. Une autre particularité importante est la date relativement récente des vastes soulèvements de terrain postglaciaires; ainsi, on trouve à l'est de la baie d'Hudson des traces de ce phénomène postglaciaire jusqu'à 270 m au-dessus du niveau actuel de la mer.

Cette sous-région présente trois grandes associations végétales: la toundra-forêt, les boisés du Nord et la forêt boréale intérieure (ou forêt canadienne). La majeure partie de ce territoire repose sur un pergélisol discontinu.

La zone de la toundra-forêt forme une bande de 50 km de largeur dans le district de Mackenzie et s'élargit jusqu'à 160 km dans le district de Keewatin et au Québec. L'épinette blanche et noire, ainsi que le mélèze au Québec, qui se groupent en îlots ou s'allongent en bandes, se dressent uniquement en zone abritée, mais plus on se dirige vers le sud plus ils sont nombreux.

La région boisée du Nord ressemble à une immense savane et, au Québec, où elle a su le mieux s'étendre, on observe des épinettes se dressant à distance comme autant de lampadaires sur un épais tapis de lichen. Le long des principaux cours d'eau et dans les zones abritées, la forêt boréale s'étale avec toutes ses essences.

La forêt boréale, où poussent épinettes, sapins, mélèzes, pruches et pins, traverse tout le Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. On trouve moins d'essences dans la partie est que dans la partie ouest, mais dans l'ensemble il s'agit bien de la même forêt boréale.

Les ceintures d'argile du bouclier (en particulier celle de l'Ontario) se distinguent par l'absence générale d'affleurements rocheux et par le fait que l'exploitation agricole entraîne une profonde transformation de la forêt boréale.

La splendeur de la nature dans la chaîne Selkirk en Colombie-Britannique. →

c) Sous-région de l'Ouest (313 000 km²)

L'ensemble montagneux de l'Ouest se compose de formations massives de roches plutoniques ou, à un degré moindre, de couches d'origine volcanique et de strates sédimentaires plissées pénétrées çà et là de plutons, qui ont toutes produit un relief accentué et un terrain très élevé. Les plutons sont des masses ignées à texture grenue, dont le granit est un exemple.

Sur le plan longitudinal, l'ensemble se divise en trois zones: la chaîne côtière sur la terre ferme, les chaînons insulaires formant les îles Reine-Charlotte et Vancouver, et le massif St-Élie; une série de terres basses sépare ces trois zones. La chaîne côtière et le massif St-Élie portent la majeure partie des 52 000 km² de glaciers qu'on trouve sur la terre ferme du Canada. Le mont Waddington, qui s'élève à plus de 3 900 m, est la plus haute cime côtière et le mont Logan, d'une hauteur de 6 050 m, couronne le massif St-Élie. Sur près de 2 400 km le long du littoral, entre Vancouver et l'Alaska, se trouvent d'importants fiords.

La limite de la végétation arborescente passe de 1 800 m dans l'île Vancouver à 900 m dans le nord de la chaîne côtière. Sur la même distance, le niveau frontal des glaciers s'abaisse de 2 400 m jusqu'au niveau de la mer. Ainsi, dans le nord de la chaîne côtière, glaciers et forêts sont juxtaposés. La forte accumulation de neige est peut-être le trait hydrologique le plus distinctif de cette sous-région.

OLAV SLAYMAKER

Le climat et l'économie

Le climat représente à la fois une ressource et un risque. En tant que ressource, il fournit la chaleur et l'humidité essentielles à la vie; il constitue la base de l'agriculture, fournit aux nageurs des lacs chauds, aux skieurs de la neige, et donne aux courants marins leur impulsion. Les sécheresses, les inondations et les ouragans sont au nombre des dangers qu'il présente; ceux-ci détruisent la vie, endommagent la propriété et incommodent l'homme, en provoquant souvent l'interruption de l'activité normale d'une collectivité. Les variations atmosphériques peuvent modifier l'économie d'une région en bouleversant les écosystèmes à la base de son mode de vie.

L'activité économique est axée sur des objectifs sociaux et doit normalement être considérée en fonction des désirs et des besoins d'une société. Réciproquement, le besoin et le désir de conserver des paysages uniques, de réduire la durée des déplacements entre des zones fonctionnelles ou le coût des services publics ont un caractère social, mais ils ont de grandes répercussions économiques. Or, diverses questions socio-écologiques sont soulevées dans cet article puisque, comme le climat, elles contribuent à façonner l'économie canadienne et doivent entrer en ligne de compte dans l'évaluation et l'utilisation des ressources climatiques.

Le climat: une ressource

Un auteur a déjà fait remarquer que «le centre du progrès dans la civilisation s'est déplacé, de façon générale, pour passer des régions non stimulantes ayant peu de tempêtes et où l'hiver est la saison la plus agréable, à des régions stimulantes ayant de nombreuses tempêtes et où l'été est la période la plus agréable»[1]. Ce déplacement a été rendu possible grâce à l'aménagement de logements et d'immeubles confortables en tout temps et de systèmes de transport adaptés aux rigoureux hivers de la zone tempérée. Il suffit pour nous convaincre de l'effet stimulant de notre climat sur l'économie de comparer notre produit national brut avec celui des tropiques, où la consommation d'énergie est faible.

Notre climat est cependant beaucoup plus qu'un facteur de stimulation; la chaleur, le froid, la pluie, la neige et le vent sont des ressources exploitables. Depuis un siècle, la

[1]Ellsworth Huntington, *Mainsprings of Civilization*, John Wiley and Sons, Inc., New York, 1945.

Le Canada, comme la plupart des pays des régions tempérées et polaires, a un climat très changeant.

définition de la nature des ressources climatiques est un élément essentiel dans la planification de l'utilisation des terres (en particulier pour l'agriculture), l'aménagement des ressources hydriques et l'aménagement des systèmes de drainage et d'irrigation. A mesure que les ressources naturelles s'épuisent, on tend vers une productivité optimale en exploitant à plein l'énergie climatique et les sources de lumière et d'humidité.

Les ressources renouvelables sont à la base d'une grande part de l'industrie canadienne; elles satisfont aux besoins essentiels de la vie tels que le boire, le manger et l'hébergement, et figurent pour environ la moitié des recettes à l'exportation. Ces ressources dépendent avant tout du climat. L'aménagement et l'utilisation des ressources doivent donc être fondés sur des connaissances climatologiques et le recours aux prévisions météorologiques en vue d'une productivité optimale.

L'extraction et l'utilisation d'autres ressources dépendent aussi énormément du climat. Ainsi, le pétrole et le gaz servent entre autres à protéger contre le froid, la neige et la chaleur. L'état des champs de glace et les conditions atmosphériques déterminent l'économie du développement dans l'Arctique. Une grande partie de l'énergie industrielle provient des ressources hydriques, qui dépendent du climat, et l'eau est abondamment utilisée dans le traitement des matières premières—par exemple, il faut jusqu'à 22 m^3 (mètres cubes) d'eau pour raffiner un mètre cube de pétrole et 3 000 m^3 pour produire une tonne (métrique) de caoutchouc synthétique.

Par ailleurs, les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation sur l'atmosphère limitent à certains types d'entreprises économiques. L'activité économique doit donc être conçue en fonction de l'environnement, de l'influence que l'homme exerce sur l'environnement et de l'aptitude de l'atmosphère à disperser sans danger les effluents industriels. Il est indispensable de comprendre l'interaction entre les conditions atmosphériques, l'écologie et l'économie.

Le climat: un risque

Les dangers climatiques ne s'oublient pas facilement, à cause de leur effet sur la société et de l'importance que leur accorde la presse. Le Canada, comme la plupart des pays des zones tempérée et polaire, connaît un climat variable qui, depuis les tout débuts du peuplement, a toujours provoqué des situations de crise.

Le tableau 1 indique les pertes économiques directement attribuables à des phénomènes atmosphériques qui sont parmi les plus graves au Canada. La liste comprend entre autres de grands désastres qui ont marqué l'histoire du pays, mais pour lesquels on n'a pas pu obtenir de chiffres sur les conséquences économiques directes.

1. Phénomènes atmosphériques et pertes directes, 1868-1973

Année	Phénomène	Perte estimée	
		Vies	$ millions
1868	Sécheresse à Rivière Rouge		
1860...	Tempêtes sur les Grands Lacs		
1885-96	Sécheresse dans les Prairies		
1912	Tornade à Regina (Sask.)	30	4
1917-21	Sécheresse dans les Prairies		
1930-36	Sécheresse dans les Prairies		
1935	Tempête de neige à Vancouver (C.-B.)		
1944	Tornade à Kamsack (Sask.)	(2.000 sans foyer)	2
1945	Basses températures en Nouvelle-Écosse		4
1949	Sécheresse en Ontario		100
1950	Inondation à Rivière Rouge		100
1953	Tornade à Sarnia (Ont.)		5
1954	Ouragan Hazel en Ontario	100	252
1954	Rouille du blé dans les Prairies		33
1955	Sécheresse en Ontario		85
1957	Tempête de grêle en Saskatchewan		17
1959	Pluies abondantes en Saskatchewan (perte des récoltes)		12.5
1959	Tempête de neige en Ontario		
1967	Tempête de neige en Alberta		10
1969	Tempête de glace près de Québec (Qué.)		30
1967-68	Incendies de forêt au Canada		100
1973	Sécheresse en Colombie-Britannique		
1973	Tempête de glace à Sept-Îles (Qué.)		10

Les pertes dues aux tempêtes sont rarement faciles à évaluer. On peut exprimer la valeur en dollars du bétail perdu pendant une tempête de neige, mais il est difficile d'en faire autant pour l'affaiblissement du troupeau qui a survécu. La perte de $2.2 millions attribuée à la tempête de glace à Québec en 1973 ne tient pas compte des 250,000 personnes qui ont été privées d'électricité, de chaleur et d'eau potable, des quantités d'aliments perdues en raison de l'arrêt de fonctionnement des congélateurs, ni des services de protection contre les incendies qui ont été immobilisés pendant une période où les risques étaient accrus par l'utilisation de poêles à gaz et d'autres appareils de remplacement.

Protection contre les pertes. Il existe cinq façons, dont l'une n'exclut pas nécessairement l'autre, d'affronter les intempéries: «1. acceptation passive; 2. évitement

Orage menaçant à Bragg Creek (Alb.).

des régions et des mesures défavorables à l'utilisation efficace des ressources; 3. mesures d'exploitation et de protection fondées sur l'évaluation des données météorologiques; 4. modification et contrôle direct du temps/climat; et 5. recours à des moyens structurels et mécaniques, c'est-à-dire en misant sur les connaissances climatiques»[2]. Rien ne nous oblige à accepter nos pertes passivement; il existe d'autres solutions, dont l'une est l'assurance.

Parmi les mesures de protection figurent les programmes d'épandage de calcium sur les routes, le remplacement du carbone par l'acier pour les trolleys, l'emploi de mécanismes anti-givre et l'évacuation des secteurs menacés par l'inondation. Ces mesures sont souvent fondées sur les prévisions météorologiques, donc sur la climatologie. Par exemple, la conception d'un barrage et le programme d'exploitation d'un réservoir s'appuient sur la climatologie à long terme et sur des renseignements connexes, c'est-à-dire qu'il faut savoir que les eaux en réserve pourront satisfaire toutes les demandes raisonnables pendant la durée de vie du réservoir, y compris durant les périodes de sécheresse, et que l'aménagement permettra de résister aux inondations et d'en réduire les effets en aval. Les prévisions météorologiques sont nécessaires à l'étape opérationnelle pour faire en sorte que le système fonctionne en toute sécurité et dans le plus grand intérêt du public.

Le Service de l'environnement atmosphérique de Pêches et Environnement Canada a répondu avec prévoyance aux demandes changeantes et croissantes de la société. Ses services ont été élargis et adaptés pour satisfaire à des besoins particuliers, tant au niveau national que régional. De nouvelles techniques ont été mises en œuvre afin d'améliorer les services et d'accroître le degré d'efficacité, ce qui a permis aux météorologistes d'appliquer leur science à la solution de problèmes socio-économiques importants où les conditions atmosphériques interviennent.

[2]J.R. Hibbs, "Evaluation of weather and climate by socio-economic sensitivity indices", *Human Dimensions of Weather Modification*, Université de Chicago, Département de géographie, document de recherche no 105, 1966.

Applications de la climatologie

Agriculture et exploitation forestière

L'agriculture et l'exploitation forestière comptent parmi les activités fortement exposées et très sensibles au climat. Il faut donc recourir aux prévisions météorologiques et à d'autres données pour combattre les principaux dangers: sécheresse, gel, grêle, pluies excessives, inondations, vent, neige, dégâts causés par l'hiver, maladies associées au climat, épidémies et infestations d'insectes. Les pertes provoquées par les incendies de forêt se chiffrent en moyenne à $23 millions par an, et elles ont même déjà atteint $83 millions. Les dernières pertes considérables de récoltes, établies d'après l'indemnisation fédérale, figurent au tableau 2; elles font ressortir l'importance, sur le plan économique, de prévisions exactes.

2. Pertes de récoltes d'après les paiements d'assistance

Année	Cause	Endroit	Perte estimée
			$ millions
1945	Basses températures	Nouvelle-Écosse	4.0
1954	Rouille du blé	Prairies	33.0
1959	Récoltes mouillées	Prairies	12.5
1964-65	Pluies abondantes	Québec	1.5
1965	Sécheresse	Est du Canada	5.5

La production de colza, évaluée à $100 millions en 1971, montre l'importance du climat dans l'économie agricole. Les cultures de colza poussent bien dans les Prairies lorsqu'il fait chaud et ensoleillé le jour et frais la nuit, et la production est intensive dans cette région. Dans le sud, le pourcentage d'huile contenu dans les graines est si faible qu'il n'est pas rentable de le cultiver, même à Minneapolis qui est pourtant assez au nord. La délimitation de la région où le climat est propice à ces cultures présente de toute évidence une valeur économique.

Le temps doit être propice non seulement à la croissance, mais aussi à l'ensemencement, à la culture, à la pulvérisation et à la récolte. Les agriculteurs ont constamment recours aux prévisions météorologiques et aux statistiques climatologiques pour se prémunir contre le mauvais temps (pendant la fenaison, par exemple) ou pour évaluer les chances de temps sec vers la fin de la saison des récoltes.

Ressources hydriques

Les précipitations sont la principale source d'approvisionnement en eaux de surface, et l'évaporation le principal consommateur. La planification, les opinions publiques et politiques ainsi que les décisions économiques relatives à la viabilité d'un système hydrologique sont donc souvent liées à la climatologie. L'ampleur et la fiabilité des réserves sont déterminées d'après les caractéristiques des pluies et des chutes de neige. L'inondation contrôlée, le besoin d'irrigation, la demande urbaine, la capacité des

Le mont Rundle domine les eaux calmes du plus ancien parc national du Canada à Banff (Alb.).

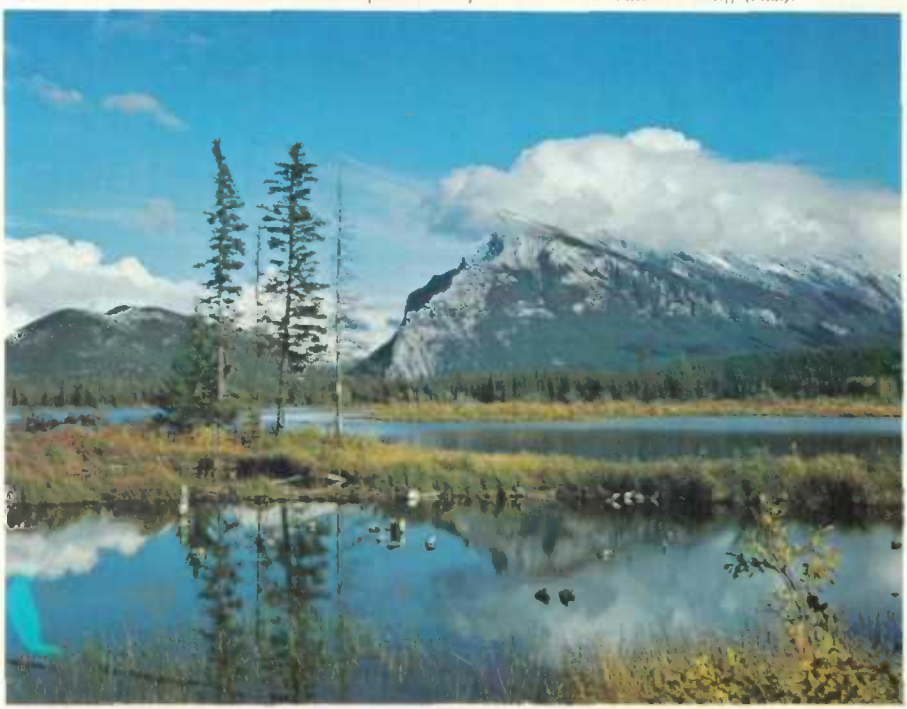

égouts et la taille des canalisations sont fonction du climat, et l'exploitation de systèmes de régularisation des eaux permettant d'assurer la maîtrise des inondations et la conservation de l'eau en période de sécheresse est intimement liée aux prévisions.

Les dépenses annuelles affectées aux aménagements pour la régularisation et le transport des eaux, conçus en partie ou en totalité d'après l'analyse des précipitations, de la fonte des neiges et de l'évaporation, s'élèvent probablement aux environs de $1 milliard. Les données sur les coûts/bénéfices pour des études hydrométéorologiques au Canada sont difficiles à obtenir, mais on a estimé par exemple qu'une amélioration de 1% des prévisions du ruissellement de printemps au réservoir de Portage Mountain réduirait de $1 million par an les coûts d'exploitation[3].

L'utilisation des ressources en eau par les villes, l'industrie et l'agriculture, ainsi que les pertes naturelles dues à l'évaporation, doivent être comprises en fonction de la probabilité et de la saisonnalité pour permettre la mise au point de systèmes d'approvisionnement qui satisfassent tous les besoins raisonnables d'une collectivité. Ces facteurs peuvent être déterminés au moyen des prévisions et autres données météorologiques, soit directement, soit en fonction des activités industrielle, sociale et biologique.

Mise en valeur des ressources

La mise en valeur des ressources canadiennes à l'intérieur du pays et dans les régions excentriques pose de sérieux problèmes écologiques où la climatologie doit jouer un rôle de premier plan. Par exemple, des émissions d'anhydride sulfureux provenant des raffineries de sables bitumineux de l'Alberta pourraient détruire la végétation sur de vastes étendues s'il ne s'exerçait pas de contrôle adéquat; l'aptitude de l'atmosphère à disperser ce contaminant est donc d'une importance primordiale. Si le charbon devait reprendre une place prépondérante, la dispersion de l'anhydride sulfureux et des fines particules pourrait devenir un problème grave. La gazéification et les tours de refroidissement peuvent dégager de grandes quantités d'énergie thermique et d'humidité dans l'atmosphère. La protection contre les risques naturels est un facteur à considérer dans le forage en mer, l'aménagement de pipelines (pipelines fluviaux, par exemple), le transport de l'énergie électrique et l'exploitation des centrales nucléaires.

La topoclimatologie et les études sur la qualité de l'air doivent être prises en compte lorsqu'il s'agit de déterminer l'emplacement de raffineries, de systèmes de conversion, d'infrastructures, etc. La climatologie marine et les prévisions météorologiques sont intimement liées aux questions de forage en mer, de navigation dans les eaux glacées, d'emmagasinage du pétrole en mer lorsque l'acheminement à partir des lieux de forage doit être interrompu à cause du brouillard, et d'emplacement des ports en eau profonde.

Les préoccupations au sujet de l'environnement devraient dicter une plus grande utilisation des ressources énergétiques renouvelables, ce qui nécessiterait une meilleure interprétation et compréhension des variations dans le temps et dans l'espace de l'énergie solaire et du vent et de leurs sous-produits tels que les vagues, les courants et les gradients thermiques.

Planification de l'utilisation des terres

La mise en valeur des ressources, l'industrialisation, la tendance à l'urbanisation, l'accroissement démographique, le volume limité des ressources et la responsabilité morale sont autant de facteurs qui commandent une utilisation rationnelle des terres.

[3]J.P. Bruce, communication personnelle.

Île du Cap-Breton (N.-É.)

L'utilisation et l'exploration accrues des ressources sont liées à l'aisance matérielle et au goût pour la vie urbaine. Non seulement les Canadiens quittent les fermes pour s'installer dans les villes, mais ils se concentrent maintenant dans quelques grandes agglomérations industrialisées. On prédit qu'en l'an 2000, 20 millions de Canadiens (60% de la population) vivront dans 15 centres de plus de 300,000 habitants, et 17 millions d'entre eux dans des centres d'un million d'habitants et plus.

Ces tendances revêtent une importance socio-économique de premier ordre, et parmi les problèmes créés figurent les problèmes considérables et complexes de l'utilisation des terres. Le rôle que sera appelée à jouer la climatologie dans la solution de ces problèmes n'en sera pas moins considérable et complexe. Par exemple, environ la moitié des terres arables de première qualité au Canada se trouve en Ontario, où les pressions de l'urbanisation sont énormes. Dans cette province, le zonage en fonction du climat peut aider à la préservation des meilleures terres agricoles. Ailleurs, dans tous les cas où le climat est moins propice, ce mode de zonage peut donner à l'agriculteur une plus grande sécurité.

Construction

La construction est la principale industrie du Canada. Fortement exposée et sensible aux intempéries, elle appelle au premier chef le soutien météorologique. L'utilisation de la météorologie dans le montage des structures a porté entre autres sur les problèmes de charge de neige, d'intensité du vent, d'accumulation de glace, de drainage, de pénétration de la pluie et d'usure des matériaux. Par ailleurs, la prédiction du temps, que ce soit pour le séchage du béton, pour les travaux d'excavation ou pour l'utilisation des grues, est de toute première importance dans cette industrie.

Transports

L'aviation a connu une croissance exponentielle. Certains aéroports n'étaient pas sitôt construits qu'ils étaient déjà trop petits, et le bruit des avions modernes est de plus

en plus un objet de préoccupation. Pour tenter de résoudre ces problèmes grandissants, on a aménagé les nouveaux aéroports loin des grandes villes, et il a donc fallu déterminer les endroits les plus propices au décollage et à l'atterrissage du point de vue météorologique, sans causer de conflit avec les orientations établies du trafic aérien.

La relation topographie-climat est fondamentale dans le choix des emplacements dans l'Arctique, et constitue donc un facteur important dans la mise en valeur des ressources du Nord. Pipelines, navires et convois de remorques sont des éléments familiers du système de transport de l'Arctique. Leur infrastructure de soutien nécessite des stations de compression, des ports et des villes. Dans le passé, des installations sur la côte ou à l'intérieur des terres ont été emportées ou gravement endommagées par les vents de l'Arctique; l'abri est primordial. Par contre, dans les zones non ventilées se pose le problème de la pollution de l'air et du brouillard glacé lorsque le froid persistant s'accompagne d'une inversion des masses d'air. L'étude du vent et du drainage de l'air est donc essentielle dans la répartition des installations et des secteurs résidentiels.

Tourisme et loisirs

Pour la plupart des Canadiens les loisirs sont une activité de plein air, plus ou moins agréable suivant le temps qu'il fait. Les loisirs sont fortement axés sur les ressources naturelles renouvelables, et l'état des ressources dépend du climat. Dans certains cas, le climat même est la ressource.

Le tourisme occupe une place de choix dans les économies nationale, provinciale et locale, et les gouvernements ont donc intérêt à aménager des parcs, des lieux d'hébergement et d'autres formes d'installations. Le climat intervient forcément dans ces cas, car même les impressionnantes chutes Niagara sont plutôt ternes sous le brouillard. Des méthodes visant à obtenir une valeur récréative optimale ont été élaborées en se fondant sur le climat, et on a fait des études climatiques des parcs nationaux pour décider de l'emplacement des installations et des routes, ainsi que des programmes d'exploitation.

Évaluation des effets sur l'environnement

Il est essentiel d'évaluer les effets, délibérés et involontaires, de l'activité de l'homme sur l'environnement afin d'éliminer les aspects indésirables. Les planificateurs doivent pour cela considérer les effets secondaires de leurs propositions sur des périodes courte, moyenne et longue, et envisager également des formules de remplacement, dont l'une consiste à renoncer à un projet. On arrive finalement à une décision, soit d'arrêter le programme, soit d'approuver la formule de rechange la plus acceptable dans sa forme initiale ou dans une forme modifiée. Un programme de surveillance est également établi pour assurer le respect des conditions souhaitées.

La qualité de l'air et l'aptitude de l'atmosphère à transporter les polluants là où ils peuvent endommager l'environnement ou les immeubles, ou nuire à la santé de l'homme, sont des questions de première importance pour une société industrialisée. Toutefois, les aspects climatologiques de l'évaluation ne se limitent pas uniquement à la qualité de l'air. Ils peuvent commencer avec l'évaluation des plans de l'ingénieur; par exemple, une tour résistera-t-elle à la glace et au vent? Les modifications apportées à l'utilisation des terres, comme l'élargissement de la superficie agricole, l'installation de pipelines et la création de nouveaux lacs, peuvent aussi modifier le climat. De façon générale ces changements n'ont pas tellement d'envergure, mais il demeure toujours la

Lever du soleil sur la Grass River au Manitoba.

crainte que l'effet cumulatif d'un grand nombre de projets sans importance devienne grave. De petites variations dans la température, les précipitations ou le brouillard n'affecteront peut-être pas de façon sensible le climat d'une région, mais il est possible qu'elles engendrent des situations extrêmes qui seraient intolérables pour certaines espèces; ou il se peut qu'elles soient entraînées dans un mécanisme de rétroaction subtil dont les conséquences seraient considérables. Il est extrêmement important de bien comprendre les relations interdisciplinaires qui existent dans ce domaine.

Un point essentiel est de savoir faire la distinction entre ce qui devrait être fait et ce qui peut être fait. Les possibilités d'application de la météorologie aux décisions économiques sont pratiquement infinies. Certaines sont très rentables, d'autres le sont moins, alors que dans d'autres cas les résultats n'apparaissent pas clairement parce qu'ils sont indirects. On accordera habituellement la préférence aux activités hautement rentables, mais pas toujours; une application pourra faire partie d'un plan global dont elle constituerait une composante essentielle. Les questions sociales qui méritent de l'attention ne peuvent pas être évaluées en termes économiques, mais elles sont en général suffisamment éloquentes par elles-mêmes, comme la famine dans de nombreuses régions du globe et la raréfaction des réserves alimentaires.

GORDON MCKAY

1. Sabot de la Vierge (Î.-P.-É.)
2. Oeillet d'Inde aux jardins Butchart à Victoria (C.-B.)
3. Saxifrage (T.N.-O.)
4. Pédiculaire laineuse (T.N.-O.)
5. Chardon bénit (Ont.)

◀ Les jardins lumes à Toronto (Ont.)

Le peuple et son héritage

Histoire

Dans la première moitié du XXe siècle, le Canada passe du statut de colonie à celui de pays totalement indépendant au sein du Commonwealth. Par ailleurs, la dépendance vis-à-vis des États-Unis s'accentue, et il devient de plus en plus difficile de demeurer autonome près d'un voisin si puissant. Tout au long de l'histoire du Canada, les deux thèmes inséparables de l'accommodement et de la coopération entre les différentes races qui composent la population canadienne et le souci de se définir face à l'extérieur d'une façon qui soit satisfaisante pour les Canadiens influencent tous les aspects de la vie nationale.

C'est au XVIIe siècle que le territoire qu'on appelle aujourd'hui le Canada devient un lieu de peuplement. Les Français sont les premiers arrivés, et ils pénètrent à l'intérieur des terres par la voie du Saint-Laurent et de ses affluents. Dès 1670, les Anglais sont établis sur la baie d'Hudson, et c'est le début de la lutte pour la possession de l'arrière-pays. Les Français poussent vers le nord et vers l'ouest, les Anglais vers le sud à partir de la baie d'Hudson et vers l'ouest à partir de leurs établissements le long de l'Hudson et dans la région qui constitue aujourd'hui la Nouvelle-Angleterre. Aidés de leurs alliés indiens et encouragés par l'hostilité entre la Grande-Bretagne et la France en Europe,

les adversaires se disputent le contrôle des ressources du continent, et c'est la Grande-Bretagne qui sera finalement victorieuse. Avant cette victoire, cependant, la France s'est solidement enracinée le long du Saint-Laurent et en Acadie.

Durant ses 50 premières années de lutte, la colonie française est minuscule. Le peuplement s'effectue lentement, les missionnaires ne réussissent à faire que quelques conversions, et le commerce est peu développé. En 1663, on compte moins de 2,500 habitants, dont le principal exploit est d'avoir survécu.

Néanmoins, c'est de cette volonté de survivance que naissent les mythes qui façonnent la conscience du Canada français, encore imprégnée aujourd'hui d'un attachement au passé et d'un sentiment de singularité. Il y a les héros tels que Dollard des Ormeaux et sa poignée de compatriotes morts en défendant la colonie contre les Indiens en 1660, et les martyrs comme les Jésuites, qui succombent aux tortures en essayant d'instaurer le christianisme chez les autochtones. Le passé est une véritable épopée.

En 1740, la rivalité mondiale entre Français et Anglais déclenche la guerre qui entraînera la chute de la Nouvelle-France. La colonie a progressé depuis le milieu du XVIIe siècle, car le gouvernement royal a fait venir de nouveaux colons, des fonctionnaires de métier et des régiments pour défendre les villages et les avant-postes. Malgré tout cela, la Nouvelle-France ne saurait résister face à la puissance navale et à la supériorité numérique des forces de la Grande-Bretagne. En 1759, la ville de Québec, où se trouve la plus grande concentration de population, capitule devant l'armée du général Wolfe, et en 1763 le Traité de Paris cède à la Grande-Bretagne les principales possessions françaises en Amérique du Nord: la domination britannique est désormais établie sur le continent nord-américain.

Il faudra cependant moins de 20 ans pour que les 13 colonies au sud de la Nouvelle-France gagnent la guerre d'Indépendance et créent les États-Unis d'Amérique. Depuis qu'ils se sont emparés de la Nouvelle-France, les Britanniques craignent que les francophones ne suivent l'exemple des Américains. Ils abandonnent donc toute tentative d'assimilation et, par l'Acte de Québec de 1774, ils reconnaissent les principales institutions des habitants: le droit civil, le régime seigneurial et la religion catholique romaine. Fort de ces droits, le Canada résiste aux attraits de l'indépendance et à l'invasion des 13 colonies, et demeure une possession britannique.

La Révolution américaine amène également en Amérique du Nord britannique des milliers de Loyalistes qui fuient les institutions républicaines des rebelles. Établis en Nouvelle-Écosse, sur les terres qui deviendront bientôt le Nouveau-Brunswick, dans les Cantons de l'Est et dans les régions inhabitées au nord du lac Ontario, ces Loyalistes constituent le premier groupe important de colons anglophones à s'installer au pays.

Leur arrivée nécessite de nouvelles mesures politiques. La Nouvelle-Écosse a une assemblée représentative depuis 1758, et les deux Canada vont maintenant jouir de ce privilège. En 1791, l'Acte constitutionnel divise l'ancienne province de Québec en deux colonies, le Haut-Canada et le Bas-Canada, chacune ayant sa propre assemblée. Les colonies commencent à se développer, sinon à s'épanouir, et bientôt s'amorce la lutte pour l'obtention d'un gouvernement autonome ou, comme on l'appelait à l'époque, gouvernement responsable. Ce projet se concrétise en 1849, mais seulement après l'échec fracassant des rébellions dans les deux Canada en 1837 et la réunion des deux colonies en 1841; cette dernière mesure, proposée par Lord Durham dans son fameux rapport, vise à favoriser l'assimilation des Canadiens français.

Cette tentative échoue, tout comme l'union politique des deux Canada. Au milieu du XIXe siècle, les colonies sont aux prises avec des coûts de plus en plus élevés et des

Reliques du passé, exposées au village historique de Sherbrooke (N.-É.)

revenus qui augmentent lentement, suffisant à peine à la construction des chemins de fer et des canaux nécessaires à l'infrastructure d'une société moderne. Les marchés s'effritent, surtout à la suite de l'abolition des tarifs préférentiels par la Grande-Bretagne, qui s'engage sur la voie du libre-échange. La scène politique est marquée par un âpre conflit entre les groupes et une sérieuse impasse, le tout aggravé par la prépondérance numérique toujours croissante des anglophones sur les francophones. Enfin, dans les années 1860, les États-Unis, de plus en plus hostiles, constituent une menace; en Amérique du Nord britannique, on craint beaucoup que les Américains, à peine sortis de la guerre civile, ne songent à réunir le Nord et le Sud dans une guerre victorieuse contre les colonies dispersées de l'Amérique du Nord britannique. Ces événements, ainsi que l'encouragement du gouvernement britannique désireux de réduire ses engagements en Amérique du Nord, aboutissent en 1865 à la décision du Canada de s'acheminer vers une fédération de toutes les colonies britanniques—les deux Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

Cet objectif n'est que partiellement réalisé le 1er juillet 1867 lorsque les deux Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick se joignent en une Confédération aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cet acte, qui représente la constitution du nouveau Dominion du Canada, est l'œuvre d'un groupe dynamique d'hommes politiques, dont John A. Macdonald, premier chef du nouvel État, Georges-Étienne Cartier, George Brown, Leonard Tilley et Charles Tupper. La constitution

prévoit un régime fédéral centralisé dont le gouvernement national, siégeant à Ottawa, représente la force dominante, et laisse aux provinces les questions d'intérêt local. Le français et l'anglais sont reconnus comme langues officielles au Parlement fédéral, devant les tribunaux et dans la province de Québec. Le nouveau pays est une monarchie constitutionnelle où le Parlement se compose du gouverneur général, représentant du monarque, d'une Chambre des communes et d'un Sénat nommé.

Le Dominion est toutefois incomplet: l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ont refusé de se joindre aux autres provinces, les grandes plaines de l'ouest appartiennent à la Compagnie de la Baie d'Hudson, et la Colombie-Britannique, de l'autre côté des Rocheuses sur la côte du Pacifique, est isolée dans un vaste territoire dépourvu de toute voie de communication transcontinentale. Le premier geste qui permettra au nouveau Dominion d'être fidèle à sa devise (*A Mari Usque ad Mare* ou D'un Océan à l'Autre) sera l'acquisition des plaines de l'Ouest; on assiste donc en 1870 à la création d'une nouvelle province, le Manitoba, après la défaite d'une brève rébellion dirigée par l'habile et fanatique Louis Riel. L'année suivante, c'est au tour de la Colombie-Britannique, qui accepte de devenir une province à condition qu'un chemin de fer soit construit, et en 1873 entre l'Île-du-Prince-Édouard. Les Territoires du nord-ouest sont créés en 1874, englobant toutes les terres comprises entre le Manitoba et la Colombie-Britannique; en 1885, ils sont le théâtre de la seconde rébellion de Riel, révolte qui échoue parce que la milice canadienne a pu se rendre assez rapidement sur les lieux grâce au chemin de fer du Canadien Pacifique, dont la ligne transcontinentale avait été

Menuisier travaillant un pied de chaise sur un tour à pédale à Old Fort William, vieux fort restauré en Ontario.

Grant's Mill, moulin historique à Winnipeg (Man.).

achevée cette même année. Vingt ans plus tard, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont découpées dans les Territoires du nord-ouest, portant ainsi à neuf le nombre des provinces. Finalement, en 1949, Terre-Neuve est la dernière province à se joindre à la Confédération.

Cependant, le Canada est et se doit d'être plus qu'un territoire. Il faut pour cela qu'il se dote de politiques, et de politiques nationales. Le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald, qui est au pouvoir presque sans interruption durant les 25 années qui suivent la Confédération, s'applique donc à créer et à appliquer une politique nationale. Le chemin de fer est un des éléments importants de cette politique, lien essentiel au rapprochement d'une population dispersée. Il cherche également à encourager l'immigration, mais les progrès à ce chapitre sont très lents jusqu'au début du XXe siècle où la prospérité déclenche l'afflux. Une troisième mesure, visant cette fois la protection tarifaire, est jugée nécessaire pour promouvoir la croissance de l'industrie manufacturière au Canada. C'est seulement si l'industrie canadienne s'implante solidement, si l'on arrive à peupler l'Ouest et si les communications deviennent rapides et sûres que le Canada aura une chance de résister à la forte attraction exercée par les États-Unis.

Macdonald jette les assises du développement du Canada, mais ses politiques ne porteront fruit que sous le premier ministre libéral Sir Wilfrid Laurier, premier chef national d'origine francophone, au pouvoir de 1896 à 1911. Les années de son règne sont des années d'or, une période où il peut dire avec le plus grand sérieux que le XIXe siècle a été le siècle des États-Unis, mais que le XXe siècle appartient au Canada.

Malgré la prospérité et l'expansion, les conflits de classes et de cultures qui existent depuis 1867 se poursuivent, s'aggravent même. L'exécution de Riel en 1885, et les

attaques menées contre les écoles françaises et catholiques de l'Ouest dans les années 90, provoquent une tension des relations entre Français et Anglais. De nouvelles discordes, entre les anglophones à tendance impérialiste et leurs compatriotes francophones à tendance plutôt nationaliste et isolationniste, sont alimentées par la guerre des bœrs et par la poursuite du débat sur la place du Canada dans l'Empire britannique. Lorsque, en 1911, Laurier présente au Parlement un traité de réciprocité avec les États-Unis, tous ces points sont furieusement soulevés lors de la campagne électorale qui suit. Les Libéraux sont complètement défaits et les Conservateurs, sous la direction de Robert Borden, prennent le pouvoir.

C'est à Borden qu'échoit la tâche de diriger le Canada durant la Grande Guerre de 1914-18, période très pénible pour le pays. Plus de 60.000 Canadiens meurent outre-mer, et l'unité nationale est grandement secouée par la question de la conscription de 1917. Nombre de Canadiens qui ne sont pas d'ascendance britannique s'opposent au service militaire obligatoire, et c'est sur ce débat que portent les élections de 1917, remportées par Borden. Le gouvernement Borden, à ce moment-là une coalition de Conservateurs et de Libéraux anglophones, impose la conscription.

Le service militaire pèse aussi lourdement sur les agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest. La guerre a engendré une hausse des prix et une période de prospérité après des années d'austérité, mais maintenant le gouvernement vient chercher le fils du paysan. Cette doléance, ajoutée aux plaintes depuis longtemps réitérées au sujet des tarifs qui favorisent les fabricants, donne lieu à la création du Parti progressiste et à sa montée remarquable aux élections de 1921.

Les mouvements de travailleurs progressent également durant la guerre, mais cette avance est presque entièrement perdue lorsque, en 1919, une grève générale à Winnipeg est brisée par l'intervention massive du gouvernement fédéral. Le mouvement syndical s'en trouvera affaibli pendant des années, et il faudra attendre la Dépression et la Seconde Guerre mondiale pour qu'il reprenne de la vigueur.

Le pays dans son ensemble découvre de nouveaux avantages dans la modification du statut de Dominion à l'issue de la Grande Guerre. Entré dans la guerre à titre de colonie de la Grande-Bretagne, il en ressort presque égal à cette dernière, situation qui sera consacrée par le Statut de Westminster en 1931.

Pendant la majeure partie de l'entre-deux-guerres, cependant, le Canada ne se mêle pas beaucoup aux affaires mondiales. Le successeur de Laurier, W.L. Mackenzie King, est un homme prudent qui s'applique à réduire les taxes et les tarifs. Le Canada progresse lentement, et la Grande Dépression des années 30 lui assène un dur coup.

Les Conservateurs sous la direction de R.B. Bennett, qui accèdent au pouvoir lors des élections générales de 1930, sont constamment aux prises avec un chômage élevé et une diminution du commerce et du produit national brut. Le Canada traverse une période difficile, et la population cherche des solutions dans de nouveaux partis politiques. Le Crédit social obtient le pouvoir en Alberta, le CCF tente de rapprocher les groupes de travailleurs et d'agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest, et l'Union nationale mène les nationalistes conservateurs à la victoire au Québec. La Grande Dépression permet également de constater que le gouvernement fédéral ne dispose pas des pouvoirs constitutionnels nécessaires face à une urgence nationale en temps de paix; le gouvernement King, réélu en 1935, institue alors une vaste enquête à ce sujet. La Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces présente son rapport en 1940, dans lequel elle recommande des changements radicaux, mais à ce moment-là le Canada est en guerre et Ottawa a déjà le pouvoir d'agir expéditivement en temps de guerre.

Ancienne scierie à Kings Landing (N.-B.).

Les années de 1939 à 1945 sont des années extraordinaires. Le passage à un état de guerre totale dirigé par le gouvernement King transforme le Canada en une grande puissance militaire, industrielle et financière. Un million d'hommes sont dans les forces armées, des milliards de dollars sont consacrés à l'aide mutuelle aux alliés du Canada, et c'est le plein emploi dans les florissantes usines de munitions. La conscription en 1942 et en 1944 suscite des troubles, mais laisse moins de cicatrices qu'en 1917. Le gouvernement se montre habile dans l'organisation de la transition entre la guerre et la paix, et l'essor économique se poursuit sans relâche jusque dans les années 50.

Mackenzie King se retire en 1948, et son successeur est Louis Saint-Laurent, un avocat de Québec. Le gouvernement Saint-Laurent crée un rapprochement entre le Canada et les États-Unis sur le plan des relations économiques et militaires: le Canada devient membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et constitue avec les États-Unis le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Cependant, l'essor économique soutenu du Canada est alimenté par des investissements américains au pays ou des fonds empruntés à New York et ces tendances, parmi d'autres, suscitent suffisamment d'inquiétude pour qu'en 1957 les Conservateurs, sous la direction de John Diefenbaker, soient portés au pouvoir. Le gouvernement Diefenbaker dirige le Canada de 1957 à 1963, période orageuse tant sur le plan intérieur que sur le plan international. A la fin des années 50, la croissance économique ralentit, le chômage augmente et les relations avec les États-Unis se détériorent, en raison notamment de la répugnance de Diefenbaker à doter les forces canadiennes d'armes nucléaires américaines. Par ailleurs, le Québec se rebiffe de plus en plus contre la

Confédération, et il réclame une plus grande autonomie provinciale et une reconnaissance accrue de la langue française dans tout le pays.

Le gouvernement libéral de Lester Pearson, élu en 1963 avec une minorité de sièges à la Chambre des communes, institue la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour examiner en profondeur la question des relations entre francophones et anglophones. Au cours des cinq années qui suivent, marquées par des scandales politiques et des réformes sociales, le gouvernement consacre de plus en plus de temps à la question du Québec.

Le point de vue fortement fédéraliste de Pierre Elliott Trudeau est peut-être la principale raison qui explique qu'il ait été choisi pour succéder à Pearson en 1968; il mène son parti à la victoire aux élections générales de la même année. Deux ans plus tard, le gouvernement impose la Loi sur les mesures de guerre et envoie quelque 10.000 soldats à Québec à la suite de l'enlèvement du délégué commercial britannique et de l'enlèvement et du meurtre d'un ministre du Cabinet québécois par le Front de Libération du Québec. Cette réponse énergique de la part du gouvernement semble faire taire le mouvement séparatiste au Québec, et au cours des six prochaines années on s'intéresse à d'autres questions.

Durant son premier mandat, le gouvernement Trudeau apporte certains changements à la politique étrangère du pays: il réduit l'engagement militaire à l'égard de l'OTAN et insiste sur le besoin de protéger et de faire valoir la souveraineté canadienne. Les questions économiques, en particulier le taux élevé de chômage et l'inflation croissante, sont à l'ordre du jour, et c'est sans doute ce qui explique le recul du parti aux élections de 1972, à la suite desquelles il se retrouve au pouvoir en position minoritaire. Au cours des deux années qui suivent, le gouvernement tente de s'occuper de l'économie, des problèmes croissants que pose l'approvisionnement énergétique, et de l'influence américaine sur l'économie et sur la culture canadienne. En 1974, il est réélu avec une bonne majorité.

Au cours des deux années suivantes, deux partis de l'opposition se choisissent un nouveau chef. Le Nouveau Parti démocratique, qui a remplacé le CCF, choisit Ed Broadbent, professeur d'université en Ontario et député d'Oshawa (Ont.). Au début de 1976, les Conservateurs choisissent Joe Clark, jeune député de l'Alberta. Les deux hommes politiques ne cessent de s'attaquer aux questions économiques, attirant particulièrement l'attention sur le contrôle des prix et des salaires institué par les Libéraux en 1975 et sur les problèmes constants de l'inflation et du taux élevé de chômage. La levée des contrôles commence en 1978, mais les taux d'intérêt, l'inflation et le coût de la vie continuent à progresser, et environ un million de personnes sont sans travail.

Néanmoins, l'économie est souvent reléguée au second plan par le problème du Québec. Sous la direction du dynamique et populaire René Lévesque, le Parti Québécois a remporté une forte majorité à l'Assemblée nationale lors des élections provinciales du 15 novembre 1976. Comme il a promis de faire du Québec un État indépendant, le PQ propose la tenue d'un référendum, mais après 18 mois au pouvoir ni la formulation de la question ni la date n'ont encore été déterminées par le gouvernement péquiste. Le gouvernement libéral d'Ottawa s'est engagé à appuyer la survivance d'un Canada bilingue et fédéral. Au cours des quelques prochaines années, de grands efforts seront déployés en vue de résoudre le conflit; le résultat final demeure incertain.

J.L. GRANATSTEIN

Population

Au 1er juin 1977, la population totale du Canada était estimée à 23,291,000 habitants (tableau 1), soit une augmentation de 16.4% par rapport au chiffre établi lors du recensement de 1966 (20,014,880). En fait, les taux d'accroissement de la population canadienne ont diminué depuis une dizaine d'années environ, l'augmentation annuelle moyenne étant passée de 1.6% pour la période de 1966-71 à 1.3% pour la période 1971-77.

A cause des différents taux d'accroissement dans chacune des provinces, plus de 80% de la population totale du Canada est actuellement concentrée au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le tableau 1 montre que l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario sont les seules provinces où l'accroissement annuel moyen, qui se chiffre respectivement à 2.8%, 2.4% et 1.4%, a dépassé la moyenne nationale de 1.3% au cours de la plus récente période observée, soit 1961-76. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dont la population est relativement faible par rapport à celle des provinces, affichent également des taux élevés pour cette période, soit 2.8% et 3.8% respectivement.

L'évolution de la population résulte de la combinaison de quatre facteurs: natalité, mortalité, immigration et émigration. Un taux de natalité annuel moyen élevé (28.0 pour 1,000 en 1951-56) et un taux d'accroissement naturel annuel moyen (19.6 pour 1,000) sont caractéristiques de la croissance rapide du début de l'après-guerre, qui a atteint son point culminant au milieu des années 50 (tableau 2). La diminution des taux d'accroissement dans les années qui ont suivi résulte surtout de la baisse de la natalité, depuis le début des années 60 jusqu'en 1976. Bien qu'elle ait diminué légèrement, la mortalité est restée relativement stable si on la compare aux autres facteurs. La migration internationale nette (immigration totale moins émigration totale) du début et du milieu des années 50 (7.9 pour 1,000 en 1951-56 et 5.6 pour 1,000 en 1956-61) a également influencé considérablement l'accroissement de la population au Canada.

En 1971, la densité de la population du Canada s'établissait en moyenne à 2.3 personnes par kilomètre carré; d'après les estimations, le chiffre est passé à 2.5 en 1975, ce qui demeure l'une des densités les plus faibles au monde. Toutefois, ce chiffre représente l'ensemble du territoire, et il est bon de se rappeler qu'il existe des variations d'un endroit à l'autre. Par exemple, certaines grandes régions urbaines peuvent avoir jusqu'à 7,800 personnes par kilomètre carré. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont les trois plus petites provinces du point de vue de la superficie, mais elles ont des densités de population nettement supérieures à celles d'autres régions du pays.

La population du Canada, autrefois essentiellement rurale, est devenue avec les années une population essentiellement urbaine. Lors du recensement de 1901, 2,005,080 personnes (seulement 37.5% de la population totale) vivaient en région urbaine. En 1976, le chiffre était passé à 17,366,970 (75.5% de la population totale). Sur les 5,625,635 personnes qui constituaient la population rurale du Canada en 1976, 1,034,560 (18.4%) vivaient dans des fermes, tandis que 4,591,070 (81.4%) vivaient hors des fermes.

En 1976, plus de la moitié de la population totale du Canada demeurait dans 23 régions métropolitaines de recensement (RMR), comme l'indique le tableau 3. Suivant la définition du recensement, ces grandes agglomérations urbaines contiennent chacune le bassin de main-d'œuvre d'une zone bâtie en continu dont la population est égale ou supérieure à 100,000 personnes.

D'après les chiffres de population pour 1976, Montréal et Toronto étaient les deux plus grandes régions métropolitaines du Canada, avec une population supérieure à 2.8

1. Répartition de la population et superficie, Canada et provinces, 1966, 1971, 1976 et 1977[1]

	Population en milliers				Variation annuelle moyenne en pourcentage		Superficie Kilomètres carrés	Densité de population[2]
	1966	1971	1976	1977	1966-71	1971-77	*milliers*	1977
Canada	20,015	21,568	22,993	23,291	1.6	1.3	9 205	2.5
Terre-Neuve	493	522	558	564	1.2	1.2	372	1.5
Île-du-Prince-Édouard	109	112	118	120	0.6	1.2	6	20.2
Nouvelle-Écosse	756	789	829	835	0.9	1.0	53	15.8
Nouveau-Brunswick	617	635	677	686	0.6	1.3	72	9.5
Québec	5,781	6,028	6,234	6,283	0.9	0.7	1 358	4.6
Ontario	6,961	7,703	6,264	8,374	2.1	1.4	917	9.1
Manitoba	963	988	1,022	1,031	0.5	0.7	548	1.9
Saskatchewan	955	926	921	936	-0.6	0.2	570	1.6
Alberta	1,463	1,628	1,838	1,900	2.3	2.8	638	3.0
Colombie-Britannique	1,874	2,185	2,467	2,498	3.3	2.4	893	2.8
Yukon	14	18	22	21	5.7	2.8	532	0.04
Territoires du Nord-Ouest	29	35	43	43	4.1	3.8	3 246	0.01

[1] Chiffres fondés sur les données du recensement pour 1966, 1971 et 1976, et sur des estimations pour 1977. [2] Habitants par kilomètre carré.

2. Éléments de variation de la population, 1951-56, 1956-61, 1961-66, 1966-71 et 1971-76

	Naissances	Décès	Accroissement naturel	Immigration	Émigration	Migration internationale nette	Variation totale
Date	*Taux pour mille*[1]						%
1951-56	28.0	8.4	19.6	10.4	2.5	7.9	27.5
1956-61	27.5	8.0	19.5	8.8	3.2	5.6	25.1
1961-66	23.5	7.6	15.9	5.6	2.9	2.7	18.6
1966-71	17.8	7.4	10.5	8.6	4.1	4.5	14.9
1971-76	15.8	7.4	8.4	7.6	3.1	4.5	12.8

[1] Taux moyen pour 1,000 habitants, pour chacune des périodes indiquées.

3. Population des régions métropolitaines de recensement (RMR), 1971 et 1976

Population en milliers	1971[1]	1976	Variation en pourcentage
Canada	21,568	22,993	6.6
Ensemble des RMR	12,604	13,492	7.1
Pourcentage de la population totale	58.4	58.7	0.3
Pourcentage de la population urbaine	76.0[2]	..	..
Toronto	2,602	2,803	7.7
Montréal	2,729	2,802	2.7
Vancouver	1,082	1,166	7.8
Ottawa - Hull	620	693	11.8
Côté Ontario	474	521	9.9
Côté Québec	146	172	18.0
Winnipeg	550	578	5.2
Edmonton	496	554	11.7
Québec	501	542	8.1
Hamilton	503	529	5.2
Calgary	403	470	16.5
St. Catharines - Niagara	286	302	5.6
Kitchener	239	272	14.1
London	253	270	6.9
Halifax	251	268	6.9
Windsor	249	248	−0.5
Victoria	196	218	11.5
Sudbury	158	157	−0.4
Regina	141	151	7.4
St-Jean (T.-N.)	132	143	8.8
Oshawa[3]	120	135	12.4
Saskatoon	126	134	5.8
Chicoutimi - Jonquière	126	129	1.6
Thunder Bay	115	119	4.0
St-Jean (N.-B.)	107	113	5.8

[1] Données établies d'après la superficie en 1976. [2] Données fondées sur la définition de 1976. [3] N'était pas une région métropolitaine de recensement en 1971. .. Chiffres non disponibles.

millions d'habitants chacune: Vancouver atteignait 1.2 million. Toutefois, ces dernières années, Calgary et Edmonton ont enregistré la croissance relative la plus importante, la population totale de Calgary s'étant accrue de 16.5% entre 1971 et 1976, et celle d'Edmonton de 11.7%. A l'opposé, la population de Sudbury a en fait fléchi au cours de cette période, tandis que les populations d'Halifax, Montréal et Chicoutimi - Jonquière enregistraient des augmentations relativement faibles.

La composition par âge de la population est d'un intérêt capital pour tous les paliers de gouvernement, qui doivent mettre au point des programmes économiques et sociaux. Les responsables de l'enseignement, par exemple, ont noté une chute des effectifs aux niveaux primaire et secondaire par suite de la diminution des proportions de la population dans les groupes d'âges jeunes. Le tableau 4 montre que la proportion de la population canadienne de moins de 15 ans a diminué de 3.2% entre 1966 et 1971 et de 8.9% entre 1971 et 1977. Cette situation s'explique surtout par la baisse de la natalité les années précédentes, comme en témoigne la diminution de 17.3% du nombre d'enfants de 0 à 4 ans entre 1966 et 1971.

Le «gonflement» de la population résultant de la natalité élevée des années 50 s'étant déplacé vers le début de l'âge adulte, la population en âge de travailler (15 à 64 ans) s'est accrue rapidement. La proportion de la population totale que représente le groupe des 15 à 64 ans a augmenté de 13.1% entre 1966 et 1971 et de 14.6% entre 1971 et 1977. L'immigration est un facteur important, en particulier au niveau des groupes d'âges jeunes. Par exemple, entre janvier 1969 et mai 1971, 47.8% de la population d'origine étrangère avait entre 20 et 34 ans, et 57.8% entre 20 et 44 ans.

4. Population par groupes d'âge, 1966, 1971, 1976 et 1977[1]

Groupe d'âge	Population en milliers				Répartition en pourcentage			
	1966	1971	1976	1977	1966	1971	1976	1977
Total	20,015	21,568	22,993	23,291	100.0	100.0	100.0	100.0
Moins de 15 ans	6,592	6,381	4,337	5,811	32.9	29.6	25.6	24.9
0-4	2,197	1,816	1,732	1,745	11.0	8.4	7.5	7.5
5-9	2,301	2,254	1,888	1,856	11.5	10.5	8.2	8.0
10-14	2,093	2,311	2,276	2,209	10.5	10.7	9.9	9.5
15-64	11,884	13,443	17,096	15,410	59.4	62.3	74.4	66.2
15-19	1,838	2,114	2,345	2,369	9.2	9.8	10.2	10.2
20-24	1,461	1,889	2,134	2,198	7.3	8.8	9.3	9.4
25-34	2,483	2,889	3,620	3,749	12.4	13.4	15.7	16.1
35-44	2,543	2,526	2,597	2,639	12.7	11.7	11.3	11.3
45-54	2,078	2,291	2,473	2,476	10.4	10.6	10.8	10.6
55-64	1,480	1,732	1,925	1,979	7.4	8.0	8.4	8.5
65 ans et plus	1,540	1,744	2,002	2,069	7.7	8.1	8.7	8.9

[1] Chiffres fondés sur les données du recensement pour 1966, 1971 et 1976, et sur des estimations pour 1977.

La variation de la proportion de la population âgée de 65 ans et plus présente un intérêt particulier pour ceux qui planifient l'équipement social pour le soin des vieillards et qui déterminent les besoins futurs des retraités. Ce segment de la population s'est accru rapidement ces dernières années, soit de 13.3% entre 1966 et 1971 et de 18.6% entre 1971 et 1977; la population totale, pour sa part, s'est accrue de 7.8% et de 8.0% au cours des mêmes périodes. La baisse de la natalité et l'amélioration de l'espérance de vie sont les deux principaux facteurs qui expliquent cette augmentation de la proportion des 65 ans et plus.

Sur les 17,096,420 personnes de 15 ans et plus qui vivaient au Canada en 1976, 4,776,420 (27.9%) étaient célibataires (n'avaient jamais été mariées); ce chiffre représente une augmentation de 487,750 (11.3%) entre 1971 et 1976. Les données du tableau 5 montrent également qu'en 1976, 31.4% de la population adulte masculine et 24.6% de la population adulte féminine était célibataire. L'écart provient surtout du fait que les hommes tendent à rester célibataires plus longtemps que les femmes. Au recensement de 1976, par exemple, 67.3% de la population masculine de 20 à 24 ans était célibataire, contre 43.5% pour la population féminine du même groupe d'âge.

En 1976, 10,973,905 personnes (64.2% de la population totale de 15 ans et plus) étaient mariées, le nombre des personnes mariées s'étant accru de 1,196,300 (12.2%) entre 1971 et 1976. Cependant, la proportion de la population mariée a fléchi au cours de la même

5. Répartition numérique et en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial, 1971 et 1976

État matrimonial	Population en milliers					
	1971			1976		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	15,187	7,532	7,656	17,097	8,430	8,668
Célibataires	4,291	2,378	1,913	4,776	2,647	2,130
Mariés[1]	9,778	4,889	4,889	10,974	5,474	5,500
Veufs	944	191	753	1,044	190	854
Divorcés	175	74	101	303	119	184

	Répartition en pourcentage						Variation en pourcentage 1971-76		
	1971			1976					
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	12.6	11.9	13.3
Célibataires	28.2	31.6	25.0	27.9	31.4	24.6	11.3	11.3	11.3
Mariés[1]	64.4	64.9	63.9	64.2	64.9	63.5	12.2	12.0	12.5
Veufs	6.2	2.5	9.8	6.1	2.3	9.9	10.6	-0.5	13.4
Divorcés	1.1	1.0	1.3	1.8	1.4	2.1	73.1	60.8	82.2

[1] Comprend les personnes séparées qui n'ont pas obtenu le divorce.
Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

période, passant de 64.4% en 1971 à 64.2% en 1976; cette situation peut être attribuée à des facteurs démographiques tels que la variation de la composition par âge et les tendances de la nuptialité.

En 1971, il y avait 175,115 personnes divorcées au Canada; en 1976, le chiffre avait grimpé à 302,535, soit une augmentation de 73.1%. Bien qu'au cours des années la tendance générale ait été dans le sens d'une progression de la divortialité et d'une diminution de l'âge des personnes obtenant le divorce, l'augmentation marquée entre 1971 et 1977 peut être attribuée en partie à l'adoption d'une nouvelle loi sur le divorce.

L'un des points les plus frappants de la statistique de l'état matrimonial est la plus forte proportion de veuves que de veufs. En 1976, il y avait 189,665 veufs (2.3% de la population adulte masculine) comparativement à 853,900 veuves (9.9% de la population adulte féminine). Ce grand écart s'explique par des taux de mortalité plus élevés chez les hommes et une plus grande probabilité de remariage chez les veufs.

La progression du nombre de Canadiens ayant des titres scolaires est indiquée au tableau 6. D'après la répartition des grades, certificats et diplômes présentée dans ce tableau, sur le nombre total de personnes âgées de 15 ans et plus qui avaient cessé de fréquenter l'école, 9,595,465 (62.3%) avaient fait des études primaires ou secondaires en 1976, et les 5,806,565 restantes (37.7%) avaient fait des études de niveau universitaire ou postsecondaire non universitaire.

6. Répartition en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à temps plein selon les plus hauts grades, certificats ou diplômes obtenus, Canada et provinces, recensement de 1976

Province ou territoire	Total	Plus hauts grades, certificats ou diplômes							
		Pas de grade, certificat ou diplôme	Certificat d'études secondaires	Certificat ou diplôme non universitaire	Certificat ou diplôme universitaire	Baccalauréat	Grade en médecine, art dentaire ou médecine vétérinaire	Maîtrise	Doctorat acquis
Canada	15.402.030	62.3	18.8	11.1	1.6	4.6	0.4	1.0	0.3
Terre-Neuve	338.640	71.5	13.9	9.5	1.6	2.7	0.2	0.5	0.1
Île-du-Prince-Édouard	76.520	70.5	11.4	11.7	1.5	3.7	0.3	0.7	0.2
Nouvelle-Écosse	547.595	67.9	12.8	12.3	1.3	4.1	0.3	0.9	0.3
Nouveau-Brunswick	440.820	69.4	13.8	11.1	1.1	3.5	0.2	0.6	0.2
Québec	4.191.160	58.8	24.2	10.1	1.6	3.7	0.3	1.0	0.3
Ontario	5.550.345	62.3	18.0	11.2	1.5	5.2	0.4	1.2	0.3
Manitoba	692.180	69.4	12.2	11.0	1.4	4.6	0.3	0.8	0.3
Saskatchewan	618.380	71.4	11.8	10.4	1.9	3.5	0.3	0.5	0.2
Alberta	1.199.855	61.2	16.7	13.2	1.6	5.6	0.3	1.0	0.3
Colombie-Britannique	1.708.300	60.0	19.4	12.2	1.8	5.0	0.4	1.0	0.3
Yukon	14.060	57.8	18.4	15.6	1.8	5.2	0.5	0.7	–
Territoires du Nord-Ouest	24.175	67.6	11.3	13.3	1.6	4.9	0.3	0.8	0.1

– Néant ou zéro.

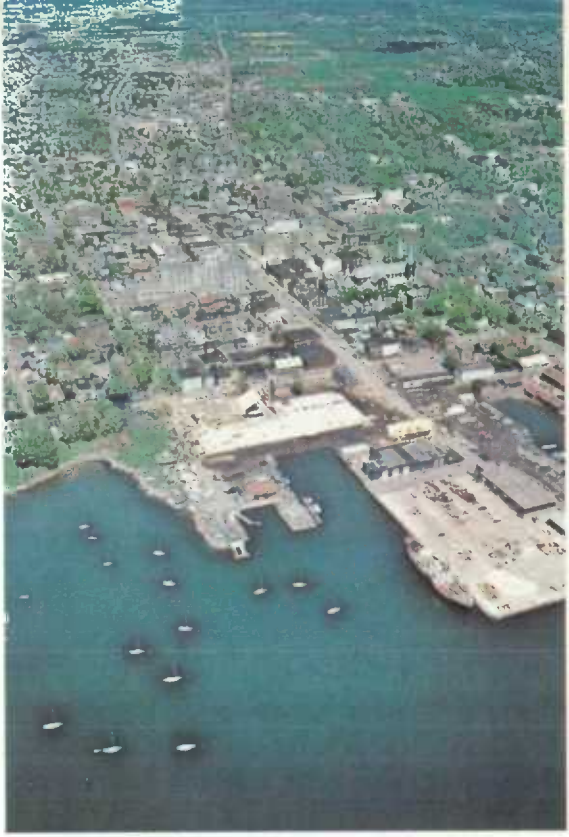

Charlottetown (Î.-P.-É.)

Pour ce qui est des provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario affichaient les plus fortes proportions de population ayant terminé des études sanctionnées par un titre quelconque, soit 40.0%, 38.8% et 37.7% respectivement. C'est dans ces provinces qu'on trouvait également les plus fortes proportions ayant obtenu des grades universitaires; par exemple, 5.6% de la population de l'Alberta, 5.2% de celle de l'Ontario et 5.0% de celle de la Colombie-Britannique était titulaire de baccalauréats, la moyenne nationale étant de 4.6%.

D'après les données du recensement du Canada de 1976, 10,310,395 personnes, soit 48.5% de la population âgée de cinq ans et plus, avaient changé de logement entre 1971 et 1976. Environ la moitié de ce groupe avait déménagé dans d'autres logements de la même municipalité et le reste, soit quelque 5 millions de personnes, s'était établi dans une autre municipalité.

Le tableau 7 révèle que cinq provinces ont affiché des gains migratoires nets entre 1971 et 1976, tandis que les autres ont enregistré des pertes. Les provinces Maritimes, qui normalement sont perdantes au chapitre des migrations nettes, ont affiché des gains durant cette période. L'Ontario, qui est à peu près toujours gagnante, a enregistré une

perte substantielle, tandis que l'Alberta et la Colombie-Britannique ont connu des gains assez importants, comme au cours des périodes antérieures.

Le tableau indique également qu'environ la moitié des Néo-Canadiens se sont établis en Ontario à leur arrivée. La Colombie-Britannique se situe au deuxième rang pour la proportion d'immigrants qu'elle a reçue, soit 15.9%, suivie par le Québec et l'Alberta avec respectivement 15.0% et 8.6%.

7. Migration interne et immigration internationale par province, 1971-76

Province ou territoire	Migration interne			Immigration	
	Migration entrante	Migration sortante	Solde migratoire	Total	Répartition en pourcentage
Canada	—	—	—	719.675	100.0
Terre-Neuve	19.965	26.845	-6.880	4.180	0.6
Ile-du-Prince-Édouard	11.560	9.175	2.385	1.695	0.2
Nouvelle-Écosse	46.880	37.570	9.310	13.220	1.9
Nouveau-Brunswick	55.775	50.380	5.395	12.535	1.8
Québec	79.680	139.480	-59.800	108.200	15.0
Ontario	203.895	256.400	-52.505	363.615	50.5
Manitoba	57.165	83.765	-26.600	28.265	3.9
Saskatchewan	52.555	82.700	-30.145	9.885	1.4
Alberta	175.045	113.185	61.860	61.895	8.6
Colombie-Britannique	197.365	101.480	95.885	114.670	15.9
Yukon	6.310	5.905	405	685	0.1
Territoires du Nord-Ouest	8.925	8.215	710	835	0.1

Les autochtones

Les Indiens

Au 31 décembre 1976, 288,938 personnes étaient inscrites comme Indiens en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens du Canada. Il existait 573 bandes d'Indiens qui disposaient de 2,230 réserves. Au 31 mars 1977, la superficie totale des réserves se chiffrait à quelque 403 945 ha (hectares). La moitié environ des Indiens inscrits, et principalement ceux qui vivent en Ontario et dans les trois provinces des Prairies, ont droit à des paiements en vertu de traités signés entre leurs ancêtres et la Couronne.

On ignore le nombre de personnes d'ascendance indienne qui n'ont pas le droit d'être inscrites aux termes de la Loi sur les Indiens. Parmi celles-ci figurent les Indiens qui ont renoncé à leur statut et à leur qualité de membre d'une bande au moyen de la procédure juridique appelée émancipation, les femmes indiennes qui ont épousé des non-Indiens, les Métis et les descendants des personnes qui ont reçu des terres ou des certificats d'argent.

Chez les Indiens du Canada, il existe 54 langues ou dialectes différents appartenant à 10 principaux groupes linguistiques: algonquin, iroquois, sioux, athapaskan, kutenai, salish, wakash, tsimshian, haïda et tlingit.

Enseignement. Les services d'enseignement à l'intention des Indiens qui demeurent dans les réserves ressortissent au gouvernement fédéral qui finance, par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, un éventail complet de programmes d'enseignement allant de la maternelle jusqu'à l'université, en passant par l'enseignement professionnel ou technique et l'apprentissage d'un métier. Plus de la moitié de la

Jeunes Indiens pêchant la truite dans un ruisseau d'Alkali Lake (C.-B.).

population scolaire indienne fréquente des écoles administrées par les conseils provinciaux; le reste fréquente des écoles situées dans les réserves et dirigées soit par le ministère, soit par les bandes indiennes.

Depuis l'agrément en 1973 du document de la Fraternité des Indiens du Canada intitulé *Les Indiens, maîtres de leur éducation*, un nombre croissant de bandes indiennes prennent en mains leurs écoles et d'autres programmes d'enseignement. Sur un total de 573 bandes indiennes, 80 administrent maintenant leurs propres écoles. Le principal objectif du gouvernement est de faciliter le transfert des programmes d'enseignement aux mains des bandes indiennes et de mettre au point, de concert avec elles, des programmes d'études appropriés. La presque totalité des 267 écoles fédérales relevant du ministère offrent maintenant des programmes dont le contenu culturel a été enrichi, et nombre d'écoles provinciales fréquentées par des enfants indiens et inuit dispensent des cours de langues ou de culture autochtones dans le cadre du programme scolaire régulier.

Plusieurs provinces et universités ont élaboré et dispensé des cours spéciaux de formation pédagogique pour stimuler la profession de l'enseignement chez les autochtones, et on offre également des cours paraprofessionnels pour former des aides-enseignants et des conseillers sociaux pour les écoles fédérales, provinciales et les écoles administrées par les bandes. Des programmes de formation professionnelle, d'orientation professionnelle et de placement ont été financés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord en collaboration avec le ministère de la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration/Ministère. Le ministère s'est aussi chargé de la formation des représentants élus et nommés des bandes indiennes et des conseils des collectivités inuit en vue de l'exercice de leurs fonctions officielles.

Administration locale. Les Indiens ayant exprimé le désir d'assumer une plus grande responsabilité dans l'administration de leurs propres affaires, une politique d'autogestion a commencé à prendre forme en 1965. A cette époque, environ 26 bandes d'Indiens dans tout le Canada assumaient l'administration de programmes ministériels dont les budgets s'élevaient au total à $66,000. Depuis lors, l'intérêt s'est accru, et au cours de l'année financière 1975-76 les conseils indiens et inuit administraient des fonds publics d'une valeur d'environ $120 millions et des fonds provenant des bandes s'élevant à plus de $20 millions. Ces fonds ont été consacrés à divers projets locaux portant sur le logement, l'enseignement, les installations communautaires, les services sociaux et les loisirs. Les bandes qui le désirent et qui disposent des moyens nécessaires peuvent administrer soit la totalité, soit une partie des programmes, ou en partager la gestion avec le ministère.

Développement économique. Le ministère a effectué, de concert avec les Indiens, un certain nombre d'études sur la planification économique et le développement socio-économique. En outre, on élabore actuellement un système d'information en vue de permettre au ministère de travailler plus efficacement avec les Indiens à la mise sur pied de nouvelles activités et stratégies socio-économiques.

Les aspects opérationnels du développement économique ont été révisés, un Comité consultatif du Fonds d'aide au développement économique des Indiens a été créé à Ottawa, et les objectifs du Fonds ont été réévalués. Les corporations de développement sectoriel appartenant à des Indiens et contrôlées par des Indiens se répandent de plus en plus. Comme cette méthode est relativement nouvelle, il sera important de procéder à des évaluations en profondeur au cours des deux prochaines années. Le maintien des liens traditionnels avec leurs territoires et l'exécution de la gestion économique par les Indiens sont essentiels à l'élaboration de nouvelles politiques.

La Calgary Cabin Alberta Crafts, société à but non lucratif, a été créée pour vendre des objets d'artisanat de la province.

Comme le gouvernement reconnait la valeur de la culture indienne, il continue à trouver des moyens de mieux satisfaire les besoins des Indiens et d'adopter des outils de progrès économique taillés d'après leurs exigences particulières. Ainsi, le peuple indien pourra administrer ses ressources à sa manière et en temps voulu.

Les Inuit

Il y a environ 100,000 Inuit dans le monde, disséminés dans les régions circumpolaires septentrionales. Ils sont établis dans le Nord de l'Alaska, l'extrémité est de l'URSS, le Groenland et le Nord du Canada. (De plus en plus on désigne les Esquimaux par le terme Inuit, forme plurielle du mot Inuk qui signifie «homme»; la langue esquimaude est l'inuktitut.)

Au Canada, les Inuit sont environ 23,000. Ils vivent en petits groupes dans le delta du Mackenzie, dans les îles de l'Arctique et sur la côte des Territoires du Nord-Ouest, sur les rives québécoises de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava, et au Labrador. Pour la plupart, les collectivités inuit sont établies dans des baies, à l'embouchure de cours d'eau, sur des bras de mer ou des fiords, témoignage d'un mode de vie autrefois largement tributaire des ressources marines.

De nos jours, bien que la vie de chasseur et les relations particulières qu'elle comporte avec le territoire demeurent essentielles à l'identité des Inuit et à la façon

Hutte de terre à Tuktoyaktuk (T. N.-O.).

dont ils se définissent, la chasse traditionnelle a perdu de son importance économique. La civilisation du Sud a envahi le Nord, avec son aisance et ses problèmes: électricité, fournaises et poêles à l'huile, motoneiges et camions, écoles, hôpitaux, cinéma, télévision, autant de facteurs qui ont transformé la vie dans le Nord. Les populations changent à mesure que leur environnement social se modifie. Les problèmes de la société du Sud sont transposés dans le Nord, et souvent même amplifiés par la rapidité du changement.

Depuis des années la question de l'origine des Inuit suscite maintes hypothèses chez les archéologues. Selon tous les indices archéologiques réunis, ce peuple aurait pris naissance dans le Nord-Est de l'Asie près de la mer de Béring, probablement entre 15,000 et 10,000 ans avant J.-C., et une succession de cultures arctiques anciennes qui s'étend de l'Est de la Sibérie au Groenland en passant par l'Alaska et le Nord du Canada a été identifiée et décrite par les spécialistes de la préhistoire esquimaude. Bien qu'on ne s'entende pas toujours sur la datation de ces cultures et sur leurs interrelations, on s'accorde sur l'identification d'un certain nombre de phases culturelles arctiques distinctes. Les plus connues sont les cultures Dorset et de Thulé.

Les Dorsetiens ont vécu dans le centre de l'Arctique canadien depuis environ 700 ans avant J.-C. jusqu'à environ 1300 ans après J.-C. Leur économie était fondée principalement sur le morse et le phoque qu'ils chassaient au moyen de techniques très spécialisées. La culture de Thulé, qui a succédé à la culture Dorset et l'a peut-être même assimilée, a eu une durée relativement courte, de 1200 ans environ après J.-C. jusqu'à l'époque des premiers contacts avec les Européens.

La vie était difficile, le climat rigoureux, et la chasse le seul moyen de subsistance. Lorsque le gibier disparaissait, c'était la famine, et les gens mouraient de froid lorsque les réserves d'huile animale qui alimentaient la lampe (généralement la seule source de chaleur) étaient épuisées. La chasse était essentielle; la mer fournissait baleines, morses et phoques, et la terre caribous et bœufs musqués. Les techniques de chasse se transmettaient de père en fils.

D'après les résultats des recherches archéologiques et les récits des pionniers, les Inuit du Canada vivaient jadis beaucoup plus au sud que maintenant, notamment sur le littoral atlantique. Ils avaient toujours été une population essentiellement côtière, et le poisson et les mammifères aquatiques leur fournissaient nourriture, combustible et

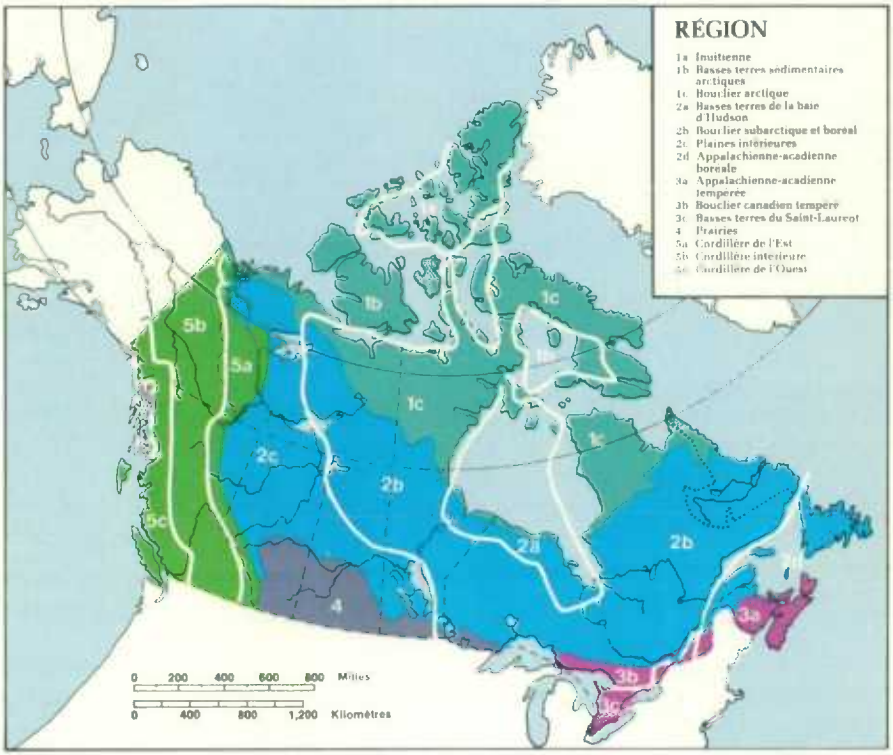

par une modification des conditions du sol qui se traduit par une augmentation de la fonte d'été et, par conséquent, un épaississement de la couche active. L'isolation de la surface doit être maintenue en préservant le couvert végétal ou au moyen d'une couche de gros gravier.

a) Sous-région inuitienne (378 000 km²)

Située au nord du passage de Parry (74°N), c'est la zone la plus septentrionale du Canada. Elle comprend les îles Ellesmere, Axel Heiberg, Parry et Reine-Élisabeth. Le tiers des îles Ellesmere et Axel Heiberg est recouvert de glace (environ 96 000 km²), et ce territoire comprend 12 calottes glaciaires d'une superficie de plus de 2 500 km² chacune. Le relief local, qui s'élève jusqu'à 1 200 m (mètres) et dont les plus hautes cimes atteignent environ 2 500 m, offre le panorama d'une des terres les plus inhospitalières du globe. Dans ce désert polaire de l'extrême Arctique, la végétation se limite à des lichens crustacés. «Par sa diversité, son sol aride et ses glaciers et, par-dessus tout, son potentiel pétrolier, c'est peut-être la région nordique du Canada la plus fascinante.»[2]

[2]J.B. Bird dans *The North* de W.C. Wonders. (Toronto, 1972), p. 24.

b) Sous-région des basses terres sédimentaires arctiques (409 000 km²)

Cette zone comprend la plupart des îles de l'Arctique situées au sud du passage de Parry: les îles Banks, Victoria, Prince-de-Galles, Somerset et Southampton, et les basses terres des îles Devon, Ellesmere et Baffin; elle englobe la plaine côtière de l'Arctique, y compris le delta du Mackenzie. Il s'agit de basses plaines et de bas plateaux reposant sur des couches sédimentaires horizontales recouvertes de sédiments glaciaires d'épaisseur variable, ou de sédiments fluviaux dans le cas du delta du Mackenzie. Bien que reposant sur du pergélisol continu, le terrain présente une végétation beaucoup plus riche que celle de la sous-région inuitienne. La toundra de mousses-lichens, y compris la cladonie des rennes dans les endroits plus secs, et la toundra humide où poussent herbes et laiches, offrent une végétation presque ininterrompue. Le delta du Mackenzie a une végétation extrêmement riche; on y trouve entre autres de l'épinette blanche et noire sur les élévations des îles du fleuve formant barre. On peut également observer des déserts rocheux et des plaines de toundra recouvertes de tourbe mousseuse, qui sont particulièrement étendus dans les îles Southampton, Coats et Mansel dans la baie d'Hudson.

Cette sous-région se distingue surtout par les modelés particuliers qu'ont sculptés les phénomènes périglaciaires. D'importantes élévations de forme conique appelées «pingos» (hydrodoolithes) se sont formées dans le fond de lacs asséchés situés le long de la plaine côtière arctique; un sol au tracé polygonal est chose commune; les monticules, dépressions et masses boueuses sont nombreuses; et les terrasses de solifluxion, produites par la saturation des sols et l'action du gel, sont typiques ici. Ces formations reposent sur une couche de pergélisol dont l'épaisseur atteint 400 m dans le delta et 490 m dans les îles.

c) Sous-région du bouclier arctique (1 412 000 km²)

Cette partie de la toundra arctique comprend 20% du district de Mackenzie, 80% du district de Keewatin, 35% du district de Franklin (y compris la majeure partie de l'île Baffin), tous situés dans les Territoires du Nord-Ouest, et 15% du territoire québécois. On peut y observer au moins deux panoramas bien distincts. Il y a l'imposante bordure de hautes terres à l'est qui comprend la pointe sud-est de l'île Ellesmere, l'extrémité est de l'île Devon, l'île Bylot, la partie est de l'île Baffin et les monts Torngat au Québec, les élévations pouvant atteindre 1 830 m dans les fiords de l'île Baffin; quelques-unes des formations glaciaires les plus remarquables du continent nord-américain se trouvent sur la côte est de l'île Baffin. Le reste de la sous-région est communément appelé les «Barren Grounds» du Canada et se caractérise par des bas plateaux, des collines et des basses terres rocheuses.

La végétation de toundra la plus luxuriante est connue sous le nom de toundra buissonnante, où poussent saules, aulnes et broussailles denses; elle peut être observée localement dans les «Barren Grounds», notamment sur la rive méridionale des golfes Amundsen et du Couronnement. La toundra humide est la plus répandue dans la partie est de la sous-région, où l'humidité est habituellement plus abondante; les falaises et formations talutées, les plaines fluvio-glaciaires graveleuses, les marais côtiers où abondent laîches et herbes et les calottes de glace éternelle donnent une note pittoresque au paysage. Si dans la partie ouest du bouclier un temps chaud, sec et sans nuages dure des semaines, la partie est, par contre, connaît en été de longues périodes de temps froid, nuageux et humide. Malgré ce climat défavorable, les fiords de l'île Baffin présentent un très large éventail d'écosystèmes arctiques.

vêtement. Toutefois, il y a quelques siècles, un groupe se détacha de la masse pour chasser le caribou à l'intérieur des terres et s'y donna une culture fort différente. Ces Inuit se nourrissaient de caribous et de poissons des lacs; ils faisaient des feux au moyen d'arbustes et non plus du blanc de baleine, et se rendaient rarement à la mer.

Les premiers explorateurs de l'Arctique canadien ont rencontré des Inuit de temps à autre pendant 300 ans, mais n'ont guère frayé avec eux; dans cette région, le développement s'est effectué beaucoup plus tard que dans les autres terres arctiques. Ce n'est qu'à l'arrivée des baleiniers et des marchands de fourrures au début du XIXe siècle que la situation a commencé à se modifier. Par suite des échanges avec les chasseurs de baleines et les marchands, les Inuit en sont venus à dépendre jusqu'à un certain point des produits de l'homme blanc. Déjà, la vie traditionnelle de nomades leur devenait moins attrayante.

Dès 1923, des postes de traite s'échelonnaient le long des deux rives du détroit d'Hudson, vers le bas de la côte est de la baie d'Hudson jusqu'à Port Harrison et vers le haut de la côte ouest jusqu'à Repulse Bay; une expansion semblable se produisait dans l'Ouest de l'Arctique. Aujourd'hui, la Compagnie de la Baie d'Hudson compte une trentaine de postes dans les régions arctiques.

La Seconde Guerre mondiale a amené un développement rapide des communications aériennes, ainsi que la construction d'installations militaires et de stations radio et météorologiques. Au cours des 20 dernières années, on a ouvert de grandes brèches dans l'isolement des Inuit.

Pour beaucoup de ces gens, le passage de la vie de chasseur nomade à celle de citadin moderne a été difficile, voire dramatique. Ils vivent à l'heure du satellite de communication Anik, à qui ils doivent le téléphone, la radio et la télévision. Les chiens de traîneau, vieux compagnons indispensables aux Inuit, ont été remplacés par le toboggan automoteur. Pour les longs voyages, l'avion est devenu le taxi de l'Arctique, et rares sont les villages qui n'ont pas de piste d'atterrissage. La technologie moderne, représentée par les ADAC (avions à décollage et atterrissage courts) et les avions à réaction, a considérablement rétréci les vastes espaces du domaine de l'Inuit.

De façon générale, l'état de santé des Inuit s'est remarquablement amélioré ces dernières années, et leur espérance de vie est meilleure qu'il y a seulement 10 ans. Sensibles aux maladies européennes contre lesquelles ils n'étaient pas immunisés, ils

La chasse était le principal moyen de survie de l'Inuit: la mer lui fournissait baleine, morse et phoque, et la terre, caribou et bœuf musqué.

ont été frappés par la grippe, la tuberculose et la rougeole qui ont sévi dans certains groupes et ont parfois décimé des villages entiers; on a réussi ces dernières années à réprimer ces maladies. Il existe maintenant des services médicaux dans tout le Nord, qui sont dispensés dans des postes infirmiers ou dans des hôpitaux situés à des endroits stratégiques. Des avions affrétés servent d'ambulances pour les endroits isolés.

Divers programmes gouvernementaux dans les domaines de l'éducation, des affaires sociales, de l'administration locale et du développement économique ont également contribué à la transformation spectaculaire du mode de vie des Inuit. Par exemple, les coopératives affichent aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel supérieur à $20 millions et contrôlent pour une grande part la commercialisation de l'art inuit. Des écoles ont été construites dans chaque village inuit viable et dispensent presque toujours un enseignement jusqu'à la 8e et la 9e année. En ce qui concerne les cours préparatoires à la formation professionnelle et les écoles secondaires de dernier cycle, les élèves s'inscrivent soit ailleurs dans l'Arctique, soit dans le Sud du Canada. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offre une aide financière généreuse aux étudiants du postsecondaire qui fréquentent l'université ou un établissement de formation professionnelle ou technique.

Nombre de collectivités auparavant administrées par un agent résident du gouvernement sont devenues des villages constitués gérant leurs propres affaires par l'intermédiaire de conseils élus. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, organe comparable à ceux des provinces, compte six Inuit parmi ses membres élus.

La création et le développement d'organisations autochtones découlent directement du désir croissant des Inuit de mener et diriger leurs propres affaires. L'Inuit Tapirisat du Canada (la Fraternité esquimaude) est une organisation nationale créée en 1971 en vue de promouvoir ces objectifs et de favoriser la croissance et le développement de la culture inuit. Son conseil d'administration est élu à l'assemblée générale annuelle à laquelle participent des délégués de toutes les collectivités inuit du Canada et, outre l'organisation nationale, il existe six associations régionales représentant chacune leur propre région: le Comité d'étude des droits des autochtones (CÉDA) dans l'ouest de l'Arctique; l'Association des Inuit du Nouveau-Québec (AINQ); la Labrador Inuit Association (LIA); la Baffin Region Inuit Association; la Keewatin Inuit Association; et la Kitikmeot Inuit Association dans le centre de l'Arctique.

Ces associations font valoir les intérêts des Inuit dans les discussions et les négociations avec l'industrie, les administrations provinciales, territoriales et fédérale, et leurs organismes spécialisés; elles s'occupent de plus en plus des revendications territoriales et de la préservation du mode de vie des Inuit face à la mise en valeur des ressources. Elles participent également à divers projets visant à entretenir et préserver la culture inuit et à promouvoir des améliorations sociales à l'intention des Inuit. On peut mentionner entre autres la création de l'Institut de culture inuit, l'établissement de centres de services juridiques, l'élaboration d'un système global de communications inuit au moyen de la radio communautaire, un programme d'habitation à coût modique pour les Inuit, des programmes de recherche sur les ressources non renouvelables, la publication d'*Inuit Today*, magazine mensuel, distribué dans tout le Canada, et la création d'offices et de commissions dans les domaines de l'enseignement, de la langue, du droit et de l'aménagement de la faune.

Le gouvernement fédéral a soutenu toutes ces entreprises et a fourni de l'aide financière sous forme de subventions, de contributions et de prêts exempts d'intérêts par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du Secrétariat d'État.

Un chasseur inuit de Repulse Bay, tend une peau de loup sur une planche pour la sécher.

En raison de la demande accrue de pétrole, de gaz et de minéraux, et par conséquent de l'intensification de l'exploration dans l'Arctique, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest cherchent à créer des emplois pour les Inuit dans l'industrie des ressources non renouvelables et dans les industries connexes. L'Inuit Tapirisat du Canada et les diverses associations régionales font valoir les préoccupations des Inuit concernant les effets de la mise en valeur des ressources sur l'environnement du Nord et sur le mode de vie des Inuit. Bien que ceux-ci ne s'opposent pas au progrès, ils craignent que le développement industriel ait des effets néfastes pour le territoire et les animaux dont ils dépendent. Les gouvernements fédéral et territoriaux sont sensibles à ces préoccupations, et les règlements concernant l'utilisation des terres ont été remaniés pour assurer un développement rationnel du Nord.

L'évolution sociale dans le Nord est peut-être le sujet le plus controversé, le plus délicat et le plus difficile à circonscrire de façon sommaire. Les problèmes qui surgissent dans cette société en pleine transformation sont complexes et arides. C'est de plus en plus aux Inuit qu'il revient d'analyser les problèmes et de proposer des solutions en vue de construire une société conforme à leurs buts et à leurs aspirations.

Maisons d'Inuvik (T.N.-O.), à minuit.

2. 3.

ctivités dans les Territoires du Nord-Ouest
Sculpture sur pierre de savon
Achat d'épicerie
Chorale de l'église anglicane All Saints à Pangnirtung

Langues officielles

L'existence, depuis les débuts de l'histoire canadienne, de deux grands groupes linguistiques est l'une des forces dynamiques qui ont contribué à façonner le pays et à lui conférer son caractère unique. Pour sauvegarder ce précieux héritage national, le gouvernement fédéral a pris certaines mesures visant à assurer aux Canadiens francophones et anglophones une chance égale de participer à l'avenir du pays.

En 1963, le gouvernement instituait la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour étudier diverses questions concernant la langue et la culture au Canada. Après la publication du premier volet du rapport final de la Commission, le gouvernement a proposé un projet de loi sur les langues officielles, adopté en juillet 1969 et entré en vigueur en septembre de la même année.

La Loi stipule que «l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada» et qu'elles «ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada».

La Loi précise que, dans la région de la capitale nationale et dans les autres régions où la demande est suffisante, les services fédéraux seront dispensés dans les deux langues officielles et qu'un Commissaire aux langues officielles directement comptable au Parlement assurera le respect de la Loi. Il est à noter que la Loi, et en fait l'ensemble de la politique fédérale en matière de langues officielles, ne vise pas à rendre tous les Canadiens «bilingues», mais bien à faire en sorte que partout où ils se trouvent dans une proportion raisonnable, les francophones et les anglophones puissent utiliser leur propre langue dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.

Les principaux organismes chargés de l'application de la politique et des programmes en matière de langues officielles sont le Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État, la Commission de la Fonction publique et la Commission de la capitale nationale. De plus, le Commissaire aux langues officielles a pour fonction de veiller à ce que les langues officielles soient reconnues dans la pratique et que l'esprit de la Loi et l'intention du législateur soient respectés dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor est chargé d'élaborer des lignes directrices générales, de fournir des orientations globales aux ministères, institutions et organismes fédéraux, y compris aux sociétés de la Couronne, et de veiller à la mise en œuvre des programmes de langues officielles. Il surveille également les progrès de la Fonction publique concernant la réalisation des objectifs en matière de langues officielles, et fait rapport au gouvernement et au Parlement sur l'application des politiques et des programmes de langues officielles au sein de celle-ci.

Direction des langues officielles. Cette direction est chargée d'élaborer et de faire connaître la politique et les programmes du gouvernement relatifs à l'application de la Loi sur les langues officielles dans les ministères et organismes du gouvernement du Canada et dans les organes judiciaires, quasi judiciaires ou administratifs ou les sociétés de la Couronne, et d'en surveiller, vérifier et évaluer la mise en œuvre et l'efficacité. Elle est constituée d'un Secrétariat, d'une Division de l'analyse des opérations, d'une Division de la politique et d'une Division de l'évaluation et de la vérification.

Le *Secrétariat* assure des services de contrôle, de coordination et de soutien aux éléments organisationnels de la Direction dans les secteurs de la main-d'œuvre et des

ressources financières, l'affectation de crédits supplémentaires aux ministères et organismes, le traitement des présentations ministérielles, l'élaboration et la publication du Manuel des opérations de la Direction et le contrôle du coût des programmes de langues officielles dans la Fonction publique. Il comprend également un centre de documentation et de référence chargé de fournir rapidement des renseignements à jour et un service de référence sur des questions relatives à la Loi, aux politiques et aux programmes gouvernementaux concernant les langues officielles, et il s'occupe de la distribution et de la diffusion des politiques, circulaires et directives gouvernementales.

La *Division de l'analyse des opérations* est chargée de conseiller les ministères sur la mise en œuvre des programmes de langues officielles, entre autres la préparation des plans annuels et des rapports provisoires. Elle analyse les plans et autres présentations des ministères au Conseil du Trésor et, d'après le résultat, en recommande l'acceptation, la modification ou le rejet. Elle sert d'intermédiaire entre la Direction des langues officielles et les ministères et organismes et, à ce titre, assure la communication de l'information en provenance et en direction des ministères. Elle participe à l'analyse et à l'interprétation des politiques, particulièrement en ce qui a trait à l'exécution des programmes au sein des ministères.

La *Division de la politique* est chargée d'interpréter systématiquement les politiques du Conseil du Trésor concernant les langues officielles, d'analyser les problèmes majeurs que pose la mise en application de ces politiques au sein des ministères, de formuler au besoin des propositions de modification ou de révision des politiques, et de préparer des rapports et des évaluations sur l'incidence des politiques. Ces fonctions comprennent la participation à l'analyse des plans annuels des ministères en vue d'établir s'ils sont conformes aux politiques existantes en matière de langues officielles. La Division entretient aussi des relations constantes avec les autres directions du Secrétariat du Conseil du Trésor et les autres organismes centraux afin d'assurer la coordination des politiques de langues officielles et autres politiques connexes concernant le personnel ou les langues.

La *Division de l'évaluation et de la vérification* est chargée d'établir des indicateurs appropriés de performance des programmes, d'analyser les données recueillies par le système d'information et les observations formulées par d'autres moyens de communication, des analystes et des équipes de vérificateurs, d'effectuer des études spéciales et d'établir les tendances et l'efficacité des programmes. Elle s'occupe également de planifier et d'établir les systèmes et les procédures nécessaires pour assurer l'application et évaluer l'efficacité des politiques gouvernementales.

Secrétariat d'État

Le Secrétariat d'État a pour fonction d'encourager l'usage des langues officielles dans l'enseignement, dans les administrations provinciales et municipales et dans le secteur privé et, par l'entremise de son Bureau des traductions, de répondre aux besoins du gouvernement du Canada en matière de traduction, d'interprétation et de terminologie. Il administre également un programme d'aide aux groupes minoritaires de langue officielle, qui relève de la Direction des affaires culturelles et qui vise à l'épanouissement linguistique et culturel des collectivités francophones ou anglophones en minorité dans les régions où elles sont établies.

Direction des programmes de langues. Une série de programmes concernant la promotion des langues officielles dans le secteur privé est administrée par la Direction des programmes de langues. Le Programme fédéral-provincial de promotion du bilinguisme dans l'enseignement a pour objet d'accroître la possibilité pour les

Canadiens appartenant au groupe linguistique majoritaire de leur province d'accéder à la connaissance de l'autre langue officielle, et pour les Canadiens appartenant au groupe linguistique minoritaire de leur province de recevoir un enseignement dans leur propre langue. Les provinces peuvent bénéficier d'une aide financière établie en fonction des effectifs, du temps consacré à l'enseignement de la langue et du coût par élève. On accorde également des bourses à des individus, des subventions à des établissements d'enseignement des langues et à des écoles normales, et des fonds pour des projets spéciaux à frais partagés. On aide les provinces et les municipalités, en accord avec les autorités provinciales, à offrir des services au public dans les deux langues officielles. Une aide limitée est prévue pour des activités visant à encourager la compilation et la diffusion d'informations sur l'enseignement et l'apprentissage de la seconde langue officielle et sur l'enseignement dans la langue minoritaire.

Dans le secteur privé, on a créé divers programmes pour encourager l'adoption de meilleures méthodes d'apprentissage et d'usage des deux langues officielles. Il peut s'agir d'un service de consultation technique à l'intention du commerce et de l'industrie, d'une aide aux associations bénévoles en matière de traduction et d'interprétation, ou de la diffusion des résultats de recherches, de documents et de renseignements sur les langues officielles. De concert avec les autres ministères intéressés, le Secrétariat d'État participe, avec divers pays et organisations internationales, à l'étude des problèmes de bilinguisme au niveau des institutions et au niveau des individus.

Direction des groupes minoritaires de langue officielle. Cette Direction vise à aider les groupes de langue officielle à utiliser leur langue de façon à participer pleinement à la vie canadienne dans les régions où ils sont en minorité, promouvoir leur épanouissement socio-culturel, et faciliter la collaboration harmonieuse entre les deux collectivités dans la poursuite des objectifs nationaux du programme de promotion du bilinguisme.

Dans chaque province, les groupes minoritaires de langue officielle ont diverses organisations qui s'intéressent à un aspect ou l'autre de leur vie économique, sociale, éducative et culturelle. Les programmes de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle visent à répondre aux besoins de ces organisations ainsi qu'à ceux de leurs membres en favorisant des projets qui sont conformes aux intentions de la Direction.

Bureau des traductions. Le Bureau des traductions a pour rôle d'assurer, dans toutes les langues, les services de traduction, d'interprétation et de terminologie nécessaires au bon fonctionnement du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent, surtout ceux qu'exige l'application de la politique des langues officielles. En collaboration avec le Parlement, le gouvernement et les corps publics, il détermine les services de traduction, d'interprétation et de terminologie dont ceux-ci ont besoin et prend les dispositions nécessaires pour y satisfaire; il effectue la traduction simultanée des débats de la Chambre des communes, du Sénat et des comités parlementaires et, à la demande des ministères et organismes publics, il envoie des interprètes à des conférences nationales et internationales. Il a également pour mandat de contrôler et de normaliser la terminologie utilisée dans les deux langues officielles dans la Fonction publique; à cette fin, il organise et encourage, en collaboration avec les institutions spécialisées au Canada et à l'étranger, des travaux de terminologie en vue de constituer une banque d'équivalences terminologiques renfermant le vocabulaire courant dans toutes les disciplines et langues pertinentes de manière à accroître l'efficacité de la traduction dans les deux langues officielles.

Commission de la Fonction publique

La Commission de la Fonction publique est chargée de déterminer le niveau de connaissance de la langue seconde (niveau exigé et niveau effectif) des candidats aux postes bilingues de la Fonction publique fédérale, d'offrir des cours de langue aux fonctionnaires, d'entendre les appels sur les résultats des tests linguistiques ou sur les exigences linguistiques des postes mis au concours, et de vérifier les connaissances linguistiques des fonctionnaires afin d'en assurer le maintien et d'aider les ministères à établir et à administrer efficacement leurs programmes de langues officielles.

En 1973, la Commission modifiait son programme de formation linguistique en mettant davantage l'accent sur la formation linguistique continue, les fonctionnaires intéressés pouvant ainsi suivre des cours d'une durée maximale de 52 semaines sans interruption. On a voulu par là accroître l'efficacité de la formation et assurer la compatibilité avec les exigences linguistiques des postes. Les principaux centres de formation se trouvent à Ottawa et à Hull, mais il existe également des écoles régionales à Halifax, Québec, Montréal, Winnipeg, Vancouver et Edmonton, et la possibilité de dispositions contractuelles dans le cas des fonctionnaires fédéraux à Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Fredericton, Toronto, Sudbury, North Bay, Regina et Banff. La Commission dispense également divers cours spécialisés en réponse à des besoins particuliers.

En 1977, la Commission modifiait à nouveau son programme de formation linguistique; elle tente maintenant d'enseigner la terminologie particulière associée à un emploi donné plutôt que de faire acquérir une connaissance générale de la langue. En outre, le calendrier des cours est plus souple pour répondre aux nouvelles exigences établies par la révision des politiques de langues officielles.

Commission de la capitale nationale

Les ministères et organismes fédéraux de la région de la capitale nationale sont tenus de dispenser leurs services au public dans les deux langues officielles. En outre, lors d'une conférence constitutionnelle tenue en 1969, les premiers ministres du Canada et des 10 provinces ont convenu que des dispositions devaient être prises pour que les deux langues officielles soient reconnues dans les deux villes (Ottawa-Hull) et dans l'ensemble de la région de la capitale nationale, de façon que les Canadiens puissent être fiers de leur capitale et se sentir solidaires de son activité.

Dans le but de faire de la région de la capitale nationale un miroir fidèle du Canada entier, un programme spécial a été mis sur pied sous les auspices de la Commission de la capitale nationale (CCN) pour promouvoir l'utilisation équilibrée des langues officielles en dehors de la Fonction publique fédérale. Ce programme encourage et soutient les initiatives des administrations provinciales et locales, ainsi que les efforts des organes privés et des particuliers dans la région.

La CCN cherche ainsi à établir des programmes à frais partagés avec les provinces de l'Ontario et du Québec, de sorte que la région traduise adéquatement les valeurs linguistiques et culturelles des collectivités francophone et anglophone. Elle collabore avec les administrations régionales et municipales et d'autres organes publics locaux comme les conseils scolaires, ainsi qu'avec des organisations commerciales privées, des associations bénévoles et des particuliers, en vue de promouvoir l'emploi des deux langues officielles dans une gamme variée de services et d'activités.

En plus de l'aide qu'elle accorde aux organisations pour leur permettre d'offrir des services dans les deux langues officielles, la CCN s'intéresse aux programmes à l'intention des jeunes, particulièrement aux échanges et aux programmes d'immersion

grâce auxquels les jeunes peuvent acquérir les connaissances linguistiques et culturelles qui feront d'eux de meilleurs Canadiens. Elle dispense également son aide à l'Alliance pour le bilinguisme dans la région de la capitale nationale, association qui vise à renseigner le public et à le sensibiliser à des questions comme l'enseignement dans les deux langues officielles, leur usage dans les tribunaux provinciaux et la fourniture de services sociaux aux deux collectivités linguistiques dans leur langue respective.

Commissaire aux langues officielles

Il incombe au Commissaire «de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. A cette fin, il procède à des enquêtes, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui, et fait les rapports et recommandations prévus par la Loi» (article 25 de la Loi sur les langues officielles).

Ainsi, le Commissaire exerce deux fonctions: il agit comme ombudsman aux langues et comme vérificateur général en matière linguistique dans les domaines de compétence fédérale. Il est directement comptable au Parlement.

Sous certaines réserves d'ordre pratique, la Loi sur les langues officielles permet à chacun d'employer, oralement ou par écrit, le français ou l'anglais pour communiquer avec n'importe quel ministère ou organisme fédéral, et de recevoir une réponse dans la même langue. Les documents et publications destinés au public doivent également paraître dans les deux langues. Pour assurer le respect de ces droits, le Parlement a fait du Commissaire aux langues officielles un ombudsman. Nommé par la Chambre des communes pour sept ans, il a pour mandat d'examiner toutes les plaintes qui sont formulées.

Multiculturalisme

Au recensement de 1971, 44.6% de la population du Canada était d'origine britannique, 28.7% d'origine française et les 26.7% restants, d'autres origines linguistiques. La politique du multiculturalisme du gouvernement, annoncée en octobre 1971, fait suite aux recommandations du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui décrivait la situation des diverses cultures au Canada. La politique promettait d'appuyer les programmes visant la conservation, l'enrichissement et la diffusion de ces cultures.

En novembre 1972 le gouvernement créait le poste de ministre chargé du Multiculturalisme, et en mai 1973 naissait le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCM), chargé de conseiller le ministre relativement à l'application de cette politique. Des réunions régionales, nationales et au niveau de la direction ont eu lieu régulièrement depuis lors dans le but d'examiner la politique et d'évaluer les programmes. En 1977 et 1978, d'importantes consultations ont eu lieu entre le CCM et de nombreuses collectivités culturelles locales et des groupes de jeunes de toutes les régions du Canada.

Programmes de multiculturalisme

L'application des politiques du gouvernement est assurée par la Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État et par plusieurs organismes culturels fédéraux.

Danseurs folkloriques italiens.

Elle comporte un certain nombre de programmes, dont les suivants. Le Programme des études ethniques soutient la recherche et les études dans les sciences humaines et les sciences sociales liées à d'importants aspects du pluralisme culturel au Canada. Les universités reçoivent une aide pour inviter professeurs et conférenciers. Le Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes conseille le Programme des études ethniques à cet égard.

La Section du développement des ressources culturelles encourage le développement des ressources et l'échange de renseignements sur le caractère multiculturel de la société canadienne. Elle vise à faire connaître la diversité culturelle du pays aux différents segments de la population, notamment par les systèmes d'enseignement, l'activité des médias, le Projet des histoires ethniques et l'aide aux arts de la scène et à la rédaction et la traduction d'œuvres de création littéraire.

La Direction du multiculturalisme soutient également un large éventail d'activités organisées par des groupes bénévoles; pour permettre à ceux-ci non seulement de conserver et de développer leur patrimoine culturel, mais également de le partager. Une aide est fournie pour l'organisation de cours supplémentaires de nature culturo-linguistique, de formation d'instructeurs et la mise au point de matériel didactique utilisé dans les écoles de langues ancestrales, les communications interculturelles, le

Membres du Chinese Association Dance Group d'Ottawa.

développement collectif, l'intégration culturelle des immigrants, etc. Par le truchement de ses bureaux nationaux, régionaux et locaux, le ministère entretient des rapports avec les groupes et organisations qui représentent les groupes ethnoculturels du Canada, et continue de les aider à participer pleinement à la vie canadienne.

En outre, du côté des organismes culturels, l'Office national du film prépare une nouvelle série de films et de documents multimédia sur l'histoire, la culture et le mode de vie des groupes ethnoculturels du Canada, et sur les relations interculturelles de divers groupes. Il prépare et distribue également des versions dans des langues ancestrales de films qu'il a réalisés à l'origine en français ou en anglais.

Le Musée national de l'homme s'occupe activement de l'étude, la collection, la conservation, l'interprétation et la présentation au public de divers aspects de l'héritage

Danseurs de l'Association Inca-Canada.

culturel du Canada. Il a accumulé de nombreux objets façonnés, bandes magnétiques, bandes vidéo et films qui reflètent des éléments des traditions ethnoculturelles canadiennes. Il administre en outre un programme connexe d'expositions fixes et itinérantes, de trousses éducatives et de publications.

Les Archives ethniques nationales, élément des Archives publiques du Canada, collectionnent, répertorient et conservent des documents d'intérêt historique concernant les minorités culturelles du Canada. Elles cherchent à sensibiliser davantage les nombreuses communautés culturelles à l'importance et au besoin de réunir des documents sur leur patrimoine culturel et de conserver tous genres d'archives afin de s'assurer que les multiples facettes de l'histoire canadienne soient bien représentées.

Le Biblioservice multilingue de la Bibliothèque nationale administre un programme d'acquisition et de prêts, par l'entremise des bibliothèques publiques, de livres écrits dans des langues autres que le français et l'anglais.

Cornemuseurs rassemblés aux jeux écossais annuels de Maxville (Ont.).

La cathédrale anglicane St. James à Toronto (Ont.).

Religion

La religion a joué un rôle important dans l'histoire du Canada depuis sa découverte. Ce ne sont pas seulement la quête de richesses et les grandes perspectives de l'exploration qui ont attiré les Français vers le Nouveau Monde, mais aussi une vocation missionnaire, un désir de christianiser les Indiens. Plus tard, les colons en sont venus à voir dans leur église un instrument de stabilité sociale, un centre d'activités communautaires et religieuses, et une source de réconfort dans l'adversité et la souffrance. La plupart des Canadiens reconnaîtraient sans peine que les valeurs judéo-chrétiennes apportées d'Europe influent sur leur vie nationale.

Malgré le rôle actif des protestants français dans les débuts du commerce des fourrures, les rivalités économiques et religieuses ont provoqué en 1627 le bannissement général de tous les colons de la Nouvelle-France qui n'étaient pas des catholiques romains d'origine française. Avant même tout afflux de colons, l'Église catholique romaine avait fondé écoles et hôpitaux, en vue de convertir les Indiens. L'un des épisodes les plus héroïques de l'histoire du Canada est celui du massacre de sept Jésuites qui étaient partis évangéliser les Hurons à la baie Georgienne au XVIIe siècle; leurs noms figurent aujourd'hui au martyrologue. C'est une entreprise missionnaire semblable qui a donné naissance à la ville de Montréal.

Lorsque les Britanniques ont ajouté à leur domaine l'Acadie en 1713 et la Nouvelle-France en 1763, ils ont garanti la liberté de religion aux catholiques romains. L'Acte de Québec de 1774 a sanctionné la politique visant à encourager l'implantation d'une Église catholique «canadienne», et a reconnu cette Église. Cependant, l'arrivée des

Loyalistes protestants a créé au Canada une pluralité religieuse. Cette diversité ainsi que la démocratie ont voué à l'échec les plans qui prévoyaient faire de l'anglicanisme la religion officielle des colonies, et au moment de la Confédération la séparation de l'Église et de l'État était devenue une réalité au Canada.

Les Canadiens représentent littéralement une centaine de pays d'extraction, et les Églises importantes ont créé des paroisses «ethniques» où l'usage de la langue maternelle des immigrants aide ces derniers à s'acclimater à la culture canadienne. Bien que la majorité des Canadiens aient hérité le christianisme de leurs ancêtres, d'autres croyances font également partie de la mosaïque religieuse du pays. Les Juifs européens ont apporté avec eux les deux grandes traditions judaïques et ont établi au Canada des synagogues orthodoxes, conservatrices et libérales; le judaïsme au Canada est demeuré essentiellement un phénomène urbain, puisque 77% de ses adeptes vivent à Montréal et à Toronto. D'autres immigrants venus d'Asie ont introduit l'islamisme, l'hindouisme, le bouddhisme et le sikhisme.

Peu après la Confédération, les nationalistes protestants ont commencé à nourrir l'espoir de réunir tous les chrétiens en une seule Église canadienne. En 1875, tous les presbytériens du Canada s'unissaient pour former une seule Église et, neuf ans plus tard, tous les méthodistes faisaient de même. Ces unions confessionnelles préfiguraient une grande union de tous les groupes protestants; ce n'est toutefois qu'en 1925, après qu'une controverse amère eut divisé l'Église presbytérienne, que l'union des méthodistes, presbytériens et congrégationalistes a été réalisée. De 1944 à 1975 l'Église Unie du Canada a discuté d'une union possible avec l'Église anglicane. Si cette union s'était réalisée, elle aurait touché près de 30% de la population du Canada.

D'après le recensement de 1971, les catholiques romains représentent 46% de la population. Les trois confessions qui suivent, soit par ordre de grandeur les presbytériens, les luthériens et les baptistes, groupent 12% de la population. Près de neuf Canadiens sur 10 appartiennent à seulement six Églises, et le reste se répartit entre plus de 30 autres confessions religieuses. Les grandes Églises du Canada ont des fidèles dans toutes les provinces, mais les confessions de moindre envergure présentent souvent une concentration régionale. L'Église presbytérienne du Canada est devenue avant tout une institution urbaine concentrée en Ontario depuis l'union de 1925, et les 667,000 baptistes canadiens se trouvent surtout dans les provinces Maritimes. La tradition canadienne de liberté religieuse a attiré de nombreux petits groupes religieux

Jeunes filles de la colonie huttérite préparant des légumes pour le marché hebdomadaire à Calgary (Alb.), situé tout près.

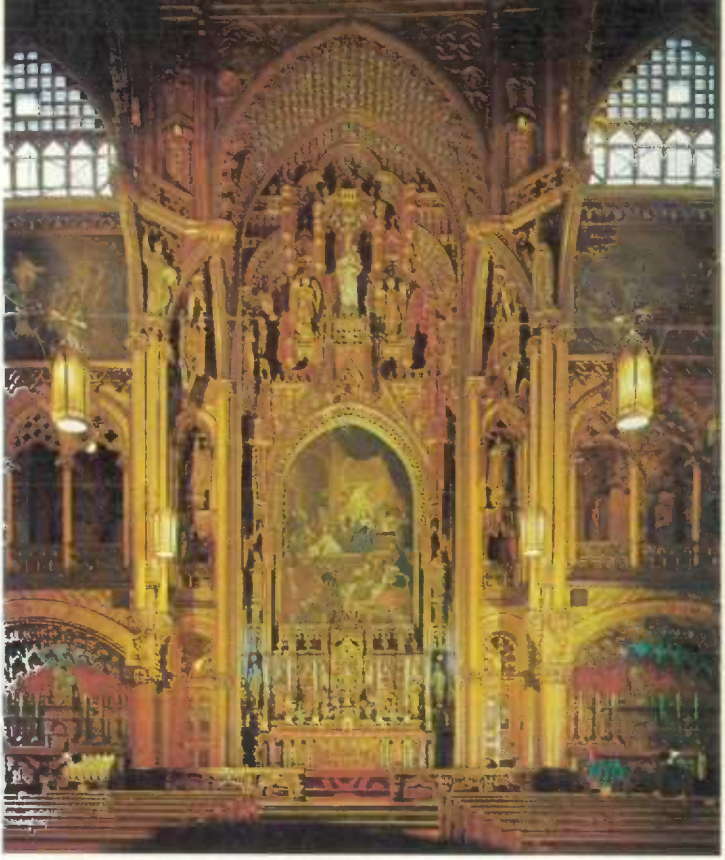

La cathédrale Notre-Dame à Montréal (Qué.).

persécutés dans d'autres pays, et souvent ils ont formé ici des collectivités fermées, centrées sur la religion et les coutumes qu'ils voulaient sauvegarder.

Au XIXe siècle, les Églises ont dépensé une si grande part de leurs ressources pour desservir une population dispersée dans tout le territoire que l'État a dû prendre en charge les services sociaux. Et pourtant, malgré ce rôle social de l'État et la séparation entre l'ordre religieux et l'ordre public, les Canadiens ont toujours cru qu'il devait exister un lien entre les deux. Les Églises organisées ont su se faire la conscience de l'État et faire valoir leurs vues sur des questions comme la tempérance, l'observance du jour du Seigneur, le contrôle des naissances, l'avortement, les conditions de travail et de vie, la peine de mort et la réforme du droit pénal. Elles ont également incité le Canada à aider les pays en voie de développement et à reconnaître ou ne pas reconnaître certains gouvernements étrangers.

Depuis le début des années 60, l'influence des Églises traditionnelles sur la vie nationale diminue, tandis que des sectes et des cultes radicaux recrutent un nombre appréciable d'adeptes chez une jeune génération insatisfaite. Néanmoins la religion traditionnelle retrouvera peut-être de son ancienne vigueur à la faveur du conservatisme religieux qui renaît en réaction contre les incertitudes, la confusion et les défis de la décennie précédente.

JOHN S. MOIR

Arts et culture

Les arts: prospérité et austérité

Les dépenses publiques au chapitre des arts ont augmenté de façon spectaculaire ces dix dernières années, et les activités artistiques constituent une source de revenu pour les particuliers et pour les collectivités. Pourtant, tous les artistes ont des problèmes financiers; certains sont juste un peu serrés, d'autres vivent bien au-dessous du seuil de pauvreté. L'accroissement des fonds a permis un relèvement de la quantité et de la qualité et une plus grande diffusion des arts, mais par ailleurs les récentes coupures budgétaires n'ont épargné à peu près personne et un plus grand nombre d'artistes doivent vivre au jour le jour.

A mesure que les arts ont pris de l'expansion leur réputation s'est élargie et améliorée. Les 68 principaux groupes artistiques au Canada ont attiré un bon tiers de la population à leurs spectacles. Des millions d'autres personnes s'intéressent à des genres différents d'événements artistiques, ou lisent des auteurs canadiens, ou admirent des œuvres d'art. La place accordée par la presse aux arts a pris une telle ampleur qu'on peut lire dans les journaux de longs articles sur des conférences dont le seul objet est de critiquer la façon dont les journaux considèrent les arts.

Par ailleurs, de plus en plus d'artistes estiment qu'ils ne sont ni connus ni appréciés. Écrivains de théâtre, compositeurs, peintres, sculpteurs et auteurs canadiens, tous ont de bonnes raisons de croire qu'ils sont négligés par la presse et par le public. Même des «superstars» comme Michel Tremblay, Margaret Atwood, Jean Duceppe et Gordon Lightfoot n'ont droit qu'à des entrefilets, tandis que les célébrités d'Hollywood font la

Musique en plein air, un après-midi d'été à l'Île-du-Prince-Édouard.

Répétition de costumes de Macbeth, par la Montréal Opera Association; les sorcières sont interprétées par (de gauche à droite) Patricia Richtik, Paul Phillips et Roseanne Keyes.

manchette. D'autres artistes de talent ont l'impression que les œuvres qu'ils produisent tombent à vide, qu'elles ne suscitent aucune réaction.

Tout le monde le fait. Une consolation pour l'artiste est l'omniprésence de l'art. S'il n'existait pas d'arts visuels «sérieux», il n'y aurait pas d'art commercial et, comme l'ont démontré des artistes pop et bien d'autres, la ligne de démarcation entre les deux peut être fort ténue, voire invisible. La musique qui est diffusée dans une usine ou un bureau est une forme d'art, de même que la musique qu'on entend à la radio ou à la télévision. Sans l'art dramatique et la fiction, les séries d'aventures télévisées ou les téléromans à l'eau de rose n'existeraient pas, non plus que les journaux à potins. Sans la contribution de la littérature et des arts visuels, les manuels scolaires et les aides à l'enseignement ne sauraient être efficaces.

Les personnes qui disent n'avoir jamais été artistes se trompent presque toujours. Peindre avec ses doigts, comme font les enfants, frapper sur un tambourin ou faire résonner des triangles, c'est de l'art. A un niveau plus élevé se situent les groupes amateurs de toutes sortes; ce qu'on peut voir ou entendre dans le sous-sol d'une église ou la grande salle d'une école est une manifestation artistique au même titre qu'une représentation donnée dans un des grands centres des arts du Canada. Tous les rédacteurs de journaux au Canada savent que passer outre aux centaines de représentations données par les groupes d'amateurs d'une région, c'est manquer de bons spectacles, gaspiller de la bonne volonté et perdre du tirage.

Il est même impossible d'établir une distinction absolue entre les artistes et les personnes qui apprécient leurs œuvres. Les artistes sont autant des amateurs d'art que des créateurs. Tout critique peut se tromper sur l'identité de la personne qui a influencé tel ou tel artiste, mais Marion Engel a certainement lu et aimé des romans avant d'en écrire elle-même, et Gilles Vigneault a écouté des chansons avant d'en composer. Apprécier une œuvre d'art, c'est un acte de création qui s'apparente à celui de l'artiste.

L'excellence demeure un élément important dans le domaine des arts. Certains artistes sont meilleurs que d'autres, et quelques-uns sont nettement supérieurs. Le problème est que dans certains domaines on n'est jamais tout à fait sûr, même après des années. Nous savons par exemple quel est celui qui joue du violoncelle avec brio, et la grimace d'une personne qui a de l'oreille indique qu'un tel est mauvais; mais dans 20 ans, il se peut que nous ayons une idée fort différente de ce qu'est un grand artiste. La mode change, même en musique, et pour ce qui est des compositeurs, des écrivains et des autres artistes créateurs, l'histoire rira sans doute de nos jugements d'aujourd'hui.

Et pourtant, la qualité compte pour beaucoup. A l'heure actuelle, des milliers de Canadiens se consacrent à temps plein à la pratique des arts à un très haut niveau. En général, ce sont des personnes et des groupes qui peuvent bénéficier des subventions du Conseil des Arts du Canada, mais il en est également un bon nombre qui sont hors du rayon d'action du Conseil. Ils apportent des éléments nouveaux qui affectent chaque Canadien d'une façon ou d'une autre. Leurs succès sont nos succès, et leurs problèmes nous concernent tous.

Doug McGrath et James B. Douglas dans That Championship Season, *production du Théâtre Calgary.*

Andrée Lachapelle et Louis Seeffie dans La Baby Sitter, *pièce récemment produite en tournée d'été par le Théâtre de Quat'Sous.*

Une vie complètement coupée de toute forme d'expression artistique serait insupportable. Même dans le monde délibérément répressif d'un camp de concentration, il est pratiquement impossible d'empêcher les prisonniers de raconter des histoires, de chanter et de rêver à des formes et des couleurs agréables. Loin de réprimer l'art, notre société l'a encouragé sous toutes ses formes, ce qui amène ici la question d'argent.

Le temps des beaux jours. Au printemps de 1977, André Fortier, sous-secrétaire d'État et ancien directeur du Conseil des Arts du Canada, divulgait certains chiffres qui ont fait briller les yeux des artistes dans l'auditoire. Un des chiffres mentionnés était $150 millions représentant l'aide fédérale aux arts, sans compter Radio-Canada. Un autre montant de $150 millions est accordé par les provinces et les municipalités.

On peut faire beaucoup avec des sommes pareilles. Si le montant total était simplement réparti entre les 1.000 meilleurs artistes du pays, chacun recevrait $300.000 par an, et de petites augmentations annuelles. Les auditeurs de M. Fortier ont peut-être eu des visions de folle opulence. Ils ont peut-être pensé au film *The Producers*, dans lequel Zero Mostel exécute une danse lyrique sur le thème génial non de l'amour, mais de l'argent.

Tout n'a pas encore été dit. Il faut également mentionner les contributions des particuliers, qui achètent plus de livres et plus de billets pour le concert et le théâtre, fréquentent davantage les cinémas et font plus de dons aux arts que jamais auparavant.

En novembre 1976, une conférence tenue à l'hôtel Royal York de Toronto a montré comment le milieu des affaires en est finalement venu à s'intéresser aux arts. Les 100 directeurs de grandes entreprises présents à cette occasion n'étaient pas là pour discuter de la meilleure façon de maximiser leurs profits, mais bien des contributions des sociétés aux arts. La conférence était organisée par le Financial Post et le Council for Business and the Arts in Canada, qui compte déjà 100 sociétés membres et qui ne cesse de progresser. On a pu voir côte à côte Xerox, IBM et Olivetti, des banques et des compagnies d'assurances, Maclean-Hunter et Air Canada.

Il ne fait pas de doute que d'autres sociétés joindront les rangs de ces «mécènes» des arts. Rothman's possède son propre conseil des arts de la scène; la banque Toronto-Dominion s'intéresse à l'art inuit; la Noranda Mining possède une collection de beaux-arts; et Seagrams organise des expositions itinérantes d'œuvres d'art dans tout le pays. A Edmonton, petites et grandes entreprises ont financé entièrement le nouvel immeuble du Citadel Theatre.

De nos jours, même un homme d'affaires qui ne s'intéresse pas aux arts ne peut s'empêcher d'y penser. Les arts disputent aux chroniques économiques et agricoles l'espace dans les quotidiens et les hebdomadaires financiers. Même l'avare le plus gratte-sou ne restera pas insensible à des articles sur les millions que rapportent les industries du film et du livre; un conglomérat prend le contrôle d'une maison d'édition multinationale ou l'auteur d'un livre à grand tirage est lui-même porté à la tête d'un conglomérat et, quels que soient ses sentiments en matière d'esthétique, Harpagon veut sa part du gâteau.

Même les artistes des arts visuels, les éternels enfants terribles, possèdent leur propre banque, d'un genre particulier toutefois. La banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada a fourni de l'argent à plus de 600 artistes et à certains distributeurs en achetant des œuvres loués pour l'agrémentation des bureaux et des lieux publics.

Nicholas Pennell et Rod Beattie dans la récente production de Stanford, The Devils.

Terance Kelly et Margaret Robertson dans Oedipe, présenté par la Vancouver Playhouse.

Les artistes utilisent certains des atouts du monde des affaires et du monde du travail. Ils ont un certain nombre de groupes de pression, dont la Conférence canadienne des arts qui organise des rencontres entre les artistes et les représentants du gouvernement pour promouvoir la cause des arts. Parmi les groupes qui représentent des segments précis du milieu artistique, l'Association des orchestres canadiens a été particulièrement active en encourageant fortement les gens à écrire à leurs députés; cette association est généralement l'une des plus dynamiques.

Des syndicats puissants sont bien implantés dans le domaine des arts de la scène, et de nouveaux syndicats se sont créés du côté des arts visuels et des écrivains. La FMEC (Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada), l'ACTR (Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio) et l'Union des artistes, parmi d'autres syndicats et associations professionnelles, ont donné aux artistes une voix au chapitre. Se sont jointes à elles ces dernières années la Writers' Union of Canada, l'Union des écrivains québécois, et, du côté des arts visuels, la Représentation des artistes canadiens. La Direction des écrivains de l'ACTR en est venue à jouer un rôle de plus en plus important dans la conduite de ses propres affaires, pour le plus grand bien des nombreux romanciers, poètes et écrivains de théâtre qui dépendent de la radio, de la télévision et du film pour une grande part de leur revenu.

Époque pénible pour les artistes. Les problèmes d'argent dans le domaine des arts ne sont pas toujours comparables aux problèmes d'argent ailleurs. «La pauvreté au sein de l'opulence» est une phrase qui évoque des images classiques comme celles des

cabanes de papier goudronné entassées parmi les châteaux des riches, mais lorsqu'il s'agit des arts, les cris de détresse les plus désespérés viennent des châteaux.

Chaque grande compagnie de théâtre, d'opéra ou de danse, orchestre symphonique et festival d'arts de la scène a de graves problèmes d'argent, et l'inflation a forcé de nombreuses organisations à réduire sensiblement leur activité. C'est là une situation qui ne saurait exister que dans le domaine des arts. Les grandes compagnies de danse et les grands orchestres ont une assistance plus nombreuse que jamais auparavant; elles produisent de meilleurs spectacles, mettent mieux à profit les talents canadiens et se déplacent plus efficacement vers les collectivités auxquelles elles s'adressent. Dans toute autre entreprise, un tel succès serait un signal d'expansion.

Toutefois, les arts de la scène au niveau le plus élevé ont rarement pu survivre sans patronage d'une forme ou d'une autre. Une bonne part de la facture était autrefois payée par les grandes maisons nobles d'Europe; un peu plus tard, les grands financiers ont pris la relève, et c'est maintenant au tour du gouvernement. Il y a des exceptions, mais elles sont fort peu nombreuses. Les concerts présentés par de petits groupes de musiciens peuvent faire des profits, particulièrement dans le cas de la musique rock ou folk, mais également dans le cas de grands solistes comme Maureen Forrester et Jon Vickers. Toutefois, le montant qu'il en coûte pour réunir un grand nombre d'artistes dans de bonnes productions dépasse tout simplement les recettes limitées des salles de théâtre ou de concert.

Les soucis financiers des artistes ne sont pas très différents de ceux qui tracassent la plupart des Canadiens à un moment ou à un autre. La plupart des artistes ne gagnent pas suffisamment et doivent souvent user d'expédients pour joindre les deux bouts. Pour eux, il s'agit généralement de ne pas se retrouver dans la misère et non pas d'essayer de mener le train de vie de monsieur-tout-le-monde, qui a généralement un

Doug Jones et Brian Brainerd dans le film Mais qui a vu le vent?, *lauréat du Prix de la bobine d'or en 1978.*

Membres d'un club de dessin à Windermere (C.-B.).

revenu bien au-dessus de la moyenne, ce qui est loin d'être le cas de l'artiste.

Il serait difficile d'imaginer une profession moins rémunératrice. Une étude commandée par le Conseil des Arts du Canada a indiqué qu'en 1971, parmi les artistes de la scène, les musiciens professionnels réalisaient les gains annuels moyens les plus élevés ($7,500), et les danseurs professionnels, les plus faibles ($4,500). Le revenu moyen de tous les artistes de la scène s'établissait à $6,500, soit $400 de moins par an que ce que réalise l'ensemble des travailleurs et nettement moins que le revenu des autres professionnels. Les artistes enquêtés avaient à leur actif non seulement de nombreuses années de dure formation de base, mais également deux à trois ans «d'apprentissage» en moyenne, et l'âge moyen était de 34 ans. La concurrence a toujours été très serrée, et les professionnels sont ceux qui ont réussi à percer. Chaque discipline comporte ses propres risques. La carrière de danseur, en particulier, n'a qu'une durée comparable à celle de l'athlète professionnel, et constamment il y a risque de blessures qui pourraient y mettre fin prématurément.

La situation est encore beaucoup plus pénible pour les poètes, écrivains de théâtre, romanciers, compositeurs, peintres et sculpteurs, qui en général ne sont pas soutenus par de grandes institutions qui leur versent un salaire et présentent leurs œuvres au public. Les subventions du Conseil des Arts et d'autres conseils semblables ont été d'un grand secours pour nombre d'entre eux, mais il n'en reste pas moins qu'ils vivent au-dessous du seuil de pauvreté ou qu'ils doivent consacrer de nombreuses heures à d'autres emplois. Les artistes de ces disciplines vivent dans une incertitude perpétuelle. Même le romancier le plus hautement coté est tributaire du succès de ses prochaines œuvres. Un compositeur peut produire pendant nombre d'années sans jamais entendre une seule de ses compositions exécutée correctement. Là encore la concurrence est forte, l'apprentissage ardu, et le revenu généralement maigre.

En dépit de tous ces problèmes, les arts fleurissent partout. Les artistes créateurs produisent plus que jamais, et de petits groupes d'artistes de la scène dans tout le pays trouvent de nouvelles façons d'éclairer les coins sombres de la vie collective. Des solutions énergiques aux problèmes sont proposées dans toutes les formes d'art, et la réaction face aux difficultés n'en est pas une de désespoir mais d'irritation, ce qui signifie qu'on est sur la voie du progrès.

Ce qui est particulièrement important, c'est que les artistes, les gouvernements et le public considèrent maintenant les arts comme une source d'agrément et un aspect absolument essentiel de la qualité de la vie.

Pour en savoir davantage

Il existe de nombreuses sources de renseignements sur les réalisations actuelles dans le domaine des arts. La section des arts dans les journaux continue de s'agrandir et de s'améliorer; dans les grandes villes, elle donne des opinions bien informées sur les événements locaux et, dans une certaine mesure, nationaux. On trouvera généralement les rapports annuels du Conseil des Arts et des organismes de certaines provinces et municipalités qui subventionnent les arts parmi les ouvrages de référence des bibliothèques locales.

Voici quelques-uns des nombreux périodiques sur les arts au Canada:

Arts de la scène: *Canadian Theatre Review, Coda, Dance in Canada, Opera Canada, Performing Arts in Canada* et *That's Show Business.*

Édition et création littéraire: *Books in Canada, Livres et Auteurs québécois* et *Quill and Quire.*

Cinéma: *Cinema Canada, Cinéma Québec, Motion, Sequences* et *Take One.*

Arts visuels: *Art Magazine, artscanada, Impressions, File, Ove Photo, Parachute* et *Vie des Arts.*

Statues de bois devant un bureau de poste à Saint-Jean (Q.-B.).

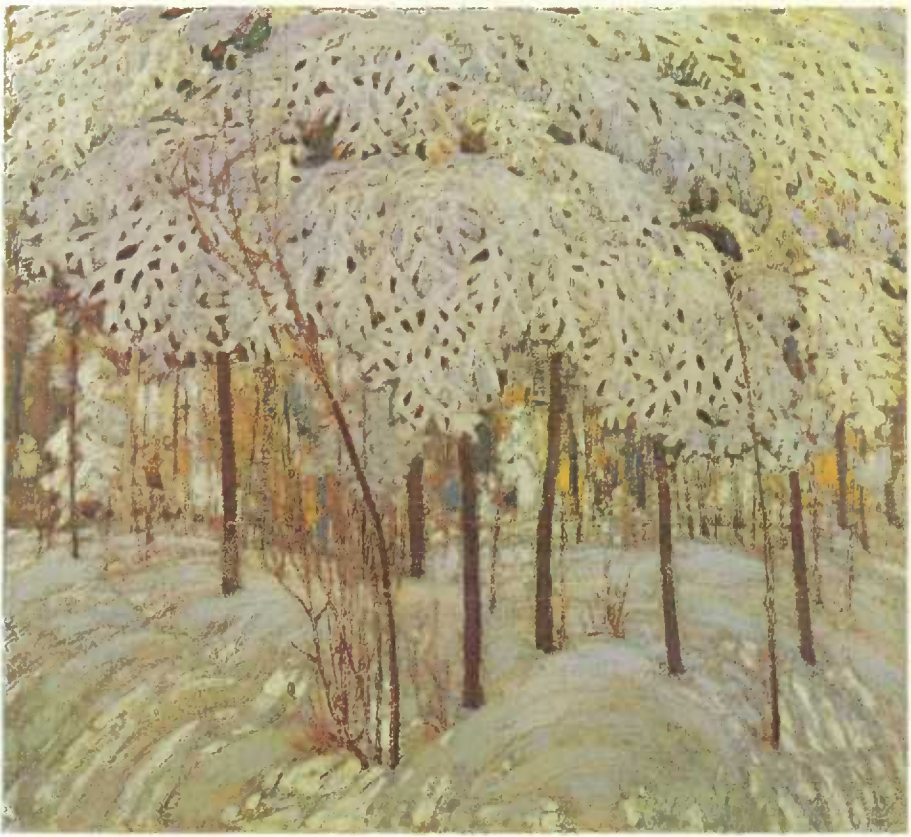

La Galerie nationale du Canada

Neige d'hiver de Tom Thomson.

Musées et galeries

Au cours de la dernière décennie, il s'est produit au Canada un essor spectaculaire de l'activité muséologique. Actuellement, environ 1,500 musées et galeries d'art sont exploités dans l'ensemble du pays, et quelque 50 grands établissements accueillent chaque année près de 10 millions de visiteurs. Le nombre d'employés des musées a aussi augmenté considérablement, et les programmes de formation en muséologie ont pris de l'ampleur. Depuis 1972, une importante aide financière est fournie par tous les paliers d'administration publique, ce qui traduit le grand intérêt du public dans la préservation du patrimoine naturel, historique et artistique du Canada.

Un des principaux membres du milieu muséologique est l'association des musées canadiens, dont le bureau central est à Ottawa. Elle favorise le professionnalisme au moyen de publications, de séminaires, de conférences et de son centre de soutien muséologique.

Les Musées nationaux du Canada

En 1968, la Loi sur les musées nationaux regroupait quatre musées sous l'administration des Musées nationaux du Canada. Ces musées sont la Galerie nationale du Canada, le Musée national de l'homme (qui comprend le Musée de guerre du Canada), le Musée national des sciences naturelles et le Musée national des sciences et de la technologie (qui comprend la Collection nationale de l'aéronautique).

Des délibérations au niveau fédéral ont abouti à l'annonce, en mars 1972, d'une nouvelle politique des musées nationaux dont la mise en œuvre a été confiée aux Musées nationaux du Canada. L'élément de base de cette nouvelle politique était la démocratisation et la décentralisation du patrimoine culturel canadien. Parmi les principales caractéristiques figurait l'établissement d'un réseau national de 25 musées associés comprenant les quatre musées nationaux à Ottawa. De plus, un réseau de centres d'exposition a été créé pour répondre aux besoins des collectivités non desservies par de grands musées. Des muséobus ont été mis au point pour transporter des expositions spécialement conçues dans de petites localités éloignées.

Parmi les autres programmes nationaux, il y a lieu de mentionner l'Institut canadien de conservation qui offre des services de recherche, de conseil et de soins compétents pour protéger les trésors nationaux; un répertoire national informatisé des collections; un programme d'échanges internationaux; et des services d'aide technique et financière à des centaines d'établissements reconnus. Le Train de la découverte des Musées nationaux, qui présente sur une longueur d'un demi-mille une vivante exposition sur l'histoire naturelle et humaine du Canada, a été conçu pour toucher environ trois millions de Canadiens chaque année. Des publications, des productions audiovisuelles et des ensembles éducatifs atteignent un vaste public d'un océan à l'autre.

La Galerie nationale du Canada. Le rôle de cette galerie, depuis sa constitution en 1913, a été de susciter l'intérêt du public à l'égard des arts visuels et de favoriser l'épanouissement des arts au Canada. Forte de ce mandat, la Galerie a enrichi ses collections et s'est acquis une renommée internationale.

Plus de 18,000 œuvres d'art sont exposées à la Galerie nationale. Les collections ont un caractère international pour que le peuple canadien découvre les origines de ses traditions. La collection d'art canadien, la plus vaste et la plus importante qui soit, est sans cesse augmentée: depuis 1966, plus de 60% des nouvelles acquisitions sont canadiennes. On y trouve de nombreuses œuvres des grands maîtres ainsi qu'une collection croissante d'art contemporain, d'estampes et de dessins, et des œuvres qui ont obtenu le diplôme de l'Académie royale canadienne.

La Galerie organise à l'intention des visiteurs des expositions, des conférences, des projections de films et des visites commentées. Le public a également accès à sa bibliothèque de référence qui contient plus de 60,000 volumes et périodiques sur l'histoire de l'art et des sujets connexes.

La Galerie prépare, dans l'intérêt de tous les Canadiens, des expositions itinérantes, des tournées de conférences, des publications, des reproductions et des films. En même temps, elle fait connaître l'art canadien à l'étranger en participant à des expositions internationales et en préparant de grandes expositions d'art canadien; elle fait également venir d'importantes expositions au Canada. En 1977-78, elle a organisé et fait circuler 25 expositions, qui ont été vues par plus de 245,000 personnes dans 30 villes au Canada.

Le Musée national de l'homme. Ce musée recueille, conserve, interprète et expose des objets relatifs au patrimoine historique et culturel des diverses ethnies canadiennes, et effectue des recherches et publie des données à ce sujet.

Reconstitution d'un salon de l'époque victorienne au Musée national de l'homme.

Le Musée occupe neuf salles d'expositions permanentes dans l'édifice Victoria. On peut mentionner entre autres: «L'Épopée humaine», galerie d'introduction; «Le Canada avant Cartier», qui relate la préhistoire du Canada; «Les Inuit», étude sur les habitants du Nord; «Les peuples des longues maisons», portrait de la société iroquoise; «Les chasseurs de bisons», étude des Indiens des Plaines; et «Les enfants du corbeau», sur la vie des Indiens de la côte nord-ouest. Les plus récentes expositions permanentes, «Quelques arpents de neige» et «Notre patrimoine: l'odyssée canadienne», traitent de l'histoire du peuplement et du développement social au Canada et de la riche mosaïque de cultures créée par les pionniers.

Les travaux du Musée sont effectués par sept divisions. La Commission archéologique du Canada effectue des recherches et des fouilles sur les sites menacés de destruction ou d'endommagement. Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle possède les plus importantes archives de culture traditionnelle du pays. Le Service canadien d'ethnologie effectue des recherches approfondies sur les cultures autochtones et métisses du Canada. Le Musée de guerre du Canada s'occupe de recherches, d'expositions et de publications concernant l'histoire militaire, et abrite une vaste collection de souvenirs allant des œuvres d'art aux chars d'assaut. La Division de l'histoire effectue des recherches sur la société et la culture matérielle au Canada depuis les débuts de la colonisation européenne. La Division des programmes nationaux organise des expositions itinérantes au Canada et à l'étranger. La Division de l'éducation et des affaires culturelles produit des instruments éducatifs dont la série «Le Canada en images», des films et des «muséotrousses», et offre des programmes locaux à l'intention des écoles et du grand public.

Le Musée national des sciences naturelles. Ce musée se compose de divisions qui s'occupent de botanique, de zoologie des invertébrés, de zoologie des vertébrés, de minéralogie, de paléobiologie, d'interprétation et de vulgarisation. Il compte en outre le Centre canadien d'identification aquatique et le Centre d'identification zooarchéologique, où l'on identifie les restes d'animaux provenant de fouilles archéologiques.

Le Musée participe à 70 grands travaux de recherche effectués soit par son personnel, soit par des scientifiques associés des universités et d'autres organismes externes. Ses collections comptent plus de 4 millions de spécimens scientifiques qui sont à la disposition des scientifiques du monde entier. Le Musée publie également des documents d'intérêt scientifique sur des sujets relatifs à ses collections.

Les grands travaux de rénovation de l'édifice Victoria, qui abrite le Musée national de l'homme et le Musée national des sciences naturelles, touchent à leur fin. Cinq salles d'expositions permanentes intitulées «La Terre», «La Vie à travers les âges», «Les Oiseaux du Canada», «Les Mammifères du Canada», et «La Vie Animale» se composent de montages audiovisuels, de dessins, de modèles, d'objets que les visiteurs peuvent manipuler, et de milliers de spécimens provenant des collections du Musée. Des expositions temporaires provenant du Musée ou d'ailleurs sont présentées dans une salle spéciale, et des expositions sur la vie des végétaux et les animaux dans la nature sont en voie de préparation.

Les conférences, projections de films et programmes spéciaux d'interprétation offerts par le Musée ont de plus en plus la faveur des écoliers et du grand public. Des ouvrages de vulgarisation, un service de prêts de matériel éducatif aux écoles et un programme

La salle des dinosaures au Musée national des sciences naturelles.

Anciennes voitures au Musée national des sciences et de la technologie.

d'expositions itinérantes permettent à tous les Canadiens de mieux prendre connaissance de leur patrimoine national.

Le Musée national des sciences et de la technologie. Ce musée reçoit chaque année plus d'un demi-million de visiteurs qui peuvent monter dans des véhicules et manipuler ou simplement admirer les montages animés qui rehaussent ses collections. De plus, 200.000 personnes visitent chaque année la Collection nationale de l'aéronautique à l'aéroport de Rockcliffe.

Les salles d'expositions du Musée présentent des maquettes de navires, des horloges, des appareils de communication, un élevage de poussins, des machines agricoles anciennes et modernes, des presses d'imprimerie et des objets relatant l'histoire de l'aviation au Canada. L'histoire des transports terrestres au pays est illustrée par divers engins, depuis les traîneaux et carrosses jusqu'aux locomotives à vapeur géantes et aux premières automobiles. Jeunes et adultes s'en donnent à cœur joie dans la salle de physique qui présente des illusions d'optique et des instruments leur permettant de mettre leurs connaissances à l'épreuve. L'observatoire du Musée abrite le plus grand télescope à réfraction au Canada, qui est utilisé pour observer les étoiles dans le cadre de programmes éducatifs présentés en soirée.

Des guides assurent la réalisation de programmes éducatifs sur des sujets généraux ou particuliers à l'intention de tous les groupes d'âge. Durant les mois d'été, un train à vapeur qui fait l'aller-retour entre Ottawa et Wakefield, au Québec, évoque les voyages d'antan. En outre, le Musée conçoit et exécute des expositions qui voyagent parfois dans tout le Canada, et effectue des échanges d'objets avec d'autres musées au Canada et à l'étranger.

La Collection nationale de l'aéronautique compte une centaine d'appareils qui représentent les progrès de l'aviation depuis ses débuts jusqu'à nos jours, et l'importance de la machine volante dans la découverte et le développement du Canada.

Bibliothèques et archives

Bibliothèques

Il existe des bibliothèques au Canada depuis le début du XVIIIe siècle. Avant 1850, on comptait des bibliothèques juridiques, théologiques, universitaires et privées, et depuis cette date sont apparues les bibliothèques spécialisées dans le domaine des affaires et de l'industrie, puis les bibliothèques publiques subventionnées. Depuis la Seconde Guerre mondiale, toutes les bibliothèques connaissent un essor sans précédent.

Vu que dans la fédération canadienne les bibliothèques relèvent de la compétence provinciale, il n'existe pas de système national unifié de bibliothèques. Les systèmes de bibliothèques publiques des provinces, malgré de légères différences, se ressemblent en ce qu'ils sont supportés par les administrations locales ou provinciales (sauf au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest où ils bénéficient de subventions fédérales), et la coordination est assurée par un organisme central.

Les bibliothèques publiques canadiennes sont des fournisseurs de matière imprimée et non imprimée, pour l'agrément, l'information ou l'éducation de leur clientèle. Certaines s'occupent activement de fournir des renseignements sur les services et aménagements communautaires. Un nombre encore plus grand prend des moyens pour faire bénéficier des services de bibliothèque ceux qui ne peuvent se déplacer ou qui ne se rendent pas aux bibliothèques: personnes âgées, malades, prisonniers, handicapés physiques et démunis. A l'intention des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, les bibliothèques offrent des ouvrages en langues étrangères, souvent avec l'aide du Biblioservice multilingue de la Bibliothèque nationale, qui organise des collections de livres en langues étrangères et les prête aux services provinciaux de bibliothèques pour qu'elles circulent dans les régions.

Le Canada compte environ 10.000 bibliothèques scolaires, abstraction faite des collections de classe non organisées. Grâce à la gamme étendue de ressources qui vient s'ajouter aux documents imprimés: films, enregistrements, bandes magnétiques, diapositives et présentations, celles-ci sont en train de devenir des «centres de documentation multimédia».

Les bibliothèques de collège et d'université ont connu une expansion très rapide dans les années 60 et au début des années 70, mais actuellement il se produit un ralentissement. Ces bibliothèques ont automatisé bon nombre de leurs opérations pour pouvoir mieux absorber une charge de travail croissante. Elles ont aussi cherché à collaborer dans les domaines de l'automatisation, de la rationalisation des collections et de la mise en commun des ressources, de sorte que des réseaux informatisés se créent ou sont à l'étude dans toutes les régions du Canada. A cet égard, la Bibliothèque nationale a effectué ou financé un certain nombre d'études, par exemple sur les collections d'ouvrages juridiques, de documents publics, de musique, et sur les prêts entre bibliothèques.

Les bibliothèques spécialisées, soit celles qui desservent des entreprises, des associations, des institutions comme les musées, les hôpitaux, les ministères et les organismes gouvernementaux, se chiffrent à plus de 1,000. Les bibliothèques gouvernementales sont généralement les plus importantes, en particulier spécialement les bibliothèques des assemblées législatives des provinces. Certaines bibliothèques fédérales sont de fait des bibliothèques de documentation dans leurs domaines propres pour l'ensemble du Canada, mais en général les bibliothèques spécialisées ne desservent que les usagers autorisés des organismes qui les supportent.

A l'échelle nationale, la bibliothèque de documentation scientifique pour le Canada

La Bibliothèque nationale du Canada a célébré son 25e anniversaire en 1978.

est l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), anciennement Bibliothèque scientifique nationale. Les services de l'ICIST à l'intention des exécutants de recherche scientifique et des milieux industriels comprennent, en plus d'une collection d'appoint de publications en série et de monographies, un service automatisé de diffusion sélective de l'information (DSI), un service connexe de recherches documentaires en ligne (CAN/OLE), et la publication d'une liste collective des publications scientifiques en série conservées au Canada.

La Bibliothèque nationale du Canada a célébré son 25e anniversaire en 1978 et a marqué l'occasion en effectuant une étude approfondie de son rôle dans l'avenir. Elle continue à augmenter ses collections dans les lettres et les sciences sociales, à réunir des ouvrages de toutes sortes sur le Canada, et à exercer un grand nombre de fonctions au niveau national. En vertu de la Loi de 1969 sur la Bibliothèque nationale, elle veille à l'application du règlement concernant le dépôt légal, publie la bibliographie nationale *Canadiana* et tient à jour les catalogues collectifs à partir desquels les bibliothèques et les chercheurs peuvent retrouver l'endroit au Canada où sont conservés des ouvrages particuliers. Elle attribue en outre les numéros internationaux normalisés du livre (ISBN) pour les publications de langue anglaise et les numéros internationaux normalisés des publications en série (ISSN) pour tous les périodiques canadiens. Elle fournit un service DSI pour les lettres et les sciences sociales et effectue, à un prix minime, des recherches rétrospectives dans un certain nombre de bases de données pour les bibliothèques et les particuliers. Elle joue un rôle de premier plan dans la promotion des réseaux bibliographiques nationaux.

Au Canada, les bibliothécaires reçoivent une formation universitaire. Sept universités décernent une maîtrise en bibliothéconomie et deux, Toronto et Western Ontario, un doctorat. De plus, un grand nombre de collèges communautaires dispensent des cours postsecondaires pour la formation de bibliotechniciens.

Les bibliothèques mobiles de Calgary (Alb.) s'acheminent aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier des services habituels de bibliothèque.

Archives publiques

Les Archives publiques du Canada ont pour mandat d'acquérir, de conserver et de mettre à la disposition du public tout document portant sur les divers aspects de la vie canadienne et le développement du pays.

A une certaine époque, les documents manuscrits recevaient une attention presque exclusive de la part des chercheurs. Aujourd'hui on reconnaît une égale importance aux documents de toute espèce en tant que source authentique d'information. Les Archives publiques comptent maintenant des divisions distinctes pour les manuscrits, cartes et plans, tableaux, dessins et estampes, photographies, enregistrements visuels et sonores, et archives ordinolingues.

Les Archives exercent des fonctions également importantes en matière de gestion des documents publics. La Direction de la gestion des documents aide les ministères et organismes fédéraux à établir et administrer des programmes efficaces de gestion et d'élimination des documents. Ici encore on attache beaucoup d'importance aux microfilms et aux documents ordinolingues. Le Service central du microfilm de la Direction de l'administration et des services techniques exécute des travaux de microfilmage au prix coûtant pour la plupart des organismes du gouvernement fédéral.

La maison Laurier, ancienne résidence à Ottawa des premiers ministres Sir Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King, est administrée par les Archives puhliques. La présence de tableaux, de porcelaines et d'argenterie ajoute au noble charme de cette demeure, qui accueille chaque année plus de 25,000 visiteurs canadiens et étrangers.

Les Archives ont également mis sur pied un vaste programme d'expositions destinées à faire connaître leurs nombreuses activités. Ainsi, la Direction de la gestion des documents et la Division des archives fédérales préparent pour novembre 1979 une conférence et une exposition d'envergure nationale. La conférence, qui portera sur les archives fédérales et sur la gestion et la conservation de ces dernières à titre de documents historiques, coïncidera avec la Semaine internationale des archives.

L'administration publique et la politique culturelle

Responsabilités privée et publique

Tous les Canadiens vivent leurs cultures, mais très peu en parlent. Lorsqu'ils en discutent, ils considèrent généralement la culture comme une affaire essentiellement personnelle. Bien que certaines formes d'aide gouvernementale soient les bienvenues, toute tentative par quelque administration publique que ce soit de déterminer le contenu de la vie culturelle se trouverait en conflit avec les valeurs canadiennes.

Néanmoins, on exige de l'administration publique certains genres de services culturels. Il semble y avoir un intérêt croissant pour diverses formes d'expression culturelle qui définissent le Canada et les Canadiens. Les problèmes sont compliqués par la diversité culturelle de la population, la décentralisation de l'autorité publique et l'ouverture du Canada aux courants venant de l'Europe, des États-Unis et d'autres parties du monde. Les ressources provenant du marché et de l'aide privée sont importantes, mais insuffisantes; on s'accorde à reconnaître que les pouvoirs publics doivent également faire leur part.

Les politiques culturelles du Canada se caractérisent donc par la recherche de moyens adéquats d'offrir une aide gouvernementale pour le développement culturel, la production artistique et la jouissance des arts, sans toutefois imposer de valeurs, de contrôle ou de censure officiels.

Veronica Tennant, David Cornik et quatre fées dans une production du Ballet national, La Rêve.

L'administration publique et le patrimoine culturel

Que ce soit par accident historique ou par décision concertée, l'administration publique est propriétaire de nombreux éléments du patrimoine culturel des Canadiens, depuis des monuments nationaux comme les édifices du Parlement jusqu'aux registres d'obscurs prêtres de paroisse du XIXe siècle, en passant par les collections les plus représentatives de la peinture canadienne. Cette fonction a donné lieu à la création d'institutions importantes telles que les archives fédérales et provinciales, les services des lieux et monuments historiques et les galeries d'art et musées administrés par les trois paliers de gouvernement. Bref, les administrations publiques sont les plus grands collectionneurs et exhibiteurs du pays.

Les fonctions à cet égard sont assumées de multiples façons. Les collections sont régulièrement agrandies et diversifiées. Les installations et les services de présentation sont améliorés de sorte que les biens publics soient plus significatifs et plus facilement accessibles au public.

En ce qui concerne la construction des bâtiments, les trois niveaux d'administration publique se sont attachés aussi bien à l'aspect esthétique qu'à des considérations fonctionnelles, qu'il s'agisse de l'architecture ou de l'utilisation d'œuvres d'art à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des immeubles. Récemment, on a assisté à la rénovation d'édifices faisant partie du patrimoine culturel, que ce soit pour leur intérêt historique comme dans le cas de l'Hôtel de ville de Kingston ou en vue de nouveaux usages comme dans le cas des bureaux du gouvernement.

A titre de propriétaires, les administrations publiques sont disposées à construire et à exploiter des aménagements destinés à des expositions et à des spectacles. Au cours des 15 dernières années, nombre de théâtres et de salles de concert ont été construits. En fait, tous les grands centres urbains, et bon nombre de centres plus petits sont maintenant assez bien équipés.

Il est intéressant de constater que les investissements en biens et en aménagements culturels pour l'agrément du public ne sont pas limités à un seul niveau de gouvernement. Des bibliothèques, salles de concert, collections d'œuvres d'art et édifices faisant partie du patrimoine culturel sont la propriété tantôt de municipalités, tantôt des administrations fédérale et provinciales. Nombre d'ententes ont été élaborées en vue d'améliorer les services et de faciliter le financement, surtout du côté des investissements. Les subventions fédérales aux provinces et aux municipalités revêtent une importance particulière, notamment pour la construction de lieux d'expositions et de spectacles; les subventions provinciales aux municipalités sont essentielles pour la construction et l'exploitation de bibliothèques publiques, de centres culturels et de nombreux programmes au niveau local. Certaines provinces versent aux municipalités de fortes sommes provenant des loteries pour l'investissement dans des installations culturelles et récréatives.

Soutien des artistes

Jusqu'au milieu du siècle, les administrations publiques tenaient pour acquis que les artistes feraient leur chemin tous seuls, et se contentaient d'acheter des œuvres pour des collections ou à d'autres fins publiques. Aucune somme importante n'était régulièrement affectée au soutien des artistes à part l'achat du produit.

En 1949, le rapport de la Commission Massey-Lévesque a marqué un tournant en faisant ressortir le fait qu'une vie culturelle florissante au Canada ne pouvait être soutenue uniquement par les recettes du marché, par le bénévolat et par des artistes

Concert de Noël dans une école de Toronto (Ont.)

vivant dans la pauvreté. Depuis lors, les administrations publiques ont reconnu, quoique lentement, qu'il est justifié d'employer des deniers publics pour subventionner peintres, danseurs, musiciens et autres artistes, ainsi que les institutions pour lesquelles ils travaillent. Même aujourd'hui, peu d'artistes professionnels approchent des niveaux de revenu considérés comme normaux dans les autres professions, mais le niveau actuel d'expression artistique au Canada est dans une certaine mesure le reflet de l'aide gouvernementale.

Plusieurs techniques sont utilisées pour acheminer les fonds publics aux artistes de façon rationnelle, sans contraindre ou tenter de contrôler l'orientation de leurs travaux. Certains conseils des arts ont été établis en dehors de la structure gouvernementale normale. Le Conseil des Arts du Canada, instrument que s'est choisi le gouvernement fédéral, est une fondation ou trust public sans but lucratif qui prend ses propres décisions et n'est régi que par sa loi constitutive. Plusieurs administrations provinciales utilisent ce modèle, qu'elles adaptent aux exigences régionales.

Les conseils des arts, de leur côté, consultent la communauté artistique elle-même et s'en remettent à des professionnels reconnus dans une discipline donnée pour déterminer la meilleure façon de distribuer les fonds disponibles. Il y a rarement assez de fonds pour satisfaire tous les besoins et des choix très difficiles doivent être faits; l'objet du système est donc de reconnaître l'excellence le plus objectivement possible.

L'administration publique et l'éducation

Au sens large, toute politique en matière d'éducation est une politique culturelle. Les écoles sont les plus importantes institutions culturelles de la société canadienne. En ce qui concerne l'administration publique, l'éducation est une fonction provinciale

administrée en grande partie au niveau municipal. Le sujet est donc très varié, complexe et de nature locale, et les paragraphes qui suivent ne peuvent présenter que quelques caractéristiques générales.

Les programmes scolaires du Canada ont toujours reconnu l'importance des arts en tant qu'élément d'éducation générale. Depuis qu'il y a des écoles on enseigne la littérature, et dans bon nombre de provinces la tendance actuelle consiste à mettre l'accent sur les œuvres contemporaines, en particulier sur les œuvres canadiennes. La musique fait également partie de l'enseignement, et de nombreuses écoles offrent des programmes d'arts visuels.

Récemment, on semble noter un intérêt croissant, reflété à la fois par les politiques et par l'orientation des élèves, pour les arts de la scène, la télévision et le cinéma. On a découvert que la télévision pouvait servir à la fois d'aide à l'enseignement et de sujet d'étude, et de nombreuses innovations intéressantes et utiles ont été faites dans l'utilisation de la technique vidéo comme autre moyen d'expression culturelle.

En collaboration avec les conseils scolaires, et souvent grâce au support financier d'autres niveaux de gouvernement, nombre de troupes montent des spectacles à l'intention des élèves, et associent des troupes étudiantes à leurs principales réalisations. De plus, diverses troupes professionnelles et groupes communautaires présentent des pièces à l'intention des jeunes en dehors du cadre scolaire.

L'administration publique et la réglementation

Se conformant à l'opinion publique, les gouvernements ont généralement évité toute intervention volontaire dans le domaine des arts et de la vie culturelle de la population, traitant les artistes et les organisations culturelles comme de simples citoyens ou comme des entreprises. Néanmoins, d'importantes mesures de réglementation ont été établies dans quelques domaines bien déterminés. En voici deux ou trois exemples.

Les gouvernements fournissent un cadre juridique à production artistique (par une législation portant sur les droits d'auteur et d'autres droits par exemple), et, de plus, la politique fiscale vise à favoriser les arts et autres activités culturelles au moyen d'exemptions d'impôt sur les dons privés aux organisations artistiques. Dans certains cas, ils étaient également disposés à intervenir lorsque les producteurs canadiens étaient désavantagés sur le plan économique face à des concurrents étrangers qui pouvaient réaliser des coûts unitaires extrêmement bas du fait de leur accès à d'importants marchés internationaux.

Récemment, bon nombre d'administrations provinciales et municipales ont manifesté un intérêt réel pour les lois visant à empêcher qu'on démolisse ou qu'on défigure des constructions privées faisant partie du patrimoine du Canada, ainsi qu'à protéger les alentours. Là encore, la réglementation s'accompagne souvent d'une aide destinée à encourager la restauration et la réanimation de l'héritage culturel légué par les générations passées.

L'administration publique et la production artistique

A quelques exceptions près, par exemple le cas de l'Orchestre du Centre national des Arts, les administrations publiques ont toujours préféré se tenir à l'écart de la gestion, même indirecte, des spectacles artistiques ou de la production d'œuvres d'art; le travail de l'artiste ou de la troupe, bien que souvent destiné au public, relève du secteur privé. Là où la présence gouvernementale existe, elle se veut discrète, utile et neutre.

Jean Gascon et Monique Mercure dans The Father, *pièce produite par la Compagnie du Théâtre du Centre national des Arts, à Ottawa.*

La principale exception à cette règle se trouve dans le cas de la radio et de la télévision, où les limites de la technologie, la réalité économique de l'industrie et le caractère et l'étendue du pays ont nécessité un système de gestion à la fois publique et privée. Toutefois, même dans le secteur public de cette industrie, on a choisi délibérément d'agir par l'entremise de sociétés spécialement constituées de façon à ne pas influer sur le contenu des programmes, et les secteurs public et privé sont tous deux réglementés par un conseil distinct qui n'exerce aucune fonction au niveau de l'exploitation.

En tant qu'institutions culturelles, les entreprises de radiodiffusion et de télévision figurent au deuxième rang après les écoles, et certains les placent même au premier rang. On ne saurait surestimer l'importance culturelle des réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada, qui appartiennent au gouvernement et qui desservent presque tout le Canada en français et en anglais. De plus, une importante innovation dans le secteur public de la diffusion est la création de services provinciaux de télévision éducative; ceux-ci sont normalement exploités par des sociétés spécialement constituées et viennent compléter les services de Radio-Canada et des chaînes privées par une programmation conçue à l'intention des écoliers, des enfants d'âge préscolaire et des étudiants adultes.

Les politiques culturelles des administrations publiques sont probablement un reflet plus ou moins fidèle des caractéristiques culturelles, des aspirations et des priorités de la population canadienne. Étant donné qu'il s'agit d'une population diversifiée, dispersée et pluraliste, les politiques sont également diversifiées, et peut-être parfois contradictoires. Comme le pays lui-même, la politique culturelle est une mosaïque, non pas un creuset.

Éducation

Responsabilité constitutionnelle

Lorsque les quatre premières provinces du Canada ont été réunies en 1867, une des conditions de l'union était que l'enseignement soit du ressort des provinces et non du gouvernement fédéral. La constitution du Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a donc été formulée de façon à donner aux provinces la compétence exclusive en cette matière et à protéger les systèmes d'enseignement existants. A mesure que d'autres provinces se sont jointes au Canada, ces dispositions de l'AANB (article 93) ont été réaffirmées.

Officiellement, l'AANB ne reconnaît pas la présence du gouvernement fédéral dans l'enseignement. Celui-ci exerce toutefois des pouvoirs directs à l'égard des personnes qui ne relèvent pas des autorités provinciales (autochtones, personnel des Forces armées et personnes à leur charge au Canada et à l'étranger, et détenus des établissements fédéraux). En outre, à mesure que l'enseignement s'est développé, la participation indirecte du gouvernement fédéral s'est accrue par le biais d'une aide financière pour la construction d'écoles de formation professionnelle et technique, de contributions au financement de l'enseignement supérieur et d'une aide aux provinces pour encourager le bilinguisme.

Administration provinciale

Étant donné que l'organisation et l'administration de l'enseignement relèvent de chaque province et territoire, il n'existe pas de système uniforme au Canada. L'autonomie des provinces a donné lieu à l'établissement de systèmes distincts qui reflètent les traditions historiques et culturelles et les conditions socio-économiques. Chaque système est unique sous certains aspects (organisation locale, structure par années, financement, programme scolaire, examens).

Chaque province a un ministère de l'Éducation dirigé par un ministre comptable à l'Assemblée législative. Le ministère est administré par un sous-ministre, fonctionnaire et généralement éducateur de carrière, qui conseille le ministre et assure la permanence des politiques. Dans certaines provinces, des ministères distincts s'occupent de l'enseignement postsecondaire et des questions de main-d'œuvre connexes. La réglementation des universités et collèges varie d'une province à l'autre.

Administration locale

Bien que les Assemblées législatives provinciales et les ministères de l'Éducation fournissent le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'activité des écoles publiques, l'exploitation effective des écoles est déléguée pour une bonne part à des conseils scolaires locaux composés de membres élus ou nommés et dont les fonctions sont déterminées par les lois provinciales et les règlements des ministères. Leurs attributions varient d'une province à l'autre, mais elles comprennent en général la construction des écoles, le transport des élèves, l'embauchage des enseignants et la détermination des taux des impôts scolaires. Leurs budgets sont toujours soumis aux ministères de l'Éducation.

L'organisation structurelle locale de l'enseignement s'est modifiée avec les années. Bien que dans deux provinces il existe depuis très longtemps de grands districts

Écoliers dans une classe de français à l'Île-du-Prince-Édouard.

scolaires (en Alberta depuis 1937 et en Colombie-Britannique depuis 1945), dans les autres provinces les districts ont toujours été plus petits; ces dernières années ils ont tous été regroupés progressivement dans de grandes divisions administratives. A Terre-Neuve, leur nombre est passé d'environ 300 à 35, dans l'Île-du-Prince-Édouard de 300 à cinq, et au Nouveau-Brunswick de 400 à 33. Le Québec a créé de grandes divisions administratives pour les écoles secondaires en 1961 et a depuis réduit le nombre de conseils scolaires pour les écoles primaires, de plus de 1.000 à 175. En Ontario, plus de 3.000 petits conseils des écoles primaires ont été remplacés par des conseils de comté chargés de l'enseignement primaire et secondaire; l'administration locale de la plupart des écoles catholiques romaines séparées en Ontario a également été organisée en conseils de comté ou en conseils couvrant plusieurs comtés. Au Manitoba, la réorganisation des années 60 a donné lieu au remplacement de 1.400 districts par 60 conseils qui administrent les écoles primaires et secondaires. En Saskatchewan, il existe de grandes divisions scolaires dans les régions rurales, mais dans les villes les conseils sont encore nombreux. La même situation se retrouve en Nouvelle-Écosse où l'on a de grandes divisions géographiques pour les écoles rurales, tandis que chaque municipalité urbaine possède son propre conseil scolaire; ces dernières années, cependant, trois conseils régionaux ont été créés pour desservir des écoles rurales et urbaines.

Organisation scolaire

L'organisation de l'enseignement primaire et secondaire varie tellement qu'il n'existe pas de modèle commun.

A Terre-Neuve, le système comporte 11 années et une année de maternelle non obligatoire. On donne généralement de la 1re à la 6e à l'école primaire et de la 7e à la 11e à l'école secondaire, mais il existe des variations locales. Un diplômé de 11e doit faire quatre ans d'université pour obtenir un baccalauréat.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique il y a 12 années d'études primaires et secondaires, suivies de quatre années d'université pour le baccalauréat. Ni l'Île-du-Prince-Édouard ni le Nouveau-Brunswick n'offrent des programmes préscolaires dans les écoles publiques, tandis que ce programme est presque universel en Colombie-Britannique. Dans les deux provinces Maritimes, on donne généralement de la 1re à la 6e dans les écoles primaires et de la 7e à la 12e dans les écoles secondaires; dans certains cas, la 7e à la 9e constituent le secondaire de 1er cycle. En Colombie-Britannique, on fait généralement de la 1re à la 7e dans les écoles primaires et de la 8e à la 12e dans les écoles secondaires, et dans certains cas la 8e à la 10e constituent le secondaire de 1er cycle.

Fillette inuit dans une maternelle à Repulse Bay (T. N.-O.).

1. Statistique sommaire de l'enseignement au Canada, 1976-77

Type d'enseignement	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants à temps plein	Effectifs à temps plein	Dépenses *$ milliers*
Primaire-secondaire	15,227	274,512	5,507,878	10,131,680
Préscolaire	..	..	390,278	..
1re à 8e année	..	..	3,402,751	..
9e à 13e année	..	..	1,714,849	..
Postsecondaire				
Non universitaire	189	18,674	227,889	1,069,758
Universitaire	66	31,675	376,506	3,062,674
1er cycle	..	..	335,866	..
2e et 3e cycles	..	..	40,640	..
Total partiel	15,482	324,861	6,112,273	14,264,112
Cours de métiers	85	5,433[2]	253,032[2]	973,963
Éducation permanente				
Inscriptions	..	..	2,491,832	..
Avec crédits	..	..	969,317	..
Sans crédits	..	..	1,522,515	..
Effectifs	..	..	1,665,753	..
Avec crédits	..	..	639,998	..
Sans crédits	..	..	1,025,755	..

[1] Données provisoires. [2] Données de 1975-76. .. Chiffres non disponibles.

La Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont tous des systèmes de 12 années, suivis de trois années d'université pour le baccalauréat. En Nouvelle-Écosse, la maternelle (appelée classe élémentaire) est universelle; elle est facultative mais presque universelle au Manitoba et en Saskatchewan, et en Alberta elle n'existe que depuis tout récemment. Dans toutes ces provinces, on donne généralement de la 1re à la 6e dans les écoles primaires et de la 7e à la 12e dans les écoles secondaires, et dans certains cas la 7e à la 9e constituent le secondaire de 1er cycle.

En Ontario, il faut 13 années pour entrer à l'université et trois années d'université pour un baccalauréat. Il est également possible d'obtenir un diplôme d'études secondaires après la 12e mais cela ne mène pas directement à des études universitaires. Généralement, la 1re à la 8e sont dispensées dans les écoles primaires et la 9e à la 13e dans les écoles secondaires. Les écoles catholiques romaines séparées, qui en vertu de la loi ne peuvent aller au-delà de la 10e sont normalement associées à des écoles privées offrant de la 11e à la 13e.

Au Québec, le système comprend 11 années jusqu'à la fin du secondaire, puis un programme de deux ou trois ans dans un collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Les élèves qui désirent poursuivre à l'université doivent faire le programme de deux ans dans un CEGEP, puis trois années d'études universitaires pour obtenir un baccalauréat.

Une école en rondins et un terrain de jeux à Old Crow, dans le nord du Yukon.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'organisation scolaire est calquée sur celle des provinces des Prairies; le Yukon suit le modèle de la Colombie-Britannique.

Enseignement primaire et secondaire

Au niveau primaire, on dispense un enseignement général de base, tandis qu'au secondaire les élèves peuvent choisir des cours qui répondent à leurs besoins particuliers. Ils ont généralement le choix entre plusieurs programmes et peuvent établir un plan d'études personnel.

A une certaine époque, les écoles secondaires dispensaient un enseignement surtout théorique en vue de l'université; la formation professionnelle se donnait dans des établissements distincts à l'intention surtout de ceux qui ne désiraient pas faire des études postsecondaires. Aujourd'hui, bien qu'il existe encore des écoles secondaires techniques et commerciales, la plupart des écoles secondaires sont des écoles polyvalentes qui offrent des programmes intégrés de tous genres.

Écoles indépendantes

Dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, il existe en dehors du réseau d'écoles publiques un certain nombre d'écoles primaires et secondaires indépendantes ou privées, confessionnelles ou non confessionnelles. Il existe également des maternelles et des prématernelles pour les enfants d'âge préscolaire. Dans la plupart des provinces les écoles privées bénéficient d'une forme quelconque d'aide publique.

2. Effectifs des écoles primaires et secondaires, 1976-77

Province ou territoire	Publiques[1]	Privées	Fédérales[2]	Total
Canada	5,285,274	185,035	33,187	5,507,878[4]
Terre-Neuve	157,803	293	—	158,096
Île-du-Prince-Édouard	27,919	—	58	27,977
Nouvelle-Écosse	201,759	1,410	646	203,815
Nouveau-Brunswick	163,317	393	837	164,547
Québec	1,319,511	86,110[3]	4,894	1,410,515
Ontario	1,974,266	58,226	7,080	2,039,572
Manitoba	225,854	7,642	7,402	240,898
Saskatchewan	219,327	1,573	6,399	227,299
Alberta	441,255	6,070	3,897	451,222
Colombie-Britannique	536,481	23,318	1,974	561,773
Yukon	4,866	—	—	4,866
Territoires du Nord-Ouest	12,916	—	—	12,916

[1] Comprend les écoles provinciales pour les aveugles et les sourds et les écoles du ministère de la Défense nationale au Canada. [2] Écoles pour les autochtones administrées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. [3] Estimation. [4] Comprend 4,382 élèves dans les écoles du ministère de la Défense nationale en Europe. — Néant ou zéro.

Dans une école maternelle de Toronto (Ont.), les enfants découvrent de nouveaux jeux éducatifs.

Écoles séparées

Dans cinq provinces, des dispositions juridiques prévoient la création d'écoles confessionnelles à l'intérieur du réseau d'écoles financées par l'administration publique.

A Terre-Neuve, les écoles publiques ont toujours eu un caractère confessionnel. Cependant, vers le milieu des années 60, les principales confessions protestantes (Église anglicane, Église unie et Armée du salut) ont fusionné leurs écoles et leurs conseils scolaires. Les écoles catholiques romaines, qui desservent le plus grand groupe religieux, sont organisées en 12 districts scolaires à l'échelle de la province. Deux autres confessions religieuses, les Assemblées pentecostales et les Adventistes du septième jour, administrent également des écoles et ont chacune un conseil scolaire.

Au Québec, il existe deux systèmes, un pour les catholiques romains et un pour les non-catholiques, bien que ces dernières années la distinction fondée sur la religion ait été remplacée dans une certaine mesure par une distinction fondée sur la langue d'enseignement. Les deux systèmes reçoivent une aide publique équitable.

En Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, la loi permet la création de districts scolaires séparés. Dans ces trois provinces, les districts catholiques romains séparés administrent un grand nombre d'écoles, et il existe également quelques districts scolaires protestants séparés. En Saskatchewan et en Alberta, les écoles catholiques romaines séparées offrent la totalité de l'enseignement primaire et secondaire, tandis qu'en Ontario elles ont droit aux impôts scolaires seulement jusqu'à la 10e.

Jeunes écoliers : Ibstruit une mission, construite par les Jésuites en 1615, et reconstituée près de Montréal (Qué.).

Jeunes Indiens apprenant à piéger le rat musqué en Colombie-Britannique.

Enseignement postsecondaire

Dans les années 60 et 70, on a observé une croissance extraordinaire des programmes et des moyens de poursuivre des études au-delà du niveau secondaire. Autrefois, l'enseignement dispensé par les universités était presque la seule forme d'enseignement postsecondaire, mais aujourd'hui toutes les provinces ont des collèges communautaires et des instituts de technologie publics.

Établissements décernant des grades

Il existe au Canada plusieurs types d'établissements décernant des grades. Généralement, les universités offrent au moins des programmes menant à des grades en arts et en sciences. Les grands établissements décernent des grades allant jusqu'au doctorat dans divers domaines et disciplines. En 1976-77, il y avait 47 universités au Canada.

Les collèges d'arts libéraux sont des établissements de moindre envergure qui offrent des programmes menant seulement à des grades en arts. Généralement, ils dispensent aussi un enseignement en sciences, mais ne décernent pas de grades dans ce domaine. En 1976-77, ces collèges étaient au nombre de deux.

Les collèges de théologie décernent des grades exclusivement en sciences religieuses et en théologie. En 1976-77, il existait 12 collèges de théologie indépendants décernant des grades et 15 autres affiliés ou associés à des universités.

D'autres collèges spécialisés (cinq en 1976-77) offrent des programmes menant à des grades dans une seule discipline, par exemple en génie, en art ou en éducation.

Le ministère de la Défense nationale finance et administre trois établissements où l'enseignement est gratuit: le Royal Military College à Kingston (Ont.), le Royal Roads à Victoria (C.-B.) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Qué.), qui est affilié à l'Université de Sherbrooke.

3. Effectifs à temps plein des établissements postsecondaires, 1976-77

Province	Collèges communautaires et établissements connexes		Établissements décernant des grades et collèges affiliés		
	Programmes de formation technique	Programmes de passage à l'université	1er cycle	2e et 3e cycles	Total
Canada	151,371	76,518	335,866	40,640	604,395
Terre-Neuve	2,024	–	6,200	435	8,659
Île-du-Prince-Édouard	752	–	1,478	–	2,230
Nouvelle-Écosse	2,813	193	16,635	1,579	21,220
Nouveau-Brunswick	1,454	–	10,549	513	12,516
Québec	56,698	66,020[1]	66,660	10,979	200,357
Ontario	58,919	–	145,851	18,134	222,904
Manitoba	3,434	–	16,690	1,606	21,730
Saskatchewan	2,387	–	14,179	785	17,351
Alberta	14,009	2,548	29,339	3,210	49,106
Colombie-Britannique	8,881	7,757	28,285	3,399	48,322

[1] Estimation – Néant ou zéro.

Pour entrer à l'université, il faut généralement un diplôme d'études secondaires et avoir suivi des cours particuliers et réussi avec les notes requises. Dans la plupart des universités, cependant, on accepte des «étudiants d'âge mûr» même s'ils ne satisfont pas à toutes les conditions normales.

Selon la province, il faut de trois à quatre années d'études pour obtenir un baccalauréat général en arts ou en sciences. Les grades professionnels en droit, médecine, art dentaire, génie et autres disciplines analogues exigent normalement de satisfaire en totalité ou en partie aux conditions requises pour le baccalauréat. La plupart des universités offrent des baccalauréats généraux et des baccalauréats spécialisés; il faut ordinairement une année d'études de plus pour ce dernier, mais dans certains cas on peut l'obtenir en suivant des cours supplémentaires dans le domaine de spécialisation.

Pour être admis à un programme de maîtrise, il faut normalement avoir un baccalauréat spécialisé ou l'équivalent. La plupart des programmes de maîtrise comportent une ou deux années d'études supplémentaires, plus une thèse. Pour postuler un doctorat, il faut avoir une maîtrise dans le domaine en question.

Les frais de scolarité des universités varient à l'intérieur des provinces et d'une province à l'autre. En Ontario et en Alberta, ils sont différents pour les étudiants non canadiens.

Établissements postsecondaires non universitaires

Parallèlement aux universités, toutes les provinces ont créé des systèmes d'établissements non universitaires publics dont les collèges régionaux en Colombie-

La ferme des sciences agricoles sur le campus de l'Université de la Saskatchewan.

Britannique, les instituts de technologie et autres collèges publics en Alberta, les instituts d'arts appliqués et de sciences en Saskatchewan, les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) et les collèges de technologie agricole (CTA) en Ontario, et les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) au Québec. Il existe également d'autres collèges postsecondaires offrant des cours dans des domaines spécialisés comme les pêches, les technologies marines et les technologies paramédicales. Dans la plupart des provinces, les cours de sciences infirmières sont maintenant dispensés exclusivement par les collèges communautaires et non plus par les écoles hospitalières comme dans le passé.

Les critères d'admission des collèges communautaires publics sont généralement plus souples que ceux des universités. On exige normalement un diplôme d'études secondaires, mais certains établissements admettent également les «élèves d'âge mûr» qui ne satisfont pas nécessairement à cette condition, et certains offrent des programmes de rattrapage. En 1976-77, près de 200 établissements au Canada dispensaient un enseignement postsecondaire non universitaire: 30 dans les provinces de l'Atlantique, 76 au Québec, 30 en Ontario, 31 dans les provinces des Prairies et 22 en Colombie-Britannique.

Formation des enseignants

Pendant longtemps la formation des enseignants a été dispensée dans des écoles normales indépendantes du système universitaire de la province. Tous ces établissements, à l'exception du Teachers' College de la Nouvelle-Écosse, sont devenus des facultés de l'éducation des universités ou ont été convertis en établissements offrant des programmes menant à des grades en éducation. Le Teachers' College de la Nouvelle-Écosse travaille en étroite collaboration avec les universités de la province afin que ses diplômés puissent postuler l'obtention d'un grade.

Formation technique et enseignement des métiers

La formation technique et l'enseignement des métiers varient d'une province à l'autre, et souvent à l'intérieur d'une même province. Les écoles secondaires offrent des programmes de formation professionnelle et technique, mais il existe également d'autres établissements qui dispensent ce genre d'enseignement, par exemple les écoles de métiers et les écoles commerciales publiques et privées, les divisions commerciales des collèges communautaires et des établissements assimilés. Des cours de métiers se donnent aussi dans le cadre de programmes de formation dans l'industrie.

Éducation des adultes

Les programmes d'enseignement à l'intention des adultes prennent de plus en plus d'importance au Canada. Conseils scolaires, collèges communautaires et universités offrent de nombreux cours pour les adultes dans le cadre de programmes à temps partiel en vue soit du développement personnel, soit de l'obtention d'un grade. D'autres programmes sont dispensés par des associations professionnelles, des organisations communautaires, des églises, des bibliothèques publiques, des ministères, des entreprises et des industries. Il existe également des cours par correspondance.

Principaux faits statistiques

En 1976-77, l'éducation était l'activité principale de 6,400,000 Canadiens, soit environ 28% de la population totale. Sur ce nombre, 325,000 étaient des enseignants à temps plein et 6,100,000 des étudiants à temps plein dans 15,500 établissements d'enseignement. Les dépenses au chapitre de l'enseignement pour 1976-77 se sont élevées à $15 milliards ou 7.9% du produit national brut.

La baisse de la natalité et le ralentissement de l'immigration ont donné lieu à une diminution des effectifs dans les écoles primaires et secondaires qui devrait persister jusque dans les années 80. Cette tendance démographique aura bientôt des répercussions au niveau postsecondaire.

Les effectifs au primaire-secondaire s'établissaient à 5,496,400 en 1976-77, soit une baisse de 2% par rapport à 1975-76 et de 7% par rapport au chiffre record de 5,900,000 enregistré en 1970-71. On prévoit pour le reste de la décennie de faibles réductions annuelles des effectifs au niveau primaire; si l'on considère le chiffre sans précédent de 3,844,000 enregistré en 1968 et le chiffre de 3,011,000 projeté pour 1981, la baisse sera de 22%. Il devrait se produire ensuite une stabilisation des effectifs pendant plusieurs années, puis une augmentation jusqu'au milieu des années 90. L'évolution au niveau secondaire ressemble à celle observée au niveau primaire, mais avec un écart de sept ou huit ans. Entre 1966-67 et 1974-75, les effectifs ont augmenté de 32%, passant de 1,366,200 à 1,808,600. En 1976-77, ils étaient tombés à 1,704,900. On prévoit une baisse soutenue jusqu'à environ 1,400,000 au début des années 90, suivie d'une augmentation. Le prochain chiffre record devrait se situer à 1,700,000, au tournant du siècle.

En 1976-77, les effectifs à temps plein au postsecondaire s'établissaient à 603,500, soit une augmentation de 2% par rapport à 1975-76. Les étudiants des universités figuraient pour 62% du total, mais ce taux d'augmentation au cours de la dernière décennie a été inférieur à celui des élèves des établissements non universitaires, dont le nombre inscrit a presque triplé pour passer de 80,200 en 1966-67 à 227,000 en 1976-77; en même temps les effectifs des universités ont grimpé de 60%, de 230,000 à 376,560.

On prévoit une réduction de la population scolaire du postsecondaire au milieu des années 80. On devrait enregistrer un maximum d'environ 673,000 élèves à temps plein

au début des années 80 et un minimum de 527,000 vers le milieu des années 90. En l'an 2000, les effectifs seraient de nouveau en progression.

Plus de 250,000 élèves ont reçu un diplôme d'études secondaires en 1975-76, soit une augmentation de 4%. Environ 60% s'inscrivent normalement dans des établissements postsecondaires.

En 1976, les universités ont décerné 83,300 baccalauréats et premiers grades professionnels, 11,560 maîtrises et 1,690 doctorats acquis. En outre, elles ont décerné 53,000 diplômes à des étudiants non inscrits à des programmes menant à des grades.

Les dépenses au chapitre de l'enseignement de la pré-maternelle aux études supérieures ont atteint $15 milliards en 1976-77 et, selon les estimations provisoires, pour 1977-78 elles seraient d'environ $16.5 milliards. Sur le montant total dépensé en 1976-77, $10 milliards étaient destinés à l'enseignement primaire-secondaire, $4.1 milliards aux universités, $1.0 milliard aux établissements non universitaires et $883 millions à la formation professionnelle.

L'Université de Toronto

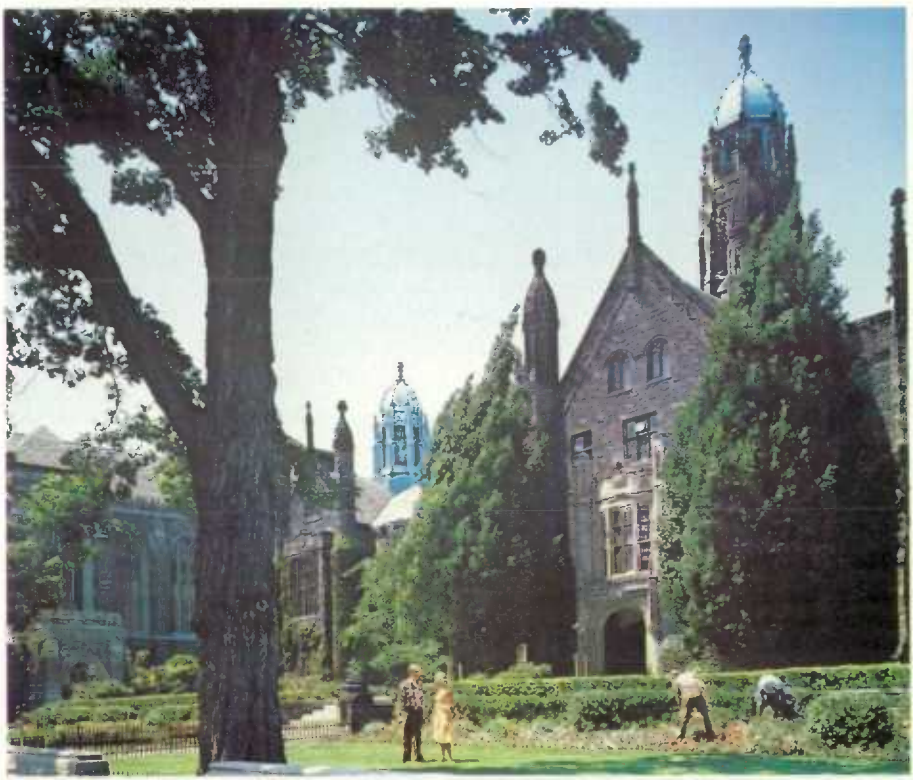

Les dépenses par habitant au titre de l'enseignement ont grimpé de $208 en 1966 à $656 en 1976, et par personne active, de $560 à $1,462. Néanmoins, d'autres indicateurs traduisent une réduction des dépenses à mesure que les effectifs diminuent. En 1970, année où les effectifs à temps plein ont atteint un sommet, le montant équivalait à 9% du PNB et représentait 22% des fonds publics, soit une proportion plus élevée que pour tout autre grand secteur. En 1976, les dépenses d'enseignement étaient tombées à 7.9% du PNB, et le bien-être social était passé au premier rang pour la proportion de deniers publics.

4. Dépenses au titre de l'enseignement, selon le niveau et la provenance des fonds, Canada, 1971-72 et 1976-77

Niveau d'enseignement	Fédérale[1]	Provinciale[1]	Municipale	Droits et autres sources	Total
			(milliers de dollars)		
1971-72					
Primaire-secondaire					
Public[2]	203.1	3,201.2	1,694.8	141.4	5,240.5
Privé	0.1	27.2	13.8	107.7	148.8
Total partiel	203.2	3,228.4	1,708.6	249.1	5,389.3
Postsecondaire					
Non universitaire	51.3	427.0	3.8	47.9	530.0
Universitaire	244.9	1,204.2	1.1	414.3	1,864.5
Total partiel	296.2	1,631.2	4.9	462.2	2,394.5
Formation professionnelle	424.7	107.1	0.1	34.0	565.9
Total	924.1	4,966.7	1,713.6	745.3	8,349.7
Répartition en pourcentage	11.1	59.5	20.5	8.9	100.0
1976-77[3]					
Primaire-secondaire					
Public[2]	259.7	6,609.0	2,767.5	178.3	9,814.5
Privé	—	94.1	28.2	194.9	317.2
Total partiel	259.7	6,703.1	2,795.7	373.2	10,131.7
Postsecondaire					
Non universitaire	50.9	871.2	31.3	116.4	1,069.8
Universitaire	440.3	2,143.6	0.7	478.1	3,062.7
Total partiel	491.2	3,014.8	32.0	594.5	4,132.5
Formation professionnelle	693.6	223.4	—	56.9	973.9
Total	1,444.5	9,941.3	2,827.7	1,024.6	15,238.1
Répartition en pourcentage	9.5	65.2	18.6	6.7	100.0

[1] Les transferts fédéraux aux administrations provinciales ($985.1 millions en 1971-72 et $1,891.2 millions en 1976-77) sont inclus dans les contributions provinciales. [2] Comprend les écoles fédérales.
[3] Chiffres provisoires. —Néant ou zéro.

Science et Technologie

Tout comme aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni, l'aide aux sciences et à la technologie au Canada s'est nettement stabilisée ces dernières années. Le taux d'accroissement des dépenses annuelles pour la recherche et le développement (environ 18% au milieu des années 60), est tombé de moitié au milieu des années 70.

En 1977, les dépenses brutes du Canada au titre de la R-D s'élevaient aux environs de $1.9 milliard. Ce montant représentait 0.92% du produit national brut (PNB) du Canada, proportion inférieure à celle de tout autre pays membre de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). En juin 1978, la R-D est devenue une nouvelle priorité nationale, et l'objectif d'ici à 1983 est un rapport de 1.5% entre les dépenses brutes de R-D et le PNB. Il faudra pour atteindre ce but accroître considérablement les dépenses et la main-d'œuvre dans le domaine scientifique, et le principal exécutant de cette expansion sera l'industrie.

En 1977, plus de 21,000 scientifiques et ingénieurs effectuaient de la R-D au gouvernement, dans les entreprises et dans les universités, et la répartition de la main-d'œuvre était à peu près égale entre les trois secteurs.

Politique scientifique

L'OCDE affirmait en 1963 dans une de ses publications qu'un pays a besoin d'une politique globale et cohérente s'il veut encourager et faire progresser la science, car il existe plus de possibilités de faire avancer la science et la technologie qu'il n'y a de ressources pour les exploiter toutes. Les pouvoirs publics, qui sont constamment

Ce petit laminoir sert aux spécialistes des métaux pour tester la malléabilité de nouveaux alliages envisagés pour des châssis d'automobiles.

sollicités par l'industrie, les universités, les organismes scientifiques, les hommes de science, les étudiants et les organisations scientifiques internationales, ainsi que par les consommateurs de la science au sein même des divers ministères et organismes publics, ont besoin d'être guidés dans la répartition de leurs fonds et de leur main-d'œuvre spécialisée. L'objet d'une politique scientifique nationale est précisément de servir de guide.

Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie

Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, créé en 1971, encourage le développement et l'utilisation des sciences et de la technologie à l'appui des objectifs nationaux par l'élaboration et la formulation de politiques pertinentes.

Le Canada a besoin de politiques scientifiques pour pouvoir disposer des outils nécessaires. Les subventions à la recherche octroyées par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines reflètent une politique scientifique qui vise à créer et à maintenir une activité de recherche à l'échelle nationale.

Il faut également des politiques régissant l'utilisation des outils scientifiques afin d'aider le Canada à atteindre des buts non scientifiques. La présence de laboratoires de recherche dans les ministères à base scientifique (Énergie, Mines et Ressources, Santé et Bien-être, Agriculture et Pêches et Environnement) ainsi que la politique d'impartition reflètent cet aspect.

L'intégration des sciences dans la formulation des politiques gouvernementales est une innovation et constitue le troisième élément de la politique scientifique. Pour en arriver à faire des sciences l'objet d'une politique, le gouvernement du Canada recrute des spécialistes des sciences naturelles et sociales dans la Fonction publique au niveau de l'élaboration des politiques et a recours à des mécanismes de consultation pour obtenir la contribution des milieux scientifiques.

Le Conseil des Sciences du Canada

Le Conseil des sciences du Canada, organisme quasi autonome qui conseille le gouvernement en matière de politique scientifique par la publication de rapports sur des questions d'actualité, a produit en juin 1978 son 12e Rapport annuel. En août 1977, il a publié un rapport intitulé *Perspective boréale - Une stratégie et une politique scientifique pour l'essor du Nord canadien;* en septembre, un rapport intitulé *Le Canada, société de conservation - Les aléas des ressources et la nécessité de technologie inédites;* et en octobre, un rapport intitulé *L'ambiance et ses contaminants - Une politique de lutte contre les agents toxiques à retardement de l'ambiance professionnelle et de l'environnement.* Depuis, il a produit également quatre études de documentation: *La législation canadienne et la réduction de l'exposition aux contaminants; Réglementation de la salubrité de l'environnement et de l'ambiance professionnelle au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suède; Le mécanisme réglementaire et la répartition des compétences en matière de réglementation des agents toxiques au Canada;* et *L'exploitation du gisement du fiord Strathcona - Une étude de cas en matière de décision. Les Carnets d'épargne*, quatre vues d'ensemble sur la contamination par le mercure, le chlore de vinyle, l'amiante et les oxydes d'azote, ainsi qu'un rapport rédigé par le Comité de la politique industrielle—*Les perspectives incertaines de l'industrie canadienne de fabrication 1971-77*, ont également été publiés cette même année.

Chambre anéchoïde, une pièce isolée sur le plan acoustique pour minimiser la réflexion du son.

Science et technologie dans l'administration publique

Les dépenses du gouvernement du Canada au chapitre des sciences et de la technologie se sont élevées à $1.7 milliard en 1977, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Les sciences humaines ont absorbé le quart de cette somme, et les sciences naturelles les trois quarts. Le ministère des Pêches et de l'Environnement a dépensé 17% des fonds publics consacrés aux sciences, suivi du Conseil national de recherches avec 10% et de Statistique Canada avec 8%. Les principaux domaines d'expansion de l'activité scientifique étaient l'énergie, les océans, l'espace et les transports.

Environ 35% des deniers publics ont été dépensés extra-muros, $269 millions ayant été affectés à l'industrie et $226 millions aux universités. Les contrats du gouvernement avec l'industrie ont coûté $131 millions, soit une augmentation de 24% par rapport à l'année précédente, résultat de l'effort accru du gouvernement visant à impartir l'activité scientifique en dehors du secteur public.

Science et technologie dans l'industrie canadienne

Bien qu'il se soit produit une certaine augmentation de la part des dépenses totales au titre de la R-D absorbée par l'industrie canadienne (de 32.4% en 1971 à 34.9% en 1977) ainsi que de la proportion de R-D exécutée au Canada (de 41.4% en 1971 à 44.2% en 1977), le Canada se situe encore à un niveau inférieur à celui des autres grands pays

industriels pour ce qui est du montant total consacré à la R-D. Dans la plupart de ces pays, le secteur commercial absorbe entre 40 et 50% des fonds de R-D et exécute entre 50 et 65% des travaux; la proportion de scientifiques et d'ingénieurs travaillant dans l'industrie y est également beaucoup plus élevée.

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont d'avis que, si l'industrie canadienne veut contribuer comme il se doit à la croissance économique et exploiter les possibilités offertes dans les nombreux domaines nouveaux ouverts par la science, son aptitude à innover grâce à la recherche et au développement doit être élargie et consolidée. Vu cette nécessité, il se sont engagés à collaborer beaucoup plus étroitement en matière de politique scientifique et technologique, afin surtout de promouvoir la R-D industrielle en fonction des objectifs régionaux et nationaux.

En juin 1978, pour concrétiser cet engagement, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il se fixait comme but de porter les dépenses de R-D à 1.5% du produit intérieur brut d'ici à 1983. Si le Canada atteint ce but, il se situera à un niveau comparable à celui des autres grands pays industriels.

Parmi les mesures prises à cette fin figurent: augmentation des dépenses d'environ $28.7 millions; engagement à se servir du mécanisme d'approvisionnement fédéral pour stimuler la R-D industrielle; dégrèvement d'impôt de 50% pour un accroissement des dépenses de R-D sur une période de trois ans; la création dans les universités de centres de recherche et d'innovation industrielles dont le nombre pourrait aller jusqu'à cinq; accroissement des fonds consacrés au Programme de la main-d'œuvre scientifique et technologique; aide fédérale pour l'aménagement de centres régionaux d'excellence

TRIUMF, l'un des cyclotrons les plus puissants et les plus polyvalents du monde, est installé sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique, et subventionné par le Conseil national de recherches.

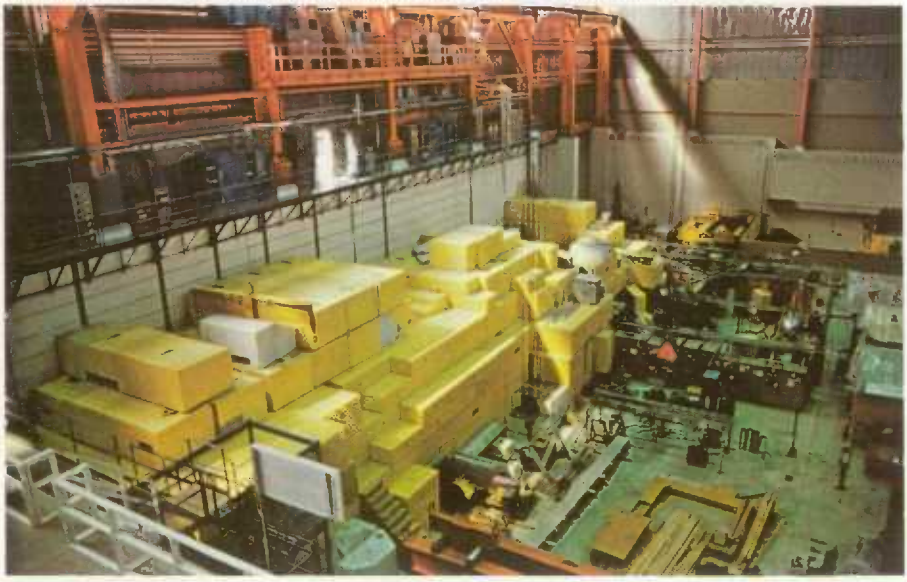

axés sur les ressources naturelles et humaines de chaque région; recours à la Société canadienne des brevets et d'exploitation Ltée pour acheminer l'information technologique vers l'industrie; expansion du Programme des laboratoires de recherche industrielle du Conseil national de recherches, qui a pour objet de faciliter le transfert des connaissances technologiques des laboratoires du CNRC vers l'industrie et d'étendre ce plan à d'autres organismes publics; expansion du Service d'information technique du CNRC; et accroissement des fonds consacrés à la recherche universitaire dans des domaines d'intérêt national.

Recherche universitaire

Le montant total de l'aide fédérale à l'activité scientifique dans les universités canadiennes se chiffrait à $226 millions pour l'année financière terminée le 31 mars 1978. Sur ce total, l'activité rattachée aux sciences figurait pour $32 millions et le financement de la recherche et du développement dans les universités pour $194 millions, soit une augmentation de 14.5% par rapport à 1977. Au total, $169 millions ont été affectés aux sciences naturelles et $25 millions aux sciences humaines. L'aide fédérale aux universités relativement aux activités scientifiques connexes s'établissait à $14 millions pour les sciences naturelles et $18 millions pour les sciences humaines.

Les trois conseils qui soutiennent la recherche universitaire, soit le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches médicales et le Conseil des Arts, ont distribué environ 82.2% des subventions fédérales à la recherche universitaire. Le reste, $47 millions, a été distribué par d'autres ministères et organismes fédéraux.

Le bill C-26, Loi concernant l'organisation de certaines activités scientifiques du gouvernement du Canada, a reçu la sanction royale en juin 1977. Cette loi prévoit le remaniement des conseils qui accordent des subventions compte tenu de la création de deux nouveaux organismes, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines, ainsi qu'un élargissement du mandat du troisième conseil, le Conseil de recherches médicales.

Activité scientifique

Recherche agricole

Plus de 50% de la recherche agricole au Canada est exécutée par Agriculture Canada, qui emploie au-delà de 900 scientifiques dans presque 50 établissements disséminés dans tout le pays. Les départements d'agriculture des universités constituent le deuxième grand groupe de recherche. La contribution de l'industrie et des ministères provinciaux a toujours été minime, mais elle va maintenant en s'accentuant. Il existe probablement 2,000 scientifiques dans l'ensemble des établissements, mais un grand nombre d'entre eux ne consacrent qu'une partie de leur temps à la recherche agricole.

C'est sur les grands secteurs traditionnels, soit la culture, la production animale et les sols, que porte surtout la recherche, mais on s'intéresse de plus en plus au conditionnement des aliments. En outre, les scientifiques agricoles effectuent des recherches directement liées à la protection de l'environnement, souvent en collaboration avec d'autres organismes provinciaux, fédéraux et internationaux.

Dans le domaine des cultures, on travaille beaucoup à l'amélioration des plantes. Chaque année de nouvelles variétés sont choisies à cause des avantages qu'elles

offrent: rendement supérieur, meilleure qualité, résistance accrue à la maladie et aux insectes et croissance plus rapide. En 1977, les nouvelles variétés comprenaient: Norstar, blé rouge d'hiver rigoureux; Coulter, blé dur; Sentinel, avoine à rendement élevé; Harcot, abricot; et la variété de fraise Micmac. Les spécialistes ont également fait des progrès considérables dans la modification de la composition chimique du colza, principale culture oléagineuse du Canada; l'acide érucique, auparavant l'une des principales composantes de l'huile de colza, a été pratiquement éliminée des nouvelles variétés, de même que les glucosinolates, qui empêchaient l'utilisation de la farine. Les progrès à cet égard se sont traduits par l'homologation, en 1977, de la variété Candle, à faible teneur en acide érucique, glucosinolates et balle.

La recherche sur les cultures vise également la protection contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes. Les pesticides chimiques sont l'un des principaux moyens de protéger les plantes, mais les scientifiques ont réduit le nombre de pulvérisations nécessaires en établissant les périodes où le produit est le plus efficace. On a également mis au point des méthodes biologiques préconisant l'utilisation d'insectes pour lutter contre d'autres insectes et contre les mauvaises herbes, et le contrôle des phéromones et la stérilisation des mâles pour empêcher la reproduction. L'intégration des moyens chimiques et biologiques réduit et les coûts et les risques de pollution. De plus, les spécialistes ont mis au point des pulvérisateurs qui réduisent la dispersion du produit et permettent une application plus efficace.

L'Institut de recherches sur les aliments d'Agriculture Canada a mis au point de nouveaux procédés de récupération des protéines du petit lait, et des études effectuées en collaboration avec l'Université de Guelph ont mené à la production commerciale d'une pâte riche en protéines, en utilisant la poudre de petit lait comme source

Récolte de concombres en Ontario

protéique. L'Institut a également évalué en usine pilote la rentabilité économique et commerciale de procédés permettant d'obtenir des concentrés de protéines à partir du colza et de la moutarde; on étudie actuellement, en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, la valeur biologique des protéines du colza.

A Winnipeg, le Laboratoire de recherche sur les grains de la Commission canadienne des grains évalue et contrôle la qualité des céréales et des oléagineux produits et vendus au Canada, et effectue des recherches sur la qualité des grains.

Pour ce qui concerne la production animale, Agriculture Canada effectue la plus grande part des expériences portant sur les moutons, les porcs, les volailles et les bovins, notamment un projet de recherche des plus importants au monde sur la possibilité d'exploiter les caractéristiques hybrides des bovins laitiers. A l'heure actuelle, l'industrie laitière repose en majeure partie sur une seule race, la race Holstein.

La production de bœuf au Canada est fondée depuis longtemps sur trois races britanniques, Hereford, Angus et Shorthorn. Ces 10 dernières années, les éleveurs ont importé diverses autres races européennes pour faire des croisements. Agriculture Canada effectue des expériences en vue de déterminer la valeur des produits de ces croisements.

On a également recours à la recherche sur la physiologie de la reproduction pour améliorer la productivité du bétail; Agriculture Canada ouvre actuellement des voies pouvant mener à des découvertes sans précédent en matière de reproduction animale.

Des recherches sur les maladies des animaux sont effectuées par la Direction de l'hygiène vétérinaire d'Agriculture Canada et par les membres de trois collèges de sciences vétérinaires. Des études permanentes visent à améliorer les techniques actuelles ou à mettre au point de nouvelles méthodes de diagnostic rapide et précis. On peut mentionner entre autres des études sur les maladies respiratoires chez les bovins, des analyses plus précises pour diagnostiquer la leucocytose bovine et la brucellose, des méthodes pour déceler rapidement l'exanthème vésiculeux du porc et une évaluation des méthodes d'isolement du virus responsable de la fièvre catarrhale maligne chez les bovins, les moutons et les chèvres. On examine également les méthodes possibles d'identification des volailles infectées par le virus de la lymphocytose d'antigène et la progression du virus de la rage dans le corps de l'animal.

La recherche sur les sols comprend des travaux de base sur les réactions des sols, une enquête sur les sols visant à produire des renseignements sur les ressources pédologiques du Canada et des études sur les engrais utilisés pour diverses cultures. Les études sur les aptitudes des sols prennent de plus en plus d'importance à cause de l'expansion urbaine qui s'approprie les meilleures terres agricoles et de la menace d'une famine mondiale.

L'assainissement du milieu constitue un nouvel objectif de la recherche agricole. Les scientifiques surveillent les cours d'eau et les lacs afin de dépister toute pollution causée par les éléments nutritifs du sol, les déchets animaux et les pesticides chimiques. Ils analysent soigneusement les produits alimentaires pour s'assurer qu'ils sont exempts de résidus chimiques. La méthodologie analytique permettant ce contrôle est constamment perfectionnée.

La recherche est également indispensable à la solution des problèmes d'économie agricole. De la recherche dans le domaine économique est effectuée par la Direction des politiques et de l'économie de la Direction générale des politiques, de la planification et de l'évaluation d'Agriculture Canada. Elle vise à déterminer les problèmes économiques de l'industrie et à aider à l'élaboration de programmes et de politiques en vue de les résoudre. Des études portent sur la gestion agricole, l'utilisation des ressources, le revenu agricole, la structure du marché et la productivité agricole, et évaluent les effets sur l'agriculture et l'économie de facteurs variables comme les prix, les mouvements commerciaux et les progrès techniques. Des modèles économiques ont été créés pour l'évaluation de programmes et de politiques spécifiques concernant les céréales, les oléagineux, les bovins, les porcs et les produits laitiers. Des modèles de planification en gestion agricole ont également été mis au point pour toutes les régions et types de ferme au Canada.

Recherche environnementale

Le **Service de la gestion de l'environnement** (SGE) exécute des programmes portant sur la gestion et la conservation des ressources renouvelables et la protection de la qualité de l'environnement. Il se subdivise en quatre groupes (Forêts, Eaux intérieures,

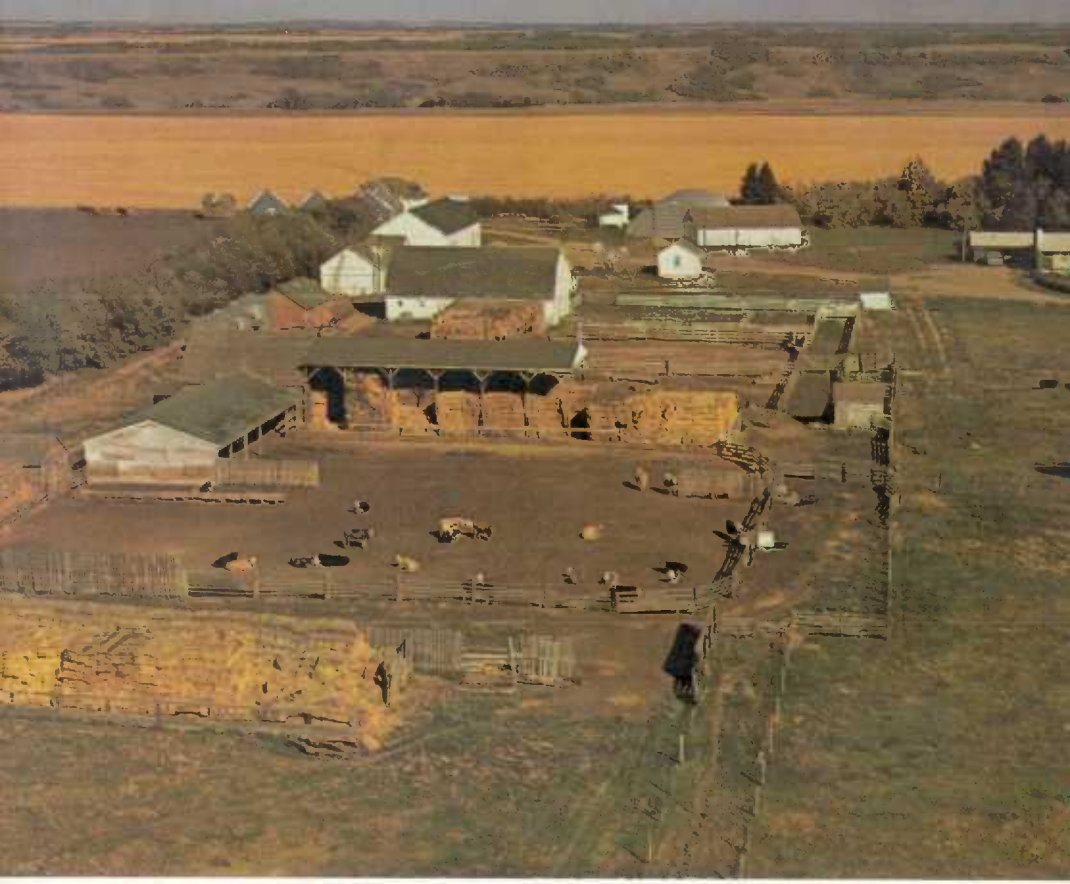

Une ferme moderne en Saskatchewan.

Faune et Terres) qui s'occupent essentiellement de questions environnementales d'intérêt national, et en cinq divisions régionales. Les divisions régionales se composent d'éléments décentralisés des groupes susmentionnés, intégrés de façon à fournir des services de gestion de l'environnement adaptés aux besoins particuliers de chacune des régions. De plus, une Direction générale de l'élaboration des politiques et des programmes à l'administration centrale fournit une orientation générale. Le SGE effectue des recherches sur la quantité et la qualité des ressources et utilise les données qui en résultent pour déterminer les exigences écologiques à l'appui de la Loi sur les contaminants de l'environnement et du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il planifie et gère également la conservation et l'utilisation des ressources renouvelables dans des sphères de compétence fédérale comme les eaux frontalières et les oiseaux migrateurs.

Le *Service canadien des forêts* (SCF) participe actuellement à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui détruit de grandes superficies forestières au Canada. Dans le cadre d'un programme visant à accélérer la mise au point de moyens économiques et sûrs, l'Institut pour la suppression des ravageurs forestiers a été créé pour effectuer des recherches sur toutes les méthodes de lutte antiparasitaire. Par ailleurs, l'Accord canado-américain concernant la tordeuse des bourgeons de l'épinette, programme commun de recherche et développement, est actuellement en application

et redouble en fait ses efforts en vue d'éliminer la tordeuse. Le SCF participe également à des programmes avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le ministère de l'Expansion économique régionale et des organismes provinciaux en vue d'établir des méthodes de gestion intensive des forêts. Le Système de gestion des travaux de recherche mis au point par le Centre de recherches forestières du Pacifique est un exemple de coopération entre le SCF, les provinces et l'industrie.

On a étudié les effets sur l'environnement des méthodes d'exploitation forestière et de l'expansion économique, en s'attachant particulièrement au déboisement des pentes, à la construction de routes forestières sur les deux côtes et à l'effort soutenu de mise au point d'un programme concernant le transport à longue distance des polluants de l'air. L'examen des effets de l'anhydride sulphureux dans le voisinage des sables bitumineux de l'Athabasca et les études sur la pollution par le fluorure à Terre-Neuve donnent un aperçu de l'action des polluants sur les espèces forestières.

Le *Service canadien de la faune* (SCF) poursuit ses efforts en vue de protéger des espèces rares et menacées comme la grue blanche d'Amérique, le faucon pelerin et le bison d'Athabasca. On essaie de constituer une nouvelle population de grues blanches en Idaho et au Nouveau Mexique au moyen des œufs provenant d'un élevage dans le parc national de Wood Buffalo, situé dans le nord-est de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest; après trois ans de travail les résultats indiquent une réussite, mais il faudra encore quelques années pour en être certain. Le SCF cherche à accroître le nombre de faucons en les élevant en captivité pour ensuite les mettre en liberté; cette technique a déjà été utilisée et semble réussir. La transplantation du bison en milieu sauvage et dans les jardins zoologiques en vue d'assurer sa survivance se poursuit.

La recherche dans les Territoires du Nord-Ouest comprenait des études de population sur le caribou de Peary, l'ours grizzly des barren grounds et l'ours polaire, espèces particulièrement sensibles aux bouleversements associés à la recherche de pétrole et de gaz dans la région.

Le SCF poursuit un programme intensif de baguage des oiseaux de mer dans la baie James en vue de déterminer l'écologie de l'alimentation, la distribution et l'habitat. Des études analogues dans la baie de Fundy serviront à la préparation d'un document sur les effets écologiques du projet d'aménagement de l'énergie marémotrice dans cette région. On effectue en outre un programme international de baguage de l'oie blanche et des oiseaux de mer dans l'Arctique en vue de déterminer leurs nombres et la mesure dans laquelle leurs fragiles populations se reproduisent.

Le programme de recherche de la Direction générale des eaux intérieures (DGEI) est exécuté surtout par l'Institut national de recherche sur les eaux à Burlington (Ont.), et par les divisions de la recherche hydrologique et de la glaciologie dans la région de la capitale nationale. De petits groupes de recherche travaillent également à Winnipeg, Calgary et Vancouver.

La recherche sur la qualité de l'eau sert de base à l'établissement des objectifs à cet égard et permet de fixer des mesures pour la gestion du milieu aquatique au Canada. Les projets portent entre autres sur le mouvement des contaminants toxiques, les changements écologiques découlant de l'activité humaine et la compréhension des mécanismes à l'origine de ces changements, et le rôle des sédiments dans le contrôle de la qualité de l'eau.

La recherche sur l'eau est fondée sur le besoin de résoudre des problèmes pratiques qui exigent une compréhension et une quantification des processus concernant l'hydrologie des eaux de surface, le transport des sédiments, l'hydrologie de la neige et de la glace et l'hydrogéologie.

Employés du Service canadien de la faune pesant un jeune faucon à The Prince Leopold, dans les Territoires du Nord-Ouest.

La DGEI a mis au point des modèles de prédiction de l'écoulement qui peuvent être manipulés pour faire des expériences au sujet des processus hydrologiques comme l'évapotranspiration, la fonte des neiges et des glaciers, l'humidité du sol, et la mécanique du mouvement des eaux souterraines. Des recherches portent sur l'hydrologie des environnements du Nord et les effets de l'activité humaine comme la construction de pipelines et de routes, le rôle des glaciers à titre de réservoirs naturels et variables d'eau, et les processus hydrogéologiques qui déterminent le mouvement des contaminants souterrains provenant par exemple des remblais, des sels routiers et des déchets radioactifs.

La *Direction générale des terres* effectue des recherches importantes sur la classification des terres et l'analyse des causes et des implications des changements dans leur utilisation. On vise à établir de meilleures méthodes de relevé et de classification en fonction de caractéristiques écologiques, des possibilités d'utilisation et de l'utilisation actuelle. Ces techniques sont employées dans les études sur les ressources pour déterminer les possibilités d'aménagement des terres et les exigences en matière de gestion de l'environnement. Dans les relevés des ressources et les systèmes de contrôle de l'utilisation des terres, on a amplement recours aux images transmises par satellite et à la photographie aérienne à haute altitude. Les études actuelles portent notamment sur les possibilités d'utilisation des terres, l'impact des programmes fédéraux sur les terres; l'emploi de nouvelles techniques de planification, l'analyse des changements autour des centres urbains et l'établissement de cartes des zones critiques.

La Direction s'occupe également de l'élaboration d'une politique fédérale concernant l'utilisation des terres et représente Environnement Canada auprès du Comité consultatif de la gestion des terres fédérales du Conseil du Trésor. Parmi les services de planification figurent les conseils dispensés aux organismes provinciaux

et fédéraux au sujet des revendications territoriales des autochtones, l'information sur l'utilisation des terres dans le Nord et la planification des terres en fonction des ressources. Des conseils et de l'aide sont également dispensés à d'autres pays en matière de politiques et d'études sur l'utilisation des terres.

Le **Service de l'environnement atmosphérique** (SEA) s'occupe principalement de météorologie, la science de l'atmosphère. Il fournit un service national de météorologie et de climatologie à l'intention du public et d'utilisateurs particuliers. Depuis 1958 il établit l'état des glaces pour aider la navigation dans les eaux intérieures, les eaux côtières et l'archipel de l'Arctique. Il effectue également de la recherche météorologique, de la recherche sur les effets des polluants sur l'atmosphère terrestre, et il met au point des instruments.

La recherche porte surtout sur des polluants comme les fréons et les gaz d'échappement des appareils supersoniques, qui modifient la stratosphère, en particulier la couche d'ozone, et peuvent avoir des effets nuisibles sur les hommes, les animaux et les plantes. Les constituants importants de la stratosphère sont actuellement mesurés par le SEA afin de déterminer l'équilibre photochimique de la stratosphère non perturbée et de vérifier les taux de réaction photochimique nécessaires pour la construction de modèles de comportement. Ces modèles indiquent que les effets de la pollution ne sont pas négligeables.

Les tendances et les variations climatiques qui peuvent sensiblement modifier l'énergie de production agricole et d'autres facteurs écologiques ayant une influence sur le bien-être de l'homme sont analysées afin de déterminer les processus physiques de base en vue de prédictions à long terme des conditions météorologiques et climatiques. La mise au point d'un système global de prédictions environnementales à l'appui de nombreuses activités dans l'Arctique, notamment des forages pétroliers dans la mer de Beaufort, se poursuit. De nouvelles techniques d'assimilation des données et de prédiction numérique sont mises en application, et d'autres sont en voie d'élaboration au Centre canadien de météorologie. Grâce à des méthodes informatiques perfectionnées de traitement des données fournies par satellite, on obtient des photographies des systèmes météorologiques de très haute qualité qui sont utilisées par les principaux centres de météorologie du Canada.

Le SEA examine constamment les répercussions sur l'environnement de grands projets industriels comme ceux relatifs aux sables pétrolifères de l'Alberta et aux aménagements de Nanticoke en Ontario. Un important programme du ministère vise à établir les causes et les effets des précipitations acidiques dans l'Est du Canada; d'après des études préliminaires, l'emploi de combustibles fossiles constituerait l'une des principales sources de pollution. C'est pourquoi on évalue les répercussions possibles sur l'écosystème des lacs et des forêts du Canada avant la mise en place de nouvelles grandes centrales à combustible fossile dans l'Est des États-Unis.

Le **Service de la protection de l'environnement** (SPE) élabore à l'échelle nationale des lignes de conduite, normes et règlements concernant l'environnement, en consultation avec les provinces et l'industrie. Il effectue l'évaluation, la surveillance, les négociations ou les interventions nécessaires pour assurer l'application des lois fédérales, définit et résout les problèmes de pollution, met au point et applique une technologie antipollution et sert de point de convergence pour les ministères et organismes fédéraux et pour le grand public en matière de protection de l'environnement.

Le Centre technique des eaux usées à Burlington (Ont.) assure la conception, le

Préparatifs de lancement d'un ballon destiné à analyser la couche d'ozone dans l'atmosphère.

développement et la mise en œuvre de programmes techniques en vue du traitement des eaux usées des industries et des municipalités dans tout le Canada.

Les projets en cours sur le traitement des eaux usées municipales comprennent: une étude des polluants qui se trouvent dans les eaux usées municipales; l'amélioration du contrôle des systèmes d'activation des boues; la mise au point de processus de traitement à un niveau élevé de fluidité; l'évaluation du processus d'écoulement dans un puits en profondeur; et l'établissement des conditions de mélange des ingrédients pour les digesteurs anaérobiques. Pour ce qui est du traitement des eaux usées industrielles, on peut mentionner: une étude sur la possibilité d'extraire par lixiviation les constituants radioactifs contenus dans les résidus d'exploitation de l'uranium et la mise au point de méthodes physicochimiques d'extraction; l'extraction biologique de l'azote contenu dans diverses eaux usées industrielles; une étude sur la possibilité d'extraire par lixiviation l'arsenic contenu dans les résidus stabilisés chimiquement; la toxicité des effluents de l'industrie de la préservation du bois et le traitement de ces derniers; et le traitement biologique des déchets laitiers.

La Direction des interventions d'urgence met au point des plans en prévision du déversement d'hydrocarbures et d'autres produits dangereux, exploite un centre régional et national d'alerte, de signalement et de réponse, et développe une nouvelle technologie pour nettoyer les déversements. Elle s'occupe chaque année de plusieurs centaines de situations d'urgence. Elle a mis au point des plans d'intervention pour des secteurs particulièrement exposés comme la mer de Beaufort, où l'on effectue des forages pétroliers, et l'un de ses principaux programmes consiste à mettre au point de nouveaux matériels de nettoyage dans l'Arctique, entre autres des écumoirs, estacades flottantes, pompes, systèmes de télédétection, agents de dispersion, d'absorption et de combustion pour les zones où l'écologie est particulièrement délicate.

Le SPE administre la Loi sur les contaminants de l'environnement en coopération avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Aux termes de la Loi, on peut demander à l'industrie de fournir des informations au sujet des contaminants et de faire l'essai de produits chimiques dangereux afin d'en évaluer les risques éventuels; ce processus comprendra la production de données sur le taux et l'ampleur de la dispersion dans l'environnement, les effets sur la santé humaine et les mesures prises pour empêcher la propagation. Après consultation avec les provinces, le gouvernement ordonnera des mesures effectives de prévention, depuis la limitation ou le contrôle jusqu'à l'interdiction pure et simple de l'emploi, de la fabrication ou de l'importation de contaminants dangereux.

Énergie, mines et ressources

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est le principal organe fédéral chargé de la formulation des politiques et de la recherche sur les ressources énergétiques et minérales. A ces activités sont associés les levés et la cartographie, la télédétection des terres et des eaux canadiennes au moyen d'aéronefs et de satellites et les efforts en vue de protéger l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens qui travaillent dans les mines et domaines connexes.

L'activité est répartie entre trois secteurs: Politique énergétique, Politique minérale et Sciences et Technologie. Les deux premiers s'occupent surtout d'études, d'analyses et de recommandations en matière de politiques dans leurs domaines respectifs; le troisième, où certaines directions existent depuis des dizaines d'années, s'occupe surtout de recherche scientifique et technique ainsi que de levés et de cartographie.

Depuis la crise pétrolière de 1973, le ministère cherche à réduire les effets de la hausse des prix mondiaux du pétrole sur l'économie canadienne et de trouver des moyens de réduire la dépendance du Canada vis-à-vis du pétrole importé, qui non seulement montera de prix mais qui également, selon toute probabilité, ne suffira plus à la demande d'ici à 1990.

Diverses études ont porté sur le rôle actuel et futur de l'industrie minière dans l'économie canadienne et sur les conditions de travail et de vie dans les localités minières. Les accords d'exploitation minière se sont poursuivis avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan; ces accords contribuent non seulement à la découverte et à la mise en valeur de gisements minéraux, mais également à la création d'emplois.

Le Secteur des sciences et de la technologie se compose des directions suivantes: Commission géologique du Canada, Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CCTME), Direction de la physique du globe, Centre canadien de télédétection, Direction des levés et de la cartographie, Étude du plateau continental polaire, Centre canadien des données géoscientifiques et Office de recherche et développement énergétiques.

La principale activité de la Commission géologique a été l'évaluation des ressources énergétiques et minérales, et des études scientifiques ont été formulées dans le cadre de cette activité. Des travaux sur le terrain sont effectués dans la plupart des régions, en particulier dans le Nord et en mer. Outre les études visant à une meilleure compréhension de l'histoire et de la composition de la croûte terrestre au Canada, les géologues ont entrepris l'évaluation du potentiel pétrolifère et gazéifère du Canada, où interviennent des considérations de coût. Le programme de la Commission géologique relatif au charbon a sensiblement progressé; on peut mentionner entre autres la

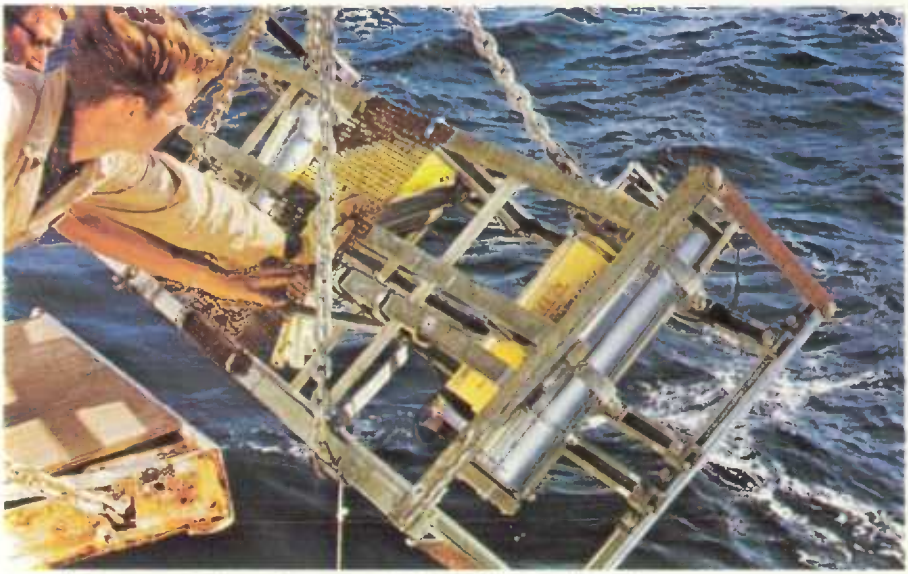

Immersion d'une caméra sous-marine servant à photographier les fonds marins.

publication du premier rapport annuel sur les ressources houillères du Canada et l'achèvement d'un rapport et atlas géologique en deux volumes, résultat d'un programme fédéral-provincial d'évaluation des ressources en lignite du sud de la Saskatchewan; celui-ci servira de modèle pour l'évaluation quantitative des ressources en charbon à l'échelle internationale. La Commission a également poursuivi son programme de reconnaissance de l'uranium, qui doit fournir une meilleure base à la recherche de gisements d'uranium.

La recherche en laboratoire et en usine pilote du CCTMÉ s'effectue dans la région d'Ottawa ainsi qu'à Elliot Lake, Calgary et Edmonton. Ces dernières années, le but principal a été d'assurer un approvisionnement suffisant et un emploi efficace des ressources énergétiques et minérales du Canada. L'attention a porté surtout sur le charbon, les sables pétrolifères et les huiles lourdes, combustibles fossiles les plus abondants au Canada. On a obtenu de bons résultats d'expériences telles que l'addition de charbon au pétrole, la substitution partielle du charbon au pétrole et la conversion du charbon au pétrole et au gaz.

Afin d'aider l'industrie minière du Canada à réduire ses coûts et à mieux protéger les travailleurs des exploitations à ciel ouvert, le CCTMÉ a effectué une étude technique de cinq ans d'une valeur de $4 millions sur les pentes des mines, laquelle est publiée actuellement sous forme de manuel. Les travailleurs miniers ont également bénéficié des recherches du CCTMÉ visant à déceler et à éliminer les poussières et gaz nocifs dans les mines souterraines. Des considérations écologiques ont donné lieu à des études sur les moyens d'extraire l'acidité, les métaux lourds et le radium des résidus de l'uranium d'Elliot Lake et le cyanure des résidus de l'or. Réduire la consommation d'essence en allégeant les voitures et en allongeant leur durée de vie est la raison d'être du programme d'essai d'alliages d'aluminium pour les carrosseries.

Les spécialistes en physique du globe effectuent des recherches sur les caractéristiques sismiques, géothermiques, géomagnétiques, gravimétriques et géodynamiques du territoire canadien. De nouvelles techniques de détection des tremblements de terre ont été mises à l'essai au large de la côte ouest, et des études effectuées en Colombie-Britannique et en Alberta visent à déterminer le potentiel géothermique de ces régions. D'autres études portent sur la distribution et l'épaisseur du pergélisol dans l'Arctique, la dérive du continent, la structure des fonds océaniques au large des côtes canadiennes, le développement géophysique du bassin de l'Arctique et les mesures gravimétriques.

Le Centre canadien de télédétection exploite deux stations de réception pour la transmission par satellite, une à Prince Albert (Sask.) et l'autre à Shoe Cove (T.-N.). C'est ainsi qu'il a pu recevoir directement des images provenant de satellites pour tout le Canada. Une nouvelle installation de traitement des images a été aménagée à Prince Albert, et en juin 1978 la majeure partie du travail de traitement auparavant effectué à Ottawa a été transférée à cet endroit. Parmi les autres projets du Centre figurent la détection et la délimitation des déversements d'hydrocarbures dans les eaux envahies par les glaces, l'établissement de cartes des profondeurs dans les eaux côtières peu profondes et la mise au point d'un nouveau système d'analyse des images.

La Direction des levés et de la cartographie produit des cartes topographiques et autres pour l'ensemble du Canada, effectue des levés géodésiques et officiels, et publie des cartes aéronautiques pour la navigation aérienne. Sa principale tâche est de couvrir le pays entier à une échelle précise. Le processus cartographique gagne en efficacité grâce au stockage en ordinateur de données qui peuvent être utilisées au besoin, et grâce à la cartographie automatisée. On a commencé récemment à former des opérateurs en cartographie numérique, et la production a débuté lentement à l'automne de 1978.

Le travail se poursuit en vue de l'achèvement en 1979 de l'Atlas toponymique du Canada. On progresse également dans les cartes thématiques de l'Atlas national, notamment dans les recherches sur les cartes concernant les divisions du recensement, l'énergie, la répartition des terres agricoles, les possibilités des sols et diverses caractéristiques de la population.

L'Étude du plateau continental polaire fournit des services logistique, de communication et d'hébergement à l'appui des recherches et des études effectuées dans le nord de l'Arctique. On s'est surtout attaché ces dernières années à la réaction probable de l'environnement et de l'écologie arctiques des activités industrielles comme l'exploration pétrolière et la construction de pipelines.

La mission principale de l'Office de recherche et développement énergétiques est d'assurer la coordination et de favoriser une meilleure gestion de l'activité fédérale de recherche et développement en matière énergétique. L'aide fédérale à cette fin s'élevait en 1978-79 à $145 millions; une proportion croissante de ce montant est consacrée à l'énergie renouvelable et à la conservation de l'énergie.

Recherche concernant les communications et l'espace

Selon les estimations, les dépenses totales du gouvernement au titre de la recherche spatiale en 1977-78 s'établiraient à $65 millions. Les premiers intéressés à ce genre de recherche et d'activité sont les ministères des Communications, des Pêches et de l'Environnement, des Transports, de la Défense nationale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de même que le Conseil national de recherches. Télésat Canada, société appartenant au gouvernement fédéral et au Réseau téléphonique transcanadien, assure le service intérieur de télécommunications par satellite. Téléglobe Canada, société de la Couronne, s'occupe des télécommunications outre-mer.

Hermès, satellite le plus récent du Canada, a été conçu et construit par le Centre de recherche sur les communications du ministère des Communications; ce satellite technologique expérimental de télécommunications (STT), le plus puissant satellite au monde actuellement en orbite, a été lancé en janvier 1976 par les États-Unis.

Hermès pourrait bien être le précurseur d'une série de nouveaux satellites très puissants, fonctionnant à des fréquences pratiquement exemptes de brouillage, recevant et transmettant des signaux bilatéraux visuels, sonores et informatiques. Les stations terriennes qui communiquent avec Hermès sont munies d'antennes mesurant entre un et trois mètres; ce sont à l'heure actuelle les plus petites antennes en place, qui pourront être remplacées bientôt par des mini-stations installées sur les toits. C'est la très grande puissance d'Hermès qui rend possible l'utilisation de petites stations terriennes; les systèmes moins puissants nécessitent des antennes paraboloïdes beaucoup plus grandes. Différents groupes utilisent le satellite pour mener des expériences en matière de communications depuis la télé-médecine et le télé-enseignement (c.-à-d. la fourniture à distance de services médicaux et d'enseignement) jusqu'aux expériences technologiques.

Le ministère des Communications, de concert avec le ministère des Transports, participe à l'élaboration d'un programme de satellites aéronautiques internationaux (Aérosat) destiné à promouvoir l'utilisation de satellites dans le contrôle international de la circulation aérienne. Aérosat est une entreprise commune de l'Agence spatiale européenne (ASE), du Canada et des États-Unis. Le financement, l'appartenance et la participation de l'utilisateur ont été calculés dans les proportions suivantes, en se fondant sur le PNB de chaque participant: États-Unis 47%, ASE 47% et Canada 6%.

Avec le lancement de son premier satellite, Alouette, en 1962, le Canada a fait œuvre de pionnier dans l'emploi de satellites pour la recherche scientifique. Ce satellite et ses successeurs, ISIS I et II, sont dotés d'appareils spéciaux pour l'étude des propriétés de la haute atmosphère et de dispositifs électroniques comme des antennes dans ce milieu. Alouette I a été mis hors de service après 10 ans de vie utile, et Alouette II a été mis en veilleuse le 3 juin 1973 après sept ans et demi d'activité fructueuse. ISIS I et II fonctionnent toujours normalement et procurent une multitude de renseignements aux scientifiques des huit pays qui participent à l'analyse des données.

Le Conseil national de recherches, dont les activités comprennent l'exploitation de la base de lancement de Churchill, a dépensé $27.5 millions environ en 1977-78. Il est responsable du projet de livraison d'un télémanipulateur (STM) aux États-Unis dans le cadre du programme de navette spatiale de la National Aeronautics and Space Administration (NASA). La Spar Aerospace Ltd. de Toronto est le principal entrepreneur pour le STM, sorte de long bras mécanique devant servir à sortir les satellites de la zone de chargement de la navette spatiale et à les placer sur orbite ou à les en retirer pour fins de réparations. La navette spatiale, qui pourra transporter une charge utile de 29 500 kg (kilogrammes), sera lancée comme une fusée, gravitera autour de la Terre comme un vaisseau spatial et atterrira comme un gros avion.

Le système Anik a été inauguré en janvier 1973 par un appel téléphonique d'Ottawa à Resolute Bay via Anik I. Quatre satellites sont maintenant en orbite, tous fonctionnant bien, en dépit de légères anomalies qui ne devraient cependant pas nuire à leur longévité ou à leur utilité; leur durée de vie utile serait de six ans. On prévoit également la mise en place de trois autres satellites qui fonctionneront à des fréquences supérieures (12-14 GHz). Téléglobe Canada a dépensé environ $3 millions pour la location de voies de transmission par satellite et environ $5 millions pour l'amélioration du réseau de stations au sol.

Examen au microscope de cellules musculaires mutantes provenant d'un jeune rat.

Le ministère de la Défense nationale a affecté environ $3.5 millions à ses activités spatiales, dont la principale fait partie de son engagement envers NORAD. Le ministère de l'Industrie et du Commerce dépense quelque $4 millions par an pour aider l'industrie aérospatiale canadienne.

Recherche médicale et sanitaire

La recherche biomédicale au Canada s'effectue surtout dans les laboratoires des universités et dans les hôpitaux qui leur sont affiliés. La majeure partie du soutien financier des coûts d'exploitation directs de la recherche est accordée par le gouvernement fédéral sous forme de subventions ou contributions aux chercheurs, dont les salaires proviennent essentiellement des fonds universitaires. Les organismes bénévoles comme l'Institut national du cancer du Canada, la Fondation canadienne des maladies du cœur, la Société canadienne contre l'arthrite et le rhumatisme et d'autres, qui se procurent des fonds au moyen de campagnes publiques, contribuent de plus en plus au soutien de la recherche sanitaire. La participation des gouvernements provinciaux s'est également accrue ces dernières années.

En 1977, plus de 2,200 chercheurs ont reçu des subventions de recherche. Leurs travaux s'échelonnaient depuis la mise au point d'appareils de lecture pour les aveugles et les essais cliniques de médicaments pour la prévention des congestions cérébrales jusqu'à la recherche fondamentale sur l'immunologie en transplantation. Les deux principaux organismes fédéraux chargés de la recherche sanitaire sont le Conseil de recherches médicales, qui subventionne surtout la recherche dans les universités, et la Direction des programmes de recherche du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'intéresse particulièrement à la biologie des populations, à l'administration des soins sanitaires et à la modification des habitudes de vie afin de prévenir la maladie.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue également des travaux de recherche dans ses propres laboratoires centraux. On peut mentionner entre autres la mise au point d'une préparation pour l'absorption lente de la médication antituberculeuse isoniazide, ce qui permet d'administrer des doses plus élevées aux Inuit, qui sont très fortement exposés. On a fait de grands progrès dans les essais cliniques des vaccins contre la rubéole, et on observe une activité accrue du côté des problèmes de réadaptation mentale et physique.

Le nouvel immeuble de la British Columbia Telephone Company, aux limites est de Vancouver, dessert la presque totalité de la province.

Communications

L'existence du Canada comme entité politique et sociale a toujours été largement tributaire des réseaux de communication est-ouest. Historiquement, c'est ce qui explique le tracé des itinéraires des «voyageurs», puis l'établissement de réseaux de chemin de fer transcontinentaux, de systèmes télégraphiques et téléphoniques, de services de radiodiffusion, de lignes aériennes, de réseaux à micro-ondes, de la Transcanadienne et d'un système national de communications par satellite. Tout cet équipement, qui fait contrepoids à la forte attraction continentale nord-sud, s'est avéré essentiel au développement économique du pays, à la transmission et diffusion de l'information et à l'expression et au partage des valeurs socio-culturelles.

Les télécommunications permettent le transfert presque instantané d'informations sous n'importe quelle forme entre toutes les parties du pays. Elles aident à vaincre la distance, qui fait obstacle au commerce intérieur, et laissent entrevoir de nouvelles possibilités dans la réduction des disparités régionales et la mise en valeur du Nord canadien.

La télévision, la radio, le téléphone, le télégraphe, le téléimprimeur, le fac-similé et d'autres moyens de communication font maintenant partie de notre vie. Le 1er janvier 1978, 14,467,347 appareils téléphoniques étaient en service au Canada (plus d'un pour

deux personnes). Actuellement, 98% des ménages canadiens possèdent un poste de radio, et 97% ont un téléviseur. Plus de 3.9 millions, soit environ un sur trois, sont reliés par câble à une antenne collective, qui dans l'avenir offrira d'innombrables services, notamment des liaisons bidirectionnelles. A la fin de l'année financière 1977-78, environ 1,254,822 permis d'exploitation de stations radiophoniques étaient en vigueur, soit une augmentation de 40,3% sur l'année précédente.

Dans la plupart des pays en dehors de l'Amérique du Nord, les services de télécommunication sont assurés par l'État. Au Canada, ils sont fournis à la fois par des sociétés d'actionnaires et par des organismes publics. L'industrie comprend les compagnies de téléphone et de télégraphe, les radiodiffuseurs, les télédistributeurs, ainsi que les fabricants de matériel de télécommunication. En général, la délivrance des permis et la réglementation relèvent des autorités fédérales ou provinciales.

Dans le domaine de la radiodiffusion, les sociétés de transmission et de réception sont réglementées par le gouvernement fédéral. La Bell Canada, la British Columbia Telephone Company, les Télécommunications CN-CP, Télésat Canada, Téléglobe Canada et quatre petites compagnies de téléphone et de télégraphe relèvent des autorités fédérales. Toutes les autres sociétés de télécommunication sont du ressort des provinces.

A la fin de 1977, il y avait environ 806 entreprises de téléphone en activité, allant de la grande société aux millions d'abonnés à la petite coopérative, surtout en Saskatchewan. Toutefois, les neuf sociétés membres du Réseau téléphonique

A Saint-Jean (T.-N.), le nouveau Centre de coordination des services provinciaux permet de surveiller l'ensemble du réseau de la Newfoundland Telephone Company.

La télévision communautaire de Winnipeg (Man.) encourage les gens à utiliser les studios et à participer à la réalisation des émissions.

transcanadien (RTT) groupent plus de 90% des usagers du téléphone et assurent la majorité des communications interurbaines au Canada grâce à leurs deux réseaux transcanadiens à micro-ondes.

Diverses sociétés fournissent d'autres services de télécommunication. Les Télécommunications CN-CP, spécialisées dans les communications d'affaires, offrent des services comme le télégraphe et le télex. Télésat Canada, société d'appartenance à la fois publique et privée, assure l'exploitation du système canadien de communications par satellite composé des quatre satellites Anik et d'un réseau au sol. Téléglobe Canada, société de la Couronne, relie le Canada au reste du monde par le moyen de câbles et de satellites internationaux de télécommunication.

Le développement et la planification à long terme des télécommunications au Canada, tant à l'échelle nationale qu'internationale, relèvent du ministère fédéral des Communications. Le ministère effectue des recherches en télécommunications et gère le spectre des fréquences radio. Cette charge exige l'élaboration de règlements, normes techniques, plans radioélectriques et critères d'attribution des fréquences. Elle comprend: l'évaluation, du point de vue technique, des demandes d'utilisation des fréquences radioélectriques, la délivrance de permis aux stations de radio et l'homologation des installations des radiodiffuseurs; l'inspection et la surveillance des stations de radio afin de s'assurer que les règlements et les normes sont observés; et la collecte de données servant à planifier l'utilisation du spectre.

Toute une série d'organismes, des gouvernements provinciaux aux associations d'autochtones, collaborent à l'établissement des services de télécommunication par satellite de demain en participant à un programme unique d'expériences sociales et techniques qui repose sur l'utilisation d'Hermès, le Satellite technologique de

télécommunications du ministère (STT) lancé le 17 janvier 1976. Elles mettent à l'essai la technologie et les applications d'une nouvelle génération d'émetteurs de satellite à grande puissance en vue de répondre aux besoins des années 80.

Il s'est produit dernièrement une progression rapide pour ce qui concerne l'achat et l'utilisation de la radio à liaisons bidirectionnelles fonctionnant dans la bande du service radio général (SRG). Comme rien ne laisse prévoir un ralentissement et que le spectre des fréquences radioélectriques est d'une étendue limitée, le champ sera de plus en plus encombré. Le gouvernement fédéral a autorisé l'utilisation de 40 canaux SRG à compter du 1er avril 1977.

Télésat Canada a annoncé en décembre 1975 qu'un contrat de $19 millions avait été adjugé pour la construction du quatrième satellite canadien de télécommunications nationales, lancé en 1978. La société a également annoncé en 1977 qu'elle ferait l'acquisition de trois autres satellites fonctionnant à des fréquences supérieures (GHz), celles-ci permettant d'utiliser les stations terriennes dans les centres des régions métropolitaines. Situés à environ 35 900 kilomètres de la Terre, les trois premiers satellites Anik de Télésat peuvent transmettre par relais les émissions de 10 canaux de télévision couleur ou jusqu'à 9,600 circuits téléphoniques simultanément. Toutes les régions du Canada peuvent être desservies par ces satellites; la distance et l'isolement ne sont plus des obstacles aux communications et des possibilités presque illimitées s'offrent au gouvernement, au commerce, à l'industrie, à la science et à la technologie.

Téléglobe Canada représente le Canada au Consortium international des télécommunications par satellite (Intelsat) et exploite des stations terriennes à Mill Village (N.-É.) et au lac Cowichan (C.-B.). En 1976, elle a élargi ses installations pour satisfaire à la demande de communications télex, téléphoniques et télégraphiques internationales lors des Jeux olympiques qui ont eu lieu à Montréal en juillet de la même année.

Le Réseau téléphonique transcanadien (RTT) a inauguré le système d'appels directs outre-mer (DDO) à Vancouver en septembre 1976; cette ville devenait ainsi la première au Canada à être pourvue d'un tel service. Au cours des trois prochaines années, Victoria, Edmonton, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax devraient également y avoir accès.

Le nouveau réseau Datapac du RTT est régi par le Protocole d'accès au réseau général. C'est le premier service de commutation par paquets à usage commercial au Canada; il permet de transmettre des renseignements sous forme de paquets de dimension normalisée et détermine le mode de présentation des données à transmettre. Le fait que le Comité consultatif international de la téléphonie et de la télégraphie des Nations Unies ait approuvé, en mars 1976, les normes des réseaux universels de données pour commutation par paquets signifie que divers réseaux de données peuvent maintenant être interconnectés.

Les sociétés membres du RTT ont commencé à prévoir et à construire des centres provinciaux de coordination du service pour le contrôle des divers réseaux. Si un circuit est endommagé dans une situation d'urgence, on le signale immédiatement et une autre voie d'acheminement peut être trouvée. Cette façon de procéder permet de réduire au minimum le temps d'interruption, ce qui est fort appréciable étant donné le coût de plus en plus exorbitant de telles interruptions. Des centres de ce genre existent actuellement au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario, et on prévoit en établir un autre au Manitoba.

Les Postes canadiennes et les Télécommunications CN-CP ont permis au public de recourir à leur service téléposte. Ce service, qui pour la première fois permet aux Postes canadiennes d'acheminer le courrier par voie électronique, assure la «livraison le

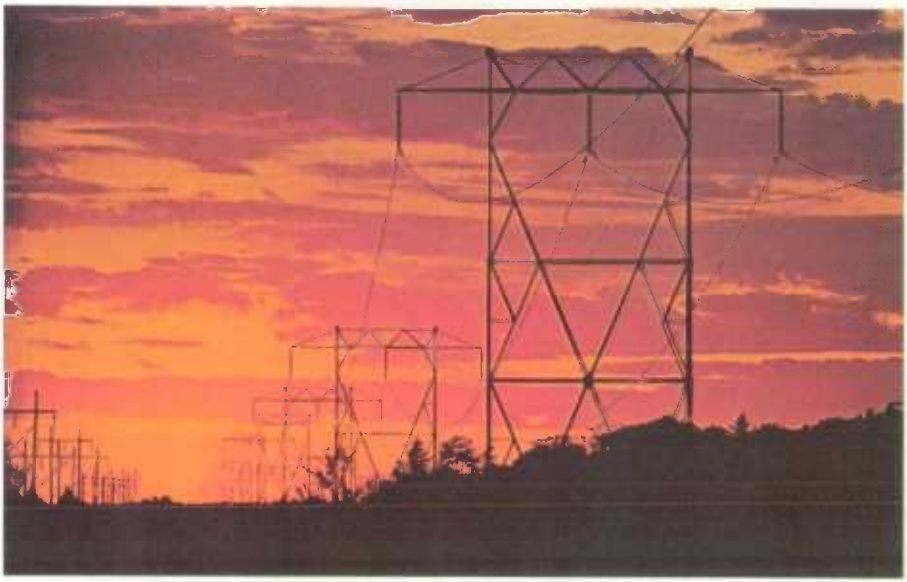

lendemain»; il est également relié au service américain *Mailgram*. Le réseau Infodat, qui est un service de transmission numérique assuré par le CN-CP, est maintenant offert à 31 endroits, de Saint-Jean (T.-N.) à Vancouver (C.-B.). Le CN-CP a l'intention de mettre sur pied Info-Switch, réseau national de commutation de données numériques par circuits et par paquets. La première phase de Double DUV (Data-Under-Voice) a été mise en service en juin 1975. Il s'agit d'une méthode de transmission de données par le réseau à micro-ondes existant, basée sur une technique de transmission suivant laquelle les données numériques sont acheminées à des fréquences inférieures à celles normalement utilisées pour les communications vocales.

Le gouvernement fédéral considère qu'une des priorités en matière de télécommunications est de permettre à tous les Canadiens, particulièrement dans les régions isolées et rurales, de bénéficier au moins des éléments de base d'un service. En janvier 1977, on a annoncé un programme de financement en vue d'étendre le service téléphonique de base à toutes les localités des Territoires du Nord-Ouest. Par contre, dans les centres urbains du pays la demande d'accès à des services de communication de bonne qualité augmente, et le spectre des fréquences devient de plus en plus encombré. Il est possible d'étendre l'utilisation du spectre en ayant recours à des fréquences plus élevées, ou en rationalisant davantage l'emploi des fréquences existantes. Cela signifie pour le gouvernement qu'il devra entreprendre des recherches en vue d'établir des bandes de fréquences plus élevées et arrêter une politique concernant la répartition des fréquences. Selon les prévisions, l'emploi des fréquences comprises entre 10 et 20 GHz progressera de façon spectaculaire d'ici 10 ans.

On constate clairement que de nombreux systèmes de communications électroniques naguère autonomes s'acheminent de plus en plus vers l'interconnexion. Un indice révélateur de cette évolution est l'intégration rapide de l'informatique et des communications, dont on n'a pas tardé à exploiter les avantages financiers.

La politique fédérale vise à empêcher que les télécommunications se développent sans considération des répercussions sur les valeurs sociales et culturelles et sur l'économie et la qualité de la vie au Canada.

La Société Radio-Canada

Radio-Canada est une société d'État établie par la Loi sur la radiodiffusion pour assurer le service national de radiodiffusion au Canada. Créée en novembre 1936, elle est comptable au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État, mais la responsabilité de ses politiques et de ses programmes incombe à ses administrateurs et agents. Elle est financée en grande partie par des crédits votés chaque année par le Parlement, auxquels s'ajoutent les recettes de la publicité commerciale—surtout à la télévision puisque son service de radio est presque entièrement libre d'annonces.

Radio-Canada a son siège social à Ottawa. Le centre d'exploitation des services de langue anglaise se trouve à Toronto, et il existe divers centres régionaux de production répartis dans tout le pays. Les services de langue française sont centralisés à Montréal, et des stations locales sont installées dans d'autres villes du Québec et dans la plupart des autres provinces.

La Société exerce son activité de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'aux confins du Cercle arctique; elle exploite des réseaux français et anglais, à la télévision et à la radio MA et MF stéréophonique. Un service de radio destiné au Nord diffuse des émissions en français, en anglais, en diverses langues indiennes et en inuktitut, langue des Inuit; le Service du Nord commence aussi à produire des émissions de télévision en inuktitut.

Les réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada sont formés d'une part des stations de la société, qui offrent le programme national, et de certaines stations privées affiliées qui diffusent un nombre convenu d'émissions de Radio-Canada. Dans maintes petites localités, des stations de relais diffusent le programme national, mais ne possèdent ni personnel ni studios pour produire des émissions locales. Les méthodes de transmission comprennent la location de canaux sur le satellite Anik.

Duplessis, *presque historique diffusée par Radio-Canada à Hors Série.*

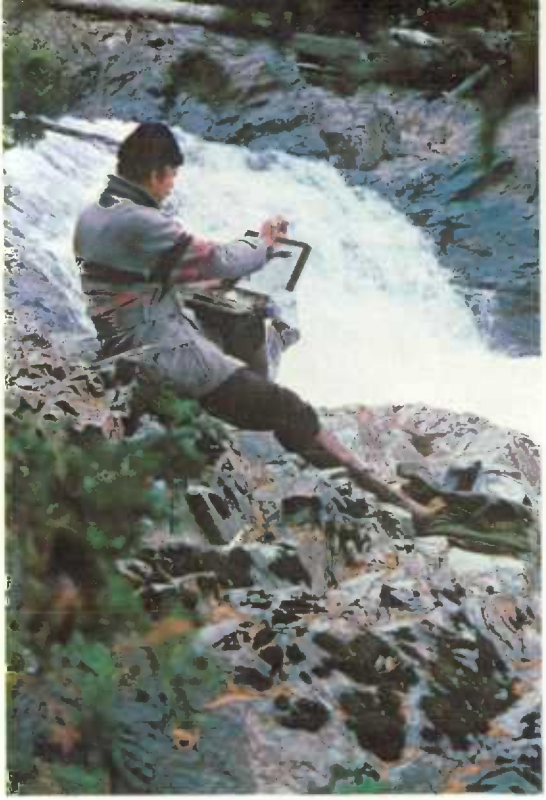

The Peasants Canadiens, documentaire de Radio-Canada, raconte l'histoire du Groupe des Sept.

Radio-Canada International, service à ondes courtes de Radio-Canada, diffuse quotidiennement en 11 langues et distribue gratuitement des émissions enregistrées à l'intention des radiodiffuseurs étrangers. Sur le plan international, Radio-Canada vend diverses émissions à d'autres pays, remporte souvent des prix et fait partie de plusieurs organismes internationaux de radiodiffusion. Elle a des bureaux à Londres, Paris, New York et Washington, et des services d'informations en Extrême-Orient, à Moscou et à Bruxelles.

La programmation de Radio-Canada est variée, conformément aux principes énoncés dans la Loi sur la radiodiffusion: «le service national de radiodiffusion devrait être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation». Les émissions sont en majeure partie canadiennes—la proportion est d'environ 70% à la télévision et normalement plus élevée à la radio—mais la programmation comprend aussi un choix d'émissions étrangères.

Radio-Canada encourage les artistes et exécutants canadiens en diffusant des œuvres canadiennes de musique, de théâtre et de poésie, en commandant des œuvres spéciales, en parrainant des concours d'artistes amateurs et en présentant des films canadiens. Elle produit à partir de certaines de ses émissions des livres, des enregistrements et des films à caractère éducatif.

Le Musée national des postes à Ottawa.

Le service postal

A la fin de l'année financière 1976-77, il existait au Canada 8.455 installations postales. Le service de distribution du courrier par facteur s'est enrichi de 166.804 points de remise; au total, 5.675.723 points sont desservis par 12.867 itinéraires de facteur à temps plein et 506 à temps partiel. On compte actuellement 281 bureaux de poste qui assurent le service de distribution par facteur. Les progrès se poursuivent dans la fréquence et la qualité du service aux localités éloignées où le transport du courrier se fait normalement par avion.

Le programme de codage et de mécanisation a débuté en 1972, l'objectif étant d'accroître l'efficacité du traitement du courrier. L'équipement électronique automatisé peut trier, à l'aide du code postal, de 20.000 à 30.000 envois de la première classe à l'heure. A la fin de l'année financière 1977, les villes suivantes étaient dotées d'un tel équipement: Ottawa, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vancouver, Toronto, Hamilton, Saint-Jean (N.-B.), Saint-Jean (T.-N.), London, Montréal-Laval, Burlington, Kingston, Sudbury et Windsor. En juin 1978, la mécanisation de 26 des 30 établissements prévus était chose faite.

De nouvelles machines ont été installées qui permettent de trier jusqu'à 6.000 grands objets plats ou envois surdimensionnés à l'heure. Comme les colis de la première classe et les petits paquets sont déjà triés à la machine, on peut dire que le courrier de presque toutes les classes et types peut maintenant être trié mécaniquement.

Le ministère des Postes utilise 3,750 véhicules pour le transport du courrier à l'intérieur des villes, tandis que d'une ville à l'autre on procède par avion, chemin de fer, route ou bateau.

Le Musée national des Postes, situé à Ottawa, s'est enrichi l'an dernier d'articles rares liés à l'histoire postale et philatélique. Plus de 36.000 personnes, surtout des groupes d'adultes, des touristes et des écoliers, ont visité le Musée. Les ventes d'articles philatéliques au bureau de poste d'antan ont gagné en popularité. Philatélistes, écrivains et historiens viennent faire des recherches à la bibliothèque du Musée. Celui-ci doit déménager au centre-ville d'Ottawa dans des locaux beaucoup plus spacieux où il sera possible de tenir des réunions et des conférences.

Des artisans de la région de Fredericton (N.-B.) ont créé un village d'artisanat pour promouvoir et vendre leurs œuvres.

Loisirs

La productivité élevée attribuable à l'industrialisation et aux conquêtes de la technologie s'est traduite au Canada par une semaine de travail plus courte, des vacances payées plus longues, une retraite plus précoce et un temps accru à consacrer aux loisirs et aux divertissements.

Les définitions des loisirs sont nombreuses et traduisent tout un éventail de points de vue. Par loisirs, on peut tout simplement entendre le faisceau d'activités «hors travail». On a également assimilé les loisirs à l'ensemble des activités auxquelles on s'adonne de son plein gré; il peut s'agir de se reposer, de s'amuser, de parfaire ses connaissances ou ses aptitudes, d'améliorer sa santé physique et mentale par la pratique des sports et l'exercice d'activités culturelles, ou encore d'œuvrer bénévolement dans l'intérêt commun. Toutefois, de nombreuses définitions des loisirs excluent des activités comme le sommeil, le manger, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, les travaux ménagers et les soins personnels. On peut voir dans les programmes officiels d'éducation permanente un épanouissement personnel ou un besoin, double facette de choix et de nécessité qui caractérise le sommeil ou le manger et peut nous contraindre à les exclure aussi des loisirs. On peut prétendre par ailleurs que le partage du temps en dehors du travail est laissé à la discrétion de chacun et que tout ce temps libre peut être consacré aux loisirs. Néanmoins, la majorité des gens s'accorderont pour dire que le sommeil, le manger et les soins personnels demandent un minimum de temps qui ne peut en aucun cas être considéré comme libre sous le rapport des loisirs.

On ne s'entend donc pas toujours sur ce que recouvre le terme «loisirs», mais on s'accorde volontiers pour y rattacher certaines activités. Il s'agit de celles qui procurent un plaisir à celui qui les exerce, par exemple jouer au tennis ou se promener dans un parc. Il arrive que d'ingrats travaux ménagers deviennent une

source de divertissement dans certaines circonstances. On peut citer par exemple le fait de tondre la pelouse, de cuisiner, de coudre ou de repeindre la maison. Récréation et loisirs sont donc des termes qualitatifs dont l'évaluation diffère selon les goûts et les penchants de chacun. Ceux-ci peuvent varier non seulement d'une personne à l'autre, mais aussi selon les circonstances pour une même personne.

Travail et loisirs présentent un lien de réciprocité. Quand le travail augmente, les loisirs diminuent. Lorsque la durée du premier s'allonge, le revenu augmente, mais un accroissement de la durée des loisirs se traduit habituellement par une augmentation des dépenses. Théoriquement, le partage du temps entre travail et loisirs est une question de choix. Toutefois, dans la pratique, la plupart des salariés ne peuvent personnellement déterminer que dans une certaine mesure quelle sera la durée de leur travail. Au Canada, les jours ouvrables et les jours chômés sont habituellement fixés par les employeurs ou dans le cadre de la négociation collective conformément aux lois en vigueur et aux normes adoptées; par conséquent, les travailleurs canadiens sont le plus souvent tenus de travailler un nombre fixe d'heures par jour et de jours par semaine.

La semaine normale de travail au Canada compte entre 35 et 40 heures, réparties sur cinq jours de travail. La plupart des salariés ont droit à au moins 10 jours fériés par an ainsi qu'à un congé annuel de deux semaines, ou de trois ou quatre semaines ou plus après un certain nombre d'années au service d'un même employeur. Si l'on compte les fins de semaine, les jours fériés et les congés annuels, la majorité des salariés canadiens disposent d'au moins 124 jours libres de travail par an. La valeur nette du temps libre à la disposition des Canadiens dépend aussi de la proportion de la population qui fait partie de la population active et de la répartition de cette proportion entre occupés et chômeurs en quête de travail. Par définition, les inactifs

Les XIe Jeux du Commonwealth ont eu lieu à Edmonton (Alb.) en août 1978.

La reine Élisabeth recevant des fleurs de jeunes admirateurs lors de sa visite aux jeux du Commonwealth à Edmonton (Alb.).

ne travaillent pas et ont donc plus de temps libre à leur disposition. C'est le cas des gens qui ont pris leur retraite tôt et des personnes âgées.

Manifestations et attractions

Chaque année, manifestations et attractions dans toutes les régions du Canada attirent un grand nombre de vacanciers et de touristes en quête de divertissements, de sensations fortes ou de repos. Des manifestations comme le Carnaval d'hiver de Québec et le Stampede de Calgary sont centrées sur des faits historiques, sociaux ou culturels. Par ailleurs, les attractions peuvent être soit des éléments naturels soit des créations de l'homme qui présentent un caractère permanent et se distinguent par des traits architecturaux ou géographiques ou par l'usage récréatif ou culturel auxquels ils se prêtent. Les musées, les parcs, les montagnes et la vie nocturne des villes font partie de cette catégorie. A titre d'exemple, on peut citer un phénomène naturel comme le mascaret de la rivière Petitcodiac à Moncton (N.-B.), ou une réalisation de l'homme comme Lower Fort Garry à Selkirk (Man.).

Des manifestations marquantes ont lieu dans chaque province et territoire. Parmi les plus anciens événements sportifs en Amérique du Nord figurent les régates annuelles à Saint-Jean (T.-N.), Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard,

Moose Jaw (Sask.) a célébré son 75e anniversaire en 1978.

organise les Journées paysannes et la Semaine du Bon Vieux Temps, offrant au programme de la musique, des expositions agricoles et artisanales, des courses d'attelages et des parades. En Nouvelle-Écosse ont lieu les Jeux écossais dans les villes du Cap-Breton, et au Nouveau-Brunswick diverses réjouissances sont organisées en rapport avec les activités de pêche dans la province, comme par exemple le Festival du Homard à Shediac et le Festival du Saumon à Campbellton.

Au Québec, on a Terre des Hommes, l'exposition culturelle et ethnique permanente de Montréal, et le Festival des Cantons à Sherbrooke, dont le programme comprend des spectacles québécois, du tir de chevaux, des soirées et de la cuisine gastronomique. En Ontario, il existe notamment les festivals d'art dramatique de Stratford et de Niagara-on-the-Lake.

Dans l'Ouest canadien, les manifestations reflètent la diversité culturelle et un héritage qui remonte aux temps de la colonisation. Ainsi, on a le Festival national des Ukrainiens à Dauphin (Man.), un «Oktoberfest» à Vancouver (C.-B.), les Jours des pionniers à Saskatoon (Sask.) et les Jours des Indiens à Banff (Alb.).

Des activités spéciales ont lieu chaque été dans le Nord. A Yellowknife (T.N.-O.), un Tournoi de golf de minuit est organisé chaque année, à la fin de juin. A Dawson City, au Yukon, la découverte d'or en 1896 est célébrée le Jour de la Découverte, en août, par des courses de radeaux sur la rivière Klondike et par des danses, des événements sportifs et des divertissements d'époque.

Récréation

La nature des activités de loisir auxquelles les gens s'adonnent est fonction de l'âge, du sexe, du revenu et de la profession. Statistique Canada a mené en octobre 1976 une enquête sur l'exercice physique et les activités récréatives physiques et

Une terrasse de café surplombant la Bow River en Alberta. →

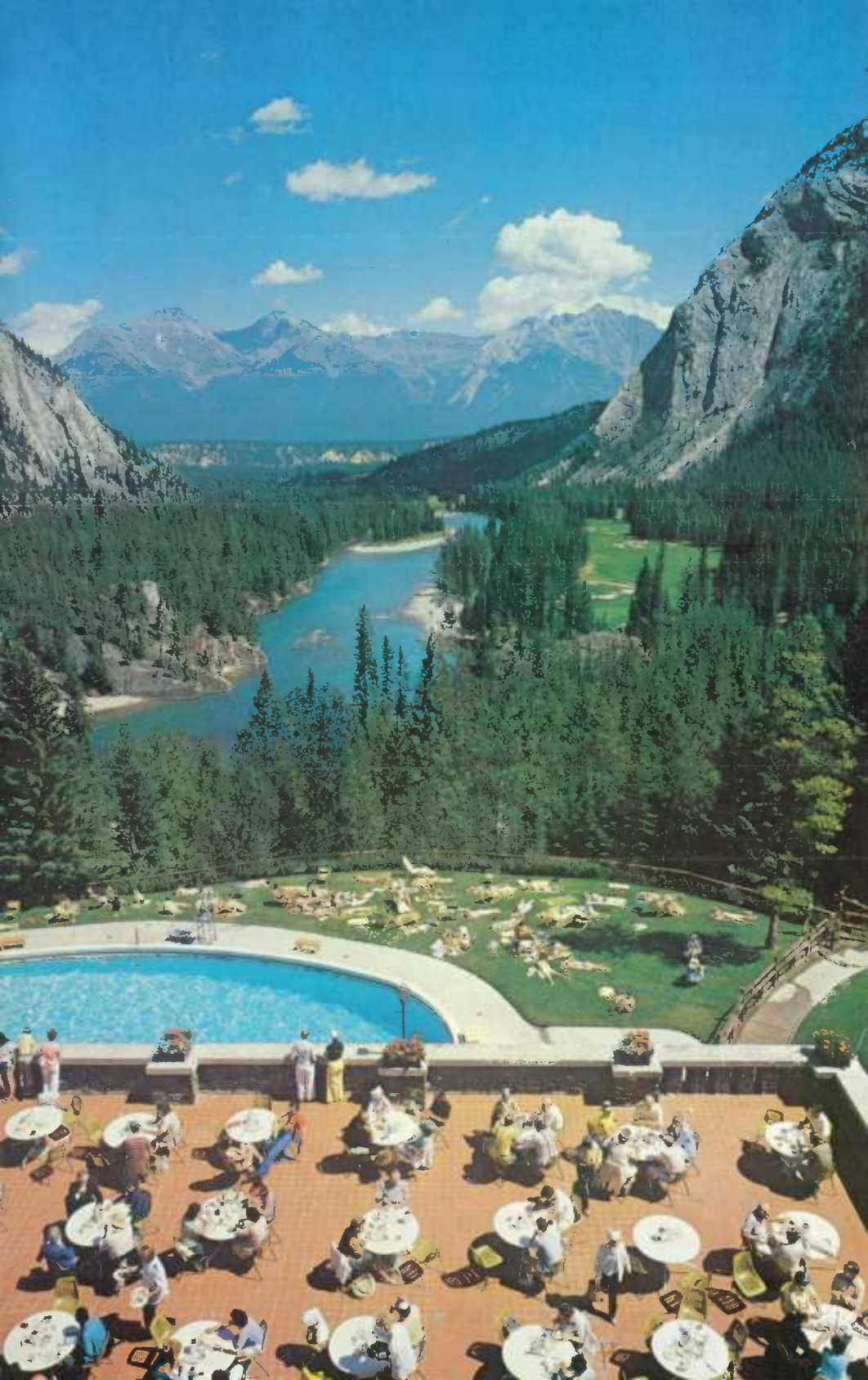

Sculpture sur glace au Carnaval de Québec.

sportives qui a révélé que parmi une gamme choisie d'activités, la natation était la plus répandue; venaient ensuite le patinage sur glace, le tennis, le golf et le hockey sur glace. Depuis quelques années, le ski de fond est de plus en plus adopté par les adultes et les familles dans de nombreuses régions du Canada; 1,336,000 personnes âgées de 14 ans et plus ont indiqué qu'elles avaient pratiqué ce sport au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Chaque année, un nombre sans cesse croissant de Canadiens découvrent les plaisirs des sports d'hiver. D'après les résultats d'une enquête, les sports hivernaux les plus en vogue sont le patinage sur glace, le hockey sur glace, le ski de fond et le ski alpin. Le curling a également recruté de nombreux adeptes dans la plupart des régions du Canada. Parmi les autres activités de loisir auxquelles s'adonnent souvent les Canadiens figurent les travaux manuels au foyer, les quilles, le cinéma, les spectacles sportifs, les concerts et autres spectacles musicaux, les expositions, les foires et le théâtre.

Programmes des administrations publiques

Tous les échelons de l'administration publique cherchent à enrichir les loisirs des Canadiens. Plusieurs organismes fédéraux ont établi des programmes importants à cette fin, notamment la Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette dernière s'occupe au premier chef des activités récréatives et du conditionnement physique et exécute un certain nombre de programmes visant à encourager les Canadiens à participer, quel que soit leur âge, à des activités de conditionnement physique; elle aide financièrement et conseille des organismes récréatifs comme le YMCA, les clubs de garçonnets et de fillettes, les groupements de scouts et de guides et les auberges de jeunesse; elle aide aussi les autochtones du Canada à participer davantage aux sports et aux activités récréatives. L'Office de tourisme du Canada aide à la publicité

concernant les manifestations et les attractions, au Canada et à l'extérieur du Canada. Les Musées nationaux du Canada stimulent l'intérêt et la prise de conscience à l'égard du patrimoine canadien et de la diversité régionale par l'entremise des musées nationaux, des musées associés et des programmes d'aide aux musées. Les fonctions de Pêches et Environnement Canada comprennent la mise en œuvre de programmes récréatifs portant entre autres sur la pêche sportive, la protection des oiseaux migrateurs, la mise en place de centres d'information sur la faune et la construction et l'entretien de quais pour petits bateaux de plaisance.

Dans la région d'Ottawa–Hull, la Commission de la capitale nationale joue un rôle important de conservation et d'aménagement dans le domaine des loisirs de plein air. Les aménagements qu'elle offre comprennent le parc de la Gatineau, qui s'étend sur 357 km² (kilomètres carrés) et se compare aisément à un parc national ou provincial, un réseau de promenades panoramiques et de pistes cyclables et une zone de verdure en demi-cercle au sud d'Ottawa où tous peuvent s'ébattre; l'hiver, la Commission entretient la plus longue patinoire extérieure au monde sur le canal Rideau, et l'été, loue des lopins de terre pour le jardinage dans la zone de verdure.

Les aspects culturels et artistiques des loisirs relèvent essentiellement du Secrétariat d'État qui parraine les arts visuels et de la scène ainsi que tout un éventail d'activités culturelles auxquelles il encourage les Canadiens à participer.

Parcs Canada

Parcs nationaux

Le réseau des parcs nationaux du Canada a commencé avec une réserve de terres de 26 km² autour des sources thermales dans ce qui est aujourd'hui le parc national de Banff. De ce petit noyau, le réseau est passé à 28 parcs nationaux qui préservent plus de 129 500 km² de régions naturelles du Canada.

Camping dans le Parc national de Banff.

Les parcs nationaux du Canada reflètent l'étonnante diversité géographique du pays. Le programme s'étend actuellement du parc national de Terra Nova, situé sur la côte est accidentée de Terre-Neuve, au parc national de Pacific Rim, où les vagues frappent la magnifique Long Beach sur la côte ouest de l'île Vancouver; de Pointe Pelée, point le plus au sud de la partie continentale du Canada, au parc national d'Auyuittuq dans l'île Baffin.

Il existe au moins un parc national dans chaque province et territoire. Les parcs de montagne de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, parmi les plus anciens du réseau, sont connus pour leurs cimes pointues, leurs lacs et leurs prés alpins, leurs glaciers et leurs sources thermales.

Dans le parc national des lacs Waterton, qui forme avec le parc américain Glacier un parc international, les montagnes s'élèvent brusquement au-dessus de la plaine, sans la transition habituelle. Les forêts de peupliers et d'épinettes font contraste avec les prairies avoisinantes du parc national d'Elk Island, en Alberta. Le parc national Prince Albert (Sask.), renferme trois zones de végétation: la forêt boréale, la savane-parc où pousse le tremble et la prairie; on y trouve de plus des centaines de lacs, ruisseaux, étangs et marais. Dans le parc national du Mont Riding, situé au sommet de l'escarpement manitobain, les forêts de l'est et du nord et les prés de l'ouest forment un paysage diversifié qui abrite toute une gamme d'essences végétales et d'animaux.

L'Ontario compte quatre parcs nationaux: les îles de la baie Georgienne, Pointe Pelée, les Îles du Saint-Laurent et Pukaskwa. La Mauricie, dans les Laurentides, et Forillon, dans la péninsule historique de Gaspé, sont situés au Québec.

Sept parcs nationaux des provinces de l'Atlantique préservent des régions de forêt acadienne et boréale, des zones de la côte accidentée, des plages sablonneuses et la zone parsemée de lacs à l'intérieur de la Nouvelle-Écosse.

Il existe actuellement quatre parcs nationaux situés partiellement ou entièrement au nord du 60e parallèle. Le parc national de Wood Buffalo occupe une partie de l'Alberta et une partie des Territoires du Nord-Ouest, et sert d'habitat au plus grand troupeau de bisons du continent. Kluane, au Yukon, renferme le mont Logan, la plus haute cime du Canada, tandis que dans le parc national de Nahanni (T.N.-O.), les spectaculaires chutes Virginia de la rivière Nahanni-Sud plongent dans la vallée située à 90 m (mètres) plus bas. Dans l'île Baffin, Auyuittuq, qui signifie en inuit «l'endroit qui ne fond pas», est le premier parc national au-delà du cercle arctique.

Les paysages magnifiques et les nombreuses possibilités de loisirs qu'offrent les parcs nationaux attirent des visiteurs toute l'année, que ce soit pour faire du camping, de la promenade, de l'excursion, de l'alpinisme, de la natation, de la pêche, du ski ou de la raquette. Des programmes d'interprétation, qui comprennent des visites commentées, des expositions, des films et des brochures, expliquent l'histoire naturelle des diverses régions.

Parcs et lieux historiques nationaux

Afin de préserver le passé du Canada, la Direction des parcs et lieux historiques de Parcs Canada perpétue le souvenir de personnes, événements et lieux historiques qui ont joué un rôle important dans l'évolution du pays. Depuis 1917, date à laquelle Fort Anne, en Nouvelle-Écosse, est devenu le premier parc historique national, 50 parcs et lieux importants et plus de 700 plaques et monuments sont venus marquer un moment d'histoire. Environ 30 nouveaux lieux sont en voie d'aménagement.

Les lieux sont choisis pour leur importance culturelle, sociale, politique, économique, militaire ou architecturale et englobent les grandes découvertes archéologiques, dont le

Femmes en costume d'époque dans la boulangerie de Old Fort George, en Ontario.

cimetière indien de Port-aux-Choix et la colonie scandinave de l'Anse-aux-Meadows, établie vers l'an 1000, à Terre-Neuve.

Bon nombre de lieux et parcs historiques rappellent les débuts de l'exploration du Canada et les combats pour sa possession. Le parc Cartier-Brébeuf à Québec marque l'endroit où Jacques Cartier passa son premier hiver dans le Nouveau Monde, ainsi que l'emplacement de la première résidence des Jésuites au Canada.

La recherche de fourrures a conduit à une exploration poussée du Canada et à la construction de nombreux postes et forts en vue d'étendre et de protéger la traite des pelleteries. Ces postes comprennent Port-Royal, la plus ancienne colonie française au nord de la Floride; le fort Témiscamingue, poste de traite stratégique dans la partie supérieure de la vallée de l'Outaouais; et le fort Prince-de-Galles, le fort de pierre le plus septentrional en Amérique du Nord. Lower Fort Garry, près de Winnipeg, a été restauré pour recréer un poste du XIXe siècle de la Compagnie de la Baie d'Hudson; on peut y voir des femmes qui cuisent le pain et qui tissent dans la «grande maison», un forgeron à l'œuvre dans son atelier, et des fourrures, autrefois le pilier de l'économie canadienne, qui pendent dans le grenier d'un magasin général bien garni, centre d'activité du fort.

Les fortifications militaires protégées à titre de lieux historiques nationaux comprennent d'abord la solide forteresse de Louisbourg dans l'Île du Cap-Breton, construite par les Français au XVIIIe siècle pour protéger leurs possessions coloniales en danger, puis une série de postes français et anglais le long du Richelieu et du Saint-Laurent, pour se terminer par le fort Rodd Hill dans l'Île Vancouver, emplacement de trois postes de défense côtière britanniques de la fin du XIXe siècle.

Les postes de traite des fourrures de Rocky Mountain House en Alberta, le fort St. James dans le nord de la Colombie-Britannique et le fort Langley (C.-B.), où a commencé l'industrie d'exportation du saumon de la province, rappellent l'expansion du commerce et la colonisation de l'Ouest. Cette dernière s'est effectuée pacifiquement grâce entre autres à la Police montée du Nord-Ouest, qui est commémorée à Fort Walsh (Sask.), premier quartier général de ce corps.

La principale voie qui conduisit à la ruée vers l'or du Klondike est marquée et protégée par le parc historique international du même nom. A Dawson City, ville qui a connu un essor extraordinaire en 1898, le Palace Grand Theatre, la hutte du poète Robert Service et le bateau à roue à aubes S.S. Keno ont été restaurés, et d'autres bâtiments sont en voie de l'être.

Province House, lieu historique national situé à Charlottetown (Î.-P.-É.), continue d'abriter les assemblées législatives de la province. Les maisons d'enfance de deux premiers ministres canadiens, Sir Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King, sont également des lieux protégés. Le parc historique national de la villa Bellevue à Kingston, superbe exemple du style architectural toscan, fut autrefois occupée par Sir John A. Macdonald.

Accords sur la récréation et la conservation

Le programme des accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC), créé par Parcs Canada en 1972, comporte des projets mettant en cause différents paliers de gouvernement et divers organismes. Il est basé sur le concept de la planification et de la gestion concertées, et son but à long terme est de préserver et d'aménager des lieux ayant une valeur historique, panoramique et culturelle par le moyen d'accords conclus entre les différents organismes concernés. Les trois principaux éléments du programme sont: Entente sur la mise en valeur du patrimoine, Canaux et Répertoire du patrimoine canadien.

Entente sur la mise en valeur du patrimoine. Aux termes de cette partie du programme, Parcs Canada s'associe à des organismes, paliers de gouvernement et particuliers pour assurer la préservation du caractère traditionnel d'une région en intégrant conservation et usages contemporains. Ces accords offrent de nouveaux moyens de préserver et de protéger les richesses du patrimoine. Les gens y participent parce que la conservation leur tient à cœur et qu'ils estiment que cette forme d'entente peut être fort efficace: elle permet en outre aux participants d'atteindre des objectifs particuliers grâce à une entreprise où les coûts et les responsabilités sont partagés.

Par exemple, le premier accord ARC, l'accord Canada-Ontario-Rideau-Trent-Severn (CORTS), prévoit l'aménagement d'une région qui offre une gamme d'activités de loisir et de conservation le long d'une voie de communication importante dans l'histoire du Canada.

Canaux. Au Canada, les canaux ont été construits pour les besoins de la défense ou du commerce avant l'aménagement des chemins de fer et des grandes routes. A la Confédération, ils sont passés sous l'autorité du gouvernement fédéral en raison de leur importance pour le commerce du pays.

En 1972, les canaux St. Peter's, St-Ours, Chambly, Ste-Anne, Carillon, Rideau et Trent-Severn, qui relevaient du ministère des Transports, ont été transférés au ministère des Affaires indiennes et du Nord—changement effectué à la condition que désormais, en plus de l'administration des canaux du point de vue de leur fonction première de voies de communication, on tienne compte de facteurs tels que la préservation et l'interprétation de l'histoire et de l'environnement, la récréation et l'emploi optimal des terres fédérales.

Répertoire du patrimoine canadien. Les bâtiments ayant une valeur architecturale, culturelle et historique disparaissent à un rythme accéléré. En vertu de la loi actuelle, Parcs Canada ne peut en restaurer et protéger qu'un nombre limité ayant une signification exceptionnelle pour le Canada; aussi, en collaboration avec les

gouvernements des provinces et des territoires, il établira un relevé de tous les bâtiments historiques et traditionnels importants sous la forme d'un Répertoire du patrimoine canadien, pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Une aide financière sera accordée aux propriétaires de bâtiments ayant vraiment besoin de restauration. Le répertoire sera donc un moyen de protéger, préserver et restaurer d'anciens bâtiments ayant une valeur architecturale, culturelle et historique et constituant un élément irremplaçable du patrimoine canadien.

Parcs provinciaux

La plupart des provinces ont arraché à l'emprise de la civilisation de vastes étendues où elles veillent à conserver l'environnement naturel au bénéfice des Canadiens et des touristes étrangers. Si l'on ajoute la superficie des parcs provinciaux (environ 298 600 km²) à celle des parcs nationaux, on obtient plus de 1.6 ha (hectare) pour chaque résident du Canada.

Parmi les premiers parcs du Canada, certains ont été créés par les provinces. En 1895, le souci du gouvernement québécois d'assurer la survivance du caribou a entraîné la création du parc des Laurentides, qui jouxte la ville de Québec au nord à une distance d'à peine 48 km. En Ontario, le premier parc a été le parc Algonquin, créé en 1897. D'une superficie de 7 540 km², il s'étend jusqu'en deçà de 240 km des limites des villes de Toronto et d'Ottawa. A l'instar de nombreux autres parcs de l'Ontario et des autres provinces, il se prête au camping, au canotage et à la pêche sportive.

Créé en 1897, le Parc Algonquin a été le premier parc provincial de l'Ontario.

Les gouvernements provinciaux assurent en outre une gamme de programmes récréatifs, gèrent les ressources naturelles, la chasse et la pêche et mettent en place des aménagements, soit directement, soit par le moyen de programmes municipaux.

Tourisme

Le tourisme influence la vie de tous les Canadiens. Il se répercute sur le style de vie et modifie le rythme imposé par les pressions sociales contemporaines. Il contribue également à l'unité nationale en favorisant une meilleure compréhension entre les habitants des différentes régions du pays.

Le tourisme constitue pour le Canada une source importante de devises, en même temps qu'il stimule la dépense intérieure. Ses répercussions sur la consommation, l'investissement et l'emploi sont considérables, et il représente une importante source de recettes fiscales pour les gouvernements. Les avantages qui en découlent profitent à l'ensemble du Canada, et c'est ainsi qu'il joue un rôle de premier plan dans la réduction des disparités socio-économiques régionales.

Selon l'Organisation mondiale du Tourisme, le tourisme en 1977 affichait au total 245 millions d'arrivées internationales (12% de plus qu'en 1976), et ces voyageurs ont dépensé environ $50 milliards dans les pays visités (15% de plus qu'en 1976). Dans le contexte mondial, le Canada se classait au neuvième rang en 1977 pour les recettes provenant des voyages internationaux, au quatrième rang pour les dépenses de ses résidents au titre des voyages internationaux et au cinquième rang pour le nombre de visiteurs.

Le tourisme a rapporté au Canada $10 milliards en 1977, ce qui représente environ 5% du produit national brut. Les dépenses des Canadiens voyageant au Canada se sont élevées à près de $8 milliards. Les $2 milliards restants, provenant des dépenses des visiteurs étrangers au Canada, constituaient la sixième source de devises après les automobiles, le bois d'œuvre, le papier journal, la pâte de bois et le gaz naturel.

En 1977, le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis s'est établi à 31,8 millions, soit 1.2% de moins qu'en 1976. Le nombre de visiteurs en provenance de pays autres que les États-Unis s'est élevé à 1.4 million, soit 10% de plus qu'en 1976. Sur ce nombre, 944,145 venaient d'Europe et 372,165 du Royaume-Uni, principale source touristique après les États-Unis. Parmi les visiteurs en provenance des autres principaux pays, 157,845 venaient de la République fédérale d'Allemagne, 97,532 du Japon, 90,512 de la France, 71,195 des Pays-Bas, 51,348 de l'Australie et 46,981 de l'Italie.

La valeur des dépenses touristiques au Canada ne doit cependant pas être estimée uniquement en fonction des $10 milliards imputés directement aux dépenses de voyage. Des afflux de dépenses consécutifs se répartissent dans toute l'économie et produisent des recettes supplémentaires.

Par exemple, lorsqu'un voyageur loue une chambre d'hôtel, il contribue en premier lieu au bénéfice brut du propriétaire de l'hôtel. Une partie de ce bénéfice servira à rémunérer les employés. Ces salaires seront ensuite dépensés et profiteront peut-être au propriétaire du magasin du coin, puis au grossiste qui aura fourni les marchandises, et enfin au manufacturier canadien qui à son tour achètera probablement ses matières premières à une autre société canadienne, et ainsi de suite. Compte tenu de cet effet «multiplicateur», la part du tourisme dans le PNB aurait pu atteindre $16 milliards en 1977.

Le tourisme a également créé l'équivalent de 900,000 emplois dans tout le Canada

Recettes et dépenses au titre des voyages entre le Canada et les autres pays, 1972-77

Pays	1972	1973	1974	1975	1976	1977
			(millions de dollars)			
États-Unis						
Recettes	1,023	1,160	1,328	1,337	1,346	1,525
Dépenses	919	1,073	1,196	1,587	1,956	2,280
Solde	+104	+87	+132	−250	−610	−755
Autres pays						
Recettes	207	286	366	478	584	500
Dépenses	545	669	782	955	1,165	1,386
Solde	−338	−383	−416	−477	−581	−886
Ensemble des pays						
Recettes	1,230	1,446	1,694	1,815	1,930	2,025
Dépenses	1,464	1,742	1,978	2,542	3,121	3,666
Solde	−234	−296	−284	−727	−1,191	−1,641

Stanley Park, à Vancouver (C.-B.)

en 1977, et occupé ainsi environ 8.5% de la population active. Ce chiffre se répartit à tous les échelons gouvernementaux et dans près de 80.000 entreprises privées de toutes sortes comme les sociétés de transport, les lieux d'hébergement, les restaurants, les grossistes et exploitants de voyages à forfait, les agents de voyage, les organisateurs d'activités et d'attractions et les associations commerciales.

Un autre aspect important de la consommation touristique au Canada est la faible part des produits d'importation. Comme les voyages sont d'abord axés sur les services, les dépenses de voyage portent surtout sur des biens et services mettant en cause une proportion relativement élevée de main-d'œuvre canadienne. De plus, les biens achetés par les touristes sont généralement fabriqués au pays, par exemple les aliments et boissons produits par les agriculteurs et conditionneurs et les souvenirs, par les artisans canadiens.

L'essor du tourisme au Canada n'est pas un effet du hasard. Le Canada possède de nombreux avantages touristiques. Sis au carrefour de l'hémisphère nord et à proximité du marché touristique le plus prospère au monde, il jouit d'une situation enviable. Il regorge d'espaces libres qui seront de plus en plus recherchés à l'échelle mondiale. Ses territoires nordiques constituent l'une des rares zones excentriques qui subsistent au monde. Il possède d'immenses réserves d'une ressource récréative des plus précieuses—l'eau—et d'une ressource des plus prometteuses—la neige. Sa faune se compare avantageusement avec celle de n'importe quel pays du point de vue de la variété, de la quantité et de la qualité. La diversité de son paysage, de sa culture et de son ethnie ajoute à ses attraits touristiques, tout comme ses bâtiments historiques et les attractions qui se développent sans cesse dans les grandes villes.

Le principal attrait du Canada demeure cependant l'amabilité et l'hospitalité qu'on y trouve et qui lui ont valu une renommée mondiale. L'essor touristique reflète également les efforts déployés par les 10 ministères du Tourisme des provinces et les deux ministères du Tourisme des territoires, les services et le travail de promotion de milliers d'entreprises intéressées par le tourisme canadien, et l'activité de l'Office de tourisme du Canada.

Exposition florale à la Ferme expérimentale d'Ottawa.

Le jardin botanique de Montréal.

Relations extérieures

Buts de la politique étrangère

La vie quotidienne des Canadiens est grandement liée aux relations extérieures. L'homme d'affaires qui produit pour exporter, le consommateur qui est tributaire des importations, le diplômé qui est admis dans une université étrangère aux termes d'un programme d'échange de boursiers, l'artiste qui se produit à l'extérieur, le touriste dont le voyage est simplifié grâce à un passeport et à des règles d'aviation civile reconnus internationalement, tiennent tous pour acquis que la position du Canada dans le monde ne changera pas d'une manière soudaine à leur détriment.

Plus de 20 ministères et organismes fédéraux s'emploient à protéger et à promouvoir les intérêts de la population canadienne à l'étranger. Le ministère des Affaires extérieures est le premier responsable des relations du Canada avec l'étranger et il veille à ce que les programmes internationaux du gouvernement ne s'écartent pas des buts de la politique canadienne.

Les objectifs de la politique étrangère, qui reflètent les priorités nationales et internationales que s'est fixées le gouvernement, ne sauraient être réalisés sans le

Opération de transbordement sur les Grands Lacs

concours, individuel ou collectif, des autres gouvernements. Certains sont à long terme et visent à assurer le bien-être de tous les Canadiens: préservation de la sécurité nationale, maintien d'un système commercial mondial équilibré, projection à l'étranger d'une société bilingue et multiculturelle; d'autres sont à court terme et concernent des intérêts particuliers, par exemple, l'amélioration de la qualité des eaux des Grands Lacs, grâce à un effort concerté avec les États-Unis.

Selon une étude publiée en 1970, la politique canadienne au pays et à l'étranger comporte six grands volets: croissance économique, souveraineté et indépendance, paix et sécurité, justice sociale, qualité de la vie et environnement naturel. C'est l'accent mis sur ces thèmes ainsi que la conjoncture nationale et internationale qui façonnent la politique étrangère. La conduite des relations extérieures du Canada fait progresser les intérêts nationaux et stimule la coopération au sein de la communauté internationale.

Le Canada et les États-Unis

Le pays avec lequel le Canada a tissé les liens les plus étroits et qui est de première importance pour de nombreux intérêts canadiens est sans contredit les États-Unis. Des rapports aussi variés et complexes ne peuvent manquer de susciter à l'occasion des frictions et des divergences, les intérêts au Canada n'étant pas toujours identiques à ceux de son voisin. Cependant, les relations entre les deux peuples et les deux gouvernements sont fondées dans l'ensemble sur la cordialité, la compréhension mutuelle et la coopération. Elles sont entretenues au moyen d'un processus de notification, de consultation et de négociation lorsqu'il y a lieu.

Le Canada et les États-Unis collaborent toujours aussi étroitement en matière de défense de l'Amérique du Nord et dans le cadre de l'OTAN. C'est ainsi que la Commission mixte permanente pour la défense se réunit régulièrement depuis 1940.

Les deux pays conjuguent également leurs efforts pour résoudre des problèmes transfrontaliers concernant l'environnement. A cette fin, la Commission mixte internationale, créée en 1909 aux termes du Traité relatif aux eaux limitrophes, constitue un instrument de coopération important. Composée de six membres (trois pour chaque pays), elle exerce des fonctions de consultation et de réglementation et effectue des études spéciales à la demande d'un des deux gouvernements. Elle s'intéresse tout particulièrement à la question de la qualité et du niveau des eaux des Grands Lacs.

L'énergie demeure un facteur de pointe dans les relations canado-américaines; en 1977, les deux gouvernements ont conclu un Traité relatif aux pipelines de transit et un Accord sur les principes applicables à un pipeline pour le transport du gaz naturel du Nord. Par suite de l'extension à 200 milles des zones de pêche décrétée récemment par le Canada et les États-Unis, les deux pays ont amorcé également la négociation d'une entente générale au sujet des frontières maritimes communes, des pêches et des ressources.

Le Canada et les États-Unis sont l'un pour l'autre le meilleur client. Les États-Unis absorbent les deux tiers environ des exportations canadiennes, et le Canada achète le cinquième environ des exportations américaines. Dans le domaine financier, les investissements américains au Canada sont considérables et les investissements canadiens aux États-Unis sont substantiels.

Les deux pays collaborent étroitement au sein de tribunes internationales qui traitent de questions politiques, économiques et sociales.

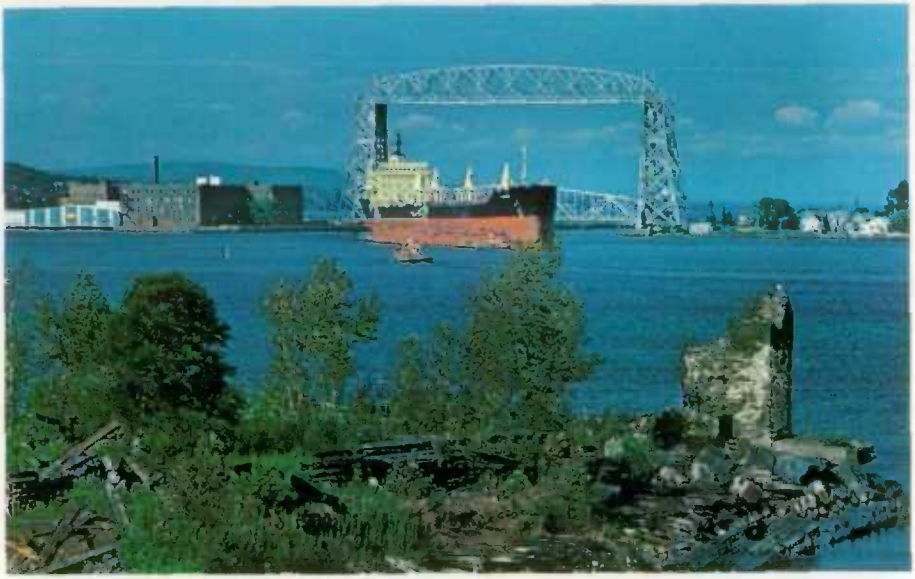

Un cargo en provenance d'Helsinki (Finlande) emprunte la Voie maritime du Saint-Laurent.

Nouvelles orientations

Europe

Les relations du Canada avec l'Europe reposent sur des liens historiques, linguistiques, ethniques et socio-culturels bien enracinés. La grande majorité des Canadiens sont de souche européenne et, parmi les immigrants récents, nombreux sont ceux qui conservent des attaches avec leur pays d'origine.

Deuxième partenaire commercial, les Communautés européennes offrent des débouchés manifestes au Canada, qui cherche un complément à ses relations économiques étroites avec les États-Unis. En juillet 1976, le Canada et les Communautés européennes ont signé un accord-cadre de coopération économique et commerciale ou «lien contractuel». L'accord, le premier du genre conclu entre les Communautés européennes et un pays industrialisé, crée une base de coopération économique qui devrait ouvrir aux deux parties de nouvelles possibilités commerciales et financières. Un élément clé est la coopération industrielle, qu'on entend développer par l'accroissement des liens entre les sociétés commerciales, les mouvements de capitaux, les échanges scientifiques et technologiques et le commerce bilatéral. L'accord à caractère non préférentiel, prévoit des consultations périodiques par le truchement d'un Comité mixte de coopération.

Parallèlement à ses efforts en vue d'accroître ses relations avec les Communautés européennes, le Canada a cherché à resserrer ses liens bilatéraux avec les divers pays membres et avec d'autres pays d'Europe.

La stabilité en Europe est essentielle à la paix mondiale. A titre de pays membre de l'OTAN, le Canada contribue au maintien de la paix et de la sécurité en Europe en participant à l'action dissuasive contre toute attaque de type classique ou nucléaire. L'OTAN représente pour le Canada une tribune efficace pour la consultation et l'action concertée avec les 13 pays membres européens, non seulement dans les domaines

militaire et politique, mais également dans les secteurs socio-économique, scientifique et environnemental. Le Canada participe également aux négociations amorcées à Vienne en octobre 1973 entre les membres de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie en vue d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale.

Le Canada a participé à la réunion de Belgrade de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), tenue d'octobre 1977 à mars 1978; cette rencontre était la première depuis la signature, en août 1975, de l'Acte final d'Helsinki par les 36 États membres de la CSCE. Le Canada sera représenté aux trois réunions d'experts de la Conférence qui précéderont la prochaine réunion générale à Madrid en novembre 1980. La participation du Canada à la Conférence est considérée comme un élément important des relations qu'il entretient avec toute l'Europe et comme une réaffirmation de son engagement à l'égard de la politique de détente. Le Canada vise essentiellement à promouvoir les droits de la personne et les contacts humains et à libéraliser les échanges d'informations et d'idées entre les pays participants.

Asie et région du Pacifique

Grâce à la modernisation des transports et des communications, les Canadiens voient de plus en plus leur pays comme un Janus tourné à la fois vers le Pacifique et vers l'Atlantique. Certains pays de l'Asie et de la région occidentale du Pacifique, notamment le Japon et l'Australie, comptent parmi les plus riches et les plus industrialisés du monde; par contre, d'autres, comme l'Inde et le Bangladesh, sont au nombre des moins développés. Le Canada a établi d'importantes relations de commerce et de développement avec de nombreux pays de la région.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, au cours d'une récente visite à Tokyo

Déchargement de lingots d'aluminium importés du Canada, à Osaka (Japon)

Le Japon, deuxième pays dans l'ordre d'importance des partenaires commerciaux du Canada, joue un rôle capital du point de vue de la diversification des relations extérieures. Un accord-cadre de coopération économique a été conclu en 1976, et le Canada persévère dans ses efforts en vue d'accroître ses exportations de biens manufacturés ou transformés vers le Japon. Les deux pays collaborent également de plus en plus dans les domaines politique, économique, scientifique, technologique, et d'autres encore. Un accord culturel signé en 1976 sert de base à l'expansion des programmes et des échanges existants.

Les relations sino-canadiennes reflètent en général la conviction du Canada suivant laquelle la coopération et la participation de la République populaire de Chine aux affaires mondiales sont essentielles au maintien de la paix et de la stabilité internationales. Le commerce s'est accru entre les deux pays, et les échanges sont de plus en plus nombreux dans les domaines de l'industrie, des sciences, de la médecine, de la culture, de l'éducation et des sports.

Le Canada a également noué d'importants liens de commerce et de développement avec les pays de l'Asie du Sud-Est et maintient un dialogue avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Grâce notamment à la coopération et à la coordination économiques, l'ASEAN joue un rôle significatif dans le progrès et la stabilité de ses membres.

Une expérience législative et judiciaire analogue ainsi que des attitudes et des problèmes communs depuis plusieurs générations servent d'assises aux relations du Canada avec l'Australie. Les deux pays se sont récemment engagés dans diverses activités d'intérêt mutuel, dont l'exportation d'uranium, les garanties nucléaires, la prospection, la mise en marché de matières premières et le commerce multilatéral. Pour ce qui est des échanges commerciaux avec l'Australie, ils se sont chiffrés en 1977 à près de $750 millions; les biens manufacturés constituaient 85% des exportations canadiennes vers ce pays.

Relations avec le reste du monde

La nouvelle politique extérieure du Canada énoncée en 1970 recommandait un resserrement des liens avec l'Amérique latine et, depuis lors, on a cherché de part et d'autres à intensifier les relations, comme en témoigne la visite du premier ministre Trudeau au Mexique, à Cuba et au Venezuela en 1976. Le Canada a maintenant une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des États américains et est membre de presque toutes les organisations interaméricaines. La valeur des échanges commerciaux avec la région est passée de $1,099.3 millions en 1970 à $4,811.3 millions en 1977. L'Amérique latine prise globalement est le quatrième partenaire commercial du Canada et un important bénéficiaire de l'aide au développement. En outre, les Canadiens se rendent souvent au Mexique, à Cuba et dans d'autres pays d'Amérique latine, et les échanges culturels, techniques et universitaires se multiplient.

Au Moyen-Orient, le Canada est particulièrement soucieux d'instaurer une paix juste et durable et d'accroître ses relations économiques et autres avec tous les pays de la région. L'attitude du Canada face au conflit israélo-arabe est fondée sur l'appui des principes de la résolution 242 adoptée en novembre 1967 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment en ce qui a trait au droit de tous les pays du Moyen-Orient, y compris Israël, de vivre dans la paix et la sécurité et au droit du peuple palestinien de participer aux négociations qui affecteront son avenir. Principal fournisseur de troupes de maintien de la paix dans la région, le Canada y compte 1,100 militaires répartis entre les quatre forces déployées à cette fin.

Les relations du Canada avec l'Afrique sont caractérisées par la coopération sur le plan du développement technique, la diversification des liens économiques et commerciaux et la recherche de la justice sociale. Le gouvernement a entrepris récemment de nouer des liens avec les pays d'Afrique dans les domaines de la culture, de l'éducation et des sciences. La dualité culturelle du Canada s'exprime par les rapports bilatéraux qui existent avec les États africains francophones et anglophones, dont beaucoup sont membres du Commonwealth ou de l'Agence de coopération culturelle et technique. En outre, le Canada cherche à encourager le règlement pacifique des problèmes en Afrique du Sud, de sorte que puissent se réaliser les aspirations de la majorité africaine de cette région.

Le Canada a toujours entretenu avec les Antilles du Commonwealth des liens étroits, fondés sur la communauté de langue et de traditions parlementaires et sur l'appartenance à cette association de nations. Les relations bilatérales entre le Canada et la région reposent sur un intérêt mutuel concernant l'aide au développement (si l'on considère le montant par habitant, les Antilles du Commonwealth constituent le principal bénéficiaire de l'aide au développement consentie par le Canada), l'immigration (en 1977, environ 10% de tous les immigrants au Canada venaient de cette région) et les intérêts économiques et commerciaux (le Canada et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) ont récemment négocié un Accord de coopération économique et commerciale). Les Antilles demeurent également un des lieux de vacances de prédilection des Canadiens; plus de 100,000 s'y rendent chaque année.

Diplomatie multilatérale

Il a surtout été question jusqu'ici des relations bilatérales du Canada ou, en d'autres termes, de ses relations avec des pays en particulier. Toutefois, le Canada ne pourrait atteindre ses objectifs nationaux sans une activité multilatérale, c.-à-d. sans faire partie

d'organisations et assister à des conférences groupant des représentants de nombreux pays dans le but de trouver des solutions à des problèmes précis.

Grand pays commercial, le Canada porte un intérêt particulier à la croissance et à la stabilité de l'économie mondiale. L'interdépendance accrue des économies nationales s'est reflétée dans une série de «sommets économiques» qui ont réuni les dirigeants des sept principaux pays démocratiques industrialisés, dont le Canada. Les efforts des participants en vue de définir les problèmes particuliers de l'économie internationale et leur engagement à coopérer sans réserve à leur solution viennent s'ajouter aux efforts constamment déployés au sein de tribunes internationales. Le Canada participe activement aux négociations commerciales multilatérales à Genève, les plus vastes jamais entreprises, et il a également exercé une influence sur les négociations relatives à la réforme monétaire mondiale menées sous l'égide du Fonds monétaire international. Il contribue à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement en accordant de l'aide multilatérale au développement, et il est l'un des membres fondateurs de l'Agence internationale de l'énergie, créée sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Enfin, par le biais de l'Agence internationale de l'énergie atomique, il s'emploie à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et joue un rôle actif dans les négociations entre pays industrialisés et pays en développement; à ce chapitre, il a notamment coprésidé la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale.

Le Canada manifeste un intérêt particulier envers trois organisations internationales de natures diverses: les Nations Unies, le Commonwealth et la Francophonie.

Les Nations Unies

Le nombre de membres de l'ONU ne cesse de s'accroître; il en va de même de ses activités, qui touchent à presque tous les aspects de la politique étrangère du Canada. Comme les trois quarts des membres sont des pays en développement, les débats tendent à se polariser sur la question d'un nouvel ordre économique mondial plus avantageux pour les pays du tiers monde.

Des organisations spécialisées des Nations Unies, entre autres l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la Conférence sur le commerce et le développement (CNUCED) sont le théâtre de négociations portant sur une variété de sujets, depuis les tarifs commerciaux jusqu'au transfert de technologie. De même, les membres de l'ONU discutent de questions globales comme la situation économique mondiale et les modalités et le volume des transferts d'aide. Bien qu'il y ait des obstacles pratiques et politiques à un changement radical de la situation à court terme, l'engagement du Canada envers une réforme à long terme se traduit par sa participation active aux discussions concernant une nouvelle stratégie de développement international, l'allégement de la dette et la libéralisation des échanges en accordant des conditions de faveur pour les produits des pays en développement. On en trouve une autre preuve dans les contributions annuelles élevées du Canada aux programmes des Nations Unies comme le Fonds pour l'aide à l'enfance (UNICEF), le Programme pour le développement (PNUD), et la Banque mondiale, qui visent à réduire la pauvreté par le développement économique et la satisfaction des besoins fondamentaux de la personne.

Le Canada accorde une attention toute particulière à la protection et à l'avancement des droits de la personne. Il a appuyé la création du poste de haut commissaire pour les droits de la personne et fait partie du Comité des droits de la personne chargé de l'application du Pacte relatif aux droits civils et politiques.

Le 31 décembre 1978, le Canada a terminé un mandat de deux ans auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est la quatrième fois qu'il siège au Conseil depuis la création de l'ONU. Il a également participé à toutes les grandes opérations de maintien de la paix de l'ONU; au milieu de 1978, des militaires canadiens servaient à ce titre au Moyen-Orient et à Chypre.

Le Canada participe à l'activité d'autres tribunes, telle la Conférence du Comité du désarmement, en vue d'ententes efficaces visant à interdire, limiter ou contrôler l'utilisation des armements, notamment des armes nucléaires et autres armes de destruction collective. Lors de la réunion spéciale sur le désarmement de 1978, le premier ministre Trudeau a présenté le rapport pour le Canada.

D'autres conférences organisées sous les auspices de l'ONU ont traité de questions d'un intérêt particulier pour le Canada, par exemple l'environnement, les établissements humains, la population, l'alimentation et l'eau. A la Conférence sur le droit de la mer, les négociations se poursuivent laborieusement en vue d'élaborer un traité général sur la question.

Le Canada fait partie de toutes les institutions spécialisées de l'ONU, notamment de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui a son siège à Montréal. Il se classe au neuvième rang parmi les cotisants au budget annuel de l'ONU et, depuis 1946, il a versé à ce titre plus d'un milliard de dollars.

Le premier ministre Trudeau a participé à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement.

Le Commonwealth

Au fur et à mesure que les colonies britanniques accédaient à l'autonomie et à l'indépendance, bon nombre de chefs d'État, devant les affinités du point de vue de la langue, des coutumes et des institutions, ont conclu à l'opportunité d'une certaine forme d'association, d'où la naissance du Commonwealth. Le fait que les pays du Commonwealth partagent les mêmes valeurs et traditions facilite la consultation dans une atmosphère de confiance dénuée du formalisme qu'on retrouve au sein des organisations internationales plus complexes. Le Commonwealth peut passer outre aux différences idéologiques, aux distinctions raciales et aux disparités économiques et régionales pour étudier, dans une perspective globale et multiraciale, les diverses questions qui l'intéressent.

Les réunions biennales des chefs de gouvernement et la réunion annuelle des ministres des Finances (tenue à Montréal en septembre 1978) intéressent le public au plus haut point. Moins connus cependant sont les programmes de coopération et les échanges spécialisés qui ont lieu notamment entre parlementaires, éducateurs, scientifiques, journalistes, responsables de la santé et leaders de la jeunesse. Sur plus de 50 conférences tenues chaque année, la moitié environ sont préparées par des organisations non gouvernementales du Commonwealth. En 1978, le Canada a été l'hôte des 11e Jeux du Commonwealth à Edmonton (Alb.), du 12e Congrès des universités du Commonwealth et de la deuxième Conférence générale du Conseil du Commonwealth pour l'administration de l'éducation.

La Francophonie

Comme l'élément francophone constitue près du tiers de la population canadienne, le gouvernement fédéral favorise la multiplication et le resserrement des liens avec la Francophonie, c'est-à-dire avec l'ensemble des pays entièrement ou partiellement francophones. Cette orientation signifie que le Canada participe à l'activité d'un certain nombre d'organismes comme l'Agence de coopération culturelle et technique, la Conférence des ministres de l'Éducation et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones.

Les relations internationales dans l'optique fédérale-provinciale

Les provinces canadiennes s'intéressent, à juste titre, à l'aspect international des questions qui relèvent de leur compétence ainsi qu'à d'autres sujets qui peuvent les toucher. A cette fin et dans le but de refléter le caractère fédéral du Canada, le ministère des Affaires extérieures demeure en liaison avec les provinces. C'est ainsi que certaines d'entre elles ont pu participer à des accords culturels bilatéraux avec la France, la Belgique, l'URSS, le Japon, le Mexique et la République fédérale d'Allemagne. En outre, le gouvernement canadien a négocié un statut de «gouvernement participant» pour le Québec et le Nouveau-Brunswick au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique.

La signature du «lien contractuel» avec la Communauté européenne a entraîné la mise sur pied d'un mécanisme destiné à encourager la participation provinciale sur le plan économique, lorsqu'il y a lieu. Afin de tenir compte des intérêts des provinces au sein du GATT, on a créé le poste de coordinateur pour les négociations commerciales multilatérales (NCM); le titulaire de ce poste tient les autorités provinciales au fait des délibérations touchant les NCM à Genève et s'assure que la mission canadienne à ces négociations est pleinement consciente des intérêts provinciaux. Il se trouve d'ailleurs à

Washington et à la mission du Canada auprès des CE à Bruxelles des agents qui collaborent étroitement avec le ministère et transmettent aux provinces toute la documentation pertinente.

Le Comité économique mixte canado-japonais, créé en vertu de l'accord-cadre de 1976 sur la coopération économique, s'occupe des intérêts provinciaux relativement au Japon. Le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Comité sont établis en consultation avec les provinces et communiqués par la suite aux représentants de ces dernières.

Au chapitre de l'immigration, l'Accord Cullen-Couture passé avec le gouvernement du Québec en février 1978 est une expression concrète du rôle que réserve aux provinces la nouvelle Loi sur l'immigration. L'Accord prévoit la participation directe du Québec dans la sélection des aspirants-immigrants qui veulent s'établir dans cette province. En outre, aux termes de la nouvelle loi, des agents d'immigration du Québec sont détachés dans les missions canadiennes à l'étranger.

La consultation fédérale-provinciale permet la participation des provinces à des organisations et à des conférences internationales; c'est ainsi qu'elles sont représentées au sein des délégations canadiennes et qu'elles contribuent à l'application des politiques et des programmes. Le gouvernement fédéral organise les visites de représentants provinciaux à l'étranger et coordonne celles de dignitaires étrangers dans les provinces. Lorsque le Canada négocie des accords officiels avec d'autres pays, il y a consultation avec les provinces si les modalités de ces accords recoupent des domaines de compétence provinciale ou fédérale-provinciale.

L'image du Canada à l'étranger

De concert avec les autres ministères et organismes fédéraux qui s'occupent de culture et d'information, ainsi qu'avec les provinces et les organisations et particuliers intéressés, le ministère des Affaires extérieures exécute un programme d'affaires publiques ayant essentiellement pour objet de mettre les milieux influents de l'étranger au fait des réalisations du Canada dans divers domaines et de faire connaître la position canadienne sur diverses questions internationales.

Au Canada, le programme a pour but de sensibiliser davantage la population à la nature et à la pertinence des questions de politique étrangère et aux réponses que le gouvernement y apporte. Il vise également à créer un climat propice à la réalisation des objectifs de politique étrangère et à aider les communautés culturelles et universitaires à percer sur la scène internationale.

Le gros des efforts est concentré aux Etats-Unis, dans les Communautés européennes, au Japon et en Afrique francophone, preuve de l'importance que le Canada accorde à ces régions. Des centres culturels canadiens sont établis en permanence à Bruxelles, Londres et Paris, et le Canada a conclu des accords culturels ou d'échanges à caractère général avec la Belgique, le Brésil, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Mexique et l'URSS, et des programmes réciproques à caractère spécialisé avec un certain nombre d'autres pays.

L'activité en matière d'affaires publiques comprend publications et films, visites au Canada de journalistes et autres façonneurs d'opinion étrangers, expositions, tournées de conférenciers canadiens à l'étranger, expositions d'art canadien, aide aux artistes canadiens en tournée à l'étranger, échanges artistiques, dons de livres canadiens, échanges d'intellectuels et d'étudiants de niveau supérieur, promotion des études canadiennes et réponses aux demandes d'information générale.

L'économie

Performance économique du Canada, 1977-78

La piètre performance économique du Canada observée depuis le milieu de 1976 s'est poursuivie en 1977, la production réelle totale n'ayant augmenté que de 2.7%. Le comportement de l'économie en 1977 a été très irrégulier; une croissance modérée a été enregistrée aux premier et quatrième trimestres, mais une performance médiocre aux deuxième et troisième trimestres. La croissance économique réelle a été dans l'ensemble nettement inférieure au potentiel à long terme et, par conséquent, s'est accompagnée d'une augmentation soutenue du chômage pendant toute l'année. Ces observations, parmi d'autres, indiquent que la période de récession amorcée en 1974 n'était pas entièrement terminée.

Dans tous les secteurs de l'économie canadienne les dépenses ont été faibles en 1977, la demande finale réelle n'ayant augmenté que de 2% durant l'année. Même la réalisation de la modeste croissance globale enregistrée en 1977 a été soutenue par la demande étrangère et par une amélioration de la balance commerciale réelle au titre des biens et services. Après plusieurs années de croissance rapide, les dépenses de consommation ont ralenti sensiblement pour augmenter de moins de 3%. Parmi les principaux secteurs de consommation, les services ont affiché une vigueur relative

Calgary (Alb.).

avec une hausse des dépenses de 4.8%, de même que les biens durables (3%). Par contre, les dépenses pour les biens durables et semi-durables ont été exceptionnellement faibles: les dépenses réelles pour chacun de ces éléments ont augmenté de moins d'un pour cent.

La diminution des dépenses de consommation provenait à la fois de la baisse de la croissance des revenus dans le secteur des ménages et de la prudence exercée par le consommateur canadien depuis 1975. En raison de la faible croissance de l'emploi et de la baisse considérable du taux d'augmentation des rémunérations moyennes, la masse salariale globale—principal élément du revenu personnel—s'est accrue de moins de 11% en 1977 contre une moyenne supérieure à 16% durant la période 1974-76. Le revenu personnel réel disponible n'a augmenté que de 2.7% en 1977, par rapport à 6.1% en 1976 et 6.4% en 1975. L'épargne personnelle s'est toutefois maintenue à un taux élevé malgré la contraction des revenus. Le taux d'épargne personnelle est demeuré essentiellement inchangé par rapport à 1976 (10.6%), et durant les trois derniers trimestres de l'année la moyenne a même dépassé 11%.

La très faible croissance des dépenses d'investissement en 1977 n'avait rien d'étonnant si l'on considère le comportement cyclique qui a caractérisé récemment l'ensemble de l'économie. Les taux d'utilisation de la capacité sont demeurés faibles pendant toute l'année et, dans certains secteurs, ils se sont même dégradés encore davantage.

Les dépenses au chapitre de la construction résidentielle ont diminué de près de 5% en 1977, après une augmentation de 17.5% l'année précédente; cette diminution

provenait de la chute spectaculaire des mises en chantier par rapport à 1976. Le principal redressement dans ce domaine s'est produit au début de 1977, et les mises en chantier ont progressé par la suite durant la majeure partie de l'année, généralement à des niveaux inférieurs à ceux de 1976. Les dépenses effectives au titre de la construction résidentielle ont cependant été faibles toute l'année, des baisses ayant été enregistrées pour tous les trimestres sauf le deuxième.

Bien que les dépenses intérieures aient été médiocres en 1977, l'effet en a été sensiblement amorti grâce au secteur étranger. Les exportations réelles de biens et services ont augmenté de près de 7.5%, et les importations de 2.5% seulement. En dollars courants, les exportations de marchandises ont progressé de 17% et les importations de près de 7%, de sorte que la balance commerciale s'est améliorée de plus de $1.5 milliard pour produire un excédent d'environ $2.9 milliards. Malgré ce redressement, le compte courant de la balance internationale des paiements a régressé d'environ $350 millions pour se fixer à $4.2 milliards par suite de l'accroissement marqué du déficit du côté des services et, en particulier, de l'augmentation considérable des paiements nets d'intérêts et de dividendes à l'étranger et du déficit au compte des voyages et du tourisme. Par rapport à l'activité économique globale du Canada, cependant, le déficit du compte courant était du même ordre de grandeur en 1977 qu'en 1976, et nettement plus faible qu'en 1975.

Victoria (C.-B.).

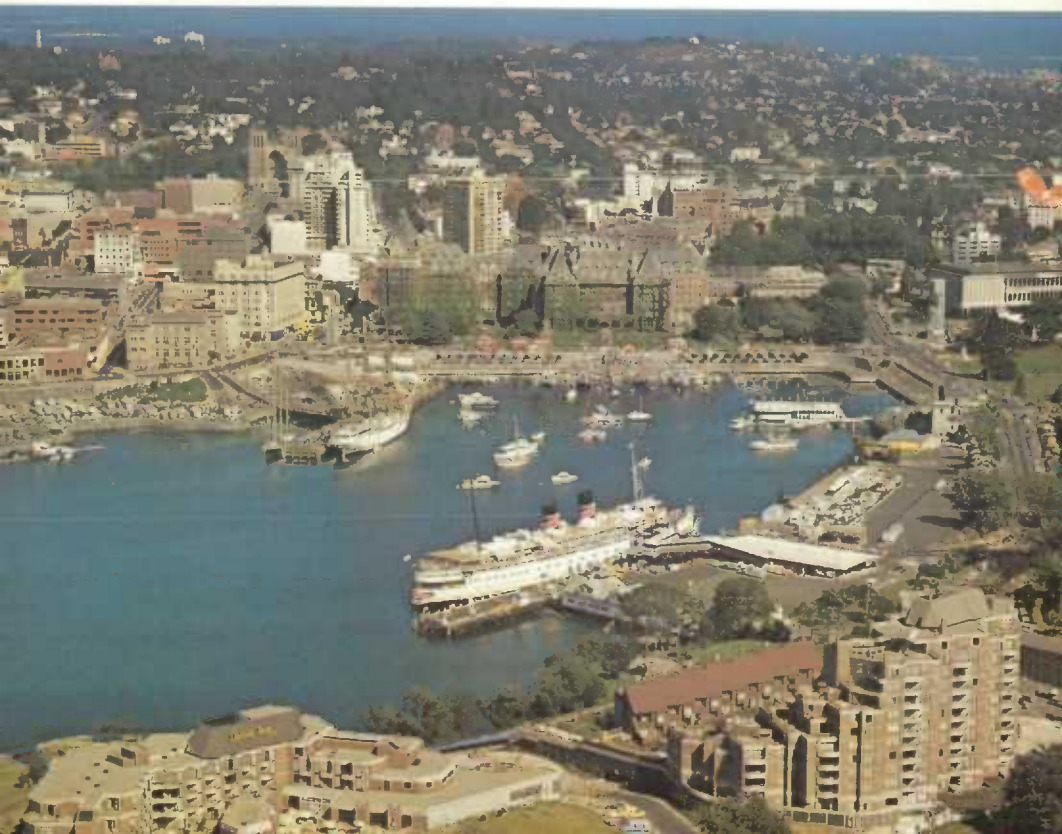

Les emprunts à long terme à l'étranger, exceptionnellement élevés en 1976, ont considérablement ralenti en 1977 par suite de la baisse des besoins de financement des administrations provinciales et locales et du rétrécissement de l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis. Les entrées nettes de capitaux à long terme sont tombées de près de $8 milliards en 1976 à un peu plus de $4 milliards en 1977. En 1976, le solde du compte de capitaux à long terme dépassait sensiblement le déficit du compte courant, et de cette façon il a contribué à maintenir la valeur du dollar canadien au-dessus du pair pendant presque toute l'année. En 1977, les entrées de capitaux à long terme ont à peine réussi à contrebalancer le déficit du compte courant. Si l'on ajoute à cette situation des entrées de capitaux à court terme considérables, on comprend qu'il se soit produit une forte pression à la baisse sur le taux de change, et que la valeur externe du dollar ait baissé régulièrement pendant toute l'année pour passer d'environ $.97ÉU au premier trimestre à $.91ÉU au quatrième trimestre.

Les tendances inflationnistes ont continué de s'atténuer en 1977. La mesure des variations de prix la plus globale dont on dispose, le déflateur implicite appliqué aux dépenses nationales brutes, s'est accrue de 7% durant l'année comparativement à près de 10% en 1976 et 10.7% en 1975. De la même façon, les règlements salariaux et les rémunérations moyennes ont continué à perdre de la vitesse en 1977, mouvement amorcé à la fin de 1975, et cette situation a entraîné une baisse du taux d'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre par rapport aux années précédentes. Toutefois, s'il est évident que les pressions inflationnistes sous-jacentes se sont modérées au Canada, cette amélioration ne s'est pas encore entièrement reflétée dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Celui-ci a progressé de 8% en 1977 au lieu de 7.5% en 1976, et pendant toute l'année 1977 les taux trimestriels d'augmentation ont été supérieurs à ceux de 1976. Ce phénomène traduisait essentiellement les effets de la dépréciation du dollar sur les prix à la consommation ainsi que la forte pression à la hausse sur les prix des aliments. Les salaires hebdomadaires moyens réels ont peu augmenté en 1977 et, en fait, ils ont baissé après le premier trimestre de l'année, et cette situation s'est poursuivie en 1978.

L'activité économique globale au Canada s'est quelque peu accélérée en 1978 par rapport à 1977; il est fort probable cependant que la croissance réelle continuera d'accuser un écart vis-à-vis du potentiel à long terme de l'économie, puisqu'on prévoit une augmentation de la dépense nationale brute réelle de l'ordre de 4 à 4.5%. Cette perspective signifie aucune amélioration du taux moyen d'utilisation de la capacité économique dans l'immédiat et de nouvelles augmentations du taux de chômage. Au printemps de 1978, celui-ci atteignait 8.6%.

En résumé, la performance globale de l'économie canadienne en 1977 a continué à décevoir par une croissance médiocre de la production réelle et une baisse des taux d'utilisation du capital et de la main-d'œuvre. L'inflation s'est encore atténuée, mais à un prix considérable au niveau de la production. Il y a peu d'espoir d'une reprise vigoureuse. La croissance ne réussira pas à relever le taux d'utilisation des ressources productives de l'économie, et on peut prévoir une nouvelle augmentation du chômage. Il est fort probable également que le retour des pressions à la hausse sur les salaires modifie les perspectives en matière d'inflation.

CHARLES A. BARRETT

La récolte des tomates en Ontario.

Richesses naturelles

Agriculture

L'agriculture se pratique dans toutes les provinces du Canada et, à une échelle réduite, en quelques endroits du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Bien qu'il y ait des exceptions, en particulier dans le district de Peace River qui s'étend en Alberta et en Colombie-Britannique, la majorité des fermes sont dispersées sur une bande de 320 km (kilomètres) le long de la frontière sud du Canada. Il existe actuellement environ 300,118 fermes au Canada, selon la nouvelle définition du recensement.

La taille moyenne des fermes est passée de 216 ha (hectares) en 1971 à plus de 224 en 1976. A l'origine, on avait divisé le territoire en fermes de 40 ha dans l'Est et de 65 ha dans l'Ouest; aujourd'hui, la taille varie considérablement dans toutes les régions agricoles. Comme le nombre de fermes a diminué, la plupart des terres se sont ajoutées aux fermes restantes, de sorte que les superficies agricoles actuelles sont le plus souvent des multiples de 40 ou de 65 ha.

En 1976, 67 000 000 ha au Canada étaient affectés à l'agriculture, dont quelque 44 000 000 servaient à une production intensive; les terres non améliorées sont généralement impropres à la culture et servent surtout de pâturages, mais dans certaines régions une grande partie est couverte de buissons et de forêt. Bien que la superficie des terres consacrée à l'agriculture ait légèrement diminué, la superficie améliorée est demeurée relativement stable. En raison des contraintes climatiques et de la conjoncture économique actuelle, très peu de nouvelles terres sont susceptibles d'être vouées à la production agricole dans un avenir prochain.

L'agriculture occupe environ 5% de la main-d'œuvre canadienne. Bien qu'il se soit produit une légère augmentation en 1974 et 1975, la diminution soutenue de la main-d'œuvre agricole observée avant 1974 se poursuit toujours. La désaffection du milieu agricole provoquée par l'exode des populations rurales vers les villes a entraîné une plus grande mécanisation de l'agriculture. Ce facteur, combiné à l'acceptation relativement rapide de la nouvelle technologie par les agriculteurs, a donné lieu à un accroissement de la productivité par travailleur plus marqué en agriculture que dans les autres secteurs. De 1960 à 1975, la production par travailleur a augmenté de 54% dans le secteur agricole, contre 44% dans les autres secteurs. La production actuelle moyenne d'un travailleur agricole peut alimenter plus de 50 personnes.

Exploitation agricole dans la région de North Battleford en Saskatchewan.

Ranch près de Fort MacLeod, en Alberta.

Les fermes de type familial dominent dans toutes les parties du Canada. Quelque 2.1% des fermes seulement sont constituées en corporations, dont environ 1.9% en corporations familiales. Quelque 5.6% sont exploitées en association, souvent par des personnes apparentées. Au recensement de 1976, 63% des exploitants agricoles étaient propriétaires de leur terre, 31% en louaient une partie et 6% exploitaient une terre entièrement louée.

Bien que l'agriculture se pratique dans toutes les provinces, 79% des terres agricoles du Canada se trouvent dans les Prairies, fait corroboré par les chiffres du revenu agricole. En 1976, le revenu agricole net se chiffrait au total à environ $4,113 millions, répartis comme suit: Colombie-Britannique, $201 millions; provinces des Prairies, $2,513 millions; Ontario, $891 millions; Québec, $386 millions; et provinces Maritimes, $122 millions. En 1976, on estimait la valeur en capital des biens immobiliers agricoles, du bétail et des machines à $54,789 millions.

Il existe de nombreux types d'exploitations agricoles au Canada, mais on peut généralement les classer dans l'une des catégories suivantes: production céréalière, production laitière, élevage (non laitier), exploitation mixte céréales-cheptel, et cultures spéciales. Ces dernières comprennent la culture des fruits, du tabac, des pommes de terre et des légumes.

Les céréales et les oléagineux comptaient pour 67% de la valeur des exportations agricoles en 1976. Bien que les produits agricoles canadiens soient exportés dans diverses parties du monde, ce sont les pays de la Communauté économique européenne qui constituent le plus important marché du Canada. Les exportations agricoles figuraient en 1976 pour 11% environ de la valeur totale des exportations canadiennes.

L'agriculture se pratique dans toutes les provinces, mais 79% des terres agricoles du Canada sont situées dans les Prairies.

L'agriculture ne fait pas que fournir des aliments en abondance elle a également de multiples ramifications. Les frais de transport occasionnés par les expéditions de produits agricoles contribuent aux recettes des sociétés ferroviaires, des entreprises de transport maritime et des installations portuaires du Canada. La transformation des produits agricoles et la production de machines agricoles, matériel, engrais et autres fournitures vendus aux agriculteurs créent des emplois dans l'industrie. Les exploitants agricoles constituent également un marché important pour les matériaux de construction, les produits pétroliers, l'énergie électrique, les services vétérinaires et autres. Enfin, de nombreux détaillants ruraux tirent leur gagne-pain des achats de biens et services des agriculteurs.

Grandes cultures

En 1977, le blé de printemps a été cultivé sur plus de 9 789 000 ha dans les Prairies. Depuis toujours, la culture du blé contribue grandement à l'économie des Prairies, et de l'ensemble du Canada. Le blé n'est toutefois pas la seule céréale cultivée au Canada; l'avoine et l'orge (notamment dans les Prairies), et le maïs (en Ontario), sont indispensables à l'industrie canadienne de l'élevage. En 1977, les agriculteurs des Prairies ont récolté 14 446 100 t d'avoine et d'orge; la production pour l'ensemble du pays s'élevait à 15 818 400 t.

Les oléagineux (colza, lin, soya et tournesol) viennent au troisième rang parmi les principales grandes cultures. On en tire des huiles végétales destinées à la consommation humaine ou industrielle ainsi que des tourteaux à haute teneur en protéines pour les animaux. Le colza, le lin et le tournesol sont cultivés surtout dans les Prairies, et le soya en Ontario. En 1977, le colza a été cultivé sur 1 316 000 ha, le lin sur 576 000 ha, le soya sur 202 000 ha et le tournesol sur 67 000 ha. La production s'est chiffrée à 1 744 000 t de colza, 609 700 t de lin, 517 100 t de soya et 79 400 t de tournesol.

En dehors des Prairies, les grandes cultures sont plus diversifiées. L'importance accordée à l'élevage détermine pour une grande part le genre de culture et la superficie consacrée aux fourrages, aux pâturages et aux provendes. En Ontario, le maïs grain est

une importante culture utilisée pour l'alimentation des animaux et pour des usages industriels; on en a produit 3 916 900 t en 1977. Cette culture prend également de plus en plus d'importance au Québec. Outre ce genre de maïs, l'Ontario a produit 10 673 000 t de maïs fourrager en 1977.

Le tabac, bien qu'il soit cultivé sur une superficie relativement restreinte, a une valeur marchande élevée. Il est surtout cultivé en Ontario, mais on en trouve également au Québec et, en plus petite quantité, dans les Maritimes. Le blé d'hiver et les légumes constituent d'autres sources importantes de revenu pour les agriculteurs ontariens.

Horticulture

Les fruits et légumes occupent une place importante dans les secteurs agricole et alimentaire de l'économie. Frais ou conditionnés, ils constituent plus du tiers du volume des aliments consommés au Canada. On compte plus de 30 cultures fruitières et légumières commerciales au Canada, dont la valeur à la production s'élevait à $570 millions en 1976.

Près de 43% des pommes de terre produites au Canada viennent des provinces Maritimes.

La pomme est de loin le fruit le plus cultivé au Canada, figurant pour au-delà de 43% de la valeur de la production commerciale de fruits. On trouve des pommeraies commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le sud du Québec, en Ontario et dans la partie intérieure de la Colombie-Britannique, notamment dans la vallée de l'Okanagan. En Ontario, on produit aussi des poires, des pêches, des cerises et des prunes, surtout dans la région de Niagara. Ces fruits, ainsi que l'abricot, sont également cultivés à une grande échelle dans le sud de la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique.

En plus des arbres fruitiers, les fraises et les framboises sont cultivées commercialement dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Dans les fermes voisines des agglomérations urbaines, nombre de cultivateurs sont passés de la récolte traditionnelle à un système où les clients viennent eux-mêmes récolter les quantités qu'ils veulent. Les arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Britannique produisent également la mûre de Logan dans le sud de la province et dans l'île Vancouver. La viticulture se pratique dans la région de Niagara en Ontario et dans la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique; la production de raisin s'est accrue considérablement ces dernières années, ce qui reflète bien la popularité croissante des vins canadiens. Le bleuet pousse à l'état sauvage sur de grandes superficies au Canada, et on en fait la cueillette commerciale dans les provinces de l'Atlantique et au Québec; une variété cultivée croît en Colombie-Britannique.

La culture maraîchère de plein champ au Canada est saisonnière. Au cours de l'hiver, où seule la culture de serre est possible, la majorité des légumes frais sont importés des États-Unis. Pendant la saison de croissance, la production canadienne répond à des degrés divers à la demande intérieure. Le Canada exporte certains légumes, notamment vers des régions métropolitaines américaines voisines de la frontière.

Le tabac est cultivé surtout en Ontario.

Tulipes dans une ferme commerciale de fleurs près de Victoria (C.-B.).

La pomme de terre est le principal légume produit au Canada. Elle est cultivée commercialement dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve, et les provinces Maritimes fournissent à elles seules près de 43% de la production canadienne. Grâce à la nature du sol et aux conditions climatiques, les régions des Maritimes constituent un lieu idéal pour la culture de ce tubercule.

En 1976, la quantité de fruits et légumes consommés par les Canadiens a augmenté en moyenne de 12 kg (kilogrammes) par personne comparativement à l'année précédente, du fait que les Canadiens se préoccupent davantage de leur santé. Cette progression a été attribuée en majeure partie à la consommation de fruits et légumes frais. Les importations de produits frais et de conserves ont augmenté pour répondre à la demande accrue.

Le volume élevé des importations de champignons en boîte en 1976 a incité un plus grand nombre de producteurs à cultiver des champignons pour la consommation à l'état frais. La disparition de champignons en boîte a ainsi diminué et contrebalancé la légère augmentation de la disparition de champignons frais.

Des serres commerciales existent dans toutes les provinces, mais c'est l'Ontario qui affiche toujours la plus forte proportion des ventes, figurant pour 65% du marché canadien. En 1976, les ventes par entreprise se sont accrues d'environ 6% par rapport à 1975. Cette augmentation a été réduite dans une certaine mesure par les hausses moyennes de 11% du prix du combustible. Les plantes tropicales et les plantes vertes sont les produits dont les ventes ont le plus augmenté.

En 1976, il existait au Canada environ 519 exploitants de pépinières et une superficie cultivée de 20 000 ha. Les ventes totales des pépinières se chiffraient à $55 millions et l'Ontario, la principale province productrice, figurait pour environ 58%.

Le sirop d'érable est produit commercialement en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. En 1977, le Canada a produit 8 405 kL (kilolitres) de sirop d'érable, 189 t de sucre d'érable et 235 t de tire d'érable. La récolte provient essentiellement des Cantons de l'Est au Québec, région réputée, tant au Canada qu'aux États-Unis, comme centre de l'industrie acéricole.

La production de miel en 1977 était supérieure de 9% à celle de 1976. Le miel est produit commercialement dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve, et l'apiculture se pratique également aux fins de la pollinisation dans certaines régions productrices de fruits et de graines de semence. Les rendements varient naturellement d'une année à l'autre. L'Alberta, toujours le plus important producteur, figurait pour 35% de la production canadienne en 1977.

Bétail

En 1977, les recettes monétaires totales des exploitations agricoles se chiffraient à $10,172 millions, soit une augmentation de 1.3% par rapport à 1976. Sur ce montant, $5,246 millions (51.6%) provenaient de la vente de bestiaux et de produits animaux. En 1976, le montant correspondant était de $4,996 millions (49.8%).

Le 1er juillet 1977, on estimait à 14,628,000 le nombre total de gros bovins et de veaux au Canada, soit une baisse de 3% par rapport au 1er juillet 1976 (15,154,500). Cette réduction marque le maintien du mouvement à la baisse d'une partie du cycle bovin amorcé en 1975. Comme les producteurs ont réduit la taille de leurs troupeaux, on

Le 1er juillet 1977, il y avait 6,261,200 porcs au Canada.

prévoyait que 3,761,419 gros bovins seraient abattus en 1977, soit 2% de plus qu'en 1976, et 645,591 veaux, soit 2% de moins. Le poids chaud moyen par carcasse d'animal abattu dans un établissement inspecté en 1977 était de 225.3 kg au lieu de 253.9 en 1976. Le prix moyen pondéré pour 100 kg de bouvillons A1 et A2 pesant au moins 453.6 kg à Toronto était de $98.10 en 1977 au lieu de $92.35 en 1976. Les exportations de bovins d'abattage aux États-Unis se sont chiffrées à 327,240 en 1977, soit une augmentation de 7% par rapport à 1976. Toutefois, les importations ont accusé une baisse spectaculaire pour se fixer à 9,847 contre 133,171 en 1976.

Le 1er juillet 1977, il y avait au Canada 6,261,200 porcs, soit 7% de plus qu'au 1er juillet 1976. En 1977, 8,007,313 porcs ont été abattus dans les établissements inspectés par le gouvernement fédéral, soit 7% de plus qu'en 1976 (7,493,245). Le poids chaud moyen par carcasse en 1977 s'est maintenu au même niveau qu'en 1976, soit 74.6 kg. L'augmentation des abattages a provoqué une baisse du prix moyen pondéré à Toronto pour les porcs d'indice 100, de $141.31 pour 100 kg en 1976 à $134.41 en 1977. Les

Marquage du bétail en Alberta.

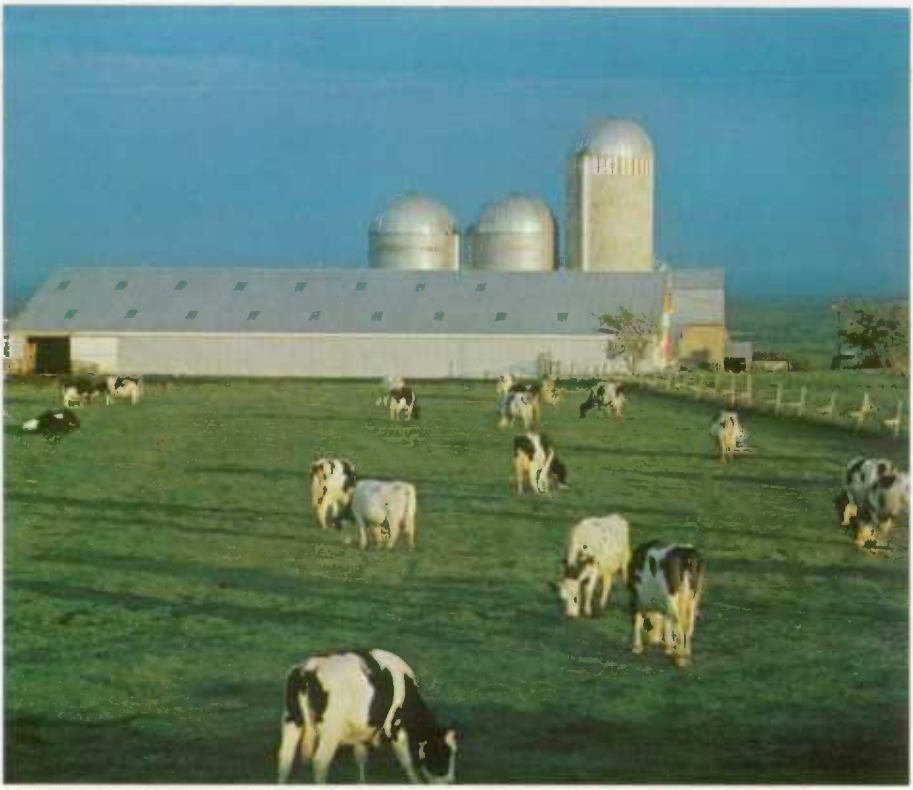

Exploitation agricole près de Moncton (N.-B.).

1. Estimation de la production et de la disparition de viande, 1976 et 1977

Animal	Année	Animaux abattus	Exportations de viande	Production	Disparition intérieure	Disparition par habitant
			t	t	t	kg
Bœuf	1976	4,376,100	58 547	1 087 019	1 159 056	50.1
	1977	4,386,600	51 037	1 095 102	1 142 748	49.0
Veau	1976	973,600	...	52 055	51 422	2.2
	1977	984,500	...	47 807	48 620	2.1
Porc	1976	8,617,200	39 165	511 918	556 991	24.1
	1977	9,076,800	46 006	538 932	586 816	25.2
Mouton et agneau	1976	409,900	125	7 900	24 681	1.1
	1977	285,900	52	5 407	18 964	0.8
Abats	1976	...	27 149	62 817	38 172	1.6
	1977	...	28 589	63 860	38 198	1.6

... Sans objet.

2. Disparition de viande par habitant (poids habillé froid)

Année	Bœuf	Veau	Mouton et agneau	Porc	Abats	Viandes en boîte	Total
				(kilogrammes)			
1940	24.7	4.9	2.0	20.3	2.5	0.6	55.0
1945	29.7	5.6	2.0	23.9	2.5	1.5	65.2
1950	23.0	4.3	1.0	24.9	2.2	2.3	57.8
1955	31.3	3.8	1.2	22.3	2.4	1.9	63.0
1960	31.8	3.1	1.3	23.9	2.2	2.9	65.1
1966[1]	38.1	3.1	1.8	21.3	1.6	1.9	67.9
1967[1]	37.7	3.2	1.9	24.7	1.8	2.1	71.4
1968[1]	38.6	3.1	2.2	24.3	1.7	2.1	72.0
1969[1]	38.8	2.3	2.3	23.3	1.7	2.1	70.5
1970[1]	38.3	2.1	2.1	26.6	1.5	2.1	72.8
1971[1]	40.5	2.1	1.5	31.0	2.0	..	77.1
1972	42.0	1.6	2.1	27.7	1.9	..	75.2
1973	41.6	1.4	1.7	26.1	1.6	..	72.5
1974	43.0	1.6	1.1	27.2	1.7	..	74.5
1975	46.4	2.4	1.3	23.1	1.5	..	74.7
1976	50.1	2.2	1.1	24.1	1.6	..	79.1
1977	49.0	2.1	0.8	25.2	1.6	..	78.7

[1] Révisions intercensitaires. ..Chiffres non disponibles.

importations de porcs en 1977 se sont élevées à 93 146 000 kg, soit une augmentation de 4% par rapport à 1976, et les exportations à 46 006 000 kg, soit une augmentation de 21%.

Le nombre de moutons a continué de baisser en 1977 pour s'établir, d'après les estimations au 1er juillet, à 532,500, soit 5% de moins qu'en 1976. Les abattages de moutons et d'agneaux dans les établissements inspectés par le gouvernement fédéral se chiffraient en 1977 à 132,585, soit 29% de moins qu'en 1976. Ce mouvement a provoqué une hausse du prix à Toronto des agneaux pesant au moins 36.3 kg, lequel s'est fixé à $137.05 pour 100 kg au lieu de $117.77 en 1976. Les importations de moutons et d'agneaux en 1977 se situaient à 38,000, soit une diminution de 38% par rapport à 1976, et les importations de viande de mouton et d'agneau à 12 889 500 kg, soit une diminution de 22%.

Production laitière

D'après les estimations au 1er juillet 1977, il y avait au Canada 1,975,000 vaches laitières qui ont produit 7 742 784 000 kg de lait; l'Ontario et le Québec figuraient ensemble pour 74.6% du total. Les produits fabriqués représentaient 61.1% de la production laitière totale, le lait de consommation 31.7% et le lait utilisé dans les fermes, les 7.2% restants. La valeur à la ferme de la production laitière, compte tenu des paiements d'appoint, s'est fixée à $1,693 millions, soit une augmentation de 6.3% par rapport à 1976. D'après le recensement de 1976, 96,900 fermes avaient des vaches laitières au lieu de 145,300 en 1971. Parmi ces fermes, 91,300 avaient des revenus supérieurs à $1,200 en 1976 comparativement à 129,800 en 1971.

3. Bilan laitier du Canada, par région, 1976-77

Région	Année	Production totale	Lait industriel	Lait de consommation	Lait utilisé à la ferme
			(tonnes)		
Maritimes	1976	361 216	159 292	179 004	22 920
	1977	360 654	157 837	182 733	20 084
Québec et Ontario	1976	5 728 048	3 738 047	1 553 647	436 354
	1977	5 774 255	3 835 426	1 571 380	367 449
Prairies	1976	1 144 864	590 621	397 881	156 362
	1977	1 146 244	592 114	421 727	132 403
Colombie-Britannique	1976	451 120	142 715	269 425	38 980
	1977	461 631	146 187	276 774	38 670
Total, Canada	1976	7 685 248	4 630 675	2 399 957	654 616
	1977	7 742 784	4 731 564	2 452 614	558 606

Volailles et œufs

L'aviculture se caractérise aujourd'hui par un degré élevé de spécialisation et de concentration, notamment dans l'industrie des œufs, du poulet de gril et du dindon. Les producteurs d'œufs, de dindons et de poulets de gril dirigent leurs exploitations compte tenu des restrictions établies par les programmes de gestion de l'offre des offices de commercialisation provinciaux. L'activité des producteurs d'œufs et de dindons au niveau provincial est coordonnée par des organismes nationaux (l'Office canadien de commercialisation des œufs et l'Office canadien de commercialisation des dindons) régis par des chartes fédérales.

4. Disponibilités et emplois de viande de volaille[1] et d'œufs au Canada, 1976 et 1977

	Poule et poulet (*milliers de kg*)		Dinde (*milliers de kg*)		Œufs (*milliers de douz.*)	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977
Stocks au 1er janvier	9 685	18 511	12 109	15 625	4,291	2,944
Production	348 798	358 740	93 171	96 499	454,466	458,678
Importations	24 961	22 095	6 664	2 495	12,238	9,713
Total	383 444	399 346	111 944	114 619	470,995	471,335
Exportations	698	1 063	341	278	2,682	8,257
Stocks au 31 décembre	18 511	14 682	15 625	17 063	2,944	4,623
Oeufs de couvée	...	...	...	...	24,445	25,467
Disparition intérieure	364 235	383 601	95 978	97 278	440,924	432,988
	(*kg*)		(*kg*)		(*douz.*)	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977
Consommation par habitant	15.7	16.4	4.1	4.2	19.1	18.6

[1] Poids éviscéré. ...Sans objet.

Fourrures

Des statistiques sur les fourrures sont recueillies et publiées chaque année depuis 1920. En 1976-77, la valeur des peaux d'animaux sauvages s'est élevée à $47,505,072 ou 66% du total des peaux; celle des fermes d'élevage a monté de $19,739,019 à $24,316,500 durant la saison 1976-77.

5. Nombre et valeur des peaux produites, par espèce, 1975-76 et 1976-77

Espèce	1975-76			1976-77		
	Nombre	Valeur	Valeur moyenne	Nombre	Valeur	Valeur moyenne
		(dollars)			*(dollars)*	
Animaux sauvages						
Blaireau	5,124	156,441	30.53	6,834	261,713	38.30
Castor	334,924	6,723,401	20.07	404,625	9,836,998	24.31
Chat sauvage	3,103	295,069	95.09	3,459	320,216	92.57
Cougouar	56	9,570	165.00	—	—	—
Coyote ou loup des prairies	61,779	3,150,383	50.99	65,819	3,933,303	59.76
Ecureuil	445,507	320,128	0.72	823,621	644,809	0.78
Glouton	871	133,497	153.27	925	168,897	182.59
Hermine (belette)	76,199	68,113	0.89	102,998	106,210	1.03
Lapin	865	131	0.15	1,547	356	0.23
Loup	4,879	300,667	61.62	6,150	388,569	63.16
Loutre	16,005	1,156,679	72.27	19,932	1,376,188	69.04
Lynx du Canada	13,162	2,845,416	216.18	15,132	3,317,503	219.24
Martre	53,108	910,787	17.15	102,632	2,044,210	19.92
Mouffette	747	1,102	1.48	1,256	2,794	2.22
Ours:						
Blanc	406	192,700	474.63	530	310,165	585.22
Grizzli	8	1,520	190.00	6	1,350	225.00
Noir ou brun	3,531	154,523	43.76	3,402	149,444	43.93
Pécan (martre de Pennant)	8,698	702,997	80.82	9,664	921,795	95.38
Phoque						
A fourrure, Pacifique Nord[1]	8,609	232,067	35.11	5,161	330,185	63.73
A poil rude[2,3]	161,082	2,907,054	18.05	170,625	3,148,221	18.45
Rat musqué	2,102,016	7,412,311	3.53	2,554,879	10,719,316	4.20
Raton laveur	79,253	1,513,928	19.10	99,339	2,212,625	22.27
Renard:						
Argenté	583	26,738	45.86	868	46,176	53.20
Blanc	26,797	724,678	27.04	36,375	1,299,359	35.72
Bleu	116	6,599	56.89	467	18,253	39.09
Croisé et roux	55,064	2,555,659	46.41	52,914	3,049,971	57.64
Non précisé	10,125	559,508	55.26	11,674	604,130	51.75
Vison	69,901	1,106,189	15.82	116,537	2,292,316	19.67
Total partiel	3,540,520	34,167,853	...	4,617,391	47,505,072	...
Animaux d'élevage[4]						
Renard	1,962	356,594	181.75	2,130	497,291	233.47
Vison	955,754	19,382,425	20.28	911,330	23,819,209	26.14
Total partiel	957,716	19,739,019	...	913,460	24,316,500	...
Total	4,498,236	53,906,872	...	5,530,851	71,821,572	...

[1] Communément appelé loutre de l'Alaska. La valeur représente les sommes nettes versées au gouvernement fédéral pour les peaux vendues. [2] Comprend les chiffres des provinces Maritimes. [3] Les données sur les peaux de phoque à poil rude sont fondées sur l'année civile pour 1976 et 1977, sauf dans le cas des Territoires du Nord-Ouest où l'année utilisée est celle se terminant le 30 juin. [4] Les données sur les animaux d'élevage sont fondées sur les années civiles 1975 et 1976. ... Sans objet. – Néant ou zéro.

Usine de bois à Port Alberni (C.-B.)

Forêts

Les forêts du Canada comptent parmi les principales ressources renouvelables du pays. Allongées d'un océan à l'autre en une bande ininterrompue de 500 à 2 100 km de largeur, elles alimentent en matières premières les grandes industries des sciages, des pâtes et papiers et du contreplaqué ainsi que les autres industries du bois, essentielles à l'économie du pays. De plus, elles régularisent le ruissellement et empêchent l'érosion, abritent et alimentent la faune, et offrent des possibilités sans pareil sur le plan récréatif.

Les terres forestières pouvant produire du bois utilisable s'étendent sur plus de 1 635 000 km² (kilomètres carrés). On estime à 17 230 millions de mètres cubes le volume total de bois qu'elles contiennent. Les conifères en constituent les quatre cinquièmes et les feuillus, le reste.

La forêt boréale représente 75% de l'aire forestière productive du Canada; elle commence sur la côte de l'Atlantique et se déroule en une large ceinture vers l'ouest, puis vers le nord-ouest jusqu'à l'Alaska. Dans cette zone, les conifères prédominent, les essences les plus communes étant l'épinette, le sapin baumier et le pin. La forêt boréale compte aussi de nombreux feuillus, notamment le peuplier et le bouleau blanc.

Les régions Grands Lacs – Saint-Laurent et Acadienne se situent au sud de la zone boréale. Les peuplements y sont mixtes et on y trouve de nombreuses essences de conifères, dont le pin blanc et le pin rouge, la pruche, l'épinette, le cèdre blanc et le sapin; le merisier, l'érable, le chêne et le bois blanc dominent chez les feuillus.

La région côtière de la Colombie-Britannique présente un aspect totalement différent. Ses forêts se composent exclusivement de conifères et, en raison du climat doux et humide et des fortes précipitations, des arbres de très grande taille - 60 m de hauteur et plus de 2 m de diamètre - y abondent. Cette région représente moins de 2% de la superficie forestière du pays, mais produit presque le quart du bois abattu. Les principales essences sont le cèdre de l'Ouest, la pruche, l'épinette, le sapin et le sapin de Douglas.

Les forêts de conifères des régions montagneuses de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique sont mixtes; la répartition et les caractéristiques des essences dépendent du climat local, qui varie du sec au très humide. Par suite de l'installation de nombreuses nouvelles usines de pâtes et papiers, la production dans cette région s'est rapidement accrue ces dernières années.

Les seules forêts canadiennes composées essentiellement de feuillus occupent une superficie relativement restreinte dans l'extrême sud de l'Ontario, zone à prédominance agricole.

Appartenance et administration des forêts

L'État est propriétaire de 90% des forêts productives du Canada. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les gouvernements provinciaux jouissent du droit exclusif de légiférer en matière d'aménagement et de vente des terres domaniales, forêts et bois compris, situées sur leur territoire. Dans le Nord, qui ne contient qu'environ 8% des terres forestières productives du pays, les forêts sont administrées par le gouvernement fédéral.

Industrie forestière à Terre-Neuve.

Scierie à Okanagan Falls (C.-B.)

Pendant longtemps les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour politique de conserver au domaine public les terres non agricoles. Toutefois, dans certaines régions anciennes de peuplement les terres sont d'appartenance privée dans une forte proportion, notamment dans les trois provinces Maritimes où près de 64% des forêts productives appartiennent à des particuliers ou à des sociétés. L'administration et la protection de la majeure partie des régions forestières productives du Canada incombent donc aux divers gouvernements provinciaux, qui mettent les forêts à la disposition de l'industrie au moyen de baux à long terme ou selon d'autres modalités.

Industries forestières

Ce groupe d'industries comprend l'exploitation forestière, les industries primaires du bois et du papier, dont la matière première est surtout le bois rond, et les industries secondaires du bois et du papier, qui transforment le bois d'œuvre, la pâte de bois, le papier de base et d'autres matières en une foule de produits. Il figurait pour environ 18.1% des exportations totales du Canada en 1976, contre 15.6% en 1975; l'augmentation est surtout attribuable à l'accroissement sensible de la quantité et de la valeur des produits de bois et de papier exportés aux États-Unis.

Exploitation forestière. La production de billes de sciage, de placages, de bois à pâte, de poteaux et d'autres formes de bois rond a grimpé de 115 263 000 m^3 en 1975 à 140 274 000 m^3 en 1976. La production de billes de sciage a augmenté sensiblement pour passer de 73 543 000 m^3 en 1975 à 98 278 000 m^3 en 1976; durant cette même période on a observé une légère diminution de la production de bois à pâte à l'est des

Rocheuses, de 37 063 000 m³ à 36 836 000. La Colombie-Britannique a affiché la plus forte augmentation de la production globale, qui est passée de 50 077 000 m³ en 1975 à 69 528 000 m³ en 1976.

La valeur des exportations de bois rond a augmenté d'environ 8%, de $46 millions en 1975 à $50 millions en 1976. La quantité et la valeur des exportations de billes de sciage, de billes et de billots se sont accrues respectivement de 36% et 11% en 1976.

La valeur des expéditions de l'industrie de l'exploitation forestière en 1976 se chiffrait à $3,213 millions au lieu de $2,474 millions l'année précédente, par suite de l'augmentation des valeurs unitaires ainsi que des quantités expédiées.

En 1976, l'exploitation forestière occupait 42,185 personnes, soit environ 9% de moins qu'en 1975; la masse salariale en 1976 était de $639 millions au lieu de $588 millions en 1975.

Scieries et ateliers de rabotage. Cette industrie est particulièrement sensible à la conjoncture économique du pays et à l'état des marchés étrangers, notamment du marché américain. Grâce à l'augmentation considérable des mises en chantier de logements au Canada, et particulièrement aux États-Unis, le marché du bois d'œuvre a progressé de façon soutenue pendant la majeure partie de 1976. La production canadienne de bois d'œuvre s'est accrue d'environ 34.2% pour s'établir aux environs de 3 647 milliers de mètres cubes en 1976 contre 27 305 milliers en 1975. Les exportations ont progressé de 47.6% pour passer de 15 456 milliers de mètres cubes en 1975 à 22 817 milliers en 1976. La tendance à long terme à l'agrandissement des scieries et à l'automatisation se poursuit, surtout à l'intérieur de la Colombie-Britannique où l'industrie des sciages s'intègre de plus en plus à celle des pâtes et papiers.

Le Canada est de loin le plus grand producteur de papier journal au monde. Cette machine à papier journal est située à Grand'Mère (Qué).

Billes en transit par voie d'eau sur le lac Kénogami (Qué.)

Pâtes et papiers. La fabrication de pâtes et papiers constitue depuis longtemps la principale industrie du Canada. Bien que son expansion ne soit pas aussi rapide que celle d'autres industries manufacturières canadiennes, elle demeure au premier rang pour les effectifs, la masse salariale et la valeur ajoutée par la fabrication. La valeur ajoutée par cette seule industrie en 1976 représentait 1.5% du produit national brut et figurait pour 12% de la valeur totale des exportations canadiennes (11.9% en 1975). Le Canada est le deuxième producteur de pâte de bois au monde (19 800 000 t en 1976), après les États-Unis (43 743 541 t), et le principal exportateur. Il est de loin le plus grand producteur de papier journal (8 900 000 t en 1976, soit près de 40% de la production mondiale).

L'industrie des pâtes et papiers fabrique surtout des pâtes de bois et des papiers et cartons de base, mais elle produit également des papiers et cartons façonnés et même des produits chimiques, de l'alcool et d'autres sous-produits. Plus de 68% des pâtes fabriquées en 1976 ont été transformées au Canada en d'autres produits, surtout en papier journal. Le reste a été exporté.

Le Québec domine l'industrie des pâtes et papiers du Canada; en 1976, on pouvait lui attribuer 33% de la valeur totale de la production. Il est suivi de la Colombie-Britannique (29%) et de l'Ontario (17%).

Industries de la transformation du papier. Ce groupe comprend les fabricants de papier-toiture asphalté, de boîtes et sacs en papier et d'autres produits de la transformation du papier. En 1976, il comptait 514 établissements (518 en 1975), employait 42,912 personnes (43,296 en 1975) et versait $522,000,000 en salaires ($461,404,000 en 1975); la valeur des expéditions a atteint un nouveau chiffre record de $2,235,972,000 ($2,009,522,000 en 1975). Contrairement à l'industrie des pâtes et papiers de base, les industries de la transformation du papier comptent surtout sur le marché intérieur.

6. Statistiques principales de l'industrie des pâtes et papiers, 1973-76

Détail		1973	1974	1975	1976
Établissements	*nombre*	146	147	147	147
Effectifs	*nombre*	80,085	86,203	84,046	86,995
Traitements et salaires	*$ milliers*	884,242	1,097,108	1,091,675	1,415,843
Valeur des expéditions de produits de propre fabrication	*$ milliers*	3,790,939	5,703,192	5,122,093	5,992,723
Valeur ajoutée-activité manufacturière	*$ milliers*	1,803,889	3,033,697	2,569,650	2,845,278
Pâte expédiée	*milliers de t*	7 199	7 603	5 649	6 768
	$ milliers	1,301,486	2,205,290	1,982,617	2,254,714
Papier et carton expédiés	*milliers de t*	12 213	12 853	9 891	11 341
	$ milliers	2,252,280	3,225,962	2,861,471	3,383,315
Papier journal exporté	*milliers de t*	7 617	7 846	6 348	6 997
	$ milliers	1,285,928	1,721,768	1,741,990	1,997,371

Autres industries du bois. Ce groupe comprend les usines de bardeaux, de placages et contreplaqués et de panneaux de particules qui, comme les scieries et les usines de pâtes et papiers, comptent parmi les industries primaires du bois. Il englobe également les industries secondaires du bois qui transforment le bois d'œuvre, le contreplaqué et les panneaux de particules en planchers, portes, châssis, produits lamellaires, bâtiments préfabriqués, caisses, tonneaux, cercueils et ustensiles. En 1976, l'industrie des placages et contreplaqués, la plus importante du groupe, a expédié des produits de propre fabrication d'une valeur de $583,836,000 et versé $146,722,000 en salaires aux ouvriers de la production.

Des arbres géants poussent en Colombie-Britannique.

Filets et bateaux de pêche près de Prince Rupert (C.-B.).

Pêches

Après plusieurs années de diminution soutenue, les prises de poisson au Canada affichent en 1977 des signes indéniables de progression et laissent entrevoir une reprise de la plus ancienne industrie primaire du pays.

En 1977, les débarquements au Canada se chiffraient au total à 1 254 900 t au lieu de 1 101 500 en 1976. La valeur au débarquement s'élevait à $485 millions contre $95 millions l'année précédente.

La valeur des exportations canadiennes de produits de la pêche a continué à progresser pour s'établir à $816 millions en 1977, soit une augmentation de $115 millions sur 1976. Comme les années précédentes, environ 76% des exportations canadiennes étaient destinées aux États-Unis et aux pays européens.

Le Canada a continué à jouer un rôle important dans les négociations des Nations Unies au sujet du droit de la mer, cherchant à rallier d'autres pays au projet de modification. Le 1er janvier 1977, le Canada a officiellement porté à 200 milles au large des côtes est et ouest sa limite de pêche extraterritoriale.

Les débarquements sur la côte de l'Atlantique se sont chiffrés en 1977 à 1 003 100 t au lieu de 112 200 l'année précédente. La valeur au débarquement sur cette côte

La réparation des filets de pêche à Caraquet (N.-B.)

s'établissait à $263.6 millions contre $39.3 millions en 1976. Sur la côte du Pacifique, l'augmentation des débarquements est attribuable entre autres à l'accroissement des prises de saumon. Les 204 800 t débarquées en 1977, progression par rapport à 23 900 l'année précédente, a entraîné une hausse de $26 millions de la valeur au débarquement rapportée aux pêcheurs de la côte du Pacifique. La valeur marchande des produits canadiens de la pêche en 1977 a été estimée à $1,230 millions, soit une augmentation d'environ $279 millions par rapport à 1976.

Le nombre de pêcheurs commerciaux au Canada était d'environ 64,000, dont 65% sur la côte de l'Atlantique et 21% sur la côte du Pacifique, les autres pêchant dans les eaux intérieures. La flottille de pêche maritime comptait environ 36,000 bateaux.

Alert Bay (C.-B.)

Construction d'un four à coke pour l'obtention de produits liquides. La cokéfaction est la première étape de la valorisation du charbon.

Minéraux et énergie

Minéraux

La valeur de la production minérale au Canada s'est chiffrée à $18,144 millions en 1977, contre $15,448 millions en 1976 et $13,347 millions en 1975. En 1977, les minéraux métalliques représentaient 31% de cette valeur. Les principaux sont, par ordre d'importance, le minerai de fer, le nickel, le cuivre, le zinc, l'or, l'argent et le plomb. Les combustibles minéraux, pétrole brut et gaz naturel en tête, figuraient pour 55% de la valeur totale de la production, et les minéraux non métalliques et les matériaux de construction pour 14%. Les principaux matériaux de construction sont le ciment, le sable et le gravier, et la pierre; dans le groupe des minéraux non métalliques, l'amiante domine, suivie de la potasse et du sel. En 1977, le principal produit minéral a été le pétrole brut, dont la production a atteint en valeur $4,917 millions au lieu de $4,054 millions en 1976 et $423 millions en 1960.

En 1977, la production de nickel au Canada s'est chiffrée à 235 362 t d'une valeur de $1,197 millions, ce qui représente une diminution par rapport aux 240 825 t d'une valeur de $1,146 millions produites en 1976. La majeure partie provenait des mines exploitées dans la région de Sudbury (Ont.) par l'INCO Limited et la Falconbridge Nickel Mines Limited.

La production de cuivre en 1977 s'est élevée à 780 633 t d'une valeur de $1,196 millions; les chiffres correspondants pour 1976 étaient 730 930 t et $1,101 millions. Le Canada est le quatrième producteur de cuivre parmi les pays occidentaux. Les principales provinces productrices sont la Colombie-Britannique (291 757 t), l'Ontario (279 567 t) et le Québec (107 686 t).

7. Valeur de la production minérale par catégorie, 1966-77

Année	Métaux	Minéraux non métalliques	Combustibles fossiles	Matériaux de construction	Total
			(millions de dollars)		
1966	1,985	363	1,152	481	3,980
1967	2,285	406	1,234	455	4,380
1968	2,493	447	1,343	440	4,722
1969	2,378	450	1,465	443	4,736
1970	3,073	481	1,718	450	5,722
1971	2,940	501	2,014	507	5,963
1972	2,956	513	2,368	571	6,408
1973[r]	3,850	615	3,227	678	8,370
1974[r]	4,821	896	5,202	835	11,753
1975[r]	4,795	939	6,653	959	13,347
1976[r]	5,073	1,162	8,109	1,103	15,448
1977	5,601	1,367	10,012	1,164	18,144

[r] Chiffres rectifiés. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

8. Production minérale, par province, 1975-77

Province ou territoire	1975[r]		1976[r]		1977[1]	
	Valeur		Valeur		Valeur	
	$ milliers	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Terre-Neuve	550,958	4.1	745,029	4.8	845,531	4.7
Île-du-Prince-Édouard	1,787	--	1,684	--	1,800	--
Nouvelle-Écosse	101,626	0.8	125,124	0.8	151,923	0.8
Nouveau-Brunswick	231,656	1.7	236,001	1.5	267,827	1.5
Québec	1,232,110	9.2	1,493,050	9.7	1,631,618	9.0
Ontario	2,353,908	17.6	2,526,459	16.4	2,712,839	14.9
Manitoba	530,237	4.0	511,852	3.3	532,833	2.9
Saskatchewan	862,161	6.5	918,901	5.9	1,120,512	6.2
Alberta	5,749,818	43.1	6,934,948	44.9	8,525,712	47.0
Colombie-Britannique	1,296,234	9.7	1,605,200	10.4	1,893,008	10.4
Yukon	230,150	1.7	124,792	0.8	210,252	1.2
Territoires du Nord-Ouest	206,349	1.6	224,614	1.5	250,358	1.4
Total	13,346,994	100.0	15,447,655	100.0	18,144,213	100.0

[r] Chiffres rectifiés. [1] Estimations provisoires. -- Nombres infimes.
Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

Ce centre de contrôle dirige le fonctionnement d'un système automatique de transporteurs, broyeurs et filtreurs pour le traitement du sel de roche à une mine de sel près de Goderich (Ont.). La pièce est aménagée dans un gisement de sel à 510 m au-dessous de la surface du niveau du lac Huron.

La production de minerai de fer en 1977 s'élevait à 51 754 000 t ($1,360 millions); en 1976, elle était de 55 416 346 t ($1,223 millions). La production de zinc se chiffrait à 1 054 528 t ($814 millions) en 1977; en 1976, on avait extrait 982 057 t ($815 millions).

La production d'amiante se chiffrait en 1977 à 1 543 000 t d'une valeur d'environ $564 millions. Le Québec figurait pour 82% de cette production, le reste provenant de la Colombie-Britannique, du Yukon, de Terre-Neuve et de l'Ontario. Le Canada est le premier producteur d'amiante au monde, fournissant plus de 40% de la production mondiale.

Le ciment est le principal matériau de construction produit au Canada; les deux tiers environ proviennent de l'Ontario et du Québec.

La potasse, le molybdène et le charbon comptent parmi les minéraux auparavant de moindre importance et dont la production s'est beaucoup accrue ces dernières années.

La valeur de la production canadienne de potasse est passée de moins de $1 million en 1960 à $421 millions en 1977, plusieurs mines ayant été ouvertes en Saskatchewan entre 1962 et 1970. Environ 95% de la potasse produite dans le monde sert d'engrais.

Le Canada n'est dépassé que par les États-Unis comme producteur de molybdène. La valeur de la production est passée de $1 million en 1960 à $147 millions en 1977. Plus de 90% de la production canadienne vient de la Colombie-Britannique.

La production de soufre élémentaire a augmenté, passant de 4 029 427 t en 1976 à 4 910 000 t en 1977, et la valeur s'est établie à $73 millions au lieu de $70 millions. Le

gaz naturel étant la principale source de soufre élémentaire au Canada, la production de ce minéral, quel que soit le prix du soufre, est directement liée à celle du gaz naturel. Presque tout le soufre est transformé en acide sulfurique, dont la moitié sert à la fabrication d'engrais.

La production d'or n'a augmenté que légèrement pour s'établir à 53 404 kg en 1977 au lieu de 52 621 kg l'année précédente, mais la valeur a monté à $268 millions contre $208 millions en 1976 en raison de la hausse des prix mondiaux.

Pétrole et gaz naturel

Depuis cinq ans, le secteur de l'énergie est de plus en plus perçu comme un facteur déterminant du bien-être économique. Le Canada est privilégié parmi les pays industrialisés du fait qu'il possède d'importantes réserves de la plupart des formes d'énergie. Ses réserves prouvées d'hydrocarbures représentent l'équivalent de 12 ans de production dans le cas du pétrole et de 25 ans dans celui du gaz.

Canalisation près de Portage-la-Prairie (Man.), pour terminer le quatrième pipeline de la TransCanada dans l'Ouest.

9. Production minérale, par genre, 1976 et 1977

Minéraux	Unité	1976	1977[1]
		(milliers)	
Métalliques			
Antimoine	kg	..	..
Argent	kg	1 281	1 330
Bismuth	kg	130	140
Cadmium	kg	1 314	1 199
Calcium	kg	514	566
Cobalt	kg	1 356	1 508
Columbium (Cb_2O_5)	kg	1 499	2 540
Cuivre	kg	730 930	780 633
Étain	kg	274	317
Fer refondu	t	..	..
Indium	kg	6	..
Magnésium	kg	6 092	7 580
Minerai de fer	t	55 416	51 745
Molybdène	kg	14 619	16 431
Nickel	kg	240 825	235 362
Or	kg	53	53
Platinides	kg	13	15
Plomb	kg	256 324	284 119
Sélénium	kg	110	207
Tantale (Ta_2O_5)	kg	..	..
Tellure	kg	49	36
Tungstène (WO_3)	kg	2 168	..
Uranium (U_3O_8)	kg	6 635	7 020
Zinc	kg	982 057	1 054 528
Non métalliques			
Amiante	t	1 536	1 543
Azote	m^3	..	..
Barytine	t	..	..
Bioxyde de titane, etc.	t	..	..
Dolomie et brucite	t	..	..
Gypse	t	6 002	7 040
Pierre gemme	kg	..	..
Potasse (K_2O)	t	5 215	5 910
Pyrite, pyrrhotine	t	31	19
Quartz	t	2 396	2 362
Sel	t	5 994	5 933
Soufre, gaz de fonderie	t	705	766
Soufre élémentaire	t	4 029	4 910
Spath fluor	t	..	..
Stéatite, talc, pyrophyllite	t	69	73
Sulfate de sodium	t	460	416
Syénite néphélinique	t	540	580
Tourbe mousseuse	t	394	394
Combustibles			
Gaz naturel	m^3	87 649 797	89 530 846
Houille	t	25 476	28 394
Pétrole brut	m^3	76 438	77 179
Sous-produits du gaz naturel	m^3	16 641	17 006

9. Production minérale, par genre, 1976 et 1977 (fin)

Minéraux	Unité	1976	1977[1]
		(milliers)	
Matériaux de construction			
Chaux	t	1 850	1 759
Ciment	t	9 624	9 605
Pierre	t	87 876	89 267
Produits argileux (briques, tuiles, etc.)		..	..
Sable et gravier	t	249 159	243 850

[1] Estimations provisoires. .. Chiffres non disponibles.

Cette gigantesque charrue sous-marine permettra de creuser une tranchée au fond de l'Arctique pour y ensevelir une canalisation qui sera protégée de l'assaut des glaces.

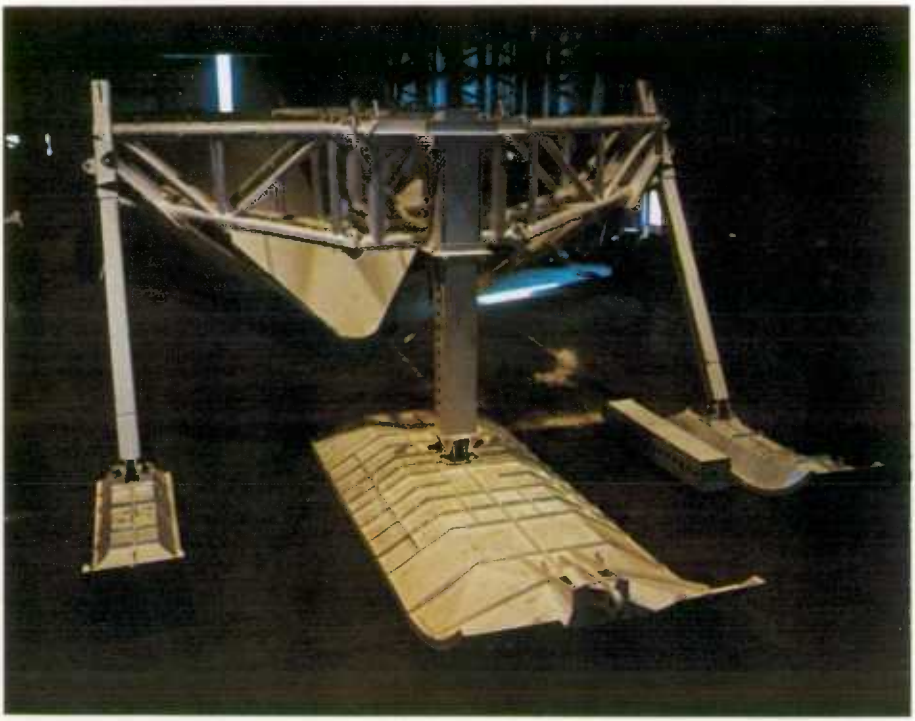

Le plus gros excavateur à roue-pelle du genre jamais utilisé en Amérique du Nord a été construit et mis en service à la Great Canadian Oil Sands de Fort McMurray (Alb.). Ce géant autopropulseur mesure environ dix étages de haut.

En 1977, l'industrie pétrolière a extrait des hydrocarbures pour une valeur d'environ $9,342 millions, soit une progression de 16.9% par rapport à 1976. L'accroissement de la valeur provient surtout de la hausse des prix, la production de pétrole brut n'ayant augmenté que de 0.2% pour se fixer à 77 143 000 m^3 et celle de gaz naturel de 2.1% pour se fixer à 89 531 000 000 m^3. La production de gaz liquéfié a progressé de 2.1% pour s'établir à 16 989 000 m^3.

Les ventes intérieures de produits pétroliers raffinés se sont chiffrées à 96 468 000 m^3 en 1977: 35 779 000 m^3 d'essence à moteur, 30 889 000 m^3 de distillats moyens, 16 513 000 m^3 de mazout lourd et 13 287 000 m^3 d'autres produits.

En 1977, $3,081.1 millions ont été consacrés à la mise en valeur de nouvelles réserves pour remplacer les sources d'approvisionnement actuelles qui s'épuisent. Sur ce montant, 81% ont été dépensés en Alberta, 5% en Colombie-Britannique, 6% en Saskatchewan et 5% dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour ce qui concerne la production, l'Alberta figurait pour 85%, la Colombie-Britannique 11%, la Saskatchewan 3% et les autres régions 1%. Outre les réserves classiques, le Canada possède un volume considérable de sables bitumineux. Selon une évaluation effectuée par la Commission de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta, les réserves récupérables de pétrole brut synthétique de tous les gisements bitumineux de l'Alberta s'élèvent à 39 700 000 000 m^3, dont 4 200 000 000 sont jugés récupérables au moyen de procédés analogues à ceux qui sont utilisés dans les deux usines situées près de Fort McMurray. Pour le reste, il faudra recourir à d'autres techniques.

Installation d'une conduite de gaz à Chatham (Ont.).

Houille

La production houillère du Canada est passée de 25 476 000 t en 1976 à 28 520 000 t en 1977. Selon les estimations provisoires, la valeur de la production en 1977 a atteint $670 millions au lieu de $607 millions en 1976. Les sidérurgistes japonais, qui sont les principaux clients du Canada, absorbent environ 95% des exportations.

10. Production de charbon, par province, 1976 et 1977

Province	Genre de charbon	1976	1977[1]
			(milliers de tonnes)
Nouvelle-Ecosse	Bitumineux	2 000	2 165
Nouveau-Brunswick	Bitumineux	296	277
Saskatchewan	Lignite	4 678	5 479
Alberta	Sub-bitumineux	6 410	7 725
	Bitumineux	4 583	4 289
	Total, Alberta	10 993	12 014
Colombie-Britannique	Bitumineux	7 509	8 585
Total		25 476	28 520

[1] Estimations provisoires.

Électricité

Au Canada, la puissance de production totale a grimpé de 133 MW (mégawatts) en 1900 aux environs de 66 396 MW en 1976.

Bien que les ressources hydrauliques aient été de tout temps la principale source d'énergie électrique du Canada, et le demeurent, les ressources thermiques voient leur importance s'accroître, et on prévoit que cette tendance persistera. Le choix entre l'implantation d'une usine hydroélectrique et la construction d'une centrale thermique doit s'appuyer sur un certain nombre de considérations complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. Il est vrai que la construction d'une centrale hydroélectrique exige des investissements très élevés, mais en revanche les frais d'entretien et d'exploitation sont de beaucoup inférieurs à ceux d'une centrale thermique. La longue durée de la centrale hydroélectrique ainsi que la sécurité et la souplesse de son fonctionnement militent également en sa faveur, sans compter que l'eau est une ressource renouvelable; par contre, la centrale thermique peut être construite à proximité de la région à desservir, ce qui réduit les frais de transport de l'électricité; on s'inquiète cependant des problèmes de pollution que posent ces dernières.

La tendance marquée en faveur de la construction de centrales thermiques qui s'est dessinée dans les années 50 provient dans une certaine mesure du fait que dans bien des régions du Canada, et pour des raisons d'économie, la plupart des emplacements hydroélectriques assez rapprochés des centres de distribution étant déjà aménagés les promoteurs ont dû trouver d'autres sources d'énergie électrique. Bien que les progrès récents dans les techniques de transport du courant à très haute tension aient encouragé la construction d'usines hydroélectriques à des endroits considérés auparavant comme trop éloignés, l'avenir appartient sans doute aux centrales thermiques.

Ressources et aménagements hydrauliques. Les ressources hydrauliques sont exploitées en quantité appréciable dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. La centrale hydroélectrique des chutes Churchill au Labrador, dotée d'une puissance installée de 5 225 MW, est la plus grande centrale au monde. Cependant, la province de Québec est la mieux pourvue en ressources hydrauliques avec plus de 40% du total national, et elle possède la plus forte puissance installée. Ce volume, si impressionnant soit-il, doublera lorsque les projets de harnachement de certaines rivières se déversant dans la baie James se concrétiseront, ce qui pourrait donner lieu à un accroissement de 10 000 MW.

Énergie thermique classique. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest dépendent surtout des centrales thermiques pour leur approvisionnement en énergie. L'abondance des ressources hydrauliques du Québec a jusqu'ici limité à des fins locales l'utilisation de l'énergie thermique, et l'aménagement de la baie James maintiendra la puissance hydroélectrique au premier rang. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent toutes deux d'une puissance thermique appréciable, mais pour le moment l'accent porte encore sur les aménagements hydroélectriques.

Énergie thermonucléaire. La production commerciale d'énergie électrique par des centrales utilisant la chaleur produite par réaction nucléaire constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. L'expérience s'est concentrée sur le réacteur CANDU alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde; l'utilisation de l'eau lourde comme modérateur assure un rendement énergétique élevé et facilite le contrôle du combustible consommé. Le

Chantiers de construction des centrales LG-2 et LG-3 du projet d'aménagemen
hydroélectrique de la Baie James sur la rivière La Grande au Québec

premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20 MW, a été mis en service en 1962 à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris la construction de quatre grandes centrales nucléaires. La première centrale nucléaire pleine grandeur se trouve à Douglas Point, sur les rives du lac Huron, et a été achevée en 1967; elle comprend un seul groupe de 220 MW. La deuxième centrale, construite à Pickering, à l'est de Toronto, comprend quatre groupes d'une puissance globale de 2 160 MW mis en service de 1971 à 1973. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme caloporteur. La troisième centrale nucléaire est celle de Gentilly (Qué.); formée d'un seul groupe de 250 MW, elle utilise l'eau légère bouillante comme caloporteur. Il y a enfin la centrale Bruce, en Ontario, d'une puissance de 3 200 MW, devant être achevée en 1978.

Production et consommation d'énergie. En 1976, les centrales du Canada ont produit 294 043 430 MWh (mégawattheures) d'énergie électrique, dont 73% au moyen d'installations hydroélectriques. Les exportations vers les États-Unis ont dépassé les importations de 9 214 008 MWh, ce qui a laissé aux consommateurs canadiens un total de 284 829 422 MWh. La consommation domestique et agricole moyenne continue à augmenter chaque année: en 1976, elle était de 9 802 kWh (kilowattheures), variant entre 6 187 kWh dans l'Île-du-Prince-Édouard et 12 342 kWh au Yukon. Le coût annuel moyen par consommateur domestique et agricole s'élevait à $214.16.

Grande centrale au sud de Battle River, près de Forestburg (Alb.). Sa puissance actuelle est de 366 mégawatts.

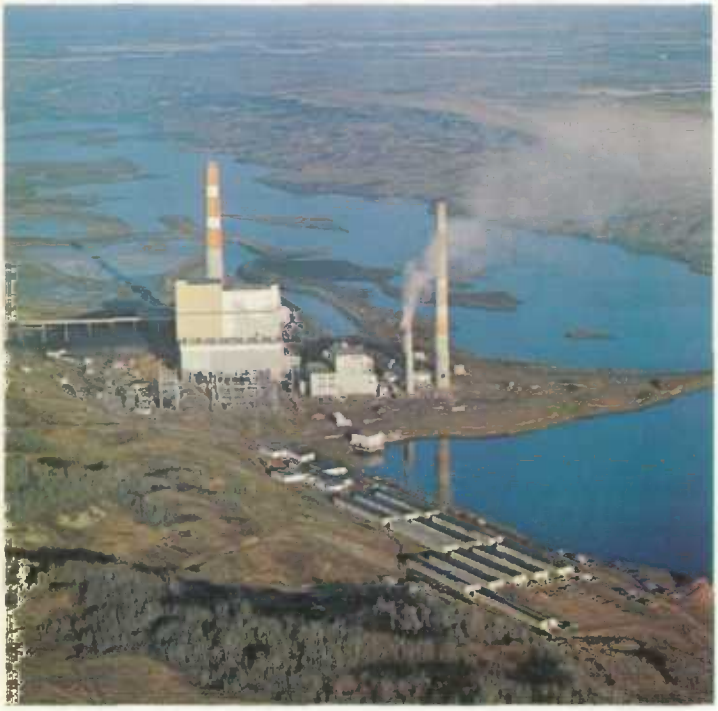

Emploi

La population active

En 1977, la population active au Canada se chiffrait en moyenne à 10,616,000 personnes, soit 61.5% de la population âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires des institutions, des membres à temps plein des Forces armées canadiennes, des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des résidents des réserves indiennes); sur ce nombre, 9,754,000 travaillaient et 862,000 étaient en

1. Caractéristiques de la population active, moyennes annuelles, 1971 à 1977

Année	Population[1]	Population active	Personnes occupées	Chômeurs	Taux d'activité	Taux de chômage
		(milliers)			*(pourcentage)*	
1971	14,878	8,643	8,107	536	58.1	6.2
1972	15,227	8,918	8,363	555	58.6	6.2
1973	15,608	9,321	8,802	519	59.7	5.6
1974	16,039	9,704	9,185	519	60.5	5.3
1975	16,470	10,060	9,363	697	61.1	6.9
1976	16,873	10,308	9,572	736	61.1	7.1
1977	17,250	10,616	9,754	862	61.5	8.1

[1] Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions, des membres à temps plein des Forces armées canadiennes, des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des résidents des réserves indiennes.

Traitement des pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard

chômage. Le tableau 1 indique un accroissement de la population active entre 1971 et 1977. De 1971 à 1975, cet accroissement provenait de l'augmentation de la population âgée de 15 ans et plus ainsi que du taux d'activité. En 1976, le taux global d'activité s'est stabilisé, puis il a augmenté légèrement en 1977. La principale source d'augmentation est demeurée le taux pour les femmes de tous âges.

Le tableau 2 montre qu'entre 1976 et 1977, le nombre de personnes occupées a augmenté de 182,000, les femmes figurant pour 59% de cette augmentation et les hommes pour 41%. Entre 1976 et 1977, les personnes âgées de 15 à 24 ans, au nombre de 20,000, figuraient pour 11% de l'augmentation totale, ce qui contraste fortement avec 34% entre 1971 et 1975. L'augmentation chez les personnes âgées de 25 ans et plus, de 1976 à 1977, était de 162,000 ou 89%.

2. Personnes occupées, selon l'âge et le sexe, moyennes annuelles, 1971-77

Age et sexe	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
				(milliers)			
Toutes personnes occupées	8,107	8,383	8,802	9,185	9,363	9,572	9,754
Hommes	5,332	5,476	5,711	5,919	5,966	6,038	6,113
Femmes	2,775	2,887	3,091	3,266	3,397	3,534	3,642
Personnes occupées, 15-24 ans	1,984	2,078	2,250	2,401	2,410	2,429	2,449
Hommes	1,084	1,142	1,243	1,330	1,325	1,328	1,342
Femmes	899	936	1,006	1,071	1,086	1,102	1,108
Personnes occupées, 25 ans +	6,123	6,285	6,552	6,784	6,952	7,143	7,305
Hommes	4,247	4,334	4,467	4,588	4,641	4,711	4,771
Femmes	1,876	1,951	2,085	2,195	2,311	2,432	2,534

Le tableau 3 indique la répartition des chômeurs selon les principaux groupes d'âge et de sexe pour 1971 et 1977. On constate que le mouvement des proportions est à la baisse chez les hommes adultes et à la hausse chez les femmes adultes et chez les personnes âgées de 15 à 24 ans. Plus précisément, les hommes âgés de 25 ans et plus représentaient 35% des chômeurs en 1971, mais seulement 26% en 1977, alors que la proportion pour les femmes du même groupe d'âge a grimpé de 18% à 23% et pour les personnes âgées de 15 à 24 ans, de 46% à 48%. Le tableau 3 montre également que l'écart dans les taux de chômage provinciaux s'est accentué entre 1971 et 1977.

3. Chômeurs, selon l'âge et le sexe et par province, moyennes annuelles, 1971 et 1977

Age et sexe	Nombre de chômeurs		Province	Taux de chômage	
	1971	1977		1971	1977
	(milliers)			*(pourcentage)*	
Ensemble des chômeurs	536	862	T.-N.	8.8	15.9
Hommes	339	481	I.-P.-E.	--	10.0
Femmes	197	380	N.-E.	6.9	10.7
Chômeurs, 15-24 ans	247	414	Qué.	7.3	10.3
Hommes	149	236	Ont.	5.4	7.0
Femmes	98	178	Man.	5.7	5.9
Chômeurs, 25 ans +	289	447	Alb.	5.7	4.4
Hommes	190	246	C.-B.	7.2	8.5
Femmes	99	202			

-- Chiffre fondé sur un échantillon trop petit pour être publié.

Gains et durée du travail

Statistique Canada recueille des renseignements sur les gains hebdomadaires moyens, la durée moyenne de la semaine de travail et les gains horaires moyens dans le cadre de son enquête mensuelle sur l'emploi, la rémunération et les heures-personnes. L'enquête est menée auprès d'entreprises comptant 20 salariés ou plus pendant un mois quelconque de l'année; ces entreprises figurent pour près de 75% de l'emploi dans le secteur commercial non agricole au Canada.

Gains hebdomadaires moyens. Les gains hebdomadaires moyens des travailleurs de l'ensemble des branches d'activité observées s'élevaient à $249.95 en 1977, soit une augmentation de 9.6% par rapport à 1976. Les hausses se situaient entre 6.7% dans les services et 11.7% dans la construction. Au niveau provincial, elles s'échelonnaient entre 9.1% (Ontario) et 10.6% (Alberta).

4. Gains hebdomadaires moyens des salariés dans certaines branches d'activité et dans l'ensemble des branches[1], par province, moyennes annuelles, 1961, 1976 et 1977

Branche et province	Gains hebdomadaires moyens			Taux d'augmentation	
	1961	1976[2]	1977[2]	1961 à 1977[2]	1976[2] à 1977[2]
	$	$	$	%	%
Branche					
Forêts	79.02	287.36	312.81	295.9	8.9
Mines, broyage compris	95.57	317.13	348.12	264.3	9.8
Industries manufacturières	81.55	241.19	266.04	226.2	10.3
Bien durables	88.22	257.46	284.66	222.7	10.6
Biens non durables	76.17	225.60	248.39	226.1	10.1
Construction	86.93	331.02	369.88	325.5	11.7
Transports, communications et autres services publics	82.47	262.02	291.14	253.0	11.1
Commerce	64.54	176.59	190.96	195.9	8.1
Finances, assurances et affaires immobilières	72.82	213.71	229.57	215.3	7.4
Services	57.87	160.49	171.28	196.0	6.7
Ensemble des branches[1]	78.24	228.03	249.95	219.5	9.6
Ensemble des branches par province					
Terre-Neuve	71.06	221.63	242.43	241.2	9.4
Île-du-Prince-Édouard	54.91	170.88	187.73	241.9	9.9
Nouvelle-Écosse	63.72	193.21	212.09	232.9	9.8
Nouveau-Brunswick	63.62	202.56	223.34	251.1	10.3
Québec	75.67	222.41	244.77	232.5	10.1
Ontario	81.30	228.72	249.46	206.8	9.1
Manitoba	73.66	208.55	227.95	209.5	9.3
Saskatchewan	74.38	214.87	235.61	216.8	9.7
Alberta	80.29	236.89	261.96	226.3	10.6
Colombie-Britannique	84.99	259.52	284.13	234.3	9.5

[1] «L'ensemble des branches» comprend toutes les activités sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, l'enseignement et les services annexes, les services sanitaires et sociaux, les organisations religieuses, les ménages, et l'administration publique et la défense. Toutes les statistiques sont établies d'après les déclarations d'entreprises employant 20 personnes ou plus pendant un mois quelconque de l'année. [2] Les données pour 1976 et 1977 sont provisoires.

5. Gains horaires moyens et durée moyenne de la semaine de travail des salariés rémunérés à l'heure, moyennes annuelles, 1961, 1976 et 1977

Branche et province	Gains horaires moyens (GHM)			Durée moyenne de la semaine de travail (DMST)			Augmentation des GHM		Variation de la DMST	
	1961	1976[1]	1977[1]	1961	1976[1]	1977[1]	1961 à 1977[1]	1976[1] à 1977[1]	1961 à 1977[1]	1976[1] à 1977[1]
	$	$	$	(heures)			%	%	%	%
Branche										
Mines, broyage compris	2.13	7.40	8.11	41.8	40.3	40.6	280.8	9.6	−2.9	+0.7
Industries manufacturières	1.83	5.76	6.38	40.6	38.7	38.7	248.6	10.8	−4.7	–
Biens durables	2.00	6.13	6.80	40.9	39.5	39.5	240.0	10.9	−3.4	–
Biens non durables	1.69	5.38	5.94	40.3	37.9	37.8	251.5	10.8	−6.0	−0.3
Construction	2.06	8.67	9.77	40.9	38.9	38.7	374.3	12.6	−5.4	−0.5
Bâtiment	2.16	8.73	9.71	38.9	37.4	37.1	349.5	11.2	−4.6	−0.8
Travaux de génie	1.90	8.59	9.90	44.8	41.6	41.6	421.1	15.1	−7.1	–
Industries manufacturières par province[2]										
Terre-Neuve	1.69	5.54	6.12	40.5	37.1	36.8	262.1	10.3	−9.1	−0.3
Nouvelle-Écosse	1.58	5.07	5.67	40.3	37.9	37.9	258.9	11.8	−6.0	–
Nouveau-Brunswick	1.55	5.28	5.90	40.9	38.6	38.4	280.6	11.7	−6.1	−0.3
Québec	1.65	5.17	5.77	41.5	38.9	38.9	249.7	11.8	−6.3	–
Ontario	1.94	5.87	6.47	40.5	39.3	39.3	233.5	10.2	−3.0	–
Manitoba	1.67	5.17	5.69	39.7	37.2	36.8	240.7	10.1	−7.3	−1.1
Saskatchewan	1.98	6.14	6.89	39.0	36.9	37.0	248.0	12.4	−5.1	+0.3
Alberta	1.96	6.25	6.97	39.7	37.5	37.6	255.6	11.5	−5.3	+0.3
Colombie-Britannique	2.23	7.54	8.29	37.7	38.5	36.2	271.7	9.8	−4.0	−0.8

[1] Les données pour 1976 et 1977 sont provisoires. [2] Les données concernant l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas disponibles. — Néant ou zéro.

Gains horaires moyens[1]. En 1977, les gains horaires moyens ont augmenté de 9.6% dans les industries minières, 10.8% dans les industries manufacturières et 12.6% dans la construction. Au niveau provincial, les augmentations dans le secteur manufacturier oscillaient entre 9.8% (Colombie-Britannique) et 12.4% (Saskatchewan).

Durée moyenne de la semaine de travail[1]. De 1976 à 1977 la durée moyenne de la semaine de travail a diminué dans toutes les industries. Dans le secteur manufacturier, il y a eu des diminutions dans toutes les provinces.

Organisations de travailleurs

L'effectif des organisations de travailleurs au Canada en 1978 était de 3,277,968, dont 67.2% environ appartenaient à des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC), 5.4% à des syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), 1.2% à des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et 0.8% à des syndicats affiliés à la Confédération des syndicats canadiens (CSC); les 25.1%

[1]Les chiffres sur les gains horaires moyens et la durée moyenne de la semaine de travail ne visent que les salariés pour lesquels on dispose de données sur les heures de travail.

restants étaient membres de syndicats nationaux et internationaux non affiliés et d'organisations locales indépendantes.

Sur l'effectif total, 47.4% appartenaient à des syndicats internationaux, surtout aux FAT-COI/CTC. Les syndicats nationaux groupaient 50% de l'effectif syndical au Canada.

Vingt-huit syndicats ont déclaré un effectif d'au moins 30,000 en 1978. Les cinq principaux étaient: le Syndicat canadien de la Fonction publique (231,000); les Métallurgistes unis d'Amérique (199,000); l'Alliance de la Fonction publique du Canada (154,432); le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique et de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (130,000); et le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux (128,061).

Assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée en 1940. Depuis, la structure fondamentale de la Loi n'a pas changé, mais par suite de diverses modifications le régime a été étendu à de nouvelles catégories de travailleurs, et les taux des cotisations et des prestations ont été haussés suivant l'évolution de l'économie.

En 1968, lorsque le Parlement a approuvé une hausse des cotisations et des prestations et élargi le champ d'application du régime, la Commission d'assurance-chômage (maintenant la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada) a été chargée de procéder à un examen complet du programme et de recommander tout changement susceptible d'en améliorer les principes directeurs et la structure. La Loi sur l'assurance-chômage de 1971 a été le fruit d'études approfondies. Elle vise à aider les travailleurs dont le chômage, y compris celui consécutif à la maladie, vient tarir les gains, et à ménager une collaboration avec d'autres organismes s'occupant de promotion sociale. En 1977, les prestations versées sous le régime de cette Loi se chiffraient à $3,885 millions.

En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971, en vigueur depuis janvier 1972, tous les actifs pour lesquels il existe une relation employeur-salarié sont couverts par le régime. Un seul cas ne peut être retenu, celui des personnes gagnant moins de 20% du maximum hebdomadaire assurable ou moins de 20 fois le salaire horaire minimum provincial, suivant le montant le moins élevé. Lorsqu'une personne atteint l'âge de 65 ans, elle n'est plus couverte, elle ne paie plus de cotisations et n'a plus droit aux prestations. En décembre 1977, on estimait le nombre d'assurés à 9.5 millions.

Employeurs et salariés acquittent le coût des prestations de période initiale et les frais d'administration. Le taux de l'employeur représente 1.4 fois celui du salarié; en 1978, le montant maximal de la cotisation hebdomadaire du salarié était de $3.60. La participation de l'État se limite au coût des prestations de prolongation et au coût supplémentaire des prestations initiales découlant d'un taux de chômage national supérieur à la moyenne des huit dernières années. Il n'existe pas de caisse, et les cotisations des employeurs et des salariés sont rajustées tous les ans. Revenu Canada a commencé à recueillir les cotisations au début de 1972.

Selon le nouveau programme, la durée des prestations n'est pas uniquement fonction de la durée de l'emploi. Un prestataire peut obtenir un maximum de 50 semaines, suivant ses antécédents de travail et la conjoncture économique, à condition d'avoir payé au moins 10 semaines de cotisations au cours des 52 dernières semaines et d'être disponible, capable de travailler et à la recherche d'un emploi. Les personnes comptant 20 semaines ou plus de gains assurés (dites «prestataires de la première catégorie») ont

Démolition à Montréal (Qué.).

droit à un éventail plus large de prestations, dont le versement de prestations lorsque la perte des gains a été causée par la maladie ou la grossesse, et trois semaines de prestations de retraite pour les travailleurs âgés. Le requérant ne peut pas recevoir de prestation avant la fin d'un délai de carence de deux semaines commençant par une semaine de chômage pour laquelle une prestation devrait autrement être versée.

Les prestataires de la première catégorie dont les gains ont été interrompus à cause d'une maladie, d'un accident ou d'une mise en quarantaine (à l'exclusion des travailleurs indemnisés par la Commission des accidents du travail) peuvent toucher des prestations de maladie pendant au plus 15 semaines. Les prestations de grossesse sont versées pendant au plus 15 semaines aux femmes de la première catégorie: celles-ci doivent également avoir été actives pendant au moins 10 des 20 semaines précédant la 30e semaine avant la date prévue de l'accouchement.

A une usine de traitement du pétrole lourd près de Cold Lake (Alb.), des conduites bien isolées transportent de la vapeur et de l'air à des couches situées à de grandes profondeurs et ramènent du pétrole et de l'eau à l'usine.

Les prestations de retraite sont payables pour trois semaines. Elles sont versées en un montant global aux prestataires de la première catégorie âgés de 65 ans. Les personnes qui ont plus de 65 ans doivent faire leur demande dans les 32 semaines qui précèdent leur 65e anniversaire de naissance, car les semaines d'emploi ne comptent plus après cette date. Les prestations sont versées sans délai de carence et sans égard aux gains ou à la disponibilité.

Le taux des prestations est dans tous les cas égal aux deux tiers de la moyenne des gains assurés durant la période de référence, le maximum en 1978 étant de $160 par semaine. Les gains assurables maximum, et par conséquent les prestations maximum, font l'objet d'un rajustement annuel fondé sur un indice établi d'après la masse salariale des Canadiens. En 1978, le montant maximum des gains hebdomadaires assurables était de $240.

Tout revenu du travail dépassant 25% du taux des prestations est déduit du montant des prestations à verser. Dans le cas d'une maladie ou d'une grossesse, on déduit l'indemnisation pour perte de salaire des prestations de chômage après le délai de carence. Tout revenu lié au travail est porté en déduction durant et après ce délai.

Industrie

Évolution et croissance de l'industrie

Au Canada, l'expansion prolongée de la production intérieure qui avait caractérisé les années 60 s'est atténuée au début des année 70 pour prendre fin en 1974. De 1974 à 1975, il n'y a eu pratiquement aucune augmentation de la production. Une certaine reprise s'est amorcée dans la seconde moitié de 1975, et s'est poursuivie jusqu'en 1976. A partir du milieu de 1976, la reprise a perdu de sa vigueur: la croissance a été au ralenti en 1977 et en 1978.

La période 1961-71

L'expansion des années 60 a été manifeste dans la plupart des grands secteurs de l'économie. Le produit intérieur réel s'est accru de 75.4% entre 1961 et 1971, mais les industries primaires (à l'exclusion des mines), la construction, le commerce de détail,

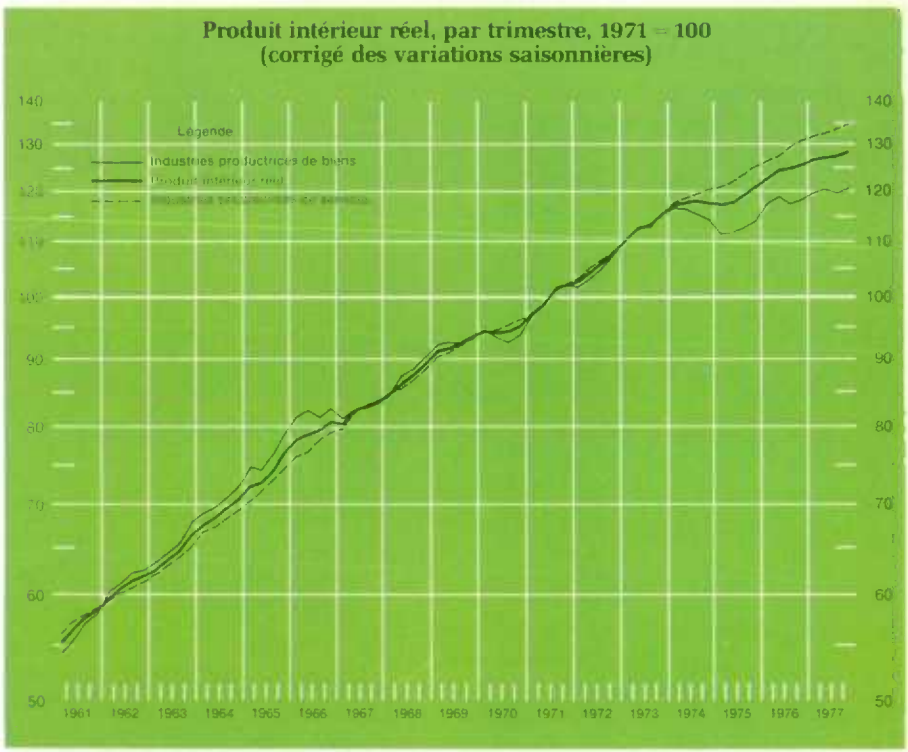

les administrations locales et l'administration fédérale n'ont pu égaler ce taux de croissance. La progression de 83.1% du côté des mines, carrières et puits de pétrole provenait de fortes augmentations de la production de minerai de fer, de pétrole brut et de gaz naturel. Les gains réalisés par les industries manufacturières ont haussé de 83.3% le taux global de croissance dans ce secteur par rapport à 1961, les gains les plus importants ayant été observés pour le matériel de transport (en particulier les véhicules automobiles), les produits chimiques, les produits en métal et les machines. Un large éventail de services ont connu des taux de croissance de la production supérieurs au taux d'accroissement global du produit intérieur réel. Les transports aériens, les transports ferroviaires et l'enseignement ont affiché les plus forts taux de croissance parmi les services, avec des gains de 253.2%, 82.9% et 132.5% respectivement. Deux grandes divisions d'activité économique—qui interviennent ensemble pour plus du quart de la production intérieure, services socio-culturels, commerciaux et personnels, et finances, assurances et affaires immobilières—ont affiché des taux de croissance de 87.6% et 76.9% respectivement.

Changements dans la structure des secteurs de l'économie canadienne

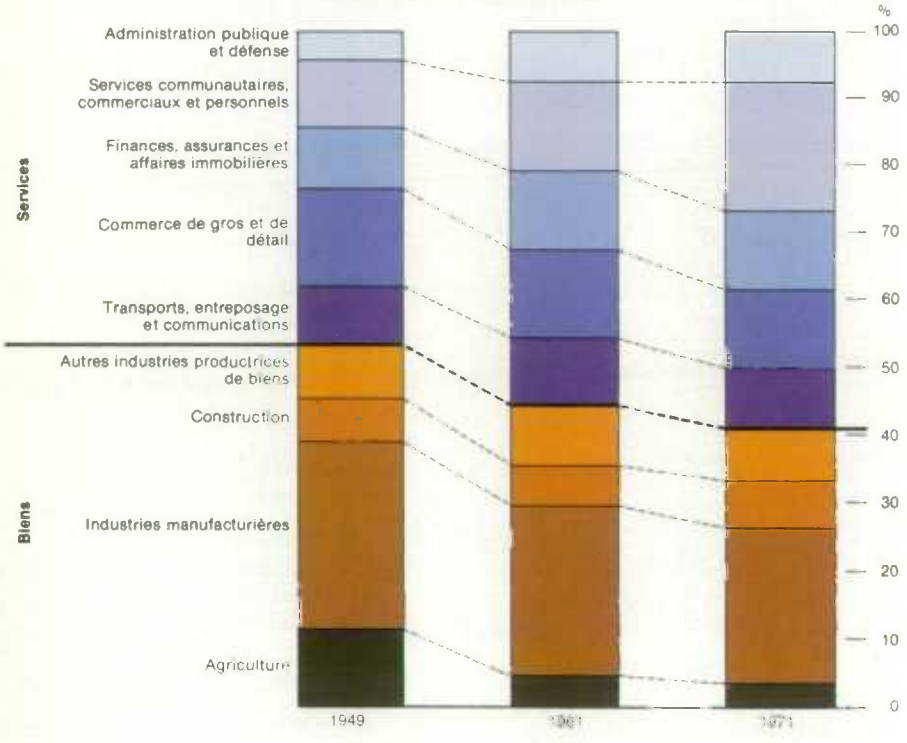

Raffinerie de pétrole à Montréal (Québec).

La croissance et l'évolution de l'activité économique de 1961 à 1971 doivent être envisagées dans la perspective d'une évolution globale de l'économie. Certains changements sont à très long terme et permanents, d'autres sont à court terme et temporaires.

Le changement le plus fondamental, qui se produit d'ailleurs non seulement au Canada mais aussi dans nombre d'autres pays industrialisés, est probablement le passage d'une économie de biens à une économie de services. Ce mouvement s'est amorcé avant que les statistiques ne viennent le mesurer. En 1949, par exemple, 53% de la production intérieure provenait des industries de biens; en 1971, la proportion était de 40%.

La transition s'est effectuée pour une bonne part lorsque la contribution relative des industries axées sur les ressources, en particulier de l'agriculture, à la production intérieure totale a diminué. La contribution de ces industries (agriculture, exploitation forestière, pêche, piégeage, mines, carrières et puits de pétrole) à la production intérieure totale est tombée de moitié entre 1949 et 1971 pour passer de 16.6% à 8.1%. L'importance relative des industries manufacturières a également baissé durant la même période, leur part ayant passé de 28% à 23%. Dans le secteur manufacturier, les industries de biens non durables ont accusé une baisse considérable, alors que les industries de biens durables ont affiché une augmentation résultant en partie de l'accroissement de la contribution des fabricants de pièces et accessoires d'automobile et des fabricants de produits électriques.

Usine de la Syncrude près de Fort McMurray (Alb.).

Le changement le plus marqué au niveau structurel est attribuable à la croissance relative de l'enseignement et des services annexes. L'apport de ces activités au produit intérieur total a plus que quadruplé, passant de 1.6% en 1949 à 6.5% en 1971, en raison surtout de la progression de l'enseignement postsecondaire.

Les services sanitaires et sociaux ont aussi connu une progression importante, leur part du produit intérieur total ayant passé de 2.3% en 1949 à 5.3% en 1971. Dans le cas des finances, assurances et affaires immobilières, la proportion a grimpé de 9.1% en 1949 à 12.0% en 1971; les services informatiques ont également ajouté à la croissance du secteur des services.

La période 1971-77

Cette période a débuté, en 1971, avec une production record en agriculture et des niveaux très élevés de production dans la fabrication de matériel de transport, en particulier de véhicules automobiles. Toutefois, l'agriculture a sensiblement régressé en 1972 et n'a pas fait particulièrement bonne figure en 1973, année où la production a atteint des niveaux élevés dans la plupart des secteurs de l'économie.

Le fléchissement marqué de l'activité amorcé en 1974 était attribuable pour une part au ralentissement de la croissance dans le groupe des services, mais surtout aux fortes baisses enregistrées dans les industries de biens. Sur une période d'un an, soit du premier trimestre de 1974 au premier trimestre de 1975, le taux de croissance des services est tombé de 5.9%, moyenne établie entre 1971 et 1974, à 2.5%; dans le cas des

industries de biens, le taux de croissance, qui était de 4.9% entre 1971 et 1974, a diminué de 5.3% durant cette même période.

Ce n'est qu'au dernier trimestre de 1975 qu'on a pu clairement constater une reprise de l'économie; la relance vigoureuse dans les industries de biens devait alimenter cette reprise jusqu'en mai 1976. Entre octobre 1975 et mai 1976, les industries de biens, le secteur des services et le produit intérieur total ont progressé de 8.7%, 2.6% et 4.9% respectivement.

Le ralentissement de la croissance entre mai 1976 et la fin de l'année provenait surtout de la baisse observée dans la construction non résidentielle, bien qu'un certain nombre d'autres industries aient également régressé durant cette période, notamment les pâtes et papiers, la fonte et l'affinage, la construction résidentielle et les industries de fabrication de matériel de transport.

Par ailleurs, les services ont affiché en général une croissance vigoureuse durant cette période. Le commerce de détail, les finances, assurances et affaires immobilières, et les services socio-culturels, commerciaux et personnels, qui interviennent ensemble pour 40% du produit intérieur total, ont affiché une forte croissance entre mai et décembre 1976.

Ni les industries de biens ni les industries de services n'ont fait montre de grande vigueur en 1977. Des baisses par rapport aux niveaux de 1976 ont été enregistrées dans l'agriculture, la pêche et la construction. La faiblesse inhabituelle du commerce et de l'administration publique a contrebalancé la croissance modérée enregistrée dans les finances, les industries manufacturières, la production d'électricité et d'autres industries.

Au premier plan, fonderie à Trail (C.-B.).

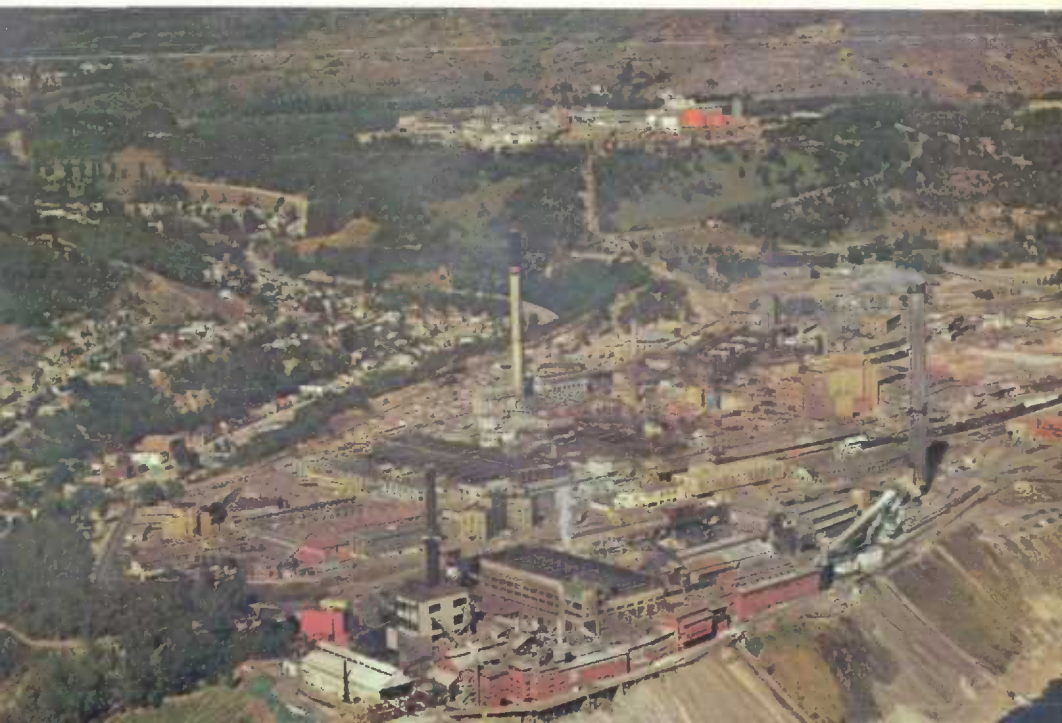

Dépenses d'investissement

La progression constante du revenu au Canada dépend, entre autres, de la capacité de production et de vente de biens et services. Cette capacité et son utilisation efficace sont elles-mêmes largement tributaires de l'importance de l'investissement «neuf» dans les mines, les usines, les magasins, les installations de production d'énergie, le matériel de communication et de transport, les hôpitaux, les écoles, les routes, les parcs, et de toutes autres formes d'investissement qui stimuleront la production de biens et services dans l'avenir.

Chaque année, les investissements font l'objet d'enquêtes périodiques dont les résultats paraissent sous forme de statistiques sur les dépenses au titre du logement, de la construction non résidentielle et des machines et du matériel. Une enquête sur les projets d'investissement est menée auprès d'environ 24.000 établissements, et en faisant les ajustements nécessaires pour tenir compte des établissements non enquêtés et non

1. Résumé des dépenses d'investissement et de réparation, par secteur, 1977[1] et 1978[2]

Secteur		Investissement			Investissement et réparation		
		Construction	Machines et matériel	Total partiel	Construction	Machines et matériel	Total
				(millions de dollars)			
Agriculture et pêche	1977	606.9	2,304.1	2,913.7	855.4	2,747.9	3,603.3
	1978	678.9	2,568.2	3,247.1	944.2	3,047.9	3,992.1
Forêts	1977	108.8	110.9	219.7	161.2	273.8	435.0
	1978	111.6	118.6	230.2	167.8	293.9	461.7
Mines, carrières et puits de pétrole	1977	2,872.3	1,163.0	4,035.3	3,248.3	2,049.4	5,297.7
	1978	2,971.3	851.1	3,822.4	3,379.9	1,774.2	5,154.1
Construction	1977	131.0	689.3	820.3	149.1	1,215.7	1,364.8
	1978	137.6	722.5	860.1	156.7	1,274.1	1,430.8
Industries manufacturières	1977	1,676.8	4,329.9	6,006.7	2,154.9	6,764.9	8,919.8
	1978	1,707.3	4,795.3	6,502.6	2,226.8	7,436.7	9,663.5
Services publics	1977	5,340.2	4,024.0	9,364.2	6,232.0	5,958.2	12,190.2
	1978	6,319.2	4,668.2	10,987.4	7,328.9	6,886.9	14,215.8
Commerce	1977	366.7	706.9	1,073.6	480.6	873.1	1,353.7
	1978	383.4	765.6	1,149.0	501.7	937.0	1,438.7
Finances, assurances et affaires immobilières	1977	1,679.9	236.1	1,916.0	1,803.6	274.4	2,078.0
	1978	1,828.7	278.3	2,107.0	1,966.0	319.1	2,285.1
Services commerciaux	1977	322.7	1,683.7	2,006.4	362.2	1,932.2	2,294.4
	1978	337.0	2,022.9	2,359.9	378.0	2,292.2	2,670.2
Institutions	1977	1,173.7	316.0	1,489.7	1,389.2	385.0	1,774.2
	1978	1,265.5	310.4	1,575.9	1,493.8	381.2	1,875.0
Ministères	1977	5,056.6	656.8	5,713.4	5,965.3	828.1	6,793.4
	1978	5,485.5	680.1	6,165.6	6,394.7	847.7	7,242.4
Logement	1977	10,931.8	—	10,931.8	12,950.5	—	12,950.5
	1978	10,943.3	—	10,943.3	13,183.8	—	13,183.8
Total	1977	30,270.1	16,220.7	46,490.8	35,752.3	23,302.7	59,055.0
	1978	32,169.3	17,781.2	49,950.5	38,122.3	25,490.9	63,813.2

[1] Dépenses réelles provisoires. [2] Prévisions révisées. – Néant ou zéro.

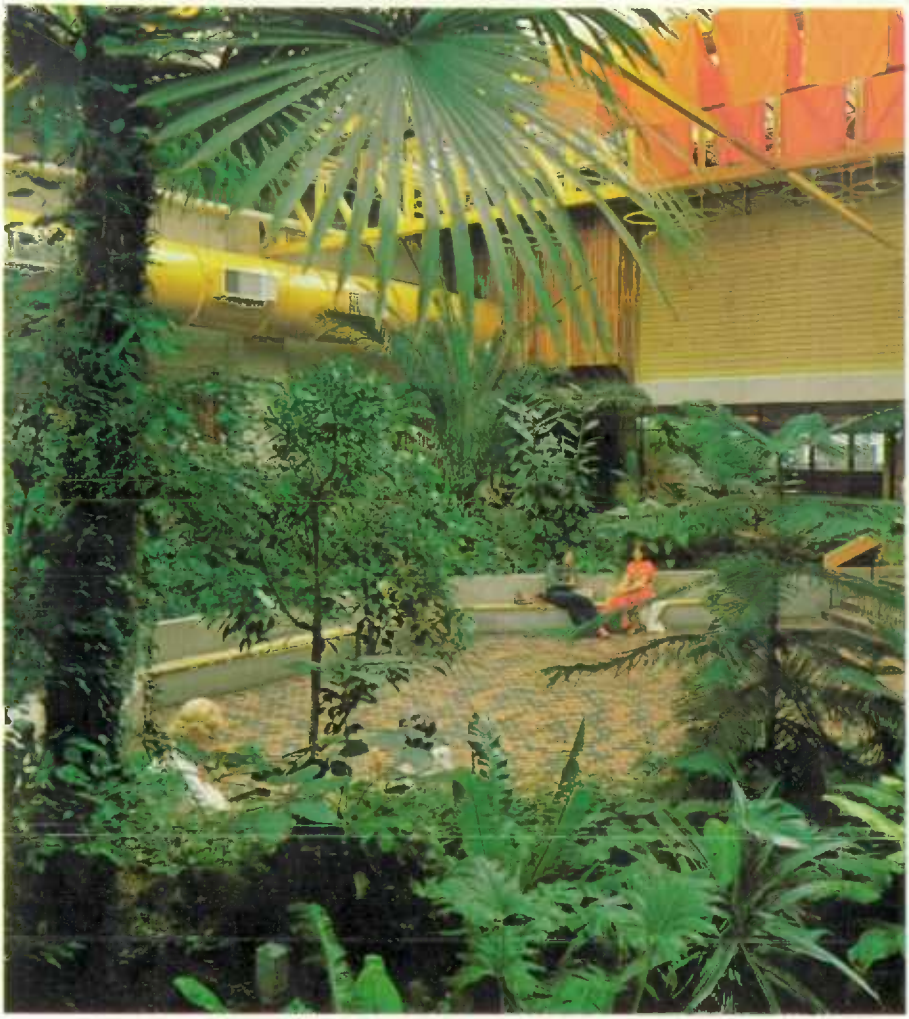

Le centre des congrès à Calgary (Alb.).

déclarants on assure la quasi-totalité de l'observation. Dans quelques domaines par exemple en agriculture, pêche et logement on établit des estimations des dépenses de façon indépendante en se fondant sur les tendances courantes et sur l'opinion d'experts.

Les renseignements sur les projets d'investissement permettent de connaître la situation du marché tant dans l'ensemble de l'économie que dans des secteurs particuliers. Comme ces dépenses interviennent pour une proportion importante et relativement variable de la dépense nationale brute, l'ampleur et la nature du programme d'investissement permettent de prévoir les pressions auxquelles seront soumises les capacités de production de l'économie pendant la période visée par l'enquête. En outre, les renseignements sur l'ampleur relative du programme

d'investissement projeté, tant pour ce qui concerne l'ensemble des activités économiques que chacune d'elles, révèlent la façon dont les chefs d'entreprise envisagent la demande future du marché par rapport à la capacité de production. Les dépenses de réparation non capitalisées au titre des constructions, des machines et du matériel sont également indiquées, mais séparément. En prenant en compte ces dépenses, on obtient une idée plus précise des ressources humaines et matérielles qu'exigera l'exécution du programme.

2. Résumé des dépenses d'investissement et de réparation, par province, 1977[1] et 1978[2]

Province ou territoire		Investissement			Investissement et réparation		
		Construction	Machines et matériel[3]	Total partiel	Construction	Machines et matériel	Total
		(millions de dollars)					
Région de l'Atlantique							
Terre-Neuve	1977	213.6	53.3	266.9	247.6	73.4	321.0
	1978	268.4	58.8	327.2	306.5	81.3	387.8
Île-du-Prince-Édouard	1977	42.5	7.9	50.4	54.2	9.9	64.1
	1978	45.7	9.8	55.5	58.1	12.1	70.2
Nouvelle-Écosse	1977	333.4	92.5	425.9	435.2	155.8	591.0
	1978	391.2	144.8	536.0	501.2	212.8	714.0
Nouveau-Brunswick	1977	405.8	133.9	539.7	460.9	165.9	626.8
	1978	424.5	215.3	639.8	484.6	251.5	736.1
Total, région de l'Atlantique	1977	995.3	287.6	1,282.9	1,197.9	405.0	1,602.9
	1978	1,129.8	428.7	1,558.5	1,350.4	557.7	1,908.1
Québec	1977	3,503.8	1,121.0	4,624.8	3,911.5	1,291.9	5,203.4
	1978	4,017.6	1,099.8	5,117.4	4,427.6	1,290.7	5,718.3
Ontario	1977	2,516.0	1,256.9	3,772.9	2,968.3	1,626.3	4,594.6
	1978	2,794.5	1,197.0	3,991.5	3,277.5	1,634.4	4,911.9
Région des Prairies							
Manitoba	1977	498.0	303.0	801.0	590.7	382.2	972.9
	1978	475.5	220.7	696.2	580.0	305.4	885.4
Saskatchewan	1977	502.1	275.0	777.1	580.3	380.7	961.0
	1978	614.5	264.3	878.8	708.9	389.5	1,098.4
Alberta	1977	971.9	346.5	1,318.4	1,109.0	492.4	1,601.4
	1978	1,222.3	398.9	1,621.2	1,372.3	572.6	1,944.9
Total, région des Prairies	1977	1,972.0	924.5	2,896.5	2,280.0	1,255.3	3,535.3
	1978	2,312.3	883.9	3,196.2	2,661.2	1,267.5	3,928.7
Colombie-Britannique	1977	1,294.9	422.8	1,717.7	1,518.5	569.0	2,087.5
	1978	1,479.8	406.7	1,886.5	1,719.8	573.5	2,293.3
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1977	127.5	19.4	146.9	147.3	26.9	174.2
	1978	135.4	23.3	158.7	150.6	30.9	181.5
Total, Canada	1977	10,409.5	4,032.2	14,441.7	12,023.5	5,174.4	17,197.9
	1978	11,869.4	4,039.4	15,908.8	13,587.1	5,354.7	18,941.8

[1] Dépenses réelles provisoires. [2] Prévisions révisées. [3] Les investissements en machines et matériel comprennent une estimation pour les «postes imputés aux dépenses d'exploitation» dans les totaux pour les industries manufacturières, les services publics et le commerce.

La tour de l'IBM à Vancouver (C.-B.).

Dépenses provinciales

Les dépenses indiquées pour chaque province ou territoire représentent la valeur des travaux de construction et des machines et du matériel acquis en vue d'être utilisés dans la province ou le territoire. Ces dépenses représentent un apport brut à l'équipement de la province ou du territoire, et reflètent l'activité économique de la région. Par ailleurs, elles peuvent également entraîner un accroissement de l'emploi et du revenu et ainsi profiter à d'autres régions. Par exemple, l'investissement de millions de dollars dans des usines et des biens d'équipement de l'Ouest canadien peut donner lieu à une activité intense dans les industries de production de machines en Ontario et au Québec et à des travaux de construction dans les provinces de l'Ouest.

Il y a lieu de noter qu'il est difficile de faire une répartition géographique précise des investissements antérieurs ou prévus, car bon nombre d'entreprises exerçant leur activité dans plusieurs provinces ne déclarent ni ne planifient leurs dépenses d'investissement en fonction du facteur géographique. Par conséquent, il a fallu faire des répartitions approximatives dans bien des cas, par exemple pour les investissements dans le matériel roulant des sociétés ferroviaires, les navires, les aéronefs et certains autres éléments.

L'Ark, dans l'Île-du-Prince-Édouard, doit servir à capter l'énergie éolienne et solaire pour assurer au bâtiment chaleur, éclairage, ventilation et pompage de l'eau.

Unités de camp relocalisables en voie de construction au Alberta.

Habitation

La Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), en tant qu'agent du gouvernement fédéral, a pour objectif de s'assurer que tous les citoyens canadiens ont accès à un logement convenable à des prix abordables et dans un cadre de vie satisfaisant. A cette fin, elle applique la Loi nationale sur l'habitation (LNH), qui prévoit une aide financière pour encourager la production de nouvelles habitations et l'aménagement des terrains et services requis, pour permettre aux personnes à revenu modique de se procurer un logement qui leur serait autrement inaccessible, et pour aider à l'amélioration de logements et de quartiers.

Pour s'acquitter du rôle qui lui est dévolu aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, la SCHL exerce différentes fonctions: elle prête des deniers publics aux propriétaires d'habitations, aux entrepreneurs en logements locatifs, aux sociétés sans

Vue aérienne d'un camp de roulottes à Fort McMurray (Alb.).

Bogotville (Qué.).

but lucratif, aux coopératives et aux administrations provinciales et municipales; elle assure des prêts hypothécaires consentis par le secteur privé; et elle engage des fonds, de concert avec les gouvernements provinciaux, dans des projets d'habitation et d'aménagement de terrains. Elle exerce ces mêmes fonctions à l'égard d'autres institutions financières, mais en se soumettant aux contraintes législatives et réglementaires établies par le Parlement et le gouvernement. Elle agit en outre comme agent direct du gouvernement fédéral dans l'application des dispositions de la LNH concernant les subventions et les contributions. La LNH prévoit ce genre d'aide qui se rattache essentiellement au rôle d'institution financière de la SCHL en matière de prêt, d'assurance et d'investissement.

Nouvelles maisons en rangée à Regina (Sask.)

De la recherche expérimentale, particulièrement sur l'habitation dans le Nord, est effectuée à l'Université du Manitoba. Ces premiers modèles expérimentaux canadiens sont construits avec des billes de bois couchés dans le mortier.

Le budget de la SCHL pour 1977 prévoyait $1,819 millions sous forme de prêts et placements. La majeure partie de cette somme, soit $1,240 millions, était destinée à l'habitation, et $408 millions à l'aménagement de terrains et aux services d'eau et d'égouts. La restauration de quartiers, y compris la remise en état de logements, devait absorber $134 millions. Le reste, $37 millions, devait servir entre autres à l'acquisition de terrains et à l'amélioration des biens immobiliers de la SCHL.

Lunenburg (N.-É.) a célébré son 225e anniversaire en juin 1978.

Le montant de $1,355 millions affecté aux prêts et placements en 1977 était de $464 millions inférieur au montant approuvé pour l'année. Plusieurs facteurs expliquent cette sous-utilisation, en particulier la réduction de la construction de logements à caractère social. Un autre facteur important a été la décision de la SCHL de n'accorder des prêts qu'à des projets sur le point d'être mis à exécution et pour lesquels elle disposerait de la documentation nécessaire avant le 30 novembre 1977, afin de permettre le traitement adéquat des demandes durant l'année civile.

Contrairement à l'année précédente, qui avait été marquée par le lancement du programme Action Logement Canada et par des modifications sensibles des tendances concernant l'ampleur de l'activité et la hausse du prix des maisons, 1977 a été une période de consolidation. Le nombre de mises en chantier, qui avait atteint le niveau record de 273,203 en 1976, est tombé à 245,724, alors que le nombre d'achèvements s'est fixé à 251,789 au lieu de 236,249 l'année précédente.

Sur les 245,724 logements mis en chantier en 1977, 120,281 ont bénéficié d'une forme quelconque d'aide en vertu de la LNH, y compris de l'assurance prêts. Ce chiffre comprenait 15,616 logements sociaux, dont certains construits par des groupes et des coopératives sans but lucratif, tous à l'intention des personnes à revenu modique. Les 104,665 autres logements mis en chantier grâce à une aide de la LNH étaient destinés aux personnes appartenant aux mêmes groupes de revenu, mais financés pour une bonne part par le secteur privé.

Fabrique de clôtures à Moncton (N.-B.).

Industries manufacturières

Les industries manufacturières sont le principal secteur de production de biens au Canada. Vu l'importance de leur contribution à la croissance de la productivité nationale, leur forte demande de biens d'équipement et leur apport sur le plan des exportations, elles jouent un rôle clé dans l'économie.

D'après l'estimation d'un sondage mensuel auprès des ménages, les industries manufacturières employaient 1,891,000 personnes en 1977, sur un total de 8,776,000 pour l'ensemble des branches d'activité. Cette enquête ménages donne une estimation un peu plus élevée que l'enquête mensuelle sur les salariés, qui indiquait une moyenne de 1,745,400 personnes pour 1977. (La différence semble provenir du fait qu'un certain nombre de salariés de sociétés manufacturières ne travaillent pas dans des entreprises classées dans le secteur manufacturier par l'enquête auprès des employeurs.)

Les résultats provisoires d'une autre enquête mensuelle révèlent que les fabricants canadiens ont expédié en 1977 pour $109.8 milliards de leurs propres produits, soit une augmentation de 11.9% par rapport à 1976. (L'indice annuel moyen des prix de vente dans l'industrie manufacturière a progressé de 7.6% au cours de la même période, et l'indice annuel moyen de la production industrielle a augmenté de 3.4%.)

Il n'existe pas de mesure exacte des exportations manufacturières, mais si l'on considère que les demi-produits et les produits finals constituent un équivalent approximatif des produits manufacturés, en 1977 les produits manufacturés ayant été transformés au Canada correspondaient à environ $7 sur $10 d'exportations. Les exportations canadiennes de demi-produits se chiffraient à $14.9 milliards, de même que les exportations de produits finals. Cette égalité traduit bien l'importance des produits industriels destinés à l'exportation.

Usine de tubes en plastique à Granby (Qué.).

Toutefois, la valeur des produits finals—qui correspondent en gros aux biens ayant subi un haut degré de transformation, même s'ils comprennent certains produits non manufacturés—était 21.2 fois plus élevée qu'en 1961 ($706 millions), et la valeur des demi-produits était cinq fois plus élevée qu'en 1961 ($2,916 millions). Cet écart témoigne bien de la croissance des secteurs manufacturiers qui produisent des biens d'un plus haut degré de transformation. Pour diverses raisons, ces valeurs ne peuvent être rigoureusement comparées à la valeur globale des expéditions des industries

3. Statistique des industries manufacturières, certaines années entre 1920 et 1977

Année	Établissements	Effectifs	Traitements et salaires	Valeur ajoutée par l'activité manufacturière	Valeur des expéditions de produits de propre fabrication[1]
				(milliers de dollars)	
1920	22,532	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	22,216	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	23,780	468,658	436,248	919,671	1,954,076
1939	24,805	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	28,483	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	35,792	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	38,107	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	38,028	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1955	38,182	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	37,428	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	33,551	1,340,948	4,778,040	..	21,452,343
1958	32,446	1,272,686	4,758,614	9,454,954	21,434,815
1959	32,075	1,287,809	5,030,128	10,154,277	22,830,827
1960	32,852	1,275,476	5,150,503	10,371,284	23,279,804
1961	33,357	1,352,605	5,701,651	10,434,832	23,438,956
1962	33,414	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	33,119	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	33,630	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	33,310	1,570,299	7,822,925	14,927,764	33,889,425
1966	33,377	1,646,024	8,695,890	16,351,740	37,303,455
1967	33,267	1,652,827	9,254,190	17,005,696	38,955,389
1968	32,643	1,642,352	9,905,504	18,332,204	42,061,555
1969	32,669	1,675,332	10,848,341	20,133,593	45,930,438
1970	31,928	1,637,001	11,363,712	20,047,801	46,380,935
1971	31,908	1,628,404	12,129,897	21,737,514	50,275,917
1972	31,553	1,676,130	13,414,609	24,314,751	56,234,663
1973	31,145	1,751,066	15,220,033	28,825,008	66,779,710
1974	31,535	1,785,977	17,556,982	35,084,752	82,455,109
1975	30,100	1,741,545	19,160,174	36,139,301	88,460,358
1976[2]	29,052	1,741,800	21,794,329	39,865,797	98,083,595
1977	..	1,775,400[3]	24,140,000[3]	44,630,000[4]	109,804,000[5]

[1] Avant 1952, les données représentent la valeur brute de la production. [2]Chiffres provisoires. [3]D'après les enquêtes mensuelles sur l'emploi et les gains. [4]Estimation. [5]D'après les enquêtes mensuelles sur les expéditions manufacturières. ..Chiffres non disponibles. Nota: Les données à compter de 1957 ont été établies d'après l'édition révisée de la CAE et le nouveau concept d'établissement. Les effectifs à compter de 1961 ont été établis pour l'activité totale des industries manufacturières.

Poste de montage et de soudure d'une usine de canalisations en spirale à grand diamètre à Edmonton (Alb.)

manufacturières; elles donnent néanmoins une idée de l'ampleur des exportations exprimées sous forme d'expéditions. La production destinée à l'exportation serait beaucoup plus élevée s'il était possible d'utiliser une mesure de la valeur ajoutée exportée par les industries manufacturières canadiennes, du fait que les expéditions globales de ces dernières comportent nécessairement un élément de double compte en raison des échanges entre fabricants.

La majeure partie de l'activité manufacturière au Canada est hautement mécanisée, et c'est pourquoi le secteur manufacturier constitue un important débouché pour les biens d'équipement. Cette situation provient notamment du fait que de nombreuses industries de transformation des ressources naturelles ne peuvent être que des industries de capital, soit des industries qui utilisent beaucoup de machines, de matériel et de bâtiments en proportion de la main-d'œuvre. Les industries produisant des biens d'un haut degré de fabrication comme les machines et les automobiles voient leur importance croître sans cesse. En outre, comme un niveau de vie élevé commande des salaires élevés, les entreprises cherchent à garder leurs effectifs au strict minimum, ce qui donne souvent lieu à un accroissement de la mécanisation.

D'après les résultats d'une enquête sur les intentions d'investissement, on prévoyait qu'en 1977 l'industrie manufacturière interviendrait pour 27% des investissements des entreprises et des administrations publiques dans les machines et matériels neufs. Il va sans dire que ces dépenses représentent non seulement un accroissement de la capacité de production, mais aussi une «intensification» du capital (augmentation de l'équipement par salarié ou par unité de produit).

La croissance du capital comme facteur de production explique sans doute au premier chef la hausse de la productivité du salarié dans l'industrie manufacturière. Entre 1961 et 1977, on a observé dans ce secteur un taux moyen d'accroissement du volume de la production de 3.9% par heure-personne travaillée.

La principale industrie manufacturière en 1977, si l'on considère la valeur des expéditions de ses propres produits, était l'industrie automobile, dont la valeur totale des expéditions s'établissait à $8.4 milliards, soit environ $1.3 milliard de plus qu'en 1976; les prix et la production ont tous deux augmenté de 8% durant l'année. Les exportations canadiennes de produits automobiles vers les États-Unis se sont accrues de façon soutenue, cette industrie figurant pour une proportion croissante des échanges commerciaux.

Au deuxième rang en 1977 venait l'industrie du raffinage du pétrole dont la valeur des expéditions, évaluée à $8.2 milliards, représentait une augmentation de $1.4 milliard par rapport à l'année précédente. Il s'est produit ces dernières années des hausses considérables des prix dans cette industrie en vue d'atteindre les prix du marché mondial. Les usines de pâtes et papiers occupaient le troisième rang avec des expéditions de $6.7 milliards, soit une augmentation d'environ $700 millions par rapport à 1976. Le produit intérieur réel de l'industrie s'est accru de 5% par rapport à 1976, augmentation de faible envergure du fait des grèves générales survenues en 1975 et durant les premiers mois de 1976 et qui ont artificiellement dégonflé la production pour ces deux années.

Sept industries ont réalisé en 1977 des expéditions dont la valeur se situait entre $2 et plus de $4 milliards; ce sont, par ordre décroissant: abattage et conditionnement de la viande, $4.3 milliards; scieries et ateliers de rabotage, $3.9 milliards; sidérurgie, $3.8 milliards; pièces et accessoires pour véhicules automobiles, $3.8 milliards; industrie laitière, $3.1 milliards; fabricants de machines et matériel divers, $2.6 milliards; et industries alimentaires diverses, $2.1 milliards. Dix industries ont enregistré des expéditions se situant entre $1 et $2 milliards: fonte et affinage, $1.8 milliard; emboutissage et matriçage des métaux, $1.7 milliard; impression commerciale, $1.6 milliard; fabrication d'aliments pour animaux, $1.5 milliard; fabricants de produits chimiques industriels (organiques), $1.4 milliard; fabricants de matériel de télécommunication, $1.3 milliard; fabricants de matières plastiques, $1.2 milliard; édition et impression, $1.2 milliard; fabricants de matériel électrique industriel, $1.1 milliard; et fabricants de vêtements pour hommes, $1.1 milliard. Ces estimations provisoires sont le résultat d'une enquête mensuelle sur les expéditions, les stocks et les commandes des industries manufacturières et sont sujettes à révision d'après les résultats du recensement annuel des manufactures.

Une nouvelle enquête trimestrielle sur les perspectives dans le monde des affaires récemment mise au point par Statistique Canada permet de résoudre certains problèmes relatifs à la prévision des variations dans le secteur manufacturier en demandant à la direction des entreprises de fournir des évaluations qualitatives. Une récente enquête a révélé qu'en avril 1978, des répondants représentant 87% des expéditions de produits manufacturés prévoyaient pour les trois prochains mois une hausse du volume de la production supérieure ou à peu près comparable à celle du trimestre précédent. Il s'agissait là d'une augmentation de 9 points par rapport aux prévisions provenant de l'enquête effectuée en janvier de la même année. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée demeurait une source importante de difficultés de production pour 9% des répondants, au lieu de 6% le trimestre précédent.

Les quatre principales entreprises ou groupes d'entreprises comptaient 148 établissements manufacturiers en 1974 et figuraient pour 7.8% de l'ensemble des expéditions des fabricants, 7.2% de la valeur ajoutée par l'activité manufacturière et 5.5% des effectifs. Les 16 principales entreprises justifiaient d'environ 22% des expéditions. (Ces chiffres ne paraissent pas tous les ans, contrairement à ceux sur la

Rouleaux de feuilles de métal en instance d'expédition à une usine de Toronto (Ont.)

taille des établissements.) En 1976, l'établissement manufacturier moyen a expédié des produits de propre fabrication pour une valeur de $3.4 millions et employait environ 60 personnes. Ces moyennes sont toutefois affectées par le grand nombre de petits établissements exploités par des entrepreneurs locaux ou régionaux dans nombre d'industries. En fait, 50.5% de la main-d'œuvre totale des industries manufacturières se trouvait dans des établissements de 200 personnes ou plus et, en 1975, 153 établissements manufacturiers comptaient plus de 1,000 personnes à leur service.

La proximité des États-Unis, l'intérêt manifesté par les entreprises étrangères pour les demi-produits destinés à leur industrie et la rentabilité générale du secteur manufacturier canadien pendant nombre d'années ont amené les sociétés étrangères à investir des sommes considérables dans ce secteur. Une analyse spéciale faite dans le cadre du recensement des manufactures a cependant révélé qu'en 1974, les entreprises contrôlées par des intérêts canadiens employaient néanmoins 57.1% des travailleurs de l'industrie manufacturière; la proportion de la valeur manufacturière ajoutée était un peu moindre, soit 50.7%.

En 1977, les bénéfices des entreprises constituées en corporations dans le secteur manufacturier représentaient 6.1% des recettes totales, avant les impôts et certains postes extraordinaires. Selon une estimation provisoire établie en février 1978, les salaires et traitements hebdomadaires moyens dans les industries manufacturières canadiennes se chiffraient à $274.44.

Commerce

Commerce intérieur

On entend habituellement par canaux de distribution les moyens par lesquels les biens et les services sont acheminés du producteur à l'utilisateur final. Au Canada, ces canaux englobent trois secteurs distincts de l'économie intérieure: commerce de détail, commerce de gros et services communautaires, commerciaux et personnels. De façon générale, l'exploitation commerciale s'exerce dans l'un ou l'autre de ces secteurs, mais il arrive qu'elle en recouvre deux et parfois trois (les succursales de vente des fabricants et les coopératives, par exemple, peuvent faire de la vente de gros ou de détail ou les deux).

Les canaux de distribution évoluent constamment. Dans le commerce de détail et les services, le volume d'affaires des entreprises en association volontaire augmente rapidement. Les centres commerciaux planifiés ont un taux de croissance plus lent que dans le passé mais ils n'en continueront pas moins à se multiplier dans les banlieues, alors qu'au cœur des villes les marchands des quartiers des affaires s'établissent dans de nouvelles galeries marchandes et des ensembles multicommerciaux à plusieurs étages. Les produits et services offerts au détail se diversifient de plus en plus, et l'exploitation commerciale continue à gagner de nouveaux domaines et à prendre de nouvelles formes (centres d'amélioration de l'habitation et magasins de vente par catalogue entre autres).

Cette évolution s'accompagne d'une diversification croissante des genres d'entreprises et de services spécialisés – dont certains n'existaient même pas il y a 10 ans – qui répondent aux besoins variés de l'entreprise moderne. Bien que tous les secteurs de l'économie soient en cause, c'est dans celui des services que le mouvement est le plus marqué. D'une part, l'accroissement du revenu et du temps de loisirs a contribué à l'augmentation considérable des ventes de services (et de biens) de nature récréative; d'autre part, le caractère de plus en plus spécialisé de la commercialisation a entraîné l'essor des services de traitement des données, des bureaux d'études de marché, des maisons de relations publiques, des services de listes d'adresses et d'autres entreprises-conseil en commercialisation et en gestion.

Commerce de détail

En 1977, les ventes au détail ont atteint $61,651 millions, soit une hausse de 7.8% par rapport à 1976. Pendant la période 1972-77, pour laquelle on dispose de données correspondantes, elles se sont accrues de 80.8%. Les plus fortes hausses durant cette période ont été enregistrées en Alberta (117.2%), au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (114.6%) et en Saskatchewan (88.4%), et les plus faibles en Ontario et au Manitoba (73.9% et 68.0% respectivement). Bien que l'Ontario et le Québec continuent de figurer pour près des deux tiers des ventes au détail au Canada, leur part du marché diminue depuis nombre d'années; elle se situait à 62.1% en 1977.

Le marché à Montréal (Qué.). →

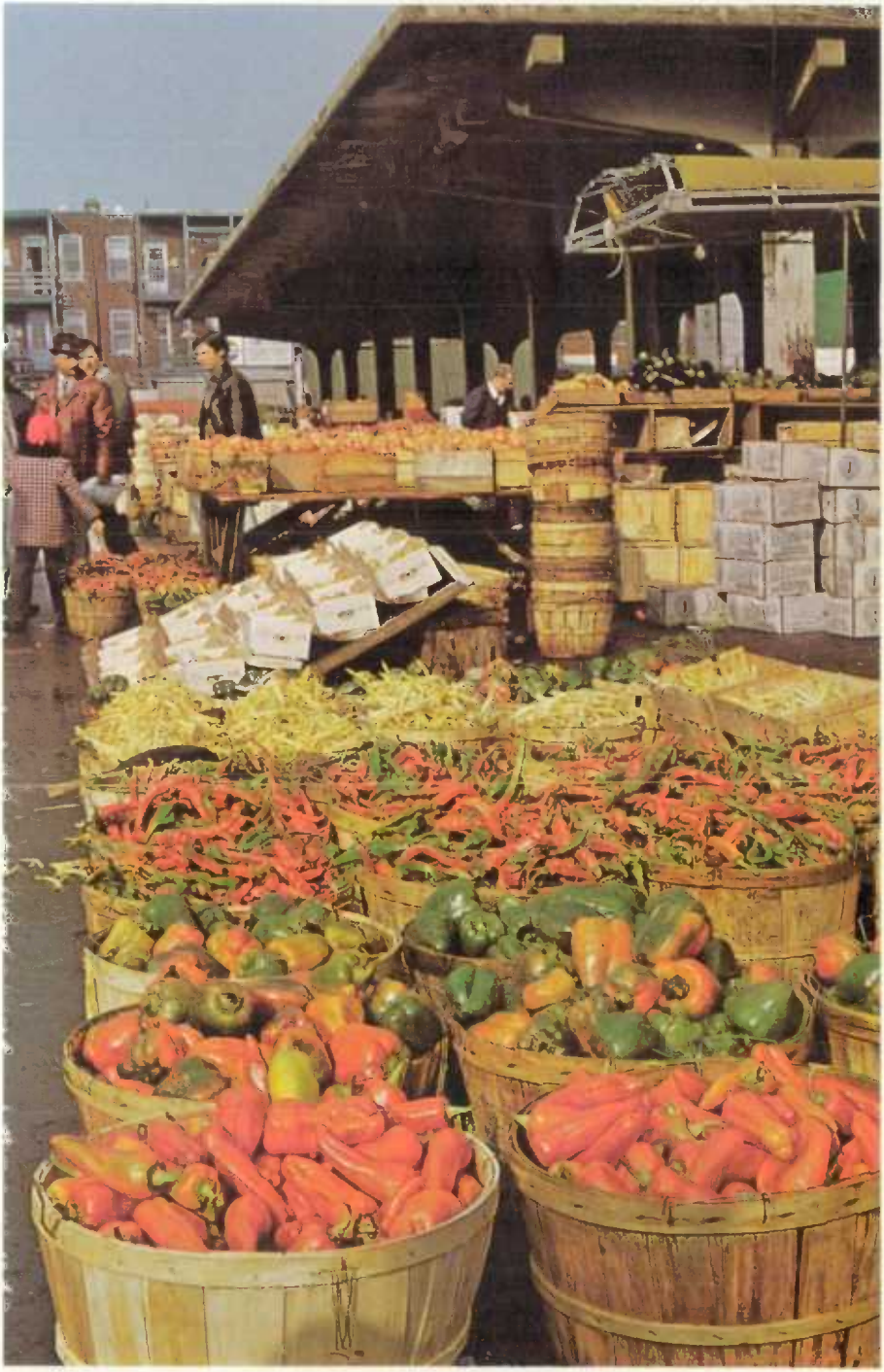

1. Statistique sommaire du commerce de détail, 1972 et 1977

Genre de commerce et province	1972			1977		
	Magasins à succursales	Magasins indépendants	Tous magasins	Magasins à succursales	Magasins indépendants	Tous magasins
	(millions de dollars)					
Genre de commerce						
Épicerie-boucherie	4,166	2,035	6,201	8,193	3,250	11,443
Épicerie, confiseries et articles divers	244	1,276	1,520	446	2,482	2,928
Tous autres magasins d'alimentation	60	660	720	99	942	1,041
Grands magasins	3,714	—	3,714	6,941	—	6,941
Marchandises diverses	887	236	1,123	1,269	384	1,653
Magasins généraux	123	550	673	343	863	1,206
Bazars	518	155	673	681	211	892
Marchands de véhicules automobiles	95	6,145	6,240	145	11,605	11,750
Marchands de voitures d'occasion	—	119	119	—	211	211
Stations-service	297	1,945	2,242	864	3,393	4,257
Garages	—	445	445	—	815	815
Pièces et accessoires d'automobile	145	590	735	166	1,025	1,191
Vêtements pour hommes	104	412	516	259	507	766
Vêtements pour femmes	294	345	639	585	511	1,096
Vêtements pour la famille	148	320	468	397	461	858
Chaussures particulières	30	25	55	27	34	61
Chaussures pour la famille	163	149	312	320	219	539
Quincailleries	87	346	433	109	559	668
Ameublement	87	363	450	146	765	931
Appareils ménagers	35	120	155	42	194	236
Meubles, téléviseurs, radios et appareils	102	247	349	134	369	503
Pharmacie, médicaments brevetés et produits de beauté	187	840	1,027	422	1,445	1,867
Librairies et papeteries	33	94	127	120	162	282
Fleuristes	7	120	127	11	217	228
Bijouteries	101	160	261	229	305	534
Articles et accessoires de sport	8	331	339	80	650	730
Accessoires personnels	88	431	519	232	657	889
Tous autres magasins	2,068	1,857	3,925	3,757	3,377	7,134
Total, tous magasins	13,791	20,316	34,107	26,017	35,634	61,651
Province						
Terre-Neuve	219	419	638	440	696	1,136
Île-du-Prince-Édouard	51	105	156	100	186	286
Nouvelle-Écosse	438	664	1,102	846	1,091	1,937
Nouveau-Brunswick	365	527	892	657	908	1,565
Québec	2,704	5,908	8,612	5,178	10,380	15,558
Ontario	5,880	7,178	13,058	10,791	11,920	22,711
Manitoba	653	843	1,496	1,187	1,346	2,513
Saskatchewan	449	914	1,363	895	1,674	2,569
Alberta	1,215	1,513	2,728	2,628	3,299	5,927
Colombie-Britannique	1,777	2,210	3,987	3,234	4,054	7,288
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	40	35	75	81	80	161

– Néant ou zéro. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

La rue Yonge à Toronto (Ont.)

L'augmentation la plus considérable des ventes pour la période 1972-77, par genre de commerce, a été enregistrée par les librairies et papeteries (121.8%), suivies de près par les magasins d'articles de sport (115.2%), les magasins de meubles (106.8%), les bijouteries (104.5%), les épiceries, magasins de confiseries et d'articles divers (92.7%) et les stations-service (89.9%). Aucun genre de commerce n'a perdu du terrain entre 1972 et 1977, mais plusieurs ont accusé des augmentations sensiblement inférieures à la moyenne, par exemple les magasins de chaussures spécialisées, les bazars, les magasins de meubles, téléviseurs, radios et appareils électriques, les magasins de marchandises diverses, les magasins de vêtements pour hommes et les magasins d'appareils électroménagers.

Les plus grandes parts du marché de détail en 1977 étaient détenues par les marchands d'automobiles (19.1% du total des ventes) et les épiceries-boucheries (18.6%). Si l'on ajoute à ces ventes celles des autres magasins d'alimentation, des vendeurs de voitures d'occasion, des stations-service, des garages et des magasins d'accessoires automobiles, on constate que plus de la moitié (54.6%) de chaque dollar dépensé par le consommateur canadien en 1977 a servi à acheter des aliments, des automobiles ou des services automobiles. La prise en compte des magasins vendant surtout des vêtements et des chaussures—autres nécessités de la vie—n'ajouterait que 9.9% au total. Un seul autre genre de commerce, le grand magasin, a enregistré un chiffre de ventes élevé; il a réalisé 11.3% des ventes au détail, soit une légère augmentation par rapport à 10.9% en 1972.

Au niveau du commerce de détail, les magasins à succursales (exploitations d'au moins quatre magasins de même genre et de même appartenance juridique) et les détaillants indépendants se font concurrence. La position commerciale des magasins à succursales, qui s'est améliorée lentement mais sûrement au cours des années, s'est

encore raffermie entre 1972 et 1977. En 1972, les magasins à succursales figuraient pour 40.4% du total des ventes au détail; en 1973, la proportion est passée à 40.8%, l'année suivante à 42.2%, et en 1977 elle s'est maintenue à 42.2%. Cette augmentation est attribuable en partie à la progression relativement forte des ventes des grands magasins (tous classés comme magasins à succursales). Abstraction faite de ces derniers dans les ventes des magasins à succursales et dans l'ensemble des ventes au détail, la part du marché des magasins à succursales s'établit à 33.2% en 1972 et 34.9% en 1977.

Entre 1972 et 1977, la part du marché représentée par les magasins à succursales a augmenté dans 14 des 28 genres de commerces pour lesquels on dispose de données (tous autres magasins compris), et elle a diminué dans 11. Les magasins à succursales figuraient pour la moitié au moins du total des ventes des grands magasins, dont tous les établissements sont classés comme succursales (100%), des magasins de marchandises diverses (76.8%), des bazars (76.3%), des épiceries-boucheries (71.6%), des magasins de chaussures pour la famille (59.3%), des magasins de vêtements pour femmes (53.4%) et de tous les autres magasins (52.7%).

Les détaillants indépendants ont enregistré une augmentation des ventes de 75.4% pour la période 1972-77. Les genres de commerces où s'est accrue, même légèrement, leur part du marché comprennent les magasins de marchandises diverses, les bazars, les marchands d'automobiles, les magasins de pièces et accessoires automobiles, les magasins de chaussures spécialisées, les quincailleries, les magasins de meubles, les magasins d'appareils électroménagers, téléviseurs, radios et appareils électriques, et les fleuristes.

Vente directe

Les magasins de détail ne rendent compte que d'une part, la plus importante cependant, du volume total des achats effectués par les consommateurs. D'autres

Magasin de bonbons à Vancouver (C.-B.)

canaux de distribution tout à fait différents, soit les services de vente directe, les distributeurs automatiques et les librairies de campus, ont enregistré des ventes de $1,944.8 millions en 1976. Sur ce total, les ventes directes réalisées par les fabricants, importateurs, grossistes, services de vente par correspondance, éditeurs de livres, journaux et magazines, et autres services spécialisés figuraient pour $1,593.4 millions, soit 4.1% des ventes réalisées par des genres comparables de magasins de détail. De plus, les exploitants de distributeurs automatiques ont déclaré des ventes totales de $269.4 millions en 1976 et les librairies de campus, de $82.0 millions pour l'année scolaire 1976-77.

L'enquête de 1976 sur la vente directe au Canada révèle que la majeure partie des ventes «hors magasin» s'effectue par démarchage, c'est-à-dire le porte-à-porte. Les ventes par démarchage de produits comme les cosmétiques et bijoux de toilette, les produits laitiers, les journaux et les appareils électroménagers représentaient 59.1% du total des ventes directes. Les ventes de services de rembourrage et de réparation de meubles, de meubles, d'aliments congelés et d'appareils électroménagers dans les salles de montre ou les locaux des fabricants figuraient pour 18.8%; les ventes par la poste de livres, disques, magazines et journaux figuraient pour 16.1% et les canaux restants pour 6.0%.

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation désigne les avances, sous forme d'argent comptant, de produits ou de services, consenties à des individus ou à des ménages à des fins personnelles (non commerciales), par l'usage autorisé de cartes de crédit, de billets à ordre ou d'accords de ventes conditionnelles, en échange d'une promesse de paiement ultérieur, généralement par versements. Les statistiques sur les dettes des consommateurs ne comprennent pas les prêts entièrement garantis, les prêts pour l'amélioration d'habitations, les hypothèques sur le logement, ni les prêts entre

particuliers, les honoraires à payer aux médecins, dentistes, avocats et autres membres des professions libérales, ou le crédit consenti par des clubs et des établissements de services personnels.

Comme l'indique le tableau 2, la nature du crédit à la consommation et la part du marché des diverses institutions et organisations financières et commerciales se sont sensiblement modifiées depuis 1960. (En 1960, l'encours du crédit à la vente directement affecté à l'acquisition de biens et services se chiffrait à $1,889 millions, soit 47% de l'encours total évalué à $4,021 millions.) En 1977, il a grimpé à $4,530 millions, mais ce montant ne représente maintenant que 14.5% de l'encours total évalué à $31,292 millions. La préférence des consommateurs pour le crédit sous forme d'argent comptant a porté cette catégorie à $26,762 millions, les 85.5% restants de l'encours. A l'heure actuelle la plus grande part de l'encours total du crédit à la consommation, soit près de 60%, est détenue par les banques à charte, dont les créances ont augmenté de 19.2% en 1977 pour atteindre $18,731 millions en fin d'année. L'encours relatif aux prêts comptant et au financement des ventes détenu par les sociétés de financement des ventes et de prêts à la consommation a diminué de 3.7% pour se fixer en fin d'année à $2,763 millions.

Commerce de gros

Les grossistes ont pour fonction principale d'acheter des marchandises pour les revendre aux détaillants, aux exploitants agricoles aux fins de la production

2. Crédit à la consommation au Canada: encours selon certains groupes de prêteurs et certaines fins d'année

Prêteurs et genres de crédit	1960	1965	1970[r]	1975[r]	1976	1977	Taux de variation 1976-77
	(millions de dollars)						%
Sociétés de financement des ventes et de prêts à la consommation							
Crédit à tempérament	886	1,198	1,136	1,156	1,134	1,096	−3.4
Prêts en espèces de moins de $1,500	392	628	525	252	235	208	−11.5
Prêts en espèces de plus de $1,500	100	348	1,190	1,504	1,500	1,459	−2.7
Prêts personnels des banques à charte	857	2,241	4,663	13,175	16,177	18,731	+15.8
Prêts personnels des banques d'épargne du Québec	6	16	22	58	72	87	+20.8
Prêts sur police des sociétés d'assurance-vie	344	411	759	1,149	1,232	1,282	+4.1
Caisses d'épargne et de crédit et caisses populaires	433	813	1,493	3,243	3,884	4,627	+19.1
Grands magasins et autres détaillants	960	1,313	1,551	2,418	2,519	2,628	+4.3
Autres délivreurs de cartes de crédit	43	72	186	338	317	352	+11.0
Services publics	–	99	155	295	381	454	+19.2
Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires	–	–	–	199	287	368	+28.2
Total	4,021	7,140	11,680	23,787	27,738	31,292	+12.8

– Néant ou zéro. [r]Chiffres rectifiés.

3. Ventes estimées des grossistes, 1976 et 1977

Groupe de commerces	Ventes		Taux de variation
	1976	1977	1976-77
	(millions de dollars)		%
Total, tous commerces	49,987,473	55,575,608	+11.2
Commerces de biens de consommation	23,374,042	25,549,802	+9.3
Pièces et accessoires d'automobile	3,197,059	3,328,360	+4.1
Véhicules automobiles	941,491	1,218,245	+29.4
Médicaments et produits pharmaceutiques divers	1,023,810	1,088,028	+6.3
Vêtements et accessoires	473,925	505,423	+6.7
Chaussures	100,309	113,726	+13.4
Autres textiles et accessoires vestimentaires	991,444	988,218	−0.3
Appareils électroménagers	1,057,745	1,072,800	+1.4
Tabac, confiseries et boissons gazeuses	2,198,175	2,769,455	+26.0
Fruits et légumes frais	825,823	933,163	+13.0
Viandes et produits laitiers	1,119,946	1,195,732	+6.8
Revêtements de sol	443,609	464,829	+4.8
Épicerie et spécialités alimentaires	7,394,438	8,000,582	+8.2
Quincaillerie	1,080,145	1,141,038	+5.6
Autres biens de consommation	2,526,123	2,730,202	+8.1
Commerces de produits industriels	26,613,431	30,025,805	+12.8
Charbon et coke	69,931	77,564	+10.9
Grain	4,440,101	6,104,713	+37.5
Fournitures pour câblages électriques, matériaux, appareils et matériel de construction	863,605	934,669	+8.2
Autres matériaux et fournitures de construction, bois d'œuvre compris	6,548,967	6,926,086	+5.8
Machines agricoles	2,300,052	2,193,354	−4.6
Matériel et fournitures pour l'industrie et les transports	4,753,658	5,310,960	+11.7
Matériel et fournitures pour le commerce, les institutions et les services	1,063,502	1,135,881	+6.8
Papier journal, papier et produits en papier	791,549	908,459	+14.8
Matériel et fournitures pour usages scientifiques et spécialisés	572,914	633,744	+10.6
Fer et acier	1,764,964	1,994,692	+13.0
Déchets et rebuts	671,457	675,154	+0.6
Autres produits industriels	2,772,731	3,130,530	+12.9

agricole, aux industries, aux commerçants, aux institutions, aux spécialistes ou à d'autres grossistes. Ils peuvent également servir d'agents ou de courtiers dans ces transactions, et recevoir une commission sur l'achat et la vente de biens pour le compte d'autrui. En 1971, dernière année pour laquelle on dispose de données sur l'ensemble du commerce de gros, les entreprises canadiennes de commerce de gros ont enregistré des ventes de $37,420.1 millions, d'après les chiffres définitifs du recensement, ce qui représente une augmentation de 20.0% par rapport à 1966.

Aux fins de la statistique, les grossistes sont classés en trois catégories, la plus nombreuse et la plus importante étant celle des marchands de gros. (Les autres sont les agents et courtiers et les succursales de vente des fabricants.) Font partie de la catégorie des marchands de gros les importateurs-exportateurs, les grossistes en association volontaire, les grossistes spécialisés dans la vente au comptant sans livraison, l'expédition directe, la vente par correspondance, la distribution par

camion et la vente au moyen d'étalage où l'achat et la vente de marchandises se fait pour compte propre. Le tableau 3 donne les ventes estimées, en 1976-77, des grossistes, établies à partir d'un échantillon d'entreprises déclarantes.

L'augmentation de 11.2% enregistrée par les marchands de gros entre 1976 et 1977 provient surtout de l'accroissement général des ventes chez les commerçants en produits industriels, qui ont réalisé une augmentation de 12.8%. Dans ce secteur, des augmentations notables ont été enregistrées par les marchands de papier journal, de papier et produits en papier, de fer et d'acier, de matériel et fournitures pour l'industrie et les transports et de charbon et coke.

Dans le secteur des biens de consommation, qui a progressé de 9.3% durant l'année, les meilleurs résultats ont été enregistrés par les marchands d'automobiles, de tabacs, confiseries et boissons gazeuses, de chaussures et de fruits et légumes frais.

Services

L'analyse des données du recensement est la meilleure façon de mesurer l'évolution du secteur important et diversifié des services, car les enquêtes intercensitaires n'en donnent qu'une image partielle. En 1971, les services recensés ont enregistré des recettes totales de $8,900.5 millions. Ce chiffre comprend les recettes de $1,400.6 millions déclarées par le groupe des services aux entreprises (avocats et notaires, architectes et ingénieurs-conseil) et par d'autres groupes qui n'étaient pas recensés auparavant. Abstraction faite de ces groupes les recettes des services ont augmenté de 63.5% entre 1966 et 1971.

Canots pour le transport de marchandises enveloppés de toile à Hay River (T.N.-O.), prêts à être expédiés par péniche sur le Mackenzie vers les postes de traite du Nord.

Jardin d'un restaurant allemand en Ontario.

La répartition des recettes des services pour 1971 par genre de commerce est la suivante: services récréatifs et de divertissement, 7.8%; services aux entreprises, 26.8%; services personnels, 9.0%; hébergement et restauration, 44.4%; et services divers, 12.0%. Si l'on ne tient pas compte des genres de commerces qui n'étaient pas recensés auparavant, la répartition pour 1971 se présente comme suit (chiffres de 1966 entre parenthèses): services récréatifs et de divertissement, 9.0% (9.6%); services aux entreprises, 13.5% (11.0%); services personnels, 10.7% (13.0%); hébergement et restauration, 52.6% (52.3%); et services divers, 14.2% (14.1%).

Les enquêtes intercensitaires révèlent qu'en 1975 les recettes d'hébergement ont atteint $2,571.0 millions, dont $2,097.1 millions provenaient des hôtels, soit une hausse de 66.1% par rapport à 1971; les blanchisseries automatiques et les services de nettoyage à sec ont enregistré des recettes globales de $373.7 millions en 1975, soit

une augmentation de 69.6% sur 1971. Les recettes des restaurants, services de traiteur et tavernes se sont élevées en 1976 à $5,131.3 millions, soit une augmentation de 113%. Les recettes des cinémas et ciné-parcs se sont chiffrées à $294.9 millions (taxes comprises) en 1976, soit une augmentation de 90.4%. D'autres enquêtes intercensitaires portant sur les services pour l'année 1976 ont donné les résultats suivants: services informatiques, $1,048.2 millions; services funéraires, $192.0 millions; location d'automobiles et de camions, $374.5 millions; location de machines et matériels, $279.1 millions; agences de publicité $891.0 millions; production cinématographique, $79.1 millions; et distribution de films (échange de films), $127.1 millions.

Victoria (C.-B.).

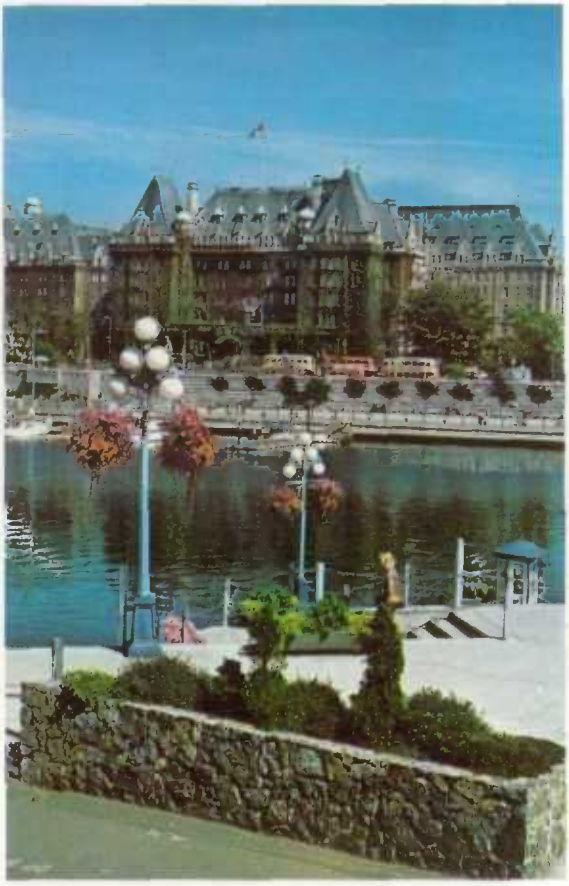

Table de découpage d'une usine de préparation de la viande à Saint-Boniface (Man.)

Indice des prix à la consommation

Mesuré sous forme de moyennes annuelles, l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 8.0% en 1977 au lieu de 7.5% en 1976. L'accélération de la hausse des prix en 1977 est en partie attribuable à l'augmentation considérable du prix des aliments, établie à 8.4% comparativement à 2.7% l'année précédente. Par contre, si l'on exclut les aliments, l'indice est tombé à 7.8% en 1977 après une progression de 9.4% en 1976. Entre décembre 1976 et décembre 1977, l'IPC s'est accru de 9.5%, la hausse du prix des aliments intervenant pour plus des deux cinquièmes et l'augmentation des frais d'habitation pour environ le tiers.

Si l'on fait la répartition entre biens et services, l'élément des biens de l'IPC a progressé de 7.4% d'après les moyennes annuelles, et l'élément des services de 9.1%.

Les indices des prix à la consommation pour les villes régionales mesurent les variations des prix à la consommation dans certaines villes. Entre 1976 et 1977, l'IPC a augmenté dans toutes les villes régionales, de 7.2% (Vancouver) à 9.8% (Regina).

Le pouvoir d'achat du dollar de 1971, qui s'établissait en moyenne à 67 cents en 1976, est tombé à 62 cents en 1977.

4. L'indice des prix à la consommation[1] et ses principaux éléments, Canada — Taux de variation des indices moyens annuels

	1972/1971	1973/1972	1974/1973	1975/1974	1976/1975	1977/1976
Ensemble des éléments	4.8	7.5	10.9	10.8	7.5	8.0
Alimentation	7.6	14.6	16.3	12.9	2.7	8.4
Ensemble des éléments sauf alimentation	3.7	5.0	8.9	10.0	9.4	7.8
Habitation	4.7	6.4	8.7	10.0	11.1	9.4
Habillement	2.6	5.0	9.6	6.0	5.5	6.8
Transports	2.6	2.6	10.0	11.7	10.7	7.0
Hygiène et soins personnels	4.8	4.8	8.7	11.4	8.5	7.4
Loisirs, éducation et lecture	2.8	4.2	8.7	10.4	6.0	4.8
Tabacs et alcools	2.7	3.2	5.5	12.1	7.2	7.1

[1] Avant mai 1973, l'indice tient compte des coefficients de pondération des dépenses de 1957; à partir de mai 1973, il est établi d'après les dépenses de 1967, sauf pour ce qui est de l'élément alimentation où il est établi d'après les habitudes de dépense en 1969.

5. L'indice des prix à la consommation et ses principaux éléments, villes régionales — Taux de variation[1] entre 1976 et 1977

Villes	Ensemble des éléments	Alimentation	Habitation	Habillement	Transports	Hygiène et soins personnels	Loisirs, éducation et lecture	Tabacs et alcools
Saint-Jean (T.-N.)	7.5	8.1	8.9	7.0	7.0	5.4	2.9	4.4
Halifax (N.-É.)	7.7	7.2	9.8	6.0	6.6	7.1	4.0	6.9
Saint-Jean (N.-B.)	7.6	7.7	9.6	5.4	6.3	6.2	4.7	5.7
Québec (Qué.)	8.7	10.5	9.0	6.8	7.9	8.5	5.3	7.3
Montréal (Qué.)	8.4	9.1	9.0	9.0	7.1	6.7	5.5	7.6
Ottawa (Ont.)	8.1	8.1	10.0	8.0	6.2	7.4	3.6	7.8
Toronto (Ont.)	7.7	8.2	8.9	5.6	6.8	8.0	4.1	7.3
Thunder Bay (Ont.)	7.7	7.3	8.9	5.8	8.1	9.1	4.9	7.7
Winnipeg (Man.)	8.1	7.9	11.1	6.6	6.6	5.9	5.2	6.1
Saskatoon (Sask.)	8.6	7.9	9.2	7.4	9.3	7.7	6.7	11.1
Regina (Sask.)	9.8	9.4	11.0	6.6	10.8	9.2	6.9	11.0
Edmonton (Alb.)	9.0	9.8	11.3	6.1	7.9	7.4	6.8	5.4
Calgary (Alb.)	8.4	7.6	10.9	6.4	7.0	7.9	6.9	6.7
Vancouver (C.-B.)	7.2	6.1	9.9	5.4	5.7	6.8	4.6	5.7

[1] D'après les indices moyens annuels.

Potasse en vrac provenant du Canada et mise sous emballage à Yokohama, au Japon.

Commerce international

Les exportations et les importations de marchandises par le Canada ont atteint en 1977 des niveaux records respectifs de $44,375 millions et $42,156 millions, ce qui représente des augmentations de 15.5% et 12.5%. Après ajustement de ces totaux douaniers en fonction des concepts et définitions du système des comptes nationaux, les augmentations relatives s'établissent à près de 17% pour les exportations et 13.5% pour les importations. Les raffinements comprennent l'ajustement chronologique de certains chiffres sur les importations, la prise en compte des paiements échelonnés au titre des biens d'équipement, la déduction des frais de transport inclus dans certaines déclarations de douane et la réduction de certains droits de douane afin de refléter la valeur des transactions.

Au niveau de la balance des paiements, on observe pour 1977 un nouvel excédent commercial de $2,916 millions, soit plus de deux fois la valeur de 1976. Il s'était produit en 1975 un déficit de $451 millions, le premier enregistré depuis 1960.

Exportations (base douanière)

Les États-Unis sont demeurés le principal destinataire des exportations canadiennes en 1977, absorbant $31,027 millions ou 70% du total. Parmi les autres clients importants figuraient le Japon, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne, suivis du Venezuela et des pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). On peut mentionner également l'Italie, l'Australie, la France, la République populaire de Chine et l'URSS. Ces 10 principaux clients figuraient en 1977 pour 88% des exportations totales.

Dans l'ensemble, les produits traditionnellement exportés par le Canada ont maintenu leurs positions en 1977. Les véhicules automobiles et pièces représentaient une part accrue, soit 23%. Le pétrole brut et le gaz naturel figuraient pour

6. Exportations par marchandises, 1975-77

Marchandise	1975[r]	1976[r]	1977
		(millions de dollars)	
Blé	2,023	1,720	1,827
Animaux et autres produits comestibles	2,124	2,555	2,719
Minerais et concentrés métalliques	2,241	2,501	2,730
Pétrole brut	3,052	2,287	1,751
Gaz naturel	1,092	1,616	2,028
Autres matières brutes	1,582	1,870	2,341
Bois d'œuvre, résineux	949	1,611	2,338
Pâte de bois	1,834	2,181	2,156
Papier journal	1,746	2,001	2,381
Demi-produits en métal	2,706	3,213	3,831
Autres demi-produits	2,648	3,183	4,218
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	6,432	8,224	10,339
Autres machines et matériel	3,399	3,668	3,946
Autres exportations canadiennes	720	946	900
Réexportations	780	821	870
Total, exportations	33,328	38,397	44,375

[r]Chiffres rectifiés.

7. Exportations par principaux pays, 1975-77

Pays	1975[r]	1976[r]	1977
		(millions de dollars)	
États-Unis	21,697	25,894	31,027
Japon	2,135	2,397	2,518
Royaume-Uni	1,818	1,878	1,946
République fédérale d'Allemagne	619	711	778
Venezuela	351	376	571
Belgique et Luxembourg	383	485	520
Pays-Bas	469	456	519
Italie	492	555	502
Australie	254	373	414
France	352	424	370

[r] Chiffres rectifiés.

Bois prêt pour l'exportation au Québec

environ 8.5% au lieu de 12.5% en 1975, l'accroissement de la valeur des livraisons de gaz naturel aux États-Unis n'ayant que partiellement compensé la baisse des livraisons de pétrole. Les exportations de minerais, métaux affinés et produits forestiers ont continué d'augmenter en 1977 par suite du regain de vigueur sur les principaux marchés étrangers. Des livraisons considérables de blé en 1977, notamment à la Chine, ont donné lieu à une reprise partielle par rapport à l'automne de 1976. Si l'on considère le degré de fabrication, la proportion de produits manufacturés s'est accrue légèrement pour se fixer à plus de 36.5% des exportations totales en 1977, mais elle demeurait inférieure aux pourcentages du début des années 70. Les matières premières ont perdu trois points pour tomber aux environs de 28%, tandis que les demi-produits ont monté à 35.5%.

Importations (base douanière)

En 1977, environ 70.3% ($29,630 millions) des importations du Canada provenaient des États-Unis, contre 68.8% l'année précédente. Venaient ensuite par ordre d'importance, en 1976 et en 1977, le Japon, le Venezuela, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne. L'Arabie Saoudite, l'Iran, la France, l'Italie et l'Australie étaient également au nombre des 10 principaux pays de provenance des importations canadiennes. Ces 10 pays figuraient pour 89% des importations totales en 1977. Ces deux dernières années, la Corée du Sud et Taïwan ont gagné de l'importance à titre d'exportateurs de produits au Canada.

Les produits de l'automobile et les autres machines et matériel représentaient encore la moitié environ des importations en 1977. Les véhicules automobiles et pièces ont monté de 25% à 27% environ, tandis que les autres machines et matériel

8. Importations par marchandises, 1975-77

Marchandise	1975[r]	1976[r]	1977
		(millions de dollars)	
Viande et poisson	338	546	534
Fruits et légumes	774	861	1,039
Animaux et autres produits comestibles	1,571	1,464	1,735
Charbon	576	544	618
Pétrole brut	3,302	3,280	3,209
Autres matières brutes	1,207	1,267	1,479
Textiles	740	841	890
Produits chimiques	1,476	1,682	1,998
Demi-produits en métal	1,992	1,850	2,136
Autres demi-produits	1,738	1,838	1,975
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	8,237	9,400	11,396
Autres machines et matériel	9,295	9,632	10,587
Autres importations	3,472	4,239	4,560
Total, importations	34,716	37,444	42,156

[r] Chiffres rectifiés.

9. Importations par principaux pays, 1975-77

Pays	1975	1976	1977
		(millions de dollars)	
États-Unis	23,641	25,752	29,630
Japon	1,205	1,524	1,803
Venezuela	1,107	1,299	1,380
Royaume-Uni	1,222	1,150	1,281
République fédérale d'Allemagne	795	781	964
Arabie Saoudite	746	482	712
Iran	756	895	537
France	487	437	522
Italie	380	365	399
Australie	345	339	353

ont perdu un demi-point pour se fixer à 25%. La valeur des arrivages de pétrole brut a encore diminué légèrement en 1977, mais cette baisse a été compensée par l'accroissement des importations de charbon en provenance des États-Unis. Les importations de fruits et légumes ont continué de s'accroître, mais celles de viande et de poisson ont diminué un peu en 1977. Les produits manufacturés représentaient quelque 65% des importations en 1977, après trois années d'expansion successives; la proportion était cependant inférieure à celle du début des années 70. La part des matières ouvrées, qui se chiffrait à environ 18%, est demeurée inchangée par rapport à 1976, mais celle des matières brutes a perdu un point pour se situer aux environs de 16,5%.

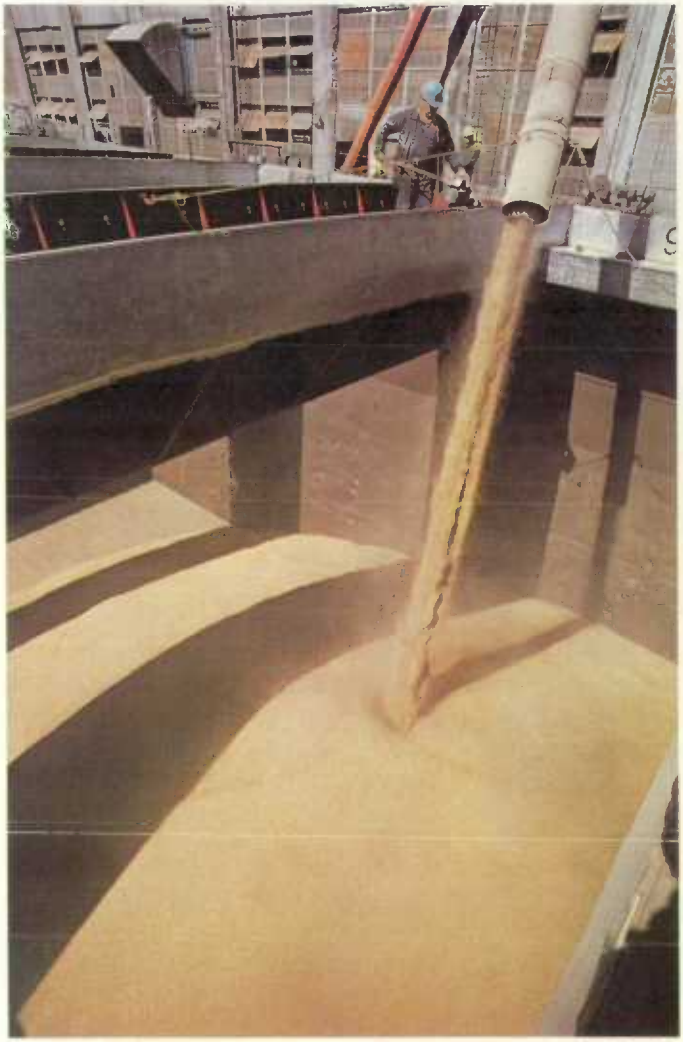

Chargement de blé dans la cale d'un navire céréalier qui empruntera les Grands Lacs.

Variations de prix et de volume

Les taux d'augmentation des prix moyens des exportations et des importations ont diminué ces dernières années. Les prix moyens des exportations ont cependant augmenté d'environ 6% en 1977, comparativement à environ 11.5% pour les prix moyens des importations. Après une légère amélioration en 1976, la valeur nette des échanges (rapport entre les prix des exportations et ceux des importations) s'est donc dégradée sensiblement en 1977 pour tomber aux environs du niveau de 1973. En raison de l'écart dans les taux de croissance des prix moyens, le volume des exportations s'est accru de 9% en 1977, comparativement à une légère augmentation des importations réelles.

Finances

Finances publiques

Pouvoirs et attributions des divers paliers d'administration publique

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867, qui représente la constitution écrite du Canada, détermine la répartition des pouvoirs et attributions en matière d'imposition entre le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales. Aux termes de l'article 91, le Parlement peut prélever des deniers par tout mode d'imposition, alors que l'article 92 stipule que les assemblées législatives peuvent recourir à l'imposition directe dans leur territoire respectif en vue d'obtenir un revenu pour des objets provinciaux. En outre, l'AANB autorise les provinces à établir des institutions municipales dans leur propre territoire. Ces dernières se voient donc confier des pouvoirs et des attributions fiscales et financières par les assemblées législatives provinciales qui les créent.

La principale forme de perception fiscale au Canada est l'impôt direct. On entend généralement par impôt direct un impôt qui est exigé de la personne même qui doit le payer, comme les impôts sur le revenu des particuliers et des corporations, les droits de succession, les cotisations à la sécurité sociale et divers impôts provinciaux de consommation. Le champ de l'imposition indirecte, occupé par le gouvernement fédéral, comprend les droits de douane, les droits d'accise, les frais à l'exportation

Calgary (Alb.)

Thunder Bay (Ont.)

sur certains produits et les taxes de vente prélevées auprès des fabricants. Le gouvernement fédéral lève à la fois des impôts indirects et des impôts directs sur le revenu des particuliers et des corporations. Les gouvernements provinciaux ne lèvent que des impôts directs, entre autres les impôts sur le revenu et divers impôts sur les ventes au détail de biens et services. Les municipalités lèvent des impôts fonciers et d'autres impôts sur les locaux d'affaires et sur certains services municipaux.

Organisation de l'administration publique

L'organisation de l'administration publique varie d'un palier à l'autre, et même à l'intérieur d'un même palier. Chaque administration gère ses affaires de la façon qu'elle juge la plus convenable, compte tenu de ses ressources et de ses attributions. Il s'ensuit des différences qui rendent difficile toute comparaison au niveau des finances publiques. Cependant, en consolidant les opérations de tous les paliers pour former un seul univers public, on peut évaluer l'effet d'ensemble de l'activité financière des administrations sur le grand public, comme le montrent les premières colonnes des tableaux 1 et 2.

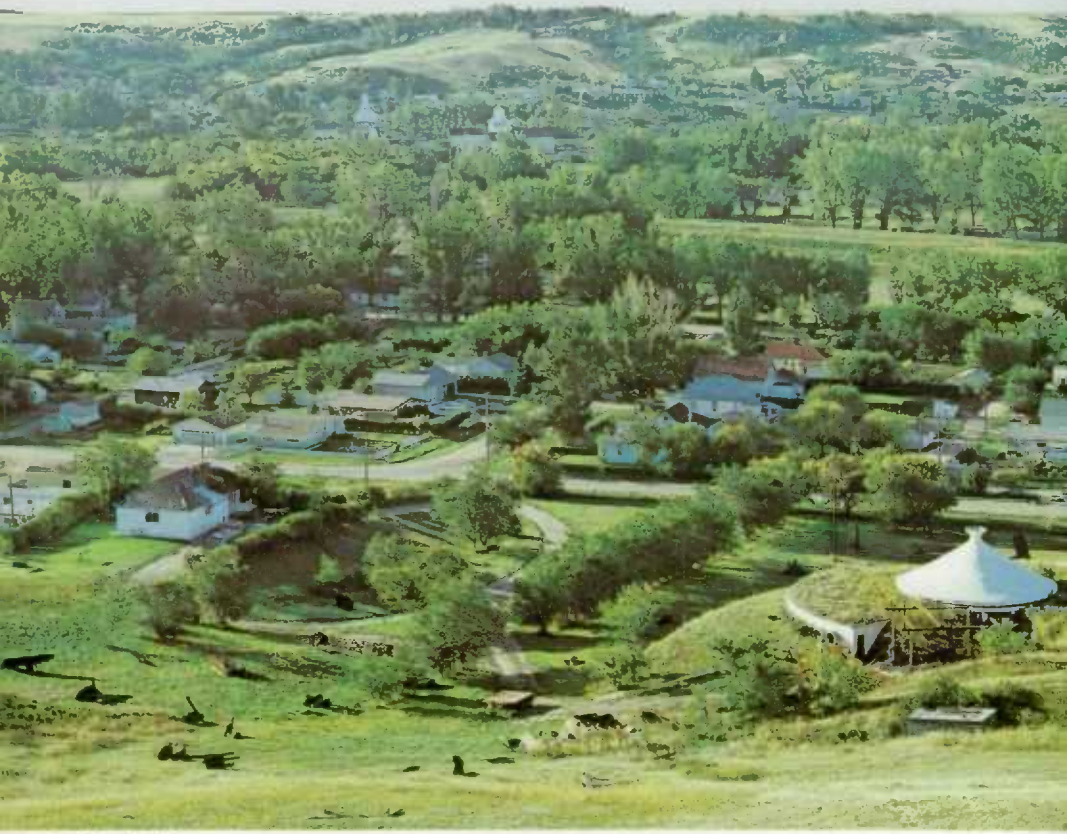

Lucerne (Sask.)

Ententes fiscales entre administrations publiques

Les ententes fiscales entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales prennent diverses formes et sont régies par une loi du Parlement ou par des accords officiels entre les paliers d'administration. Les transferts entre administrations découlant de ces ententes sont résumés dans les lignes qui suivent.

Des subsides statutaires institués par l'AANB fournissent des subventions annuelles fixes pour le soutien des assemblées législatives provinciales et des allocations annuelles établies au prorata de la population. Aux termes de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, l'administration fédérale remet aux provinces 95% de l'impôt provenant des services privés de production ou de distribution d'électricité, de gaz et de vapeur.

Les relations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, d'économie et de finance sont régies par la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis; cette loi est renégociée tous les cinq ans. En vertu de la Loi de 1977, le gouvernement verse à une

province, s'il y a lieu, des paiements de péréquation et de stabilisation, conclut avec les provinces des accords pour la perception des impôts et des accords de réciprocité concernant les impôts et droits provinciaux, effectue des paiements de garantie relativement aux recettes fiscales des provinces produites par l'impôt sur le revenu, transfert aux provinces 20% de l'impôt fondé sur le revenu en mains non distribué de 1971, et contribue au financement des programmes établis. Les paiements de péréquation (les plus importants paiements en espèces effectués aux termes de la loi) sont fondés sur le principe suivant lequel tous les citoyens canadiens ont droit à des services publics de niveau comparable dans diverses régions du pays; ainsi, le gouvernement fédéral utilise une partie des recettes fiscales fournies par toutes les provinces pour aider celles dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale.

Suivant les termes de l'AANB, une administration publique ne lève pas d'impôt sur une autre administration publique; par exemple, lorsqu'un bien public ferait normalement l'objet d'une perception fiscale, une subvention est accordée à la municipalité, à la province ou à d'autres autorités locales en remplacement des impôts fonciers auxquels il faut renoncer en raison du statut d'exemption du bien en

Village typique de l'Île-du-Prince-Édouard

cause. Toutefois, vu la complexité croissante des transactions économiques et commerciales entre les administrations publiques, ces dispositions constitutionnelles sont de plus en plus difficiles à observer. Pour éliminer, ou du moins réduire au minimum les incertitudes et les difficultés concernant le paiement des impôts de consommation d'une administration à l'autre, l'administration fédérale a conclu avec les provinces des accords de réciprocité au sujet des impôts et droits provinciaux. Ces accords sont explicités dans la Partie VIII de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

Un autre élément nouveau de la Loi de 1977 concerne le financement des programmes établis, entre autres de l'enseignement postsecondaire, de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie et des services de soins prolongés. Les dispositions à cet égard figurent dans la Partie VI de la Loi et remplacent les dispositions relatives au partage des coûts de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et de la Loi sur les soins médicaux; elles portent également sur les arrangements lorsqu'une province renonce à un programme. Aux termes du nouveau régime de financement, l'administration fédérale transfère une partie de son champ d'imposition sur le revenu et effectue des paiements en espèces. Abstraction faite de la valeur des transferts fiscaux, ces derniers se chiffraient comme suit en 1977-78: assurance-hospitalisation, $1,620 millions; assurance-maladie, $574 millions; enseignement postsecondaire, $1,050 millions; et services de soins prolongés, $466 millions.

La plupart des transferts provinciaux sont des transferts de nature spécifique aux administrations locales. Les contributions les plus importantes sont versées au titre de l'enseignement primaire et secondaire et constituent l'une des principales sources de financement pour les conseils scolaires locaux.

Enfants en classe dans une école de Frobisher Bay (T.N.-O.)

Vancouver (C.-B.).

Opérations financières des divers paliers d'administration pour l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1975

Les tableaux 1 à 4 donnent les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des divers paliers d'administration pour l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1975. La période visée s'étend du 1er avril 1975 au 31 mars 1976 pour les administrations fédérale et provinciales, et du 1er janvier 1975 au 31 décembre 1975 pour la plupart des administrations locales.

Les données proviennent des états financiers des diverses administrations publiques et de leurs organismes. Comme ces états reflètent généralement l'organisation idiosyncratique de chaque administration publique et sont donc mutuellement incompatibles, les données ont été réorganisées dans le cadre statistique de la gestion financière qui classe les recettes par source et les dépenses par fonction, afin de permettre la comparaison.

1. Recettes des administrations publiques fédérale, provinciales et locales
(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1975)

Provenance des recettes	Toutes administrations	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Recettes consolidées	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales
	$ milliers	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Impôts							
Impôts sur le revenu des particuliers	19,137,882	12,709,172	36.6	6,428,710	19.7	...	...
Impôts sur le revenu des sociétés	7,839,399	5,748,176	16.6	2,091,223	6.4	...	...
Taxes de vente générales	7,183,131	3,514,806	10.1	3,663,810	11.2	4,515	--
Impôts fonciers	5,051,767	...	...	84,937	0.3	4,966,830	33.7
Droits de douane	1,887,212	1,887,212	5.4	...	...	...	...
Taxes sur les carburants	1,943,500	425,084	1.2	1,518,416	4.7	...	...
Primes d'assurance-maladie	731,061	...	...	731,061	2.2	...	...
Cotisations d'assurance sociale	2,813,141	1,948,762	5.6	864,379	2.7	...	...
Cotisations aux régimes universels de pensions	1,982,727	1,456,898	4.2	525,829	1.6	...	...
Autres impôts	4,615,652	2,835,722	8.2	1,261,429	3.9	518,501	3.5
Total partiel – impôts	53,185,472	30,525,832	87.9	17,169,794	52.7	5,489,846	37.2
Ressources naturelles	2,631,589	28,361	0.1	2,603,228	8.0	...	...
Privilèges, licences et permis	1,109,936	49,544	0.2	852,564	2.6	207,828	1.4
Autres recettes de sources propres	9,364,018	4,099,342	11.8	4,058,226	12.5	1,553,915	10.6
Transferts à d'autres paliers d'administration							
De nature générale	...	...	...	2,704,079	8.3	1,068,730	7.3
De nature spécifique	...	...	...	5,177,357	15.9	6,402,122	43.5
Total partiel – transferts	...	...	...	7,881,436	24.2	7,470,852	50.8
Total des recettes	66,291,015	34,703,079	100.0	32,565,248	100.0	14,722,441	100.0

... Sans objet.
-- Nombres infimes.
Source: Statistique Canada. Nos de catalogue 68-202, 68-204, 68-207, 68-209 et 68-211.

2. Dépenses des administrations publiques fédérale, provinciales et locales
(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1975)

Fonction de dépenses	Toutes administrations	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Dépenses consolidées	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales
	$ milliers	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Administration générale	4,447,243	1,867,675	5.1	1,865,007	5.4	714,561	4.5
Protection des personnes et des biens[1]	5,717,335	3,301,020	9.0	1,194,736	3.5	1,221,579	7.6
Transports et communications	6,783,612	2,392,361	6.5	2,471,599	7.2	1,919,632	12.0
Santé	8,961,018	218,855	0.6	8,532,499	24.9	209,664	1.3
Bien-être social	16,155,805	11,153,194	30.3	4,510,955	13.2	419,656	3.1
Éducation	10,653,571	512,090	1.4	3,388,850	9.9	6,752,631	42.3
Environnement	1,911,917	236,344	0.6	321,924	0.9	1,353,649	8.5
Autres dépenses	17,179,981	9,322,478	25.3	5,106,898	14.9	2,750,605	17.2
Ventes de biens et services entre administrations	...	80,886	0.2	266,579	0.8	...	...
Transferts à d'autres paliers d'administration							
De nature générale	...	2,594,049	7.0	893,012	2.6	...	...
De nature spécifique :							
Transports et communications	...	86,598	0.2	456,940	1.3	6,285	--
Santé	...	2,562,676	6.9	75,773	0.2	525,070	3.3
Bien-être social	...	1,346,862	3.7	216,199	0.6	29,163	0.2
Éducation	...	665,796	1.6	4,332,728	12.6	...	...
Autres	...	503,974	1.4	683,970	2.0	7,894	--
Total partiel – transferts de nature spécifique	...	5,165,906	14.0	5,765,610	16.7	568,212	3.5
Total partiel – tranferts	...	7,759,955	21.0	6,658,622	19.3	568,212	3.5
Total des dépenses	71,810,482	36,844,678	100.0	34,317,669	100.0	15,910,189	100.0

[1]Défense nationale comprise. ...Sans objet. --Nombres infimes. Source: Statistique Canada, Nos de catalogue 68-202, 68-204, 68-207, 68-209 et 68-211.

3. Actif financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1975)

Actif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total
	$ milliers	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Encaisse et dépôts	1,818,638	3.4	3,128,961	10.9	696,640	11.5
Sommes à recevoir	555,037	1.0	1,601,998	5.6	1,922,026	31.6
Prêts et avances	27,119,305	50.7	4,065,082	14.2	604,839	9.9
Placements						
Valeurs canadiennes	21,097,719	39.5	15,578,431	54.4	1,898,661	31.2
Valeurs étrangères	1,079,045	2.0	...	...	...	...
Total partiel–placements	22,176,764	41.5	15,578,431	54.4	1,898,661	31.2
Autres éléments d'actif financier	1,808,534	3.4	4,283,743	14.9	960,263	15.8
Total de l'actif	53,478,278	100.0	28,658,215	100.0	6,082,429	100.0

...Sans objet. Source: Statistique Canada. Nos de catalogue 68-202, 68-204, 68-207, 68-209 et 68-211.

4. Passif financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1975)

Passif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total
	$ milliers	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Emprunts auprès d'institutions financières	...	...	469,991	1.5	1,987,696	11.8
Sommes à payer	11,383,496	20.1	2,478,619	8.0	1,363,790	8.1
Prêts et avances	...	...	1,851,706	6.0	...	...
Obligations						
Marché canadien	37,521,630	66.2	19,163,809	61.9	11,483,705	68.2
Marché étranger	175,367	0.3	5,821,999	18.8	1,511,078	9.0
Total partiel — obligations	37,696,997	86.5	24,985,808	80.7	12,994,783	77.2
Autres éléments de passif	7,606,107	13.4	1,177,650	3.8	492,258	2.9
Total du passif	56,686,600	100.0	30,963,774	100.0	16,838,527	100.0

...Sans objet. Source: Statistique Canada. Nos de catalogue 68-202, 68-204, 68-207, 68-209 et 68-211.

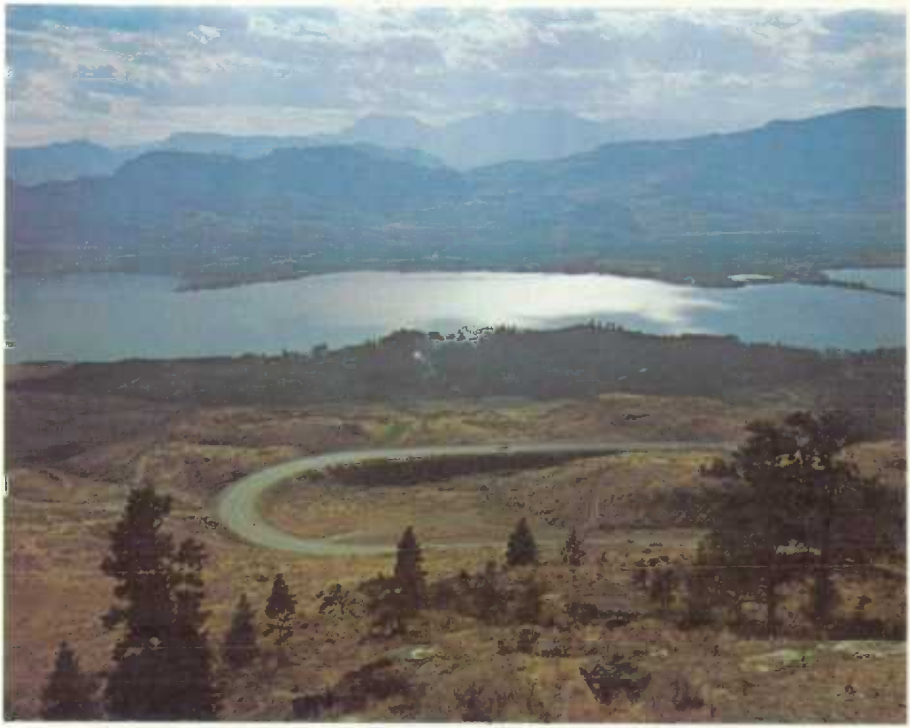

La route escalade d'abrupts flancs de vallée près d'Osoyoos (C.-B.).

Opérations de l'administration fédérale. Au cours de la période observée, les recettes fédérales se sont établies à $34,703,079,000, et les dépenses à $36,844,878,000. L'impôt sur le revenu des particuliers figurait pour 36.6% des recettes fédérales, l'impôt sur le revenu des corporations pour 16.6%, et les taxes de vente générales pour 10.1%; ces trois sources constituaient 63.3% du total. Le bien-être social, les transferts à d'autres paliers d'administration (surtout aux provinces) et la protection des personnes et des biens (surtout la défense nationale) intervenaient pour 30.3, 21.0 et 9.0% respectivement ou 60.3% globalement des dépenses fédérales.

Le 31 mars 1976, l'actif financier de l'administration fédérale s'établissait à $53,478,278,000, et le passif à $56,686,600,000. Les prêts et les avances constituaient 50.7% de l'actif et les placements en valeurs mobilières 41.5%, alors que les obligations figuraient pour 66.5% du passif et les sommes à payer pour 20.1%.

Opérations des administrations provinciales. Au cours de l'année financière 1975-76, les recettes globales des administrations provinciales se chiffraient à $32,565,248,000, et les dépenses à $34,317,669,000. Les primes d'assurance-maladie et les impôts sur le revenu des particuliers, les taxes de vente générales, l'impôt sur le carburant et celui sur le revenu des corporations figuraient pour 2.2, 19.7, 11.2, 4.7 et 6.4% respectivement ou 44.2% collectivement des recettes totales. Les provinces ont également reçu 24.2% de leurs recettes sous forme de transferts d'autres administrations (surtout de l'administration fédérale). La santé, les transferts à

Pont de chemin de fer à Chaleur (N.-B.).

d'autres paliers d'administration, l'enseignement et le bien-être social figuraient pour 24.9, 19.3, 9.9 et 13.2% respectivement ou 67.3% collectivement des dépenses totales.

Le 31 mars 1976, l'actif financier des administrations provinciales se situait au total à $28,658,215,000, et le passif à $30,963,774,000. Les placements en valeurs mobilières figuraient pour 54.4% de l'actif et les prêts et avances pour 14.2%, alors que les obligations représentaient 80.7% du passif.

Chasse-neige à l'œuvre à Selkirk (Man.).

Opérations des administrations locales. Au cours de l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1975, les recettes des administrations locales se chiffraient à $14,722,441,000, et les dépenses à $15,982,189,000. Les impôts fonciers et les transferts d'autres paliers d'administration (surtout des administrations provinciales) intervenaient pour 33.7 et 50.8% respectivement des recettes totales. L'enseignement, les transports et communications, la protection des personnes et des biens et l'environnement figuraient pour 42.3, 12.0, 7.6 et 8.5% respectivement ou 70.4% collectivement du total des dépenses.

A la fin de l'année financière, l'actif des administrations locales s'établissait à $6,082,429,000, et le passif à $16,838,527,000. Les sommes à recevoir et les placements en valeurs mobilières représentaient la plus grande part de l'actif (31.6 et 31.2% respectivement), tandis que les obligations constituaient le principal élément de passif (77.2%).

Studio d'arts graphiques au Collège d'arts appliqués et de technologie Sheridan à Oakville (Ont.).

Balance des paiements internationaux

La balance canadienne des paiements internationaux résume les échanges entre les résidents du Canada et ceux du reste du monde. Les opérations internationales en biens, services, transferts et capitaux influent considérablement sur l'économie et sur le système monétaire du pays, et c'est pourquoi les comptes de la balance des paiements font partie intégrante du système des comptes nationaux. Les opérations en biens et services constituent également un élément déterminant du produit national brut (PNB), tandis que le compte de capital de la balance des paiements forme un secteur des comptes des flux financiers.

Les sources de données de la balance des paiements sont aussi variées que les opérations reportées dans chacun des comptes. Les enquêtes annuelles, trimestrielles et mensuelles menées par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada fournissent quantité de renseignements. D'autres divisions de Statistique Canada et d'autres ministères, ainsi que la Banque du Canada, recueillent des données sur les opérations entre les résidents du Canada et les non-résidents.

Il s'est produit en 1977 une légère augmentation du déficit au compte courant, établi à $4.150 millions. L'excédent du commerce des marchandises a presque triplé pour se fixer à $2.916 millions, mouvement nettement contrebalancé toutefois par l'augmentation de près de $1,900 millions du déficit au titre des opérations sur invisibles, évalué à $7.066 millions. La vigueur du compte du commerce des marchandises est attribuable à

Nouvel aéroport international de Calgary.

Le système du canal de Welland.

l'accroissement plus rapide des exportations que des importations. L'expansion a porté notamment sur les expéditions vers les États-Unis où l'activité économique était relativement forte, surtout durant la première moitié de 1977. La détérioration du compte des invisibles provenait largement des augmentations marquées des paiements nets au titre des intérêts et dividendes et au titre des voyages (environ $1 milliard et $450 millions respectivement).

Les mouvements de capitaux en 1977 se sont soldés par une entrée nette de $5,170 millions, soit $2,750 millions de moins qu'en 1976. L'entrée nette de capitaux à long terme dépassait $4.3 milliards (baisse de $3.5 milliards par rapport à 1976). Cette variation provenait essentiellement de la baisse de $3.3 milliards des nouvelles émissions de valeurs canadiennes vendues à l'étranger ($5.75 milliards) par rapport au niveau record de 1976. Parmi les autres mouvements responsables de la réduction, on peut mentionner la baisse de $270 millions de l'entrée provenant des ventes nettes d'obligations en cours aux non-résidents, le doublement de la sortie nette pour les crédits officiels à l'exportation, portée à $532 millions, l'augmentation de $235 millions de la sortie sous

forme d'investissements directs à l'étranger, la réduction de $200 millions de l'entrée nette provenant des «autres opérations sur capitaux à long terme», surtout des emprunts auprès des banques étrangères, et la hausse d'environ $150 millions des prêts et avances aux gouvernements étrangers et aux institutions financières internationales. Ces mouvements ont été en partie contrebalancés par les investissements directs étrangers au Canada, qui ont gagné $700 millions pour produire une entrée de $410 millions.

Les mouvements de capitaux à court terme ont donné lieu à une entrée nette de $824 millions au lieu de $46 millions en 1976, à cause surtout d'un revirement de $2,300 millions des flux bancaires en devises, qui se sont soldés par une entrée de $1,384 millions par suite de la décision des banques à charte de réduire leurs créances en devises sur les non-résidents. Les mouvements en sens opposé comprenaient une réduction de près de $800 millions de l'entrée nette, évaluée à $422 millions, pour l'acquisition par les non-résidents d'instruments du marché monétaire canadien, et un doublement de la sortie nette effectuée par les résidents, abstraction faite des banques, pour accroître leurs fonds à court terme à l'étranger.

La valeur nette des erreurs et omissions équivalait à une sortie de $2,441 millions, soit une diminution de plus de $1,200 millions par rapport à l'année précédente. Le déficit global de la balance des paiements mesuré par les mouvements monétaires officiels nets se situait à $1,421 millions pour l'année, soit un revirement de près de $2 milliards par rapport à un excédent supérieur à $500 millions en 1976. On a enregistré une perte de réserves chaque trimestre, bien que celle-ci ait été minime au deuxième trimestre après une forte chute les trois premiers mois de l'année. La perte réalisée durant l'année a fait tomber les réserves internationales officielles à ÉU$4,607 millions, niveau le plus faible depuis 1970.

Au cours de l'année, le dollar canadien s'est beaucoup déprécié par rapport au dollar ÉU, perdant environ 8%. Compte tenu des pertes encore plus prononcées par rapport aux devises d'outre-mer, la baisse se situait en fait à près de 9.5%.

Endettement international net

D'après les estimations provisoires, la dette nette du Canada à l'égard des autres pays atteignait à la fin de 1977 une valeur comptable supérieure à $53.5 milliards. Les investissements à long terme du Canada à l'étranger ont augmenté d'environ $3 milliards pour se fixer à $27 milliards. Cette augmentation provenait surtout des investissements directs à long terme et du réinvestissement des gains réalisés par les Canadiens sur leurs investissements à l'étranger et sur les crédits à l'exportation. Si l'on tient compte des créances à court terme sur les non-résidents, les avoirs extérieurs se chiffraient au total à plus de $52.5 milliards. La diminution des avoirs monétaires officiels nets et des autres avoirs à court terme en devises a été nettement compensée par l'accroissement des autres effets à recevoir à court terme.

Les investissements étrangers à long terme au Canada, évalués à $89 milliards, ont augmenté d'environ $9 milliards en raison surtout de l'entrée de capitaux de portefeuille à long terme et de l'augmentation des gains réalisés par les non-résidents. Les ventes nettes d'obligations du gouvernement ont été importantes, mais pas autant qu'en 1976 où ils avaient atteint un niveau record. Les autres engagements à long terme, y compris la part des non-résidents sous forme d'avoirs du Canada à l'étranger, ont porté le total à quelque $94 milliards. Si l'on ajoute à ce montant diverses créances à court terme, les engagements extérieurs à l'égard des non-résidents ont dépassé pour la première fois les $100 milliards pour s'établir à environ $106 milliards à la fin de 1977.

Calgary (Alb.)

Monnaie et banques

La monnaie canadienne repose sur le système décimal: un dollar vaut 100 cents. La Banque du Canada a le privilège exclusif d'émettre les billets destinés à circuler au Canada; ceux-ci, et les pièces frappées par la Monnaie royale canadienne, constituent la monnaie en circulation et servent de moyen de paiement dans les transactions au comptant.

Les transactions au comptant jouent encore un rôle de premier ordre dans le système de paiement, mais l'usage répandu des chèques et, plus récemment, des cartes de crédit, a diminué l'importance de la monnaie. Les avoirs monétaires du public sont déposés pour la majeure partie dans des institutions financières, surtout des banques à charte, et les paiements se font par prélèvements sur ces dépôts. Les banques à charte offrent trois sortes de comptes assortis du droit de tirer des chèques: les comptes courants et les comptes de chèques personnels, qui ne produisent pas d'intérêts, et les comptes d'épargne avec faculté de tirer des chèques, qui rapportent des intérêts. Il existe également des comptes d'épargne sans faculté

de tirer des chèques, sur lesquels le taux d'intérêt est plus élevé, et différentes formes de dépôts à terme. D'autres institutions de dépôts, entre autres les caisses populaires, les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, offrent également divers types de dépôts d'épargne et de dépôts à terme, y compris des comptes d'épargne avec faculté de tirer des chèques.

Banque du Canada

La Banque du Canada est la banque centrale du pays et l'organisme directement chargé de la politique monétaire. Le pouvoir qu'elle a d'influencer de façon générale la croissance de la masse monétaire et les taux d'intérêt au Canada, et partant le niveau des dépenses et de l'activité économique, émane surtout du contrôle qu'elle exerce sur les réserves-encaisse mises à la disposition du système bancaire.

En vertu de la Loi sur les banques, qui régit les opérations des banques à charte du Canada, chaque banque est tenue de maintenir, sous forme de billets de la Banque du Canada ou de dépôts auprès de celle-ci, des réserves-encaisse équivalant à un pourcentage donné de son passif-dépôts en dollars canadiens. Le rapport entre le montant des réserves-encaisse dans le système bancaire et le niveau requis influe sur le désir des banques à charte d'acheter des titres ou d'accorder des prêts et d'attirer de nouveaux dépôts. Si les réserves-encaisse sont inférieures au montant requis, les banques sont contraintes de vendre des titres, de restreindre le crédit et d'attirer de nouveaux dépôts afin d'accroître leurs réserves. Cette attitude a généralement pour effet de faire monter les taux d'intérêt et d'encourager le public à réduire ses avoirs monétaires et ses dépôts à vue ne portant pas d'intérêts. Une augmentation des réserves-encaisse a l'effet contraire: elle exerce une pression à la baisse sur les taux d'intérêt et encourage le public à détenir plus d'argent. La Banque du Canada a recours à diverses techniques de manipulation des réserves-encaisse, mais la principale consiste à modifier ses avoirs sous forme de titres du gouvernement du Canada.

Le but poursuivi par la Banque du Canada en gérant les réserves-encaisse des banques à charte est d'influencer les taux d'intérêt de telle sorte que la masse monétaire (monnaie et dépôts à vue des particuliers auprès des banques à charte) croîtra à un taux conforme aux objectifs monétaires établis par la Banque. En octobre 1977, la fourchette-objectif pour la masse monétaire était un taux d'accroissement global situé entre 7% et 11% d'après le niveau moyen de juin 1977. Depuis 1975, les cibles de l'expansion monétaire ont été réduites à deux reprises en vue de réaliser l'objectif à long terme de la Banque du Canada qui est de réduire progressivement l'accroissement de la masse monétaire jusqu'à un taux qui permette la croissance maximale de la production économique et assure en même temps la stabilité des prix.

La gestion des réserves-encaisse du système bancaire est le principal instrument, mais non pas le seul, dont se sert la Banque pour assurer l'application de sa politique. Elle peut également exiger que les banques à charte maintiennent des réserves secondaires, composées de l'excédent des réserves-encaisse, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour aux négociants du marché monétaire. Elle peut consentir des avances à court terme aux banques à charte et modifier le taux d'escompte ou taux minimum auquel elle est disposée à consentir des avances. Les variations du taux d'escompte non seulement influent sur le niveau des taux d'intérêt, mais indiquent également l'orientation de la politique monétaire de la Banque.

Inspection durant le processus de monnayage à la Monnaie royale canadienne à Winnipeg (Man.).

Outre son rôle en matière de politique monétaire, la Banque fait fonction d'agent financier pour le gouvernement du Canada: elle gère la dette publique et le compte de dépôts dans lequel sont inscrites presque toutes les recettes et dépenses publiques, s'occupe des opérations de change pour le compte du gouvernement et conseille ce dernier sur des questions économiques et financières.

Banques à charte

Les banques à charte sont les plus grandes institutions de dépôts au Canada et l'une des principales sources de financement à court et à moyen terme. Elles occupent une place de choix sur le marché monétaire à court terme, et c'est par leur entremise que la banque centrale, par la gestion de l'encaisse, exerce une influence sur le marché monétaire et sur le marché du crédit en général. Elles administrent également le système de compensation des chèques. Outre leurs opérations en dollars canadiens, elles effectuent un volume important d'opérations sur des devises et ont des bureaux et des succursales dans les grands centres financiers du monde.

Il existe actuellement 11 banques à charte au Canada; cinq possèdent un réseau de succursales dans tout le pays, et deux exercent leur activité principalement au Québec. Les autres banques établies plus récemment desservent surtout une région ou se spécialisent dans les opérations de gros. Toutes les banques exercent leur activité en vertu d'une charte qui leur est octroyée par le Parlement aux termes de la Loi sur les banques, et peuvent faire l'objet d'une inspection.

Les banques à charte font affaires avec tous les éléments de la société. Les prêts bancaires constituent une source importante de financement pour les entreprises, les agriculteurs, les administrations publiques et les consommateurs. Les banques prêtent surtout à court terme, mais elles accordent également des prêts à long terme aux entreprises et aux agriculteurs et des hypothèques sur le logement. De plus, elles offrent un large éventail d'autres services à leurs clients, notamment les cartes de crédit, la vente de devises et la location de coffrets de sûreté.

Autres institutions financières

Outre les banques à charte, il existe toute une gamme d'institutions financières qui répondent aux divers besoins de la société. Ces établissements ont connu un essor particulièrement rapide au cours des deux ou trois dernières décennies, en raison surtout de l'expansion de l'économie canadienne et de la complexité croissante des marchés financiers. Même si certains types d'institutions financières tendent à se spécialiser, il existe néanmoins une forte concurrence. Parmi les plus importantes institutions de dépôts non bancaires figurent les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, les caisses d'épargne et de crédit ou caisses populaires au Québec, et la Banque d'épargne du Québec. Il faut aussi mentionner les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation, les sociétés d'assurance-vie et différents types de sociétés de placements. Les agents de change et les courtiers en valeurs mobilières jouent également un rôle important sur les marchés financiers. Un certain nombre d'organismes, y compris des institutions gouvernementales, s'appliquent à fournir des capitaux à moyen et à long terme aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux exportateurs, ou se spécialisent dans certains types de prêts comme le crédit-bail.

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires se sont multipliées ces dernières années. Il en existe actuellement une centaine au Canada, et la plupart possèdent un réseau de succursales. Elles font concurrence aux banques à charte pour ce qui concerne les dépôts, surtout par la vente d'obligations non garanties à terme fixe et de certificats de placement, et sont les principaux prêteurs sur le marché hypothécaire, une forte proportion de leurs avoirs étant sous forme d'hypothèques. Les sociétés de fiducie administrent également des fonds de pensions pour des particuliers ou des entreprises, ainsi que des successions, des sociétés en faillite, et agissent à titre d'agents financiers pour le compte de municipalités et de sociétés.

Services bancaires élargis à Toronto (Ont.).

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires sont autorisées à exercer leur activité et sont surveillées par le Département fédéral des Assurances ou par les autorités provinciales.

Les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires ont connu une expansion rapide ces dernières années et constituent un élément important du système financier. Elles reposent sur un élément commun entre les sociétaires, l'emploi par exemple, ou sont organisées sur une base communautaire: elles diffèrent des autres institutions financières par leur régime coopératif et leur caractère local. Des parts sont vendues aux sociétaires, mais leurs fonds proviennent en majeure partie de dépôts, et leurs avoirs sont surtout sous forme de prêts hypothécaires et de prêts personnels consentis aux membres. Toutes ces caisses sont régies par des lois provinciales, et elles appartiennent presque toutes à une centrale qui exerce son activité dans la province.

Assurances

A la fin de 1976, les Canadiens détenaient des assurances sur la vie d'une valeur de plus de $262,000 millions, la valeur moyenne par ménage étant de $36,400. Les Canadiens sont bien assurés comparativement aux habitants d'autres pays. Le secteur canadien de l'assurance-vie groupe environ 250 compagnies et sociétés de secours mutuels, dont plus de la moitié sont enregistrées au niveau fédéral. Ce dernier groupe absorbe plus de 92% du marché de l'assurance et possède au Canada un actif de plus de $25,000 millions.

Outre l'assurance-vie, la plupart des compagnies vendent des polices qui couvrent les frais à supporter en cas de maladie et dédommagent les assurés des pertes de salaire durant la maladie; on peut souscrire une telle assurance en s'adressant à un agent autorisé ou en participant à un régime collectif offert par un employeur, une association professionnelle ou un syndicat. Environ 300 compagnies offrent une protection concernant les biens, l'automobile, la responsabilité et autres risques. Parmi ces dernières, les compagnies à enregistrement fédéral détiennent au Canada un actif de plus de $6,000 millions.

Bord de mer à Vancouver (C.-B.)

Transports

Les transports ont façonné l'histoire du Canada et contribuent aujourd'hui à modeler la vie de ses habitants. Avec les années, on est passé du canot de l'explorateur et du train du pionnier à l'automobile et à l'avion. Sur une période de deux générations, des changements radicaux se sont produits dans le transport de marchandises pour compte d'autrui. En 1930, les chemins de fer réalisaient environ 85% des recettes provenant du transport de marchandises, mais en 1960 leur part avait diminué de plus de la moitié. Le transport routier pour compte d'autrui figurait pour 2% des recettes totales du transport des marchandises en 1930, et pour 30% en 1960. En 1976, les recettes du transport routier de marchandises avaient dépassé celles du transport ferroviaire.

Transports aériens

Transports Canada réglemente et dessert l'aviation civile, assurant l'immatriculation et l'attribution des permis aux aéronefs et la délivrance des permis au personnel. Entre janvier 1968 et décembre 1977, le nombre d'aéronefs civils au Canada a plus que doublé, passant de 9,162 à 20,976. Le nombre de permis en vigueur détenus par les pilotes, navigateurs de bord, contrôleurs de la circulation aérienne et mécaniciens de bord et d'entretien s'élevait à quelque 57,100 au 31 décembre 1977. Le ministère exploite des aéroports et fournit des services de contrôle et autres services de navigation aérienne. En 1977, 59 aéroports dotés d'une tour de contrôle ont enregistré environ 6.7 millions de décollages et atterrissages, soit une hausse de 3.1% par rapport à 1976 et de 53% par rapport à 1970. Les mouvements itinérants et les mouvements locaux ont affiché des augmentations marquées.

1. Répartition des mouvements itinérants[1] aux aéroports de Transports Canada équipés d'une tour de contrôle, selon le mode de propulsion, 1974-77

	1974		1975		1976		1977	
	nombre	%	*nombre*	%	*nombre*	%	*nombre*	%
Moteurs à pistons	1,465,022	57.7	1,833,301	61.1	1,850,500	60.9	2,004,785	62.1
Turbopropulseurs	234,495	9.2	246,825	8.3	249,911	8.2	287,841	8.9
Turboréacteurs	734,675	28.9	781,390	26.1	786,097	25.9	771,114	23.9
Hélicoptères	100,837	4.0	127,471	4.3	148,530	4.9	158,704	4.9
Planeurs	4,512	0.2	4,412	0.2	3,233	0.1	5,203	0.2
Total	2,539,541	100.0	2,993,399	100.0	3,038,271	100.0	3,227,647	100.0

[1] Atterrissage ou décollage d'un aéronef en provenance ou à destination d'un autre aéroport.

La Commission canadienne des transports assure l'autorisation et la réglementation des transports aériens commerciaux. Les services internationaux à horaire fixe de quatre transporteurs aériens du Canada—Air Canada, CP Air, Pacific Western Airlines et Nordair—forment un vaste réseau de liaisons entre le Canada et les autres pays. Les sociétés aériennes organisent aussi des affrètements vers tous les coins du monde. Outre le transport aérien, elles fournissent de nombreux services comprenant l'aspersion des cultures, la surveillance des incendies de forêt, l'inspection des pipelines et les levés aériens.

2. Trafic de passagers (arrivées et départs de vols à horaire fixe) enregistré pour les 10[1] principales liaisons, 1971-77

Liaison	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
				(milliers de passagers)			
Montréal (Qué.)-Toronto (Ont.)	685.8	758.6	915.6	965.7	962.8	948.4	924.1
Ottawa (Ont.)-Toronto (Ont.)	326.6	347.6	432.5	493.8	495.9	479.8	487.0
Calgary (Alb.)-Edmonton (Alb.)	254.8	275.3	332.2	372.4	412.5	429.4	478.8
Toronto (Ont.)-Vancouver (C.-B.)	182.8	206.0	271.4	302.0	301.8	287.2	288.7
Calgary (Alb.)-Vancouver (C.-B.)	179.4	201.9	247.6	275.1	291.3	291.9	278.8
Edmonton (Alb.)-Vancouver (C.-B.)	144.7	170.1	217.3	246.7	253.8	265.7	247.7
Toronto (Ont.)-Winnipeg (Man.)	163.1	179.2	210.5	234.2	238.3	233.5	231.4
Calgary (Alb.)-Toronto (Ont.)	86.7	104.3	128.7	156.7	174.2	184.9	193.2
Halifax (N.-É.)-Toronto (Ont.)	103.1	113.5	147.3	158.6	168.4	168.6	156.6
Edmonton (Alb.)-Toronto (Ont.)	72.8	88.7	111.3	124.1	138.7	150.5	153.3

[1]Ordre établi d'après les chiffres de 1977.

Fournitures transportées par hélicoptère près de la rivière Eastmain au Québec.

3. Activités, recettes et dépenses d'exploitation et consommation de carburant de l'aviation commerciale, 1976 et 1977

	Transporteurs transcontinentaux et régionaux[1]		Tous autres transporteurs		Total, ensemble des transporteurs	
	1976[r]	1977[2]	1976[r]	1977[2]	1976[r]	1977[2]
			(milliers)			
Activités						
Passagers transportés	18,027	18,886	2,967	3,510	20,994	22,396
Passagers-kilomètres	29 812 028	31 880 835	2 964 315	3 663 893	32 776 343	35 544 728
Tonnes-kilomètres de marchandises	758 432	758 300	21 864	22 848	780 296	781 148
Départs	393	383	728	799	1,121	1,182
Heures de vol	568	555	1,824	1,990	2,392	2,545
Recettes et dépenses d'exploitation						
Recettes totales ($)	1,681,853	1,912,308	375,793	425,773	2,057,646	2,338,081
Dépenses totales ($)	1,642,143	1,787,857	360,176	405,198	2,002,319	2,192,855
Consommation de carburant						
Turbocarburant (litres)	3 033 903	2 993 207	258 546	300 606	3 292 449	3 293 813
Essence (litres)	2 700	1 787	77 688	79 011	80 388	80 798

[1] Air Canada, CP Air, Eastern Provincial Airways, Québecair, Nordair, Transair et Pacific Western Airlines. [2] Estimation. [r] Chiffres rectifiés.

En 1976, les 632 transporteurs aériens autorisés à exercer leur activité au Canada ont réalisé des recettes d'exploitation de $2,058 millions; le chiffre correspondant pour 1977 approchait de $2,338 millions. Les dépenses, établies à $2,002 millions en 1976, étaient estimées à $2,193 millions pour 1977. En 1976, ces sociétés aériennes ont transporté 15.3 millions de passagers à l'intérieur du Canada et 5.7 millions sur les vols internationaux; en 1977, elles ont transporté environ 22.4 millions de passagers, soit une augmentation de 6.7% par rapport à 1976 (21 millions).

Les tendances des déplacements à l'intérieur du pays sont représentées par les données sur l'origine et la destination des vols passagers à horaire fixe. C'est ainsi que les origines et destinations de passagers aériens entre Montréal et Toronto affichent une augmentation de 5.2% entre 1973 et 1975, et une diminution de 4.0% entre 1975 et 1977. Sur la ligne Ottawa - Toronto, il s'est produit une augmentation de 14.7% entre 1973 et 1975, mais une diminution de 1.8% entre 1975 et 1977.

Transports ferroviaires

Le chemin de fer a toujours joué un rôle capital dans l'intégration politique, le peuplement et le développement économique du pays. En 1850, l'Amérique du Nord britannique disposait de 106 km (kilomètres) de voies ferrées; 80 ans plus tard, le Canada en exploitait 91 065 km. Depuis 1930, la croissance a été lente, et il s'est produit certains reculs; en 1976, 96 319 km de voies étaient en service. Deux grands chemins de

Transports ferroviaires près de Weyburn (Sask.).

Des abris-neige protégeant les voies ferrées près de Lytton (C.-B.).

fer, le Canadien National et le Canadien Pacifique, aménagés de l'Atlantique au Pacifique sur une distance de 7 000 km, et traversant étendues rocheuses et muskegs, prairies et chaînes montagneuses, ont permis le peuplement de l'Ouest canadien. Aujourd'hui, ils s'insèrent dans un système de transport combiné acheminant marchandises et conteneurs, à bon compte et de façon rapide et efficace.

Le Canadien Pacifique est une société privée, alors que les Chemins de fer Nationaux sont exploités par le gouvernement fédéral. Parmi les chemins de fer exploités par les provinces figurent le British Columbia Railway, les lignes de la British Columbia Hydro, l'Ontario Northland et le GO Transit.

En 1976, le volume de marchandises payantes transportées par chemin de fer s'est établi à 238 800 000 t (tonnes), soit 5.7% de plus qu'en 1975 (226 000 000 t). Le nombre de passagers transportés en 1976 s'est chiffré à 23.6 millions, variation légère par rapport à 1975, mais une augmentation de 19.2% par rapport à 1973 (19.8 millions). Par contre, le nombre d'employés nécessaires pour transporter ces personnes et ces marchandises est tombé au niveau sans précédent de 120,872 en 1976, soit 5.6% de moins qu'en 1975 (127,986).

Transports routiers

Le principal moyen de transport des passagers demeure l'automobile, qu'on associe à une consommation élevée de carburant et à une panoplie de lésions et d'accidents. D'après les données provisoires pour 1976, le nombre total de tous les types de véhicules automobiles immatriculés s'établissait à 11.8 millions. Sur ce nombre, 9.0 millions (76%) étaient des automobiles particulières. Le nombre de

4. Industrie des transports routiers, 1976

	Transport routier de marchandises[1]	Déménageurs[1]	Transports urbains	Transport interurbain de voyageurs par autobus	Autres services de transport de voyageurs par autobus[2]
Etablissements déclarants (nombre)	2,467	291	75	58	1,338
Recettes d'exploitation ($ millions)	2,863.8	159.5	669.2	189.5	266.9
Dépenses d'exploitation ($ millions)	2,746.9	152.2	649.0	172.9	236.3
Effectifs y compris les propriétaires actifs (milliers)	82.4	6.8	28.3	5.6	21.8
Matériels payants exploités (milliers)	118.9	4.8	10.7	2.1	18.8

[1] Sans les établissements ayant déclaré des recettes annuelles brutes inférieures à $100,000 pour 1975. [2] Établissements exploitant des services de transport aux aéroports et aux gares, de visites touristiques, d'affrètement, d'excursion et de transport scolaire.

camions et autobus immatriculés figurait pour 2.3 millions ou 20%. Les ventes nettes de carburant pour la mise en service de ces véhicules se chiffraient à 32 438 000 000 L (litres) d'essence et 4 400 000 000 L de carburant diesel. Toujours selon les données provisoires, le nombre de lésions attribuables aux accidents de la route se chiffrait en 1976 à 194,460, soit une diminution de 12.0% par rapport à l'année précédente. Les 5,224 morts survenues en 1976 résultaient de 4,396 accidents; les chiffres correspondants pour 1975 étaient 6,061 et 5,109 respectivement.

Kamloops (C.-B.).

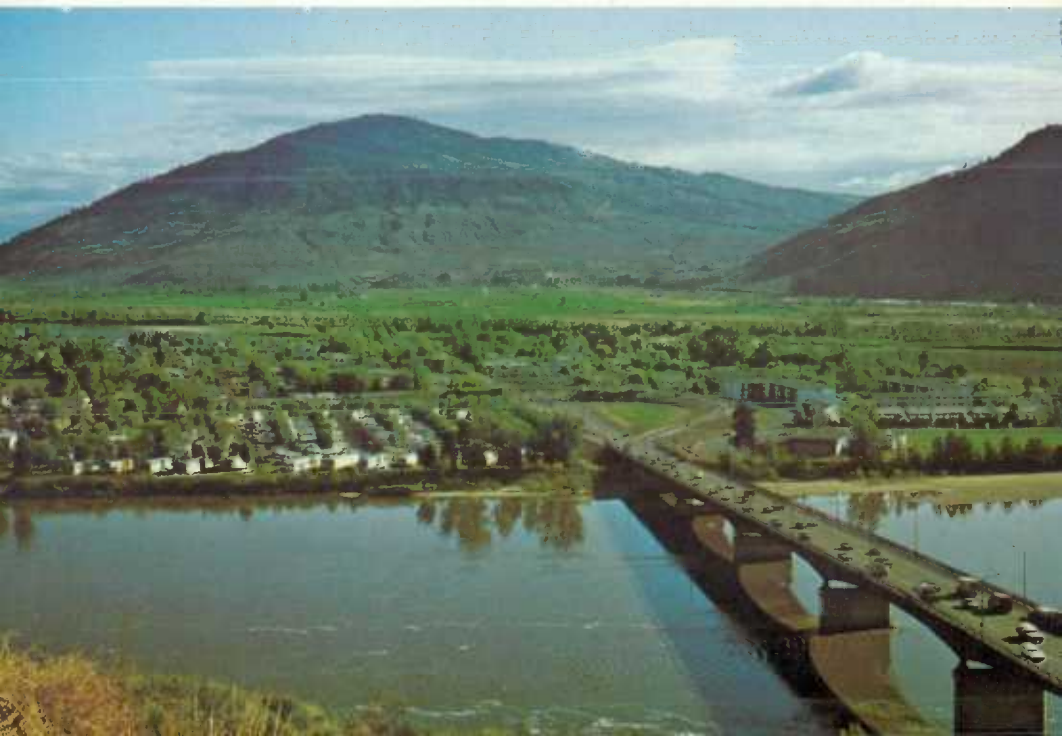

Edmonton (Alb.)

Le Magnum Four a été spécialement conçu pour transporter des cargaisons d'environ 60 tonnes en dehors des routes.

Les résultats de l'enquête de 1976 sur les transporteurs routiers de marchandises sont connus pour ceux dont les recettes d'exploitation étaient de $100,000 ou plus en 1975. Les 2,758 transporteurs, dont 291 déménageurs, ont affiché des recettes d'exploitation supérieures à $3 milliards pour 1976.

Les transporteurs routiers offrant des services passagers sont classés en trois divisions fondamentales suivant le service principal, bien qu'il soit possible qu'un seul transporteur offre une variété de services. Sur les 1,471 enquêtés en 1976, 75 ou 5% s'occupaient surtout de transport urbain, et leurs recettes d'exploitation figuraient pour $669.2 millions ou 59% du montant total de $1,125.5 millions. Les 58 exploitants de services d'autocars représentaient 4% des transporteurs et comptaient pour 17% des recettes. Le troisième groupe, qui comprend les autobus scolaires, les services d'affrètement, de visites touristiques ainsi que le service des aéroports et des gares, a été enquêté pour la première fois en 1976. Les 1,338 exploitants de cette catégorie représentaient 91% des transporteurs et figuraient pour 24% des recettes d'exploitation.

Le réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent à Sault-Sainte-Marie (Ont.).

Transports par eau

En 1975, les 560 transporteurs et affréteurs commerciaux canadiens ont réalisé des recettes brutes de $1.2 milliard, dont $1.1 milliard par 485 transporteurs. En outre, 50 transporteurs privés et 25 exploitants de visites touristiques ont réalisé respectivement des recettes brutes de $101 millions et $3 millions. Les 78 transporteurs ayant déclaré des recettes d'exploitation annuelles de $1 million ou plus provenant des transports par eau figuraient pour $1 milliard ou 84% des recettes brutes totales provenant du transport. Les 560 transporteurs représentaient un équipage total de 20,082 personnes dont la rémunération s'établissait à $278 millions ou 23% des recettes brutes provenant des transports par eau.

Sur les $1,231 milliards provenant des transports par eau, $525 millions (43%) étaient attribuables aux transports à l'intérieur du pays. Les mouvements entre le Canada et les États-Unis figuraient pour $141 millions (11%). Les recettes des sociétés ayant leur siège social au Canada et faisant affaire avec des ports étrangers intervenaient pour $403 millions (33%). Le reste provenait des recettes attribuables à aucun secteur particulier d'exploitation.

La rivière Saint-Jean près de Hartland (N.-B.).

Écluses à Montréal (Qué.)

Durant la saison de navigation de 1976, 171 300 000 t de fret international ont été manutentionnées dans les ports canadiens, soit une augmentation de 3% par rapport à 1975 (166 200 000 t). Le nombre de navires portant des cargaisons internationales dans les ports canadiens s'est élevé à 43,926 au lieu de 40,522 en 1975.

En 1976, le cabotage représentait 107 764 332 t, soit une légère diminution de 0.9% par rapport à 1975. Le volume de marchandises manutentionnées a baissé dans toutes les provinces sauf au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Colombie-Britannique, où des gains respectifs de 3.7, 56.5 et 14.8% ont été enregistrés.

Les pouvoirs publics et leurs services

Le gouvernement

Le Canada est un État fédératif, créé en 1867. Cette année-là, à la demande de trois colonies distinctes (le Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), le Parlement britannique adopta l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), qui réunissait les colonies en une «Union fédérative» pour ne former «... qu'une seule et même Puissance (*Dominion*) sous le nom de Canada». A part une modification prévoyant la nomination de sénateurs supplémentaires pour rompre une impasse entre les deux Chambres du Parlement, l'Acte ne faisait qu'entériner les décisions auxquelles les délégués des colonies, les «Pères de la Confédération», en étaient eux-mêmes arrivés.

L'Acte divisait le pays en quatre provinces. La partie appelée jusqu'alors la «province du Canada» devenait le Québec et l'Ontario, tandis que les limites de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick restaient inchangées. En 1870, le Manitoba fut créé par le Parlement du Canada; la Colombie-Britannique se joignit à l'union fédérative en 1871, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873. En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta furent érigées en provinces; enfin, en 1949, Terre-Neuve devint la dixième province.

L'AANB conférait au Canada l'autonomie complète pour ce qui concerne son administration interne, et peu à peu le pays devait acquérir également le contrôle absolu de ses affaires extérieures. C'est aujourd'hui un État souverain, sauf pour quelques dispositions très importantes de la Constitution qui ne peuvent être modifiées que par le Parlement britannique. Toutefois, cette restriction est purement théorique puisque le Parlement britannique vote invariablement tout

Regina (Sask.) : le palais législatif à l'avant-plan.

amendement proposé par le Parlement canadien; la seule raison pour laquelle le plein pouvoir de modifier sa Constitution n'a pas été transféré au Canada est que les Canadiens n'ont pas réussi à convenir d'une formule d'amendement.

L'AANB confère au Parlement canadien le pouvoir de faire des lois pour «... la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces». Il énumère des exemples de ce pouvoir général: la défense; le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation; la réglementation du trafic et du commerce; la navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*); les pêcheries; la monnaie et les banques; la banqueroute et la faillite; l'intérêt de l'argent; les brevets d'invention et les droits d'auteur; le mariage et le divorce; la législation et la procédure en matière criminelle; les pénitenciers; les lignes interprovinciales et internationales de navires à vapeur, ferries, chemins de fer, canaux et télégraphe, et tous «travaux» considérés par le Parlement comme étant «pour l'avantage général du Canada». A cette énumération on a ajouté, par voie d'amendement, l'assurance-chômage et la modification de la Constitution, sauf en ce qui concerne le partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales, les droits acquis aux langues française et anglaise, les droits constitutionnels de certaines confessions religieuses en matière d'enseignement, la nécessité d'une session annuelle du Parlement et la durée maximale du Parlement.

L'Acte de 1867 conférait au Parlement et aux législatures provinciales des pouvoirs concurrents en matière d'agriculture et d'immigration, mais en cas de conflit la loi fédérale devait prévaloir. Des amendements ont depuis établi une compétence concurrente pour les pensions, mais avec préséance de la loi provinciale en cas de conflit.

L'AANB imposait également un bilinguisme officiel circonscrit à certains secteurs. Dans les débats du Parlement, les membres des deux Chambres peuvent s'exprimer en français ou en anglais; les documents, procès-verbaux et journaux des deux Chambres doivent être publiés dans les deux langues, de même que les lois du Parlement, et l'une ou l'autre langue peut être utilisée devant les tribunaux créés par le Parlement; les mêmes dispositions s'appliquent à la législature et aux tribunaux du Québec. En 1969, le Parlement a adopté la Loi sur les langues officielles, qui proclame que le français et l'anglais ont un statut égal et sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui a trait au Parlement et au gouvernement du Canada.

Exception faite d'un bilinguisme officiel dans certains secteurs et de certains droits en matière d'enseignement accordés à des minorités religieuses, l'AANB ne garantit pas de façon précise les droits fondamentaux comme la liberté de culte, de presse et d'assemblée. Ainsi, le Parlement a adopté une Déclaration canadienne des Droits en 1960, et a adopté une loi sur les droits de la personne qui interdit la discrimination dans les domaines relevant du gouvernement fédéral.

Chaque législature provinciale a un pouvoir exclusif dans les matières suivantes: modification de sa Constitution (sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur, chef de droit de l'exécutif provincial); ressources naturelles; taxation

Les édifices du Parlement à Ottawa (Ont.).

directe à des fins provinciales; prisons; hôpitaux; asiles et œuvres de bienfaisance; institutions municipales; licences pour prélever un revenu aux niveaux provincial et municipal; entreprises et travaux locaux; constitution de compagnies provinciales; célébration du mariage; propriété et droits civils; administration de la justice (y compris la création de tribunaux civils et criminels et la procédure civile); questions de nature purement locale ou privée; et enseignement, sous réserve de certaines garanties accordées aux écoles confessionnelles à Terre-Neuve et aux écoles catholiques ou protestantes dans les autres provinces. Les arrêts judiciaires ont donné une portée très grande à la juridiction sur «la propriété et les droits civils», allant jusqu'à inclure presque toute la législation du travail et une grande partie de la sécurité sociale.

La Constitution canadienne

L'AANB et ses amendements n'établissent que l'ossature du gouvernement, le reste étant fourni par l'interprétation judiciaire, diverses lois du Parlement et des législatures et, surtout, par les usages ou conventions.

Les pouvoirs du monarque sont exercés, ainsi que le disaient les Pères de la Confédération, «selon les principes bien compris de la Constitution britannique», c'est-à-dire selon les usages et les interprétations qui ont graduellement transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses propres besoins.

Le gouvernement du Canada

Le pouvoir exécutif

Par un choix libre et réfléchi des Pères de la Confédération, le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif est «attribué à la reine» du Canada, qui est aussi la reine de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Au sens strict de la loi, les pouvoirs de la Couronne sont très étendus. De fait, ils sont exercés sur la recommandation d'un Cabinet responsable devant la Chambre des communes, élue par le peuple. La Couronne est représentée par le gouverneur général (maintenant toujours un Canadien), nommé par elle sur la recommandation du premier ministre.

Sauf dans des circonstances extraordinaires, le gouverneur général ou la reine doit agir sur la recommandation des ministres. Sur la recommandation du premier ministre, le gouverneur général nomme les ministres et les membres du Sénat. Le premier ministre fixe la date de réunion du Parlement et décide normalement du moment de l'élection d'un nouveau Parlement, compte tenu du fait que des élections générales doivent avoir lieu au moins tous les cinq ans. Le gouverneur général nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté, les lieutenants-gouverneurs des provinces, les sous-ministres et autres hauts fonctionnaires sur la recommandation des ministres.

Le Cabinet et le premier ministre sont des créations de la convention plutôt que de la Constitution. L'AANB ne prévoit qu'un «Conseil privé de la Reine pour le

Victoria (C.-B.), et le palais législatif à l'arrière-plan. →

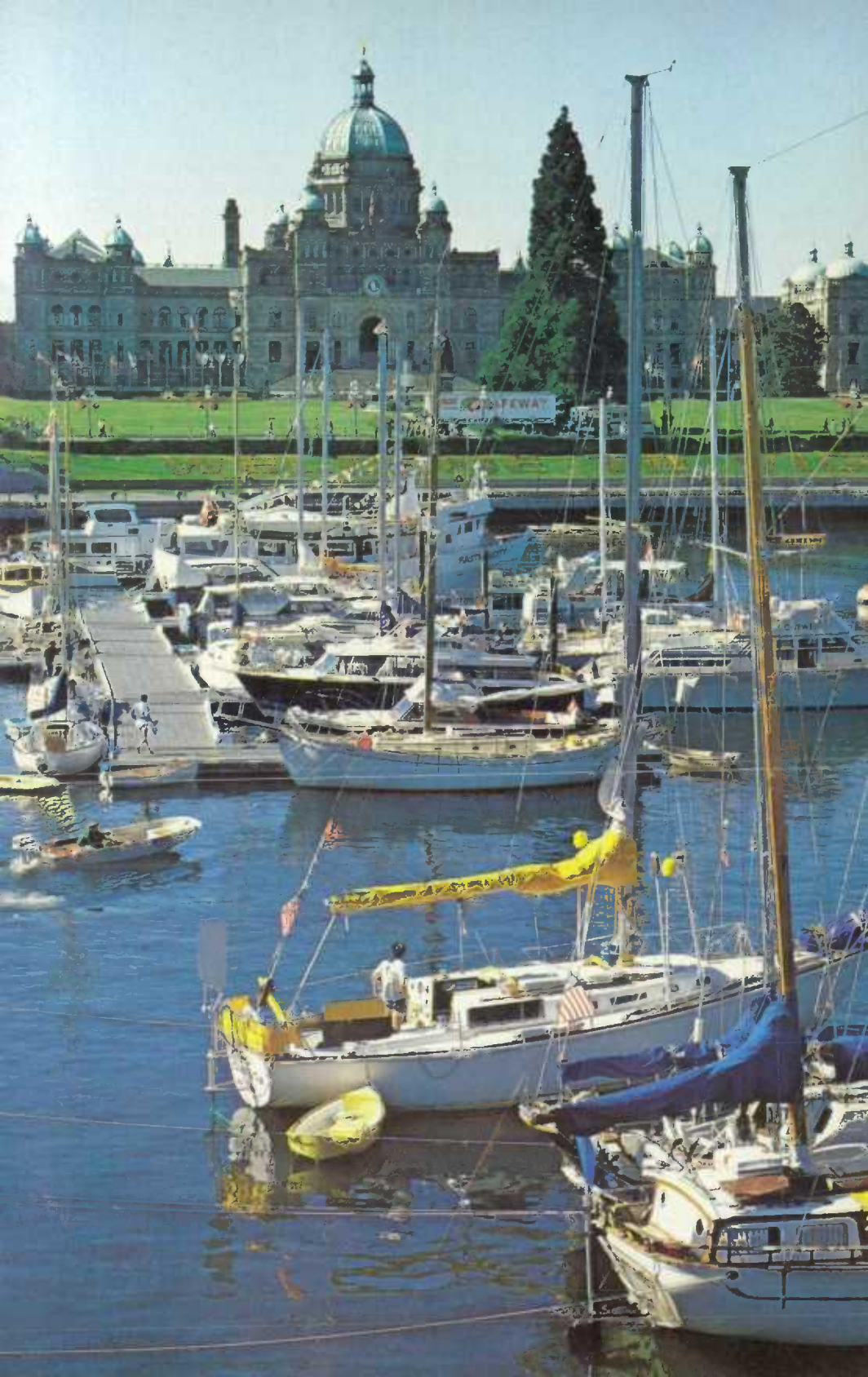

Canada», nommé par le gouverneur général pour «l'assister et le conseiller»; les membres sont nommés à vie. Le Conseil privé est composé de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres et de certaines personnalités qu'on a voulu honorer. Il s'agit dans une certaine mesure d'une institution honorifique, dont l'importance sur le plan pratique tient au fait qu'il faut en être membre pour pouvoir occuper un poste ministériel et que seuls les membres du Conseil privé occupant un poste de ministre peuvent conseiller le gouverneur général au moyen de décrets.

Le Cabinet est un organe non officiel composé des membres du Conseil privé exerçant des fonctions ministérielles, et présidé par le premier ministre. En mai 1978, il comptait 33 membres, dont le premier ministre. Par convention, tous les ministres doivent être membres du Parlement, et la coutume veut qu'en règle générale, ils soient tous députés à la Chambre des communes sauf dans le cas du leader du gouvernement au Sénat. Il est d'usage que, pour autant que le permet la représentation parlementaire, le Cabinet compte au moins un ministre de chaque province, les provinces plus peuplées ayant une plus forte représentation.

Les membres du Cabinet doivent faire bloc sur toute question de politique gouvernementale; un ministre qui ne peut appuyer cette politique doit démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes, et l'ensemble du Cabinet est responsable devant la Chambre de la politique du gouvernement et de l'administration en général.

Si le gouvernement est renversé en Chambre sur une motion de défiance, il doit ou bien démissionner (le gouverneur général invitera alors le chef de l'opposition à former un nouveau gouvernement), ou bien demander la dissolution du Parlement et déclencher de nouvelles élections générales, ce qui se produit le plus souvent de nos jours. La défaite d'un projet de loi important du gouvernement est généralement considérée comme un vote de défiance et conduit aux mêmes conséquences; cependant, le gouvernement peut décider de ne pas considérer une telle défaite comme décisive, et il appartient alors à la Chambre de procéder à un véritable vote de défiance.

Seul le gouvernement peut présenter des projets de loi visant le prélèvement ou la dépense de deniers publics. Les simples députés peuvent proposer une réduction des impôts ou des dépenses projetés, mais jamais une augmentation. Les règles veulent que la Chambre consacre la majeure partie de son temps aux affaires du gouvernement et, actuellement, presque toute la législation émane du gouvernement. Les ministres ont le pouvoir exclusif de proposer la clôture des débats, et si les partis ne sont pas d'accord ils peuvent proposer de fixer un calendrier pour les diverses étapes d'un projet de loi. Les règles prévoient aussi que l'opposition aura amplement de temps pour interroger, critiquer et attaquer le gouvernement. Au cours de chaque session parlementaire, 25 jours sont alloués spécialement à l'opposition pour débattre toute question qui lui convient et, durant six de ces jours, elle peut proposer une motion de défiance.

Le pouvoir législatif

Le Parlement. Le Parlement est composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Le Sénat compte 104 membres répartis de la façon suivante: 24 de l'Ontario, 24 du Québec, 24 des provinces Maritimes (10 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick et 4 de l'Île-du-Prince-Édouard), 24 des provinces de l'Ouest (6 chacune), 6 de Terre-Neuve, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les

Le nouveau gouverneur général du Canada, Edward Schreyer, et son épouse, Lily Schreyer, lors de la cérémonie d'investiture.

sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Ils prennent leur retraite à 75 ans.

L'AANB attribue au Sénat exactement les mêmes pouvoirs qu'à la Chambre des communes, sauf que les projets de loi touchant les deniers publics doivent émaner de la Chambre. Le Sénat peut rejeter tout projet de loi, mais il le fait rarement. Il accomplit presque tout le travail concernant les bills d'intérêt privé (constitution des sociétés, par exemple) et, comme la Chambre des communes, il soumet les lois générales à une étude minutieuse en comité; il a recours à des comités spéciaux pour étudier des questions d'un grand intérêt public. En avril 1978, le Sénat comptait 74 libéraux, 1 libéral indépendant, 17 progressistes-conservateurs, 1 membre du Crédit social et 2 indépendants; il y avait 9 sièges vacants.

La Chambre des communes se compose de 264 députés: 7 de Terre-Neuve, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 74 du Québec, 88 de l'Ontario, 13 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 19 de l'Alberta, 23 de la Colombie-Britannique, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à raison d'un par circonscription et, de façon générale, en proportion de la population de chaque province, mais aucune province ne peut avoir moins de représentants à la Chambre des communes qu'au Sénat. Le nombre total de députés est redistribué après chaque recensement décennal. Après les prochaines élections générales, la Chambre des communes comptera 282 députés: 7 de Terre-Neuve, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 75 du Québec, 95 de l'Ontario, 14 du Manitoba, 14 de la Saskatchewan, 21 de l'Alberta, 28 de la Colombie-Britannique, 2 des Territoires du Nord-Ouest et 1 du Yukon. Tout citoyen canadien adulte (sauf quelques exceptions, comme les prisonniers) peut voter. En janvier 1979, la Chambre comptait 135 libéraux, 97 progressistes-conservateurs, 17 membres du Nouveau Parti démocratique, 9 membres du Crédit social et 5 indépendants; il y avait un siège vacant.

Dans chacune des Chambres, tout projet de loi subit trois «lectures». La première, au moment de la présentation du projet de loi, est une simple formalité. A la deuxième, la Chambre considère le principe du projet de loi et, si elle est satisfaite, elle renvoie celui-ci à un comité qui l'étudie article par article. Les projets de loi portant affectation de crédits, les projets de loi budgétaires et certains autres projets sont, lorsque la Chambre le juge à propos, renvoyés au Comité plénier, c'est-à-dire à la Chambre elle-même qui se transforme en comité et qui siège selon des règles spéciales facilitant la discussion. Tous les autres projets de loi sont renvoyés à l'un des 19 «Comités permanents» (composés chacun de 12 à 30 députés), qui sont tous spécialisés dans un ou plusieurs sujets. Le Comité renvoie le projet de loi à la Chambre, avec ou sans amendements; à ce stade, n'importe quel député peut proposer des amendements sujets à discussion. Vient ensuite la troisième lecture. Si le projet de loi passe cette épreuve, il est envoyé au Sénat où il est soumis à peu près à la même procédure, pour ensuite recevoir la sanction royale qui met fin au processus par lequel la Couronne fait adopter la loi par le Parlement.

La Constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes ne font à peu près pas mention des partis (exception faite de la Loi sur les dépenses d'élections), ce qui témoigne bien de l'importance des conventions dans la Constitution. Les partis rendent possible un gouvernement stable, capable d'appliquer ses politiques. Ils assurent une critique permanente et systématique et permettent des changements de gouvernement qui s'opèrent dans l'ordre. Ils contribuent à intéresser les électeurs aux affaires publiques et à concilier les intérêts des divers éléments du pays.

L'origine du parti libéral remonte aux partis réformistes d'avant la Confédération, qui, dans les années 1840, luttèrent pour le gouvernement responsable. Le parti progressiste-conservateur remonte à la coalition, en 1854, des conservateurs modérés et des réformateurs modérés de la province du Canada, six ans après l'instauration du gouvernement responsable. Il est devenu un parti national en 1867 lorsque Sir John A. Macdonald, premier chef de l'État canadien, a formé un Cabinet composé de huit conservateurs et de cinq libéraux ou réformateurs dont les partisans ont été vite connus sous le nom de «libéraux-conservateurs»; l'appellation actuelle a été adoptée en 1942. Le Nouveau Parti démocratique date de 1961, année où la plus importante fédération syndicale (le Congrès du Travail du Canada) et le parti CCF (Fédération du Commonwealth coopératif) ont uni leurs forces pour créer un nouveau parti; le CCF avait été fondé en 1932, et groupait alors les mouvements agricoles et ouvriers des provinces de l'Ouest. Le parti du Crédit social est fondé sur les théories monétaires de Major Clifford Douglas; en 1976, tous ses représentants à la Chambre des communes venaient du Québec.

Gouvernement provincial et territorial

Les structures de gouvernement dans les provinces sont sensiblement les mêmes qu'au niveau fédéral, sauf qu'aucune province ne possède de Chambre haute.

Tout le Nord canadien à l'ouest de la baie d'Hudson et un grand nombre d'îles au nord-est de la baie d'Hudson sont organisés en deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui relèvent directement du gouvernement et du Parlement du Canada, mais qui jouissent d'une autonomie grandissante.

Le Yukon est administré par un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada et assisté d'un conseil élu de 12 membres. Le commissaire en conseil peut

L'hôtel-de-ville de Kingston (Ont.)

adopter des lois sur les impôts directs pour des fins locales et sur l'établissement de bureaux territoriaux, la vente de spiritueux, la protection de la faune, les institutions municipales, les licences, la constitution de sociétés locales, la propriété et les droits civils, la célébration du mariage et autres questions de nature locale ou privée.

Les Territoires du Nord-Ouest sont administrés par un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada et assisté d'un conseil élu de 15 membres. Le commissaire en conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'au Yukon.

Administration municipale

L'administration municipale, étant de compétence provinciale, varie considérablement. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont administrées par un conseil élu. En Ontario et au Québec, il existe également des comtés qui groupent pour certaines fins des municipalités plus petites, et les deux provinces ont entrepris la création de municipalités régionales pour les régions métropolitaines.

En général, les municipalités s'occupent des services de police et d'incendie, des prisons locales, de la voirie, des hôpitaux, des services d'aqueduc, des services sanitaires et des écoles (souvent administrées par un conseil distinct élu à cette fin). Leurs ressources financières proviennent surtout des impôts fonciers, des permis et licences et des subventions provinciales. A l'heure actuelle, le nombre total des municipalités est d'environ 4,500.

Le droit et l'appareil judiciaire

Le droit et l'appareil judiciaire constituent un élément important de l'administration publique canadienne. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) ayant fait du Canada un État fédératif, le droit et ses règles d'application s'y sont développés en un appareil assez complexe.

Les sources du droit canadien

Le droit canadien prend sa source dans les lois et dans les décisions judiciaires. C'est au moyen de lois que le Parlement fédéral et les législatures provinciales établissent de façon précise et détaillée les règles de droit applicables au pays.

Le Canada dispose également d'une autre source de droit, la *common law*, inspirée essentiellement du droit anglais et constituée de principes établis au cours des siècles par les tribunaux des cours supérieures. La *common law* fut introduite au Canada par les premiers colons anglais, et elle constitue la base du droit au niveau fédéral et dans la plupart des provinces et territoires. Le Québec, colonisé par des Français, a pour sa part un système inspiré du droit français; ainsi, tous les principes du droit civil dans des domaines tels que la personne, la famille et les biens, y ont été empruntés. Ils ont cependant été modifiés pour répondre aux besoins de la province, et ils sont maintenant contenus dans un Code civil et un Code de procédure civile.

Aux lois du Parlement fédéral et des législatures provinciales s'ajoutent toute la réglementation adoptée par d'autres autorités compétentes et les règlements votés par les municipalités. Cette activité législative subordonnée s'exerce en vertu d'un pouvoir conféré par le Parlement ou par les assemblées législatives provinciales.

Les lois adoptées par le Parlement fédéral s'appliquent à tout le pays; les statuts des provinces ne trouvent application qu'à l'intérieur de leur territoire respectif. Ainsi donc, les règles de droit présidant à une activité de compétence provinciale peuvent varier d'une province à l'autre.

Le droit en matière criminelle, étant essentiellement de compétence fédérale, s'applique à l'ensemble du pays. Bien que l'AANB confère au Parlement fédéral une compétence exclusive dans ce domaine, les provinces ont le pouvoir de frapper d'une peine toute violation des lois provinciales. Par exemple, une province peut imposer une amende pour une infraction à une loi provinciale réglementant la vitesse des voitures sur les routes.

Le droit canadien en matière criminelle figure pour la majeure partie dans le Code criminel, puisé presque entièrement à des sources anglaises. Deux catégories d'infractions y sont prévues: les actes criminels, qui appellent une sentence sévère, et les contraventions de simple police, qui sont punies moins sévèrement. En plus du Code criminel, d'autres lois fédérales prévoient des peines d'amende ou d'emprisonnement, ou les deux, pour certaines infractions. Dans tous les cas, qu'un délit soit grave ou non, il est un principe fondamental du droit pénal canadien qui veut qu'aucune personne ne soit déclarée coupable et condamnée à moins qu'il n'ait été prouvé, hors de tout doute fondé et à la satisfaction d'un juge ou d'un jury, qu'elle est effectivement coupable.

Édifices du gouvernement et palais législatif à Edmonton (Alb.).

Réforme du droit

A mesure que la société évolue, que ses besoins et ses normes se modifient, la loi doit refléter ces transformations. C'est ainsi que bon nombre de provinces ont institué des Commissions de réforme du droit chargées d'étudier certains domaines du droit où une réforme s'impose et de faire des recommandations. Au niveau fédéral, cette tâche a été confiée à la Commission de réforme du droit du Canada.

Les tribunaux et le pouvoir judiciaire

L'appareil judiciaire comprend les tribunaux, qui jouent un rôle clé dans l'administration du pays. Forts d'un pouvoir judiciaire indépendant, ceux-ci interprètent la loi et l'appliquent pour trancher les litiges entre les particuliers, entre les particuliers et l'État ou entre les parties constituantes de l'État fédératif.

Le pouvoir judiciaire

Étant donné la fonction particulière qu'exercent les juges au Canada, l'AANB garantit l'indépendance des tribunaux supérieurs. Ainsi, les juges ne sont pas comptables envers le Parlement ou le pouvoir exécutif des décisions qu'ils prennent.

Un juge nommé par le gouvernement fédéral reste en fonction durant bonne conduite, mais il peut être démis de ses fonctions par le gouverneur en conseil à la demande du Sénat et de la Chambre des communes. L'âge de la retraite est fixé à 75 ans. La nomination des juges des cours provinciales de première instance et la durée de leur charge sont régies par des lois provinciales. Aucun juge, qu'il soit nommé par les autorités provinciales ou fédérales, ne peut faire l'objet de poursuites pour des actes posés ou des paroles prononcées dans l'exercice de ses fonctions.

La nomination et la rétribution des juges mettent en évidence les liens qui existent entre les différents pouvoirs dans le système constitutionnel canadien. L'administration fédérale nomme et rémunère tous les juges des cours fédérales, des cours supérieures provinciales et des cours de comté, alors que les juges des cours de première instance des provinces sont nommés et rétribués par les administrations provinciales.

Les tribunaux

Au Canada, le pouvoir de créer des tribunaux est réparti entre les autorités fédérales et provinciales. Ainsi, la Cour suprême du Canada a été instituée par le Parlement, alors que les cours supérieures et les cours de comté, entre autres, sont du ressort des provinces. La Cour suprême du Canada et les cours provinciales s'inscrivent cependant dans un même système hiérarchique; il est donc possible de se pourvoir en appel d'une décision de la plus haute cour provinciale auprès de la Cour suprême. On ne fait généralement pas de distinction quant à la compétence juridictionnelle des tribunaux provinciaux et fédéraux. Ainsi, bien que le droit en matière criminelle soit établi par le Parlement du Canada, ce sont surtout les tribunaux des provinces qui veillent à son application.

Les tribunaux fédéraux. Les tribunaux fédéraux comprennent la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale et divers tribunaux de juridiction spéciale tels que la Commission de révision de l'impôt, le Tribunal d'appel des cours martiales et la Commission d'appel de l'immigration, tous créés par le Parlement.

La Cour suprême, instituée en 1875, est la plus haute cour d'appel du Canada en matières civile et criminelle. Elle se compose de neuf juges, dont au moins trois doivent venir du Québec en raison du caractère particulier du droit civil québécois. Les circonstances donnant ouverture à un appel auprès de cette cour sont précisées dans des lois du Parlement. La Cour suprême entend les appels des cours provinciales de dernière instance et de la Cour fédérale. Elle conseille également le gouvernement fédéral lorsque des questions lui sont spécialement déférées. Normalement, cinq juges siègent pour entendre une cause; cependant, lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, il est d'usage que la Cour siège au complet.

La Cour fédérale telle qu'elle existe aujourd'hui a été créée en 1970 pour remplacer la Cour de l'Échiquier du Canada, instituée en 1875. Elle s'occupe des litiges d'ordre fiscal, des réclamations mettant en cause l'administration fédérale (par exemple, les réclamations pour dommages causés par des fonctionnaires fédéraux), des affaires portant sur les marques de commerce, les droits d'auteur, les brevets d'invention, ainsi que des causes se rapportant au droit maritime et aéronautique. Elle est constituée de deux divisions, la Division de première instance et la Division d'appel; la Division d'appel entend les appels des jugements rendus par la Division de première instance ou par diverses commissions et organismes fédéraux.

Le grand escalier du palais législatif du Manitoba à Winnipeg (Man.).

Les tribunaux provinciaux. Les tribunaux provinciaux sont établis par des lois provinciales et c'est pourquoi, bien que leur structure soit à peu près identique, leurs noms varient d'une province à l'autre.

Il existe trois échelons de tribunaux provinciaux. Chaque province a des tribunaux de première instance comme les tribunaux pour la famille, les tribunaux pour mineurs, les tribunaux de magistrat et les tribunaux pour petites créances; la plupart des causes instruites dans les provinces sont entendues par ces tribunaux, dont la compétence s'étend aux matières civile et criminelle de moindre importance. A l'exception du Québec, toutes les provinces ont également des cours de district ou de comté qui exercent une juridiction intermédiaire et règlent les litiges dépassant la compétence des tribunaux pour petites créances, toujours à l'intérieur de certaines limites; ces cours entendent également certaines affaires criminelles, sauf les plus graves, ainsi que des appels des décisions des tribunaux de magistrat. Les cours de dernière instance dans une province sont les cours supérieures, qui entendent les causes civiles dans lesquelles il est question de fortes sommes d'argent et les causes criminelles résultant d'infractions graves. Les cours supérieures comportent un tribunal de première instance et un tribunal d'appel; les cours d'appel, à quelques exceptions près, entendent les appels de tous les tribunaux de première instance de la province, et peuvent également être appelées à se prononcer, aux termes d'une procédure spéciale, sur des questions qui leur sont déférées par le gouvernement provincial.

La profession d'homme de loi

Dans les régions du Canada où s'applique la *common law*, les avocats de pratique sont à la fois «barristers» et «solicitors». Au Québec, les membres de la profession juridique peuvent être avocats ou notaires. Dans tous les cas, les conditions d'admissibilité à la profession sont de compétence provinciale.

Aide judiciaire

Ces dernières années, tous les gouvernements provinciaux ont mis sur pied des programmes d'aide judiciaire afin d'aider les personnes à faible revenu à exercer leurs droits en justice dans certaines causes criminelles et civiles en leur faisant bénéficier des services d'un avocat, sans frais ou à un coût modique, selon leur situation financière. Les programmes varient d'une province à l'autre. Certains sont établis par mesure législative, d'autres sont le fruit d'accords officieux entre le gouvernement de la province et l'association provinciale du barreau. Les uns couvrent aussi bien les matières civiles que criminelles, les autres se limitent au criminel. Dans certains cas, le gouvernement fédéral subventionne l'élaboration ou l'expansion de ces programmes. Tous les programmes visent à assurer des services judiciaires adéquats à toute personne, quelle que soit sa situation financière.

La police

Selon l'AANB, l'administration de la justice sur le territoire d'une province relève des autorités provinciales; les administrations fédérale, provinciales et municipales ont cependant toutes constitué des corps policiers. Il appartient à la sûreté municipale, lorsqu'elle existe, d'assurer les services généraux de police dans son territoire. Les municipalités qui n'ont pas établi leur propre sûreté font appel aux forces de police fédérales ou provinciales.

L'Ontario et le Québec ont constitué des services de police pour maintenir l'ordre dans les territoires non desservis par des corps policiers municipaux. Les sûretés provinciales doivent entre autres patrouiller les grandes routes et prêter main forte aux corps municipaux dans leurs enquêtes sur des délits graves. Elles administrent en outre un service central d'information pour des questions telles que les biens volés et recouvrés, les empreintes digitales et les casiers judiciaires.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est un corps policier civil relevant du gouvernement fédéral. Créée en 1873 sous le nom de Police montée du Nord-Ouest, elle avait pour fonction de maintenir l'ordre public chez les populations clairsemées des Territoires du Nord-Ouest, connus alors sous le nom de Terre de Rupert. La GRC est l'unique force policière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et huit provinces y ont également recours.

La GRC est chargée de faire respecter de nombreuses lois fédérales, notamment le Code criminel et la Loi sur les stupéfiants. Elle s'occupe de la sécurité interne du Canada, entre autres de la protection des biens publics et des dignitaires en visite au pays, et elle représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), dont le Canada fait partie depuis 1949.

Elle est en outre chargée du maintien et du fonctionnement du Service national de police, dont les quatre éléments principaux sont: les sept laboratoires de détection du crime localisés à des points stratégiques du Canada; un service d'identité, dont les installations vont d'un système d'extraction par ordinateur des empreintes

Membre de la GRC avec un chien policier.

digitales à Ottawa jusqu'à des sections régionales d'identité dans tout le Canada; le Centre d'information de la police canadienne, qui s'occupe sur-le-champ de toutes les demandes de nature policière à l'échelle du Canada; et le Collège canadien de police à Ottawa, qui dispense des cours de formation avancée aux corps de police canadiens et à un nombre restreint d'organes étrangers.

La GRC est dirigée par un commissaire, et au 31 mai 1978 elle comptait un effectif de 19,683.

Ministère du Solliciteur général

Créé par le Parlement en 1966, le ministère du Solliciteur général s'occupe de la Gendarmerie royale du Canada, du Service canadien des pénitenciers et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, organes qui relevaient

autrefois du ministère de la Justice. L'enquêteur correctionnel, nommé pour la première fois en 1973, est également comptable au Solliciteur général.

L'un des buts premiers de cette réorganisation était de coordonner les programmes nationaux concernant la police, les pénitenciers et la libération conditionnelle. Le ministère joue un rôle essentiel au niveau de l'application de la loi et du maintien de l'ordre et de la sécurité interne du pays, et il a la charge des personnes condamnées à deux ans et plus d'emprisonnement dans les pénitenciers fédéraux et des détenus libérés sous condition.

L'élaboration et la coordination de la politique du ministère sont assumées par un secrétariat, qui est comptable au Solliciteur général adjoint. Le Secrétariat comporte des directions chargées de la planification des politiques et de l'évaluation des programmes, de la planification et de l'analyse des services de police et de sécurité, de la recherche et du développement des systèmes, et de la communication et de la consultation.

Service canadien des pénitenciers

Le Service canadien des pénitenciers est régi par la Loi sur les pénitenciers et relève du Solliciteur général du Canada. Son siège se trouve à Ottawa. Il s'occupe de tous les établissements pénitentiaires fédéraux ainsi que du soin et de la formation des personnes qui y sont envoyées. Le commissaire des pénitenciers, sous la direction du Solliciteur général, est chargé de la surveillance et de la gestion du Service, et de toutes les questions qui s'y rattachent.

Le Service national des libérations conditionnelles, qui relevait auparavant de la Commission nationale des libérations conditionnelles, a été intégré au Service canadien des pénitenciers sur le plan de l'exploitation et de l'administration.

Au 31 mars 1977, le système pénitentiaire fédéral comprenait 53 établissements: 14 à sûreté maximale, 13 à sûreté moyenne et 26 à sûreté minimale. Le nombre total de détenus se situait à 9,208. De nouveaux établissements de taille plus petite, comportant des espaces de récréation intérieurs et extérieurs, ont été conçus en vue de favoriser la rééducation des détenus, et on organise actuellement l'abandon progressif des vieux établissements.

La Commission nationale des libérations conditionnelles

La libération conditionnelle accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles s'adresse aux détenus purgeant une peine dans une prison de juridiction fédérale; le choix est fait lorsqu'un détenu y est admissible aux termes de la loi et qu'il est prêt à en tirer tout le bénéfice possible. Le but est d'offrir au détenu l'occasion de se réintégrer dans la société, et on assure la protection de la collectivité en prévoyant diverses obligations auxquelles la personne libérée doit se soumettre.

La Commission se compose de 26 membres travaillant au bureau central à Ottawa et dans cinq régions du Canada; les bureaux régionaux sont situés à Moncton, Montréal, Kingston, Saskatoon et Vancouver. Les membres sont nommés par le gouverneur général en conseil pour un maximum de 10 ans, et leur mandat est renouvelable. Des représentants de la collectivité peuvent également être nommés pour participer à toute décision prise au sujet de la libération de détenus purgeant des peines d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre ou des peines d'une durée indéterminée à titre de récidivistes, délinquants sexuels dangereux ou délinquants dangereux. La Commission a juridiction exclusive et un pouvoir discrétionnaire absolu en ce qui a trait à l'octroi, au refus ou à la révocation de la libération conditionnelle.

Citoyenneté

Acquisition de la citoyenneté

En 1947, le Canada est devenu le premier pays du Commonwealth à adopter une citoyenneté nationale distincte. Une nouvelle Loi sur la citoyenneté a été promulguée par le Parlement le 15 février 1977, en vue notamment d'éliminer les distinctions relativement à l'âge, au sexe, à l'état matrimonial et au pays de citoyenneté antérieure des candidats.

La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté du Secrétariat d'État assure des services permettant d'acquérir et de prouver la citoyenneté. Pour être admissible à la citoyenneté, un adulte étranger (âgé de 18 ans ou plus) doit avoir été admis au Canada à titre de résident permanent et avoir, pendant les quatre années qui ont précédé immédiatement sa demande, totalisé trois années de résidence au Canada. Les candidats à la citoyenneté doivent également pouvoir parler l'une ou l'autre des langues officielles, soit le français ou l'anglais, connaître le Canada ainsi que les droits et obligations qui découlent de la citoyenneté, et prêter le serment de

citoyenneté. Toute personne qui veut devenir citoyen canadien doit en faire la demande, se présenter à une audience devant un juge de la citoyenneté et assister à une cérémonie devant un tribunal pour prêter le serment de citoyenneté. Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à la cour de la citoyenneté la plus proche ou écrire au registraire, Secrétariat d'État, Ottawa.

Promotion du civisme

Le Secteur du civisme administre une série de programmes destinés à favoriser la participation dans les organisations bénévoles et à accroître la compréhension entre les groupes. Il s'efforce particulièrement d'accroître la compréhension et la jouissance des droits fondamentaux de la personne, et de réduire les préjugés et la discrimination fondés sur le sexe, la race ou l'origine ethnique.

Le Programme de promotion de la femme encourage la pleine intégration des femmes dans la société canadienne. Par le moyen de subventions et d'autres ressources accordées à des groupes de femmes, il appuie des activités destinées à accroître la participation des femmes dans tous les aspects de la société. En 1978, il a cherché particulièrement à aider des groupes de femmes à promouvoir une action positive de la part des institutions qui peuvent exercer une influence dans les domaines intéressant les femmes.

Le Programme des citoyens autochtones aide ces derniers à définir et à occuper leur place dans la société canadienne en leur fournissant des ressources pour leur permettre de déterminer leurs besoins et de s'engager activement dans la voie de leur développement en tant que Canadiens. Il dispense conseils et aide technique et financière aux centres d'accueil qui, dirigés par des groupes d'autochtones dans de nombreuses villes du pays, aident les autochtones venant des réserves et d'endroits isolés à s'intégrer à la vie urbaine; aux sociétés de communications sociales qui appuient le développement et l'utilisation efficace des média par ces peuples; et aux associations d'autochtones qui, aux niveaux provincial, territorial et national, œuvrent pour la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne et l'amélioration du mode de vie des leurs.

Le Programme du multiculturalisme encourage les nombreux groupes ethniques minoritaires du Canada à conserver et développer leur héritage culturel, à le faire connaître en vue d'une meilleure compréhension entre les groupes, et à participer pleinement à la vie de la société canadienne en général.

Le Programme de la participation des citoyens aide tous les citoyens en accordant une aide technique et financière aux organisations bénévoles, à participer aux décisions qui touchent la qualité de la vie dans leur communauté. Il vise à accroître la compréhension et la reconnaissance des droits économiques, socio-culturels, civils et politiques fondamentaux; il cherche particulièrement à réduire les tensions entre les groupes qui sont causées par les préjugés et la discrimination fondés sur la race ou l'origine ethnique. Il collabore également avec des organismes bénévoles et autres organismes privés et avec tous les niveaux de gouvernement, et soutient les efforts faits au chapitre des droits de la personne par des organes internationaux comme les Nations Unies.

Hospitalité Canada offre la possibilité aux jeunes Canadiens âgés de 14 à 22 ans d'explorer les diverses régions de leur pays, de connaître les intérêts et les opinions d'autres Canadiens, et d'établir de nouvelles amitiés. Il finance des échanges de jeunes venant de tous les coins du pays, en groupes ou individuellement.

En 1977, le Canada a accueilli 114,914 immigrants. Parmi les 10 principaux pays d'origine, Hong Kong se situait au troisième rang.

Emploi et immigration

La Commission et ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada est l'organisme fédéral auquel incombent le perfectionnement et l'utilisation de la main-d'œuvre du Canada, la réglementation de l'immigration et l'administration de l'assurance-chômage.

Politiques et programmes relatifs au marché du travail

Plus de 400 Centres d'Emploi du Canada et Centres de Main-d'œuvre du Canada aident les gens à trouver des emplois et les employeurs à trouver des travailleurs. A cette fin, la Commission offre aux employeurs des services de recrutement et une assistance spécialisée en planification de la main-d'œuvre, présente des candidats à des postes, s'occupe de formation professionnelle, de création d'emplois, d'assistance mobilité, d'orientation professionnelle et d'administration de tests d'aptitudes. Des services spéciaux sont offerts aux personnes qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail. La Commission exécute de vastes programmes de création d'emplois en vue de résorber le chômage et de favoriser la croissance, et elle administre le programme fédéral de crédit d'impôt relatif à l'emploi.

Un stagiaire du programme de formation industrielle de Main-d'œuvre Canada démontre ses aptitudes à des conseillers du ministère.

Immigration

La nouvelle Loi sur l'immigration du Canada, promulguée le 10 avril 1978, réglemente l'admission des personnes qui désirent venir au Canada. Y sont également assujettis les étudiants étrangers, les travailleurs temporaires, les touristes, les hommes d'affaires et les autres visiteurs.

La Commission entretient plus de 60 bureaux d'immigration dans quelque 40 pays afin d'aider ceux qui veulent voyager ou immigrer au Canada. Quiconque veut immigrer doit déposer une demande à l'un de ces bureaux. La sélection est régie par des critères universels destinés à déterminer si le candidat peut s'adapter à la vie canadienne et réussir à s'établir. Trois catégories d'immigrants sont admissibles: la catégorie de la famille parrainée par de proches parents au Canada, les réfugiés, et les personnes indépendantes et autres candidats qui présentent une demande avec ou sans l'aide de parents. De même, les visiteurs qui désirent étudier ou travailler au Canada doivent obtenir une autorisation avant de sortir de leur pays.

Outre les bureaux à l'étranger, la Commission exploite au pays même un réseau de 109 Centres d'Immigration du Canada aux aéroports, ports de mer et ports intérieurs ainsi qu'aux postes frontaliers pour prodiguer des services d'accueil et d'établissement ainsi que des renseignements et de l'aide aux immigrants, visiteurs et résidents. Les agents affectés à ces centres appliquent également des mesures de contrôle visant à exclure ou à expulser les individus dont la présence au Canada porterait atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale.

Aux termes de la Constitution, l'immigration est une sphère de compétence commune et le programme fédéral est exécuté en coopération avec les provinces.

Assurance-chômage

L'objet de l'assurance-chômage est d'accorder temporairement une aide financière aux personnes sans travail ou incapables de travailler pour cause de maladie, blessure, quarantaine ou maternité. Environ 95% des travailleurs canadiens bénéficient de ce programme. Voici une indication des taux des prestations

d'assurance-chômage, des semaines de référence, des gains assurables, des cotisations et de la durée des prestations.

Taux des prestations: les deux tiers de la moyenne des gains hebdomadaires assurables au cours des semaines de référence; maximum des prestations en 1978—$160 par semaine; minimum—$32; et les prestations sont imposables.

Semaines de référence: prestations ordinaires—10 à 14 semaines d'emploi assurable durant la période de référence suivant le taux de chômage dans la région de résidence habituelle du requérant; prestations spéciales: 20 semaines durant la période de référence; et période de référence— les 52 dernières semaines ou depuis le début de la dernière série de prestations, suivant la période la plus courte.

Gains assurables: maximum des gains assurables en 1978—$240 par semaine; minimum des gains assurables en 1978—$48 par semaine.

Cotisations: cotisation de base des salariés en 1978—$1.50 pour $100 des gains assurables; cotisation des employeurs—1.4 fois le taux des salariés; et les cotisations sont déductibles du revenu imposable.

Durée des prestations: prestations ordinaires—a) phase initiale—une semaine pour chaque semaine d'emploi assurable jusqu'à concurrence de 25; b) phase de prolongation fondée sur la durée de l'emploi-une semaine pour chaque période de 2 semaines d'emploi assurable jusqu'à concurrence de 13 semaines de prestations; c) phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional—jusqu'à 32 semaines supplémentaires suivant le taux de chômage régional; et la durée maximale des prestations est de 50 semaines. Prestations spéciales—a) maladie—jusqu'à 15 semaines suivant la nature de la maladie; b) maternité—jusqu'à 15 semaines consécutives commençant au plus tôt 8 semaines avant l'accouchement et se terminant au plus tard 17 semaines après; et c) prestations versées à 65 ans—somme globale équivalent à trois semaines de prestations.

Les vendanges dans le sud de l'Ontario.

Travail

Travail Canada a pour objectif général de promouvoir et de protéger les droits des parties engagées dans le monde du travail, un milieu de travail qui favorise le bien-être physique et social, et une juste rétribution du travail. Il est également chargé d'assurer l'accès équitable aux possibilités d'emploi. Plusieurs programmes et services importants appuient ces divers objectifs.

En vertu du Code canadien du travail, il incombe en outre au ministre du Travail d'autoriser le renvoi de certaines plaintes au sujet de pratiques déloyales en matière de travail au Conseil canadien des relations du travail et d'autoriser les plaignants à intenter des poursuites judiciaires.

Travail Canada a des bureaux régionaux dans les principaux centres du Canada. Ces bureaux ont à leur tête des directeurs régionaux qui sont les promoteurs et principaux responsables de l'application du vaste éventail de politiques et programmes du ministère dans les régions.

Les trois principaux organes de coordination à Travail Canada sont le Groupe de coordination des politiques, le Groupe spécial de coordination et le Groupe des relations internationales et provinciales.

Le Groupe de coordination des politiques cherche à «détecter» des questions qui préoccupent le public au chapitre de la politique économique et sociale, pour ensuite transmettre l'information au groupe pertinent; il examine les questions qui ont pour le ministère une portée plus grande que les programmes courants, et formule différentes orientations possibles qui sont étudiées par la haute direction.

Le Groupe spécial de coordination travaille avec les administrations régionales et centrales en vue d'assurer l'application adéquate et uniforme des nouveaux programmes de Travail Canada et l'élaboration de systèmes d'évaluation appropriés.

Le Groupe des relations internationales et provinciales organise la participation du ministère à l'activité d'organismes internationaux et fédéraux-provinciaux en assurant la liaison avec les gouvernements provinciaux et les organes internationaux; il représente en outre le ministère ainsi que le Canada en ce qui concerne les affaires du travail au niveau international, et il a des conseillers du travail à Bruxelles, Londres et Washington.

Recherche et élaboration de programmes

Données sur le travail. La Direction des données sur le travail recueille, traite et diffuse les résultats de recherche en effectuant la planification, la conception, l'application et l'évaluation d'enquêtes sur les salaires et traitements, les conditions de travail, les conventions collectives, les arrêts de travail et les organisations de travailleurs.

Services centraux d'analyse. Cette direction générale analyse la situation dans le monde du travail et produit des renseignements et des rapports qui servent à l'élaboration des politiques ministérielles et gouvernementales concernant la négociation collective et les affaires du travail. Elle se compose de deux directions qui travaillent étroitement avec d'autres directions du ministère. La Direction de la bibliothèque et des services d'information fournit de la matière, publiée et non publiée, à l'intention du ministère, d'autres ministères et du grand public. La bibliothèque compte plus de 100,000 volumes portant sur les aspects économiques et

Revêtement et développement d'un contact.

Nettoyeurs de fenêtres à Calgary [Alb.].

sociaux des relations industrielles, et elle offre un service de recherche sur les lois du travail et les pratiques administratives qui s'y rapportent à tous les niveaux d'administration publique du Canada. La Direction de l'analyse économique effectue diverses études portant sur les questions de rémunération salariale et non salariale et sur les conditions économiques en général; elle fournit en outre des analyses pour le Centre d'information sur la négociation collective.

Conditions de travail. La Direction des conditions de travail est chargée de l'élaboration de programmes et de politiques visant à l'établissement de conditions économiques équitables à la fois pour l'employeur et pour le travailleur; ces conditions comprennent les salaires et traitements, les pensions, l'assurance et la durée du travail. Elle effectue également des recherches pouvant porter sur les rapports entre la rémunération et les conditions de travail ou sur le taux de renouvellement et l'absentéisme. Le Bureau de la main-d'œuvre féminine favorise l'égalité des chances pour les femmes dans le monde du travail.

Sécurité et hygiène du travail. Cette direction élabore des politiques et

programmes visant à promouvoir des conditions et des pratiques de travail conformes aux normes de sécurité et d'hygiène. Elle étudie par exemple les effets des substances dangereuses, des bruits excessifs et de la manipulation de matières, et administre l'indemnisation pour accidents du travail dans le cas des travailleurs relevant de l'autorité fédérale et des marins qui ne sont pas protégés par d'autres lois.

Relations en matière d'emploi. Cette direction exécute des recherches, élabore des programmes et évalue les politiques du ministère concernant les services ouvriers-patronaux. Elle élabore en outre des politiques et des programmes en vue de promouvoir le développement de relations constructives entre employeurs et travailleurs. La cogestion et la démocratie industrielle sont de son ressort.

Services fédéraux de médiation et de conciliation

Le Groupe des services fédéraux de médiation et de conciliation assure des services de conciliation, de médiation et d'arbitrage aux secteurs d'activité visés par le Code canadien du travail au moyen de recherches, de services de conciliation, de médiation et d'arbitrage et de l'évaluation des programmes. Il participe également à l'élaboration et à l'évaluation des politiques du ministère concernant le règlement des conflits.

Fabrication de valises

Industrie et commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce cherche à promouvoir la croissance de l'économie canadienne en encourageant l'implantation, le développement et l'efficacité de l'industrie, l'accroissement des exportations et l'élaboration de politiques du commerce extérieur, l'expansion du tourisme et de l'industrie touristique, et la commercialisation des céréales et des oléagineux. Pour mener à bien ses programmes et atteindre ses objectifs, le ministère emploie plus de 2,500 personnes travaillant à Ottawa ainsi que dans 11 bureaux régionaux au Canada et 89 postes dans 64 autres pays.

Développement de l'industrie

Par le biais de ses divers programmes d'encouragement et d'expansion, le ministère offre aux hommes d'affaires canadiens renseignements, conseils et, dans bien des cas, aide financière. Ces programmes visent à stimuler le développement et l'efficacité de l'industrie manufacturière et de la transformation secondaire pour qu'elle puisse soutenir la concurrence au Canada et à l'étranger, à accroître la transformation sur place des richesses naturelles du pays, et à assurer un plus grand contrôle intérieur de l'économie canadienne et la prise en charge de son évolution future par des Canadiens. Le ministère cherche en outre à réaliser et à maintenir un taux élevé d'emploi dans l'industrie canadienne, à augmenter le revenu national et à atténuer les disparités économiques.

Les programmes d'encouragement du ministère sont très vastes et couvrent tous les secteurs de l'industrie du commerce au Canada.

Le Programme d'expansion des entreprises stimule la croissance des entreprises dans les secteurs de la fabrication et de la transformation de l'économie canadienne en fournissant de l'aide à certaines sociétés pour les rendre plus viables et plus concurrentielles sur la scène internationale.

Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense fournit une aide financière à l'industrie canadienne pour qu'elle participe aux programmes de production de matériel de défense et de matériel connexe à contenu hautement technologique.

Le Programme stimulant la commercialisation des céréales et oléagineux aide à réaliser une expansion soutenue du marché réel total des céréales et oléagineux canadiens par le moyen de contributions et d'assurance risques.

Le Programme d'aide au développement des marchés des produits agricoles et alimentaires encourage la croissance soutenue des ventes de produits agricoles et alimentaires sur les marchés d'exportation et sur le marché canadien au moyen d'une aide financière.

Le Programme de développement des marchés d'exportation favorise la croissance soutenue des exportations canadiennes au moyen de subventions remboursables destinées à amortir certaines dépenses.

Le Programme des projets de promotion fait la promotion de l'exportation de biens et services canadiens au moyen de foires commerciales, de missions commerciales étrangères au Canada et de missions commerciales canadiennes à l'étranger ainsi que de documents de promotion.

Le Programme d'assistance à la création de modes améliore la situation concurrentielle du Canada sur le plan international dans l'industrie du vêtement, du

Cabines de camions sur une chaîne de montage en Ontario.

textile, du cuir et de la chaussure en encourageant la création et les créateurs de modes et en faisant valoir les réalisations canadiennes dans ce domaine.

Le Programme des machines, par une remise sur les droits de douane, permet aux utilisateurs de machines d'acheter de l'équipement au plus bas prix possible et, en même temps, permet aux fabricants canadiens de machines de bénéficier au maximum du tarif de protection.

Le Programme d'aide aux constructeurs de navires fournit des subventions ou contributions en vue d'améliorer la position concurrentielle de l'industrie canadienne des constructions navales.

Pour se renseigner sur les ressources en information du ministère on peut communiquer gratuitement avec le Centre des entreprises d'Industrie et Commerce à Ottawa en composant le numéro Zénith 0-3200. Les hommes d'affaires canadiens peuvent recourir à ce service pour organiser des rencontres avec des fonctionnaires de n'importe quel autre ministère fédéral.

Expansion économique régionale

Bien que le Canada jouisse d'un niveau de vie qui est l'un des plus élevés au monde, son histoire et sa géographie ont donné lieu à de grandes disparités économiques, sociales et culturelles. On trouve d'une part des centres à forte concentration d'activité économique et de population, et d'autre part de vastes régions où les niveaux de l'activité industrielle, de l'emploi et des services sociaux et commerciaux se situent bien en deçà des moyennes nationales.

La création du ministère de l'Expansion économique régionale, le 1er avril 1969, a été le point culminant du processus amorcé en juillet de l'année précédente, lorsque le premier ministre a annoncé la formation prochaine d'un ministère chargé de concrétiser de nouveaux efforts en vue de combattre les disparités économiques régionales. C'est dans ce but que le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) favorise l'exploitation des possibilités de développement dans les régions à faible croissance, de façon que celles-ci participent au progrès économique et social du pays. Le programme d'action du MEER comporte donc trois grandes catégories:les initiatives axées sur les possibilités de développement, les subventions à l'industrie et les autres programmes.

Possibilités de développement

C'est par le truchement des ententes-cadres de développement (ECD), conclues séparément avec les provinces et appuyées par d'autres ministères fédéraux, que sont recensées les possibilités de développement. L'exploitation de ces possibilités s'effectue au moyen d'accords auxiliaires. Les activités actuelles couvrent un large éventail de secteurs économiques, notamment la mise en valeur des ressources naturelles, la fabrication et la transformation, les transports et les communications, le tourisme et les terres septentrionales ainsi que d'autres domaines, qui varient d'une province à l'autre.

Subventions à l'industrie

La Loi sur les subventions au développement régional adoptée en 1969 et prorogée jusqu'en 1981, vise à stimuler les investissements dans le secteur manufacturier et à relever le niveau de l'emploi dans les régions à faible croissance.

Aux termes de cette loi, des subventions sont accordées afin de favoriser l'implantation, l'agrandissement et la modernisation d'usines de fabrication et de transformation dans de grandes régions désignées, soit les quatre provinces de l'Atlantique, le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, de même que la majeure partie de la province de Québec et le nord de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En outre, des mesures d'encouragement spéciales destinées à certaines industries de Montréal et des environs ont été adoptées en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale. Le secteur visé englobe le Montréal métropolitain et certaines parties de la zone qui l'entoure dans un rayon de 100 kilomètres.

Autres programmes

Des activités particulières d'aménagement rural sont exécutées aux termes de la

Les activités du MEAR en matière de développement rural comprennent l'aide aux personnes d'ascendance autochtone.

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA); en outre, le programme spécial ARDA prévoit dans certaines régions des projets visant à améliorer la situation économique de la population d'ascendance indienne. Le ministère s'occupe également de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, qui vise à combattre la sécheresse et l'érosion des sols.

Organisation actuelle

Le ministère est entièrement décentralisé, ce qui lui permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins locaux, provinciaux et régionaux à mesure qu'ils se présentent. L'organisation actuelle comprend l'administration centrale à Ottawa, des bureaux régionaux à Moncton, Montréal, Toronto et Saskatoon, un bureau provincial dans chacune des capitales provinciales et divers bureaux auxiliaires.

Chaîne de confection de friandises dans une usine de Sherbrooke (Qué.).

Consommation et corporations

Consommation et Corporations Canada a été créé en décembre 1967 afin de réunir sous un même toit les lois fédérales régissant les affaires et la consommation. Ses lois et politiques visent à encourager l'efficacité et la productivité au niveau de l'offre de biens et de services, et à promouvoir le traitement équitable de tous les partenaires du marché.

Quatre bureaux et les Opérations extérieures travaillent ensemble à la réalisation des objectifs du ministère.

Le Bureau de la consommation cherche à assurer au consommateur un traitement équitable dans ses transactions. Il élabore des propositions législatives et des programmes à l'intention du consommateur et aide le personnel des régions à appliquer les lois de protection du consommateur touchant l'emballage, l'étiquetage, les poids et mesures et les produits dangereux; il s'occupe des plaintes et demandes

de renseignements, met en œuvre des programmes d'information et de recherche en matière de consommation, appuie le travail de 16 bureaux d'aide aux consommateurs situés dans diverses localités, favorise l'évolution du mouvement de défense du consommateur au Canada au moyen de subventions aux organisations bénévoles, et apporte un soutien financier aux programmes de défense du consommateur.

Le Bureau des corporations s'occupe du cadre législatif régissant la bonne conduite des affaires. Il délivre les chartes de constitution aux nouvelles sociétés et réglemente la procédure de faillite pour les entreprises insolvables et l'octroi des licences aux syndics. Depuis 1972, ses programmes en matière de faillite visent également à aider les personnes à faible revenu.

Le Bureau de la propriété intellectuelle réunit les activités du ministère ayant trait aux brevets, marques de commerce, droits d'auteur et dessins industriels. Il vise

Emballage du bacon à une usine de préparation de la viande de Saint-Boniface (Man.).

Le casque de hockey, un des nombreux produits vérifiés chaque année par le ministère de la Consommation et des Corporations, est soumis à des tests rigoureux dans les laboratoires de sécurité des produits.

à promouvoir l'innovation, la créativité et la propagation et l'utilisation de toutes les formes de connaissances, par l'attribution de droits exclusifs de propriété pour les inventions (brevets), marques de commerce, dessins industriels, et de droits d'auteur pour les œuvres littéraires, théâtrales, musicales et artistiques originales. Ces droits de propriété sont attribués pour permettre aux innovateurs de contrôler la reproduction de leurs créations et d'en tirer profit, et d'en faire bénéficier tous les Canadiens.

Le Bureau de la politique de concurrence applique la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui vise à maintenir un système de marché concurrentiel. En vertu de la Loi, le Directeur des enquêtes et recherches a le pouvoir de mener des enquêtes lorsqu'il a des raisons de croire qu'il pourrait y avoir infraction concernant entre autres les ententes, les fusions, les monopoles, la discrimination en matière de prix, les remises de promotion, les indications de prix trompeuses, la publicité fausse et déloyale ou le maintien des prix de détail. Les résultats des enquêtes sont transmis soit à la Commission des pratiques restrictives du commerce pour être étudiés et présentés dans un rapport public, soit au Procureur général du Canada en vue d'éventuelles poursuites judiciaires; il revient à ce dernier de décider s'il y a lieu de porter des accusations à la suite du rapport de la Commission. Des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions concernant la politique de concurrence et la structure et l'efficacité des entreprises dans l'économie canadienne ont été déposées au Parlement en novembre 1977.

Les Opérations extérieures s'occupent des bureaux régionaux du ministère à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax et de ses 53 bureaux locaux et de district. Elles mettent en œuvre les programmes et activités du ministère dans les

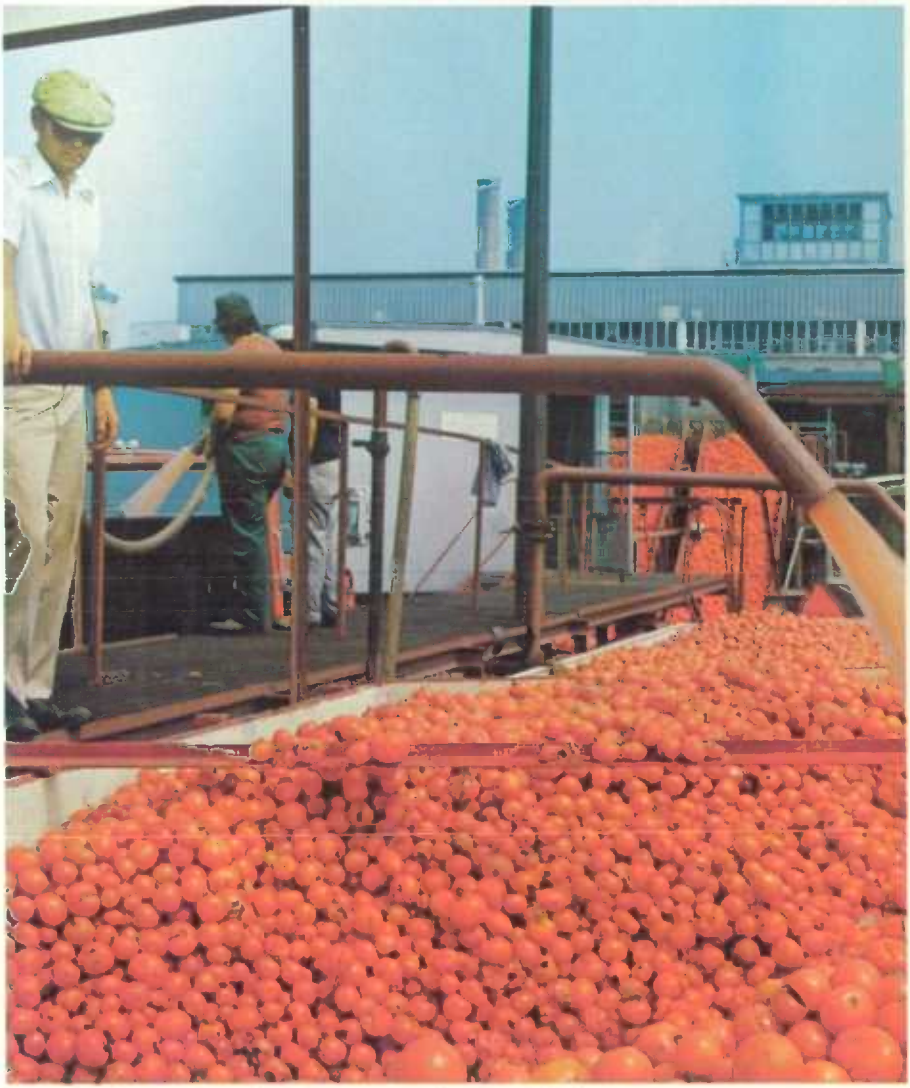

Préparation des tomates pour la mise en conserve à Leamington (Ont.).

différentes régions et s'assurent que celui-ci fournit aux Canadiens des services rapides et pertinents. Les règlements s'appliquent à une vaste gamme de domaines—des aliments aux textiles et des produits dangereux, à la précision des appareils de pesage et de mesure. On s'occupe aussi de faillites et de publicité fausse et trompeuse. Un service de consultation en matière de consommation est offert par les bureaux régionaux et par la moitié des bureaux de district.

Affaires des anciens combattants

L'objectif des Affaires des anciens combattants est d'assurer le bien-être économique, social, mental et physique des anciens combattants, de certains civils, et des personnes à leur charge. Les services, qui comprennent les pensions et allocations d'anciens combattants, les soins médicaux, les services de consultation et l'aide pour l'instruction des enfants des morts de la guerre, sont assurés par le ministère des Affaires des anciens combattants et les quatre organismes qui lui sont associés, soit la Commission canadienne des pensions, le Conseil de révision des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions.

Programme des affaires des anciens combattants

Services aux anciens combattants. Le ministère est chargé de l'administration des lois fédérales qui prévoient des avantages pour les anciens combattants (et certains civils), les personnes à leur charge et leurs survivants. Ces avantages comprennent: services médicaux et dentaires; prothèses; programmes de soutien du revenu; aide financière d'urgence; services de consultation destinés aux anciens combattants, aux personnes à leur charge et à leurs survivants; aide pour l'instruction des anciens combattants et de leurs orphelins; aide au logement pour les anciens combattants et leurs veuves; et paiements pour l'inhumation d'anciens combattants. Lorsqu'il n'existe pas d'aide directe, un service spécial dirige les intéressés vers d'autres sources.

Office de l'établissement agricole des anciens combattants. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants était une mesure de réadaptation d'après-guerre destinée à orienter vers l'agriculture les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée. Plus de 140,000 anciens combattants se sont établis en vertu des diverses dispositions de la Loi avant la date limite du 31 mars 1975. Le 31 mars 1978, plus de 48,000 anciens combattants avaient encore des contrats avec le directeur représentant un endettement total d'environ $464 millions. L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants a aussi la responsabilité opérationnelle du programme spécial d'aide au logement des anciens combattants. En 1975, le ministère des Affaires des anciens combattants a été autorisé à en faire bénéficier les anciens combattants à revenu modeste, ainsi que les sociétés à but non lucratif qui obtiennent des prêts aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) en vue d'aménager des logements à prix modique destinés d'abord, mais non exclusivement, aux anciens combattants.

Programme de pensions

La Commission canadienne des pensions administre la Loi sur les pensions en vertu de laquelle des indemnités sont accordées pour invalidité ou décès lié au service militaire. La Loi prévoit aussi le paiement de pensions aux survivants à charge. La Commission administre également les parties I à X de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, qui prévoit des indemnités semblables pour invalidité ou décès imputable au service durant la Seconde Guerre mondiale dans certains organismes ou types d'emploi étroitement associés aux

Statue à Nanton (Alb.)

forces armées, comme dans le cas des marins marchands ou du personnel des services auxiliaires; la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, évadés et fugitifs et aux personnes à leur charge; et la Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax qui autorise le versement d'une pension à certaines personnes blessées lors de l'explosion survenue à Halifax en 1917. La Commission juge également les demandes de pension en vertu de diverses autres dispositions telles que la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et le Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation.

Le Conseil de révision des pensions constitue une cour d'appel finale pour les anciens combattants, les anciens membres des forces et les personnes à leur charge relativement à toutes les questions concernant les pensions d'invalidité et l'interprétation de la Loi sur les pensions. Bien qu'il soit essentiellement un organisme d'appel, il peut examiner de nouvelles preuves documentaires, et ses auditions doivent être tenues dans la région de la capitale nationale.

Bureau de services juridiques des pensions

Le Bureau fournit un service d'aide juridique aux personnes qui désirent présenter des demandes en vertu de la Loi sur les pensions et d'autres lois et ordonnances connexes. Sa relation avec les requérants ou les pensionnés est une

Un groupe d'anciens combattants canadiens de la Première Guerre mondiale qui se sont battus à la crête de Vimy, en France, en 1917, quitte l'un des tunnels militaires construits pendant la guerre lors d'un pèlerinage à cet endroit en avril 1977.

relation avocat-client. Le Bureau est très décentralisé, les avocats et le personnel de soutien étant répartis dans 18 villes au Canada.

Commission des allocations aux anciens combattants

La Commission a pour objectif de voir à ce que les anciens combattants admissibles et certains civils qui ne peuvent se trouver d'emploi à cause de leur âge ou d'une infirmité, ainsi que les veuves et les orphelins admissibles en raison du service d'un ancien combattant, jouissent de tous les avantages prévus par la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Elle est chargée de conseiller le ministre en matière de législation et de réglementation; de rendre des décisions en vertu de certains articles de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils relevant exclusivement de sa compétence; de faire fonction de cour d'appel pour les requérants et prestataires lésés; et, de son propre chef, de procéder à la révision des décisions rendues par les autorités régionales afin de s'assurer qu'elles sont en accord avec l'esprit de la Loi, et que celle-ci est appliquée uniformément dans tout le Canada. La Commission peut en tout temps examiner et modifier ses propres décisions.

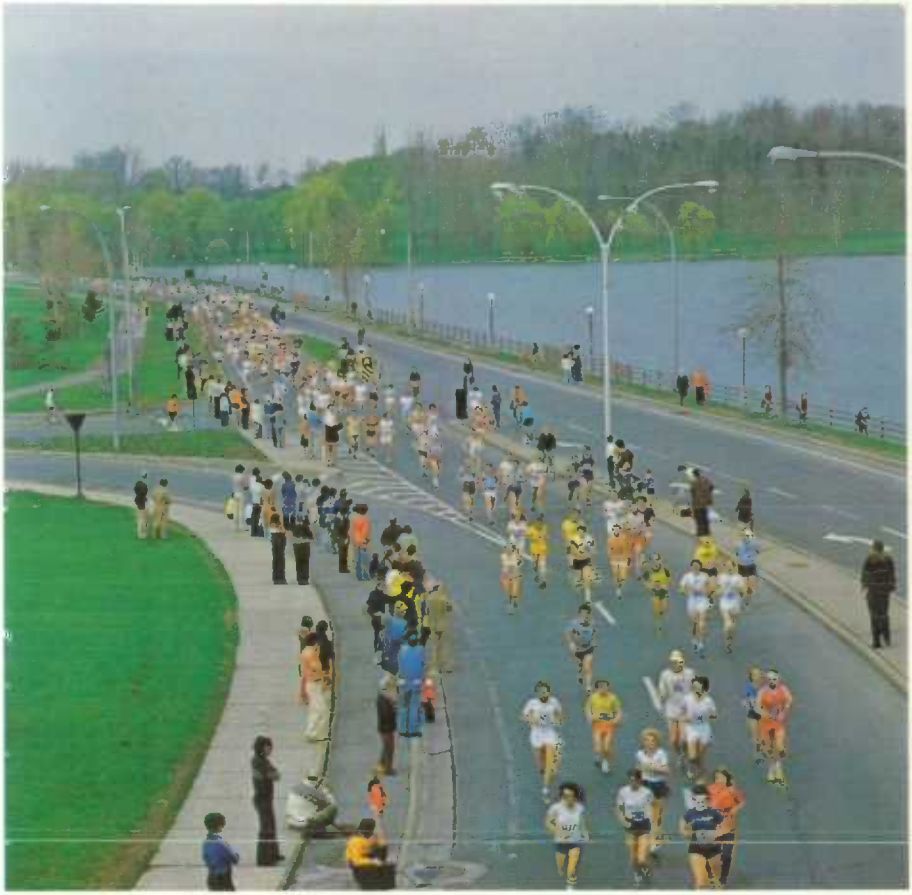

Marathon de jogging à Ottawa en 1978.

Santé et Bien-être

Soins de santé

Le domaine de la santé relève à la fois de l'administration fédérale et des provinces. Au niveau national, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organisme compétent. Il s'occupe de la promotion, de la protection et du rétablissement de la santé des Canadiens, ainsi que de leur sécurité et bien-être social. Il travaille de concert avec d'autres organismes fédéraux et avec les services provinciaux et locaux. Les provinces s'occupent directement de l'administration des services sanitaires.

Essai de prothèses auditives

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Objectifs et organisation. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pour principal objectif le maintien de l'amélioration de la qualité de la vie des Canadiens — leur bien-être physique, économique et social. Il cherche à réduire les effets nuisibles des facteurs environnementaux qui échappent au contrôle des individus et à encourager et faciliter l'adoption par les Canadiens d'un mode de vie qui améliore leur bien-être physique, mental et social. Les moyens employés à cette fin comprennent la mise au point de normes nationales, la sensibilisation de la population aux problèmes sanitaires, économiques et sociaux, et l'élaboration de systèmes nouveaux ou améliorés d'exécution.

Les directions du ministère chargées essentiellement des questions sanitaires sont: Protection de la santé, Services médicaux, Services et Promotion de la santé, et Santé et Sport amateur. Trois directions — Recherche sur les politiques et Planification stratégique, Affaires intergouvernementales et internationales et Information — fournissent une approche intégrée aux services sanitaires et sociaux. En outre, le Conseil de recherches médicales est comptable au Parlement par l'entremise du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Direction de la protection de la santé. Cette direction est chargée de la mise au point d'un programme intégré visant à protéger la population contre les risques pouvant provenir des aliments, médicaments, cosmétiques, instruments médicaux et appareils émettant des radiations, contre les agents microbiens et les environne-

Soin des personnes âgées et des jeunes à l'hôpital de Frobisher Bay (T.N.-O.)

ments technologiques et sociaux nuisibles à la santé, contre les polluants et les contaminants de toutes sortes, et contre les médicaments et appareils frauduleux. Elle assure l'application des lois sur les aliments et drogues, sur les stupéfiants et sur les dispositifs émettant des radiations. En outre, aux termes de la Loi sur les produits dangereux, elle veille à la sûreté des produits, de concert avec le ministère de la Consommation et des Corporations.

Direction des services médicaux. Cette direction s'occupe des soins de santé et des services d'hygiène publique à l'intention des Indiens et des Inuit et de tous les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que des services de quarantaine et des services médicaux pour les immigrants, de l'hygiène des fonctionnaires, du service national de prothèses, de la médecine de l'aviation civile, de l'évaluation de l'incapacité et des services de santé d'urgence.

Direction de la santé et du sport amateur. Cette direction a pour objet d'encourager, de promouvoir et de développer la santé et le sport amateur en favorisant l'excellence chez les athlètes canadiens et la participation à des activités orientées vers le conditionnement physique et le loisir.

Direction des services et de la promotion de la santé. Cette direction cherche à promouvoir la santé et le bien-être des Canadiens, la prévention de la maladie et de

l'incapacité, et à aider à la mise sur pied et au maintien de services de soins adéquats pour tous les Canadiens. Elle veille entre autres à ce que soit respectés par les provinces les accords de financement des programmes établis, et elle effectue des recherches et des analyses sur les politiques à court terme.

Régimes d'assurance

Assurance-hospitalisation. Les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation, en application dans toutes les provinces et territoires depuis 1961, couvrent 99% de la population du Canada. Aux termes de la Loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le gouvernement fédéral aide les provinces à payer le coût des services hospitaliers fournis aux malades protégés par ces régimes.

Assurance-maladie. Ce régime public de soins médicaux relève de la Loi sur les soins médicaux adoptée par le Parlement en décembre 1966. Les contributions fédérales aux provinces participantes sont devenues payables le 1er juillet 1968. Le 1er avril 1972, toutes les provinces et territoires avaient adhéré au programme fédéral. Le régime doit s'adresser à tous les résidents admissibles à des conditions égales et doit couvrir au moins 95% de la population admissible de la province. La protection doit porter sur tous les services médicaux nécessaires dispensés par un médecin ou un chirurgien.

Financement. Jusqu'en avril 1977, les contributions fédérales aux provinces pour les services de soins médicaux et hospitaliers étaient fondées sur le coût des services assurés, l'administration fédérale remboursant aux provinces environ 50% de leurs dépenses. La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis a modifié la méthode de financement fédéral. Les contributions fédérales s'effectuent maintenant sous forme de transferts d'impôts et de paiements de péréquation aux provinces, et de paiements comptant par habitant de valeur égale. Les normes nationales établies par les mesures législatives précédentes sont conservées. Les nouveaux accords de financement prévoient également d'autres contributions par habitant pour le coût de certains services de soins prolongés.

Programmes de santé provinciaux

La réglementation des soins de santé, l'exploitation des régimes d'assurance-maladie et la fourniture directe de services spécialisés relèvent des provinces. Les soins dans des établissements et les soins ambulatoires pour les tuberculeux et les malades mentaux sont dispensés par des organismes des ministères chargés de la santé. Les programmes provinciaux accordent de plus en plus d'attention aux services de prévention. Des programmes concernant des problèmes de santé particuliers comme le cancer, l'alcoolisme et la toxicomanie, les maladies vénériennes et l'hygiène dentaire sont mis au point par des organismes publics, souvent en collaboration avec des associations bénévoles. Un certain nombre de programmes provinciaux visent également à répondre aux besoins de groupes particuliers comme les mères et les enfants, les personnes âgées, les personnes nécessiteuses et les personnes ayant besoin de réadaptation.

Pour ce qui concerne l'hygiène du milieu, les fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des normes sont souvent partagées entre les ministères provinciaux de la Santé et d'autres organismes.

Préparation de la nourriture qui sera servie par une cantine mobile aux personnes âgées ou incapables de se déplacer.

Sécurité sociale

Les autorités fédérales, provinciales et locales offrent une vaste gamme de programmes publics de services sociaux et de sécurité du revenu, qui sont complétés par les organismes bénévoles. Ils comprennent les régimes d'assurance revenu et les mesures de soutien du revenu provinciaux et fédéraux, ainsi que l'assistance sociale fournie par les programmes provinciaux et municipaux.

Assurance revenu

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec sont des programmes obligatoires dont les cotisations sont fondées sur les gains et qui offrent des pensions de retraite, des pensions d'invalidité, des prestations pour les enfants de cotisants invalides, des prestations pour les conjoints survivants et les enfants de cotisants décédés et des prestations de décès payables globalement. Les prestations sont indexées chaque année sur le coût de la vie.

En 1978, les salariés ont versé 1.8% de la part de leurs gains annuels entre $1,000 et $10,400 et leurs employeurs ont versé une cotisation égale. Les travailleurs

Le centre Kirby, à Calgary (Alb.), offre une grande variété de programmes éducatifs, récréatifs et sociaux à l'intention des personnes âgées, ainsi qu'un point de vente pour les œuvres des artisans.

autonomes ont payé 3.6%, selon la même échelle de gains. Le plafond des gains ($10,400 en 1978) sera augmenté de 12.5% chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne la moyenne des gains des travailleurs canadiens de l'industrie, établie par Statistique Canada.

Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint. La pension de sécurité de vieillesse (SV) est payable à toute personne âgée de 65 ans ou plus qui a satisfait aux conditions de résidence. Un pensionné peut recevoir indéfiniment des versements à l'étranger s'il a résidé au Canada pendant 20 ans après l'âge de 18 ans; autrement, les versements ne durent que six mois après le mois de départ du Canada.

Le supplément de revenu garanti (SRG) peut être ajouté à la pension de base de SV, selon les résultats d'un examen du revenu. Le supplément n'est payable que pour six mois à l'extérieur du Canada.

Le conjoint d'un pensionné peut avoir droit à une allocation au conjoint (AC) s'il a entre 60 et 65 ans et satisfait aux conditions de résidence de la SV. Cette allocation, tout comme le SRG, est accordée d'après un examen du revenu.

La pension de SV et l'AC maximale sont indexées chaque trimestre sur l'indice des prix à la consommation. En juillet 1978, l'AC maximale était de $259.31; la pension mensuelle de SV, $159.79; le SRG mensuel maximal pour un pensionné célibataire ou un pensionné marié dont le conjoint ne recevait pas de pension de SV ou d'AC, $112.08; et, pour un couple marié (tous deux pensionnés), le SRG mensuel maximal était de $99.52 chacun.

Allocations familiales. Les allocations familiales (AF) sont versées tous les mois à l'égard des enfants de moins de 18 ans qui résident au Canada et qui sont sous la garde de parents ou de tuteurs, dont l'un au moins doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada en vertu de la Loi sur l'immigration. Dans le cas d'une personne admise au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration à titre de visiteur ou de titulaire d'un permis, la période d'admission doit être d'au moins un

an et, durant celle-ci le revenu de cette personne doit être assujetti à l'impôt canadien sur le revenu.

En 1978, le taux fédéral des allocations familiales était de $25.68 par mois. Les provinces peuvent modifier les taux des AF sous réserve de certaines conditions; le Québec et l'Alberta ont choisi cette formule. Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont des régimes qui complètent ceux du gouvernement fédéral.

Assistance sociale. Toutes les provinces ont des programmes d'assistance sociale à l'intention des personnes nécessiteuses. L'assistance, accordée en fonction des besoins, peut viser des articles particuliers, des services de soins non assurés et les frais d'établissements de soins spéciaux. Les services peuvent comprendre des services de soutien tels que les services d'aide-ménagère, de garderie et de développement communautaire et de prévention comprenant orientation et réadaptation.

Régime d'assistance publique du Canada. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le gouvernement fédéral assume 50% des frais d'assistance et de bien-être social aux personnes admissibles suivant la loi provinciale. La plupart des provinces ont éliminé les régimes pour les aveugles et les invalides; ces personnes peuvent recevoir une assistance en fonction du besoin par l'intermédiaire des régimes provinciaux d'assistance sociale dans le cadre du RAPC.

Services d'aide à l'enfance. Les services officiels pour la protection et le soin des enfants négligés ou privés de soins parentaux temporairement ou de façon permanente comprennent la protection dans leur propre foyer, dans un foyer nourricier ou dans un établissement, ainsi que des services d'adoption et des services aux parents célibataires. Ces programmes sont administrés par les autorités provinciales ou par les sociétés d'aide à l'enfance.

Des garderies sont exploitées par des administrations locales, des associations bénévoles ou des organismes de bienfaisance, ou encore à titre commercial. Outre

Les garderies offrent de grands défis à la création

l'autorisation, elles doivent satisfaire aux normes établies par le gouvernement provincial.

Services aux personnes âgées. De façon générale, des soins en établissement sont offerts aux personnes âgées qui ne peuvent prendre soin d'elles-mêmes. A certains endroits, des organismes publics et bénévoles ont également mis sur pied des services d'infirmières visiteuses, d'auxiliaires familiales, de consultation, d'information et d'orientation, de cantines mobiles, ainsi que des visites amicales et des répertoires de logements. Des logements à loyer modique ont été construits dans nombre de localités, et on a créé des clubs et des centres de loisirs.

Le programme fédéral Nouveaux Horizons accorde des subventions à des groupes de retraités pour des projets à but non lucratif dans des domaines tels que le conditionnement physique, l'artisanat et les passe-temps divers, les programmes historiques, éducatifs et culturels , les services sociaux, les services d'information et les centres d'activité.

Santé et bien-être et sécurité sociale sur le plan international

Le Canada participe à l'activité internationale en matière de santé, bien-être et sécurité sociale. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social représente le Canada au Comité exécutif de l'UNICEF, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Organisation panaméricaine de la santé, à la Commission des stupéfiants de l'ONU, et aux conférences et colloques pertinents des Nations Unies. Il fait également partie de plusieurs organismes internationaux non gouvernementaux qui s'occupent de politique sociale. Au besoin, des accords bilatéraux sont conclus en matière de santé et de sécurité sociale. Les ministères et organismes provinciaux participent également à l'activité dans ces domaines.

La tranquillité luxéraire du comté de Lunenburg (N.-É.).

Pêches et Environnement

Pêches et Environnement Canada, créé en juin 1971, regroupe les principales fonctions fédérales en matière de protection, de conservation et de mise en valeur du milieu et de ses ressources renouvelables.

Les principaux objectifs du ministère sont les suivants: administrer les programmes relatifs aux ressources renouvelables et fournir des services connexes; fournir des services météorologiques et climatologiques et effectuer de la recherche atmosphérique; enrayer la pollution de l'air, des eaux et des terres et prévenir de nouveaux risques; évaluer et réduire les effets néfastes d'importants travaux réalisés sur les terres fédérales ou au moyen de capitaux fédéraux; mettre sur pied des programmes à long terme de qualité de l'environnement; promouvoir et appuyer les initiatives internationales concernant l'aménagement du milieu et des ressources; et élaborer des programmes d'information et d'éducation.

Le ministère se compose de trois principaux éléments: le Service des pêches et de la mer et les Services de l'environnement, qui relèvent chacun d'un sous-ministre adjoint principal, et le Service de la planification et des finances, dirigé par un sous-ministre adjoint.

Pêcheurs de thon à Wedgeport (N.-É.)

Grand Manan (N.-B.)

Préparation de nouveaux filets à morue dans l'Île-du-Prince-Édouard

Service de la planification et des finances

Ce service se compose de deux secteurs principaux, l'un chargé d'appuyer les politiques et l'autre de fournir des services de soutien généraux. Les deux directions chargées d'appuyer les politiques aident à l'élaboration des politiques du ministère et donnent au ministre et au sous-ministre une vue d'ensemble qui permet d'harmoniser les activités du ministère. Les directions chargées des services généraux élaborent des lignes directrices, des procédures et des systèmes à l'appui de tous les éléments du ministère et assurent la liaison avec des organismes centraux comme le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique.

Bureau fédéral des évaluations environnementales

Le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été institué pour veiller à ce que les répercussions sur l'environnement soient prises en considération dans les premiers stades de l'élaboration de nouveaux projets,

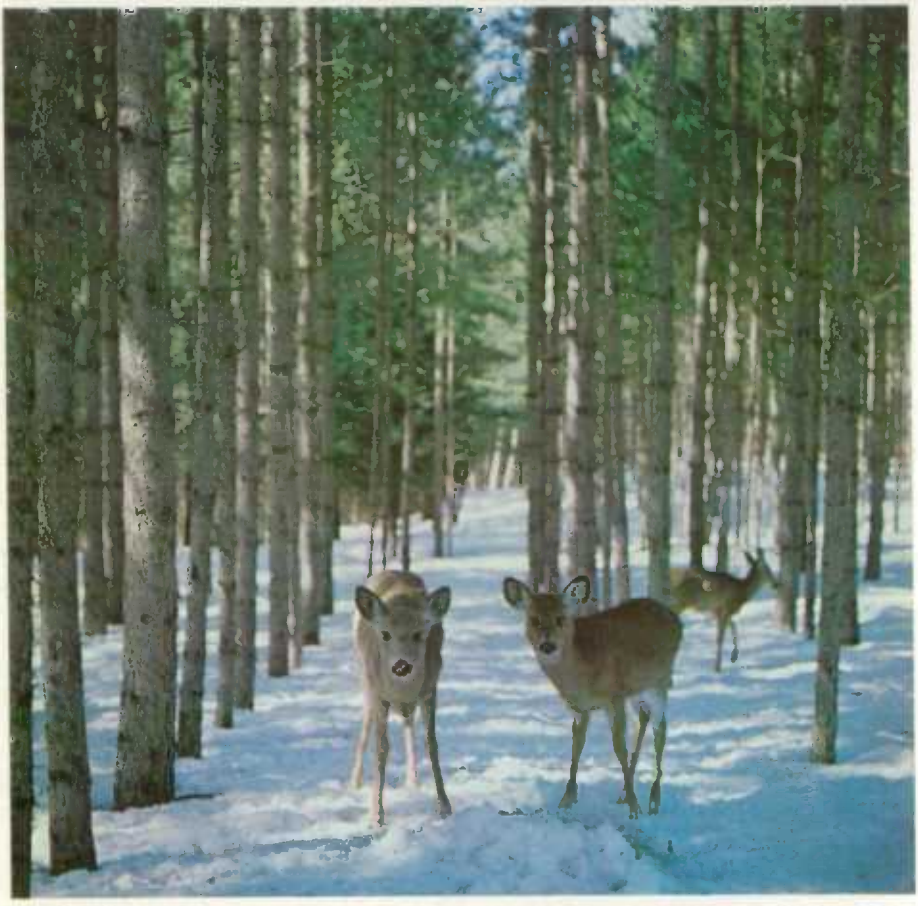

Les chevreuils sont attirés par la nourriture que leur offre la Commission de la capitale nationale dans le parc de la Gatineau (Qué.).

programmes et activités du gouvernement fédéral, qu'une évaluation environnementale soit effectuée avant que des décisions irrévocables soient prises qui pourraient avoir des effets néfastes sur l'environnement, et que les résultats de ces évaluations soient utilisés pour la planification, la prise de décisions et la mise en œuvre. Les organismes fédéraux doivent passer leurs activités au crible, et, si l'on découvre qu'une activité pourrait avoir des effets néfastes importants, il faut que cette dernière soit examinée par un groupe indépendant du Bureau fédéral des évaluations environnementales. Suivant les lignes directrices établies par ce groupe, un document sur les répercussions environnementales est préparé et soumis à un examen public. Après avoir étudié tous les éléments de la situation, le groupe recommande au ministre de l'Environnement des mesures à prendre.

Organes consultatifs

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement est chargé de conseiller le ministre dans quatre domaines généraux: l'état de l'environnement et les dangers

1.

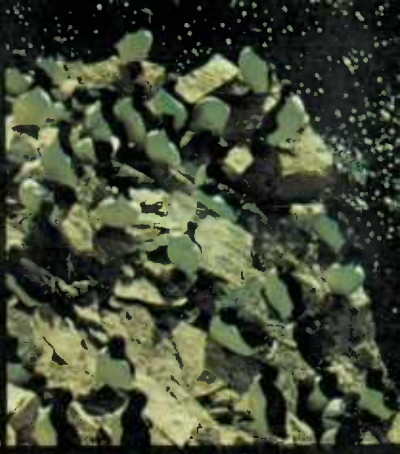

2.

3.

4.

1. Il existe 14 espèces de hiboux au Canada
2. Colonie de guillemots dans l'île Prince-Léopold (T.N.-O.)
3. Fauvette jaune nourrissant son pet
4. Pluvier dans l'île Bylot (T.N.-O.)

Chaque printemps, une journée est consacrée au nettoyage à Calgary, et les citoyens ramassent des débris sur les bords des rivières Bow et Elbow.

Des scientifiques disséquent un poisson dans un laboratoire d'Halifax (N.-É.).

qui le menacent, les priorités des programmes fédéraux ou fédéraux-provinciaux, l'efficacité des mesures prises par le ministère pour rétablir, maintenir ou relever la qualité de l'environnement, et les autres questions que le ministre peut juger utile de lui confier.

Le Conseil consultatif canadien des forêts est comptable au ministre de son activité et fait des recommandations concernant les mesures à prendre dans des

Parc national de Yoho (C.-B.). →

Mise en conserve du poisson à Grand Manan (N.-B.)

domaines de compétence fédérale en ce qui a trait aux ressources forestières renouvelables. Le Conseil consultatif canadien des pêches conseille le ministre, de l'extérieur du gouvernement, au sujet de la politique générale concernant les ressources halieutiques. Ces organes consultatifs examinent les programmes, en évaluent les répercussions et assurent la liaison avec des organismes privés. On retrouve parmi leurs membres d'éminents Canadiens des milieux industriel, universitaire et scientifique. Le Conseil consultatif canadien des forêts comprend des représentants des ministères provinciaux chargés des ressources naturelles, et le Conseil consultatif canadien des pêches, des représentants de la pêche commerciale et sportive.

Pulvérisation aérienne d'une région forestière du Québec au nord de Manitwaki, en vue d'enrayer la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Motifs céréaliers dans la vallée de la Qu'Appelle en Saskatchewan.

Agriculture

Agriculture Canada exerce des fonctions intéressant tous les Canadiens, de l'exploitant agricole au consommateur. L'activité du ministère et des organismes connexes est régie par 38 lois du Parlement.

Organisation

Six directions forment la structure du ministère. La Direction des politiques, de la planification et de l'évaluation planifie et applique les politiques dans tous les secteurs d'activité, et elle fournit les données économiques pour la planification des politiques et des programmes. La Direction de l'hygiène vétérinaire est chargée de l'inspection des viandes ainsi que du diagnostic et de la répression des maladies animales et de la recherche connexe. La Direction de la production et des marchés s'occupe de l'application des lois concernant les produits alimentaires, les approvisionnements

agricoles et la lutte contre les ravageurs et les maladies des cultures. La Direction de la recherche, qui compte 47 établissements, exécute des programmes visant à résoudre les problèmes de production, de protection et d'utilisation des cultures et des animaux. Deux autres, celle des affaires financières et administratives et celle de l'administration du personnel, complètent la structure du ministère.

Organismes connexes. Le ministre de l'Agriculture est comptable au Parlement pour sept organismes connexes. L'Office de stabilisation des prix agricoles vient en aide aux agriculteurs en fixant des prix de soutien pour certains produits alimentaires. L'Office des produits agricoles achète, vend ou importe des produits agricoles afin de maintenir un équilibre satisfaisant des stocks d'aliments au pays. La Commission canadienne du lait soutient les prix sur le marché des principaux produits laitiers de transformation. La Commission canadienne des grains délivre les permis aux exploitants d'élévateurs à grain, recommande des catégories de classification pour les grains canadiens, inspecte et pèse les grains, et exploite un laboratoire de recherche sur les céréales et les oléagineux et six élévateurs à grain fédéraux dans l'Ouest canadien. L'Office canadien des provendes assure des approvisionnements suffisants en céréales fourragères à des prix stables. La Société du crédit agricole accorde des prêts aux agriculteurs et aux syndicats agricoles. Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles surveille la création et le fonctionnement des offices nationaux de commercialisation.

Programmes et politiques

Le ministère joue un rôle de premier plan dans l'effort du gouvernement fédéral en vue d'établir une stratégie nationale de l'alimentation pour le Canada. En 1977-78, il a organisé une série de rencontres entre des ministres fédéraux et des

Un enclos étroit muni de barres encageant le cou et sert à immobiliser les bovins qui sont inspectés et traités pour des blessures ou des maladies.

Colza en fleurs en Alberta.

représentants des industries alimentaire et agricole, des consommateurs et des gouvernements provinciaux pour examiner quatre propositions. Les rencontres ont abouti à une conférence sur la stratégie nationale de l'alimentation à Ottawa. Un plan à long terme de développement agricole est également mis au point à titre d'élément essentiel de cette stratégie.

La campagne d'éradication de la brucellose dans les troupeaux canadiens s'est intensifiée en 1977-78, par la mise en œuvre d'un nouveau règlement qui impose des contrôles rigoureux des ventes et des mouvements du bétail. Aux termes de ce nouveau règlement, le Canada est divisé en trois régions suivant l'incidence de la brucellose dans chacune: les régions exemptes de brucellose, les régions à faible incidence et les régions non désignées. Le nouveau règlement contrôle le mouvement du bétail vers des destinations où les niveaux de l'infection sont inférieurs à celui qui existe là où il se trouve.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes, mise en œuvre en 1977, aide les agriculteurs à accroître leur efficacité en matière de commercialisation. Aux termes de cette loi, le gouvernement fédéral garantit les prêts accordés aux groupements de producteurs dont les membres ont besoin d'une avance comptant sur leur récolte emmagasinable. Le gouvernement fédéral paie également les intérêts sur ces prêts. Le programme vise à répartir les ventes sur la durée d'entreposage d'une récolte de façon à permettre à l'agriculteur de vendre une partie de sa récolte plus tard dans la saison, à un moment où les prix sont normalement plus élevés.

Pour favoriser le mouvement d'exportation du grain canadien, on a effectué des travaux d'une valeur de $11.5 millions au terminal à grain de Prince Rupert (C.-B.).

Pulvérisation d'un champ de pommes de terre près de Birch Hill (I.-P.-É.).

On a aménagé entre autres un nouveau quai et une installation à haute capacité pour le chargement des navires, élargi les installations pour le nettoyage et aménagé une usine de boulettage.

Les prix de divers produits ont été soutenus en 1977-78, par des achats ou par des paiements d'appoint. Des paiements ont été effectués pour les animaux d'abattage, le maïs, les tomates et concombres de serre, les poires d'été, les cerises douces, les abricots de la Colombie-Britannique, les pruneaux, les pommes de terre hâtives et les betteraves à sucre. On a acheté les excédents de pêches à noyau non adhérent et de poires Keiffer de l'Ontario.

A titre de mesure supplémentaire de protection du bétail canadien, un groupe d'étude fédéral a été institué pour contenir et éliminer toute maladie exotique qui pourrait affecter le bétail canadien. Il s'agit de maladies qui viennent de l'étranger et qui ne sont pas établies au Canada. Connu sous le nom d'Organisation canadienne pour l'éradication d'urgence des maladies et dirigé par un représentant de la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère, le groupe comprend des vétérinaires, des experts en logistique, des environnementalistes et des épidémiologistes des administrations fédérale et provinciales et des universités. Si une maladie exotique, par exemple la fièvre aphteuse, devait se déclarer, on imposerait la quarantaine à l'endroit même où se trouve le foyer de la maladie et dans les secteurs avoisinants. Tout le bétail de la région serait examiné, et les animaux infectés seraient détruits.

Vergers en fleurs près de St. Catharines (Ont.). →

Affaires extérieures

Le ministère des Affaires extérieures a trois grandes fonctions: 1) informer et conseiller le gouvernement en matière de politique étrangère, mettre en œuvre ses décisions à cet égard, promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger et auprès d'organisations internationales par la négociation d'accords internationaux et d'autres moyens; 2) promouvoir une meilleure connaissance du Canada et des Canadiens dans les autres pays; et 3) venir en aide aux Canadiens à l'étranger.

L'administration centrale est à Ottawa. Le Canada a des missions diplomatiques, ambassades ou hauts-commissariats dans 74 pays, et certaines missions sont accréditées auprès de 71 autres gouvernements. Quatre-vingt-sept pays ont des missions diplomatiques au Canada, et 45, des représentants non résidents.

Services à l'intention des Canadiens

Services consulaires et de passeports. En 1977, le ministère a délivré 739,353 passeports et titres de voyage et, par l'entremise de ses missions à l'étranger, est venu en aide à plusieurs milliers de Canadiens aux prises avec des difficultés financières, familiales ou juridiques.

Aide juridique. Les directions des affaires juridiques du ministère aident les citoyens et les sociétés du Canada dans leurs demandes de compensation auprès des gouvernements étrangers et leur fournissent des conseils en matière de droit international privé.

Relations avec les universités. La Direction des relations avec les universités favorise l'échange d'intellectuels, détache des hauts fonctionnaires auprès des

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, à une récente réunion du Conseil de sécurité de l'ONU.

universités, désigne des conférenciers et cherche à promouvoir les études canadiennes à l'étranger.

Recherche historique. La Direction des affaires historiques met les archives du ministère à la disposition des intellectuels et publie la série *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada.*

Information du public. La Direction des relations publiques cherche à sensibiliser davantage les Canadiens à la politique étrangère du gouvernement et aux questions qui la sous-tendent.

M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, accueille la princesse Margriet lors de sa visite à Ottawa, sa ville de naissance. La princesse des Pays-Bas, âgée de 35 ans, est née à Ottawa durant l'occupation de la Hollande par les nazis.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

En 1977-78, l'Agence canadienne de développement international, organisme d'État chargé de l'application du programme canadien de coopération avec les pays en développement, a entrepris une revue complète de son activité afin de mieux répondre aux besoins du tiers monde et de refléter les interrelations croissantes entre les pays industrialisés comme le Canada et les pays en développement.

Le montant de l'aide officielle au développement accordé par le Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978 se chiffre à $972.5 millions, ce qui ne comprend pas les frais administratifs ($29.5 millions). En 1977-78, la plus grande part de ces crédits, soit $636.8 millions, a été consacrée au financement de

programmes bilatéraux. L'Asie en a reçu la plus grande proportion, soit $230 millions, l'Afrique du Commonwealth $100 millions, l'Afrique francophone $110 millions, l'Amérique latine $30 millions, et les Antilles $30 millions. Le reste a été affecté à d'autres programmes, par exemple aux secours d'urgence.

L'aide bilatérale comprend quatre volets principaux: aide à la mise en œuvre de projets, aide alimentaire, aide relative aux produits et facilités de crédit. L'aide à la mise en œuvre de projets, la plus importante, est financée par des prêts et des subventions accordés par l'ACDI pour la réalisation de projets spécifiques de développement. Elle comprend l'envoi d'experts-conseil canadiens (552 dans 58 pays en janvier 1977) et la formation des nationaux, au Canada ou ailleurs, afin de les préparer à prendre la relève (près de 1,100 en janvier 1977). Vient ensuite l'aide alimentaire. L'aide relative aux produits consiste essentiellement en un compte sur lequel des sommes sont prélevées pour l'achat au Canada de matières premières, de produits semi-ouvrés et d'engrais. Des prêts de faveur de plus de $100 millions sont accordés à plusieurs pays; ils constituent une forme de crédit fort souple.

L'aide multilatérale ($289.3 millions en 1977-78) est le deuxième poste en importance au budget. Sur ce montant, $97.5 millions ont été alloués à l'aide alimentaire, surtout dans le cadre du Programme alimentaire mondial. Le deuxième bénéficiaire a été l'Association internationale de développement, organe de la Banque mondiale; la contribution canadienne à la quatrième reconstitution des ressources de la banque pour la période 1975-77 s'élève à $276 millions. Le Canada est également membre de la Banque asiatique de développement, de la Banque de développement des Caraïbes et de la Banque interaméricaine de développement, et

Ces jeunes garçons ont appris les techniques de l'exploitation agricole grâce à un organisme non gouvernemental subventionné par l'ACDI, la Fraternité d'aide du Honduras.

L'ACDI a dépensé environ $230 millions pour l'aide alimentaire en 1977-78.

il a été l'un des promoteurs de la création du Fonds africain de développement. Il compte parmi les principaux participants au Programme des Nations Unies pour le développement depuis la création de celui-ci en 1965; sa contribution pour 1977-78 se chiffrait à $34 millions. Le Canada participe également à d'autres programmes des Nations Unies, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Une part croissante du programme d'aide du Canada met en cause des organisations non gouvernementales. L'ACDI subventionne jusqu'à 50% du coût de certains projets, ce qui représentait une contribution totale de $41.9 millions en 1977-78. Elle encourage également les entreprises canadiennes à participer au développement industriel des pays du tiers monde en les invitant à investir en coparticipation.

Service administratif canadien outre-mer (SACO)

Dès sa création par un groupe d'éminents hommes d'affaires en décembre 1967, et fort de l'appui de l'Agence canadienne de développement international, le SACO s'est fixé trois objectifs: accroître l'efficacité et la productivité des pays en développement et de la population indienne du Canada en relevant leur économie et leur niveau de vie; offrir un défi et une occasion de reprendre la vie active à des centaines de Canadiens à la retraite qui ont encore beaucoup à donner et désirent mettre à contribution leur compétence et leur énergie; et contribuer au maintien de la réputation de «bon voisin» dont jouit le Canada dans le monde entier.

Des centaines de lettres exprimant la satisfaction de clients de toutes les parties du monde pour les services rendus par les bénévoles du SACO, constituent une preuve évidente du succès de cette entreprise. Le SACO a réalisé 1,700 projets dans plus de 70 pays en développement, et le programme d'aide aux Indiens du Canada connaît une expansion rapide.

Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

Depuis 1961, le SUCO a envoyé plus de 6.000 coopérants de tous âges et de toutes professions pour combler des pénuries temporaires de main-d'œuvre dans les pays en développement.

Les pays ou organismes bénéficiaires aident à payer le salaire du coopérant aux taux locaux. Le SUCO, organisation indépendante à but non lucratif, assume les frais médicaux, d'assurance, d'orientation et de voyage. La durée des contrats est généralement de deux ans.

Le SUCO s'occupe également du financement d'un petit nombre de projets d'auto-développement outre-mer et de l'éducation du public au Canada. Ses fonds proviennent en grande partie de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et le reste est fourni par des particuliers, corporations, fondations, groupes communautaires et gouvernements provinciaux.

Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI a été institué en 1970 par une loi du Parlement en réponse au besoin d'un organisme pouvant faire preuve de plus de souplesse qu'un ministère dans le

Une enseignante du SUCO en Jamaïque avec une de ses élèves.

Le CIDR s'occupe d'un système d'enseignement à par modules destiné à instruire à peu de frais la population du niveau primaire des pays en développement. Une élève plus âgée donne ici un cours de lecture à des élèves de niveau inférieur dans une petite localité des Philippines.

domaine de l'aide financière à la recherche sur les problèmes des pays en développement. Il a pour mission de favoriser le développement économique et social de ces pays, en particulier l'amélioration des conditions d'existence de la population rurale, par le moyen de recherches visant à adapter les connaissances scientifiques et techniques à des besoins précis.

Les travaux de recherche sont presque entièrement conçus et réalisés par des scientifiques et des technologues des pays et des régions intéressés, en fonction de leurs propres priorités. Le Centre, quant à lui, raffine les propositions de recherche, recommande les projets à subventionner, suit de près leur déroulement et diffuse les résultats obtenus.

Les critères d'évaluation des propositions de recherche sont les priorités des pays en développement, les possibilités d'application des résultats dans d'autres pays, la réduction des inégalités dans les niveaux de vie, le plein emploi des ressources et de la main-d'œuvre locales, et la contribution à la formation et à l'expérience des chercheurs autochtones.

L'accent est mis particulièrement sur les secteurs suivants: agriculture, alimentation et nutrition, santé, information, publications, et sciences sociales et ressources humaines.

Comme la majorité des femmes africaines, cette jeune fille du Kenya doit passer une grande partie de sa journée à transporter de l'eau, pour boire et pour faire la cuisine et le lavage. Afin de leur faciliter l'existence et d'améliorer les conditions d'hygiène, le CRDI subventionne un certain nombre de projets destinés à fournir aux populations rurales une source sûre d'eau propre.

Le CRDI est financé entièrement par le gouvernement du Canada, mais ses politiques sont établies par un conseil d'administration international. Le président, le vice-président et neuf des 21 gouverneurs administrateurs doivent être canadiens. Les 10 autres membres viennent habituellement de l'étranger, notamment de pays en développement. Le siège social est situé à Ottawa, et il existe des bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Membres de la première équipe entièrement féminine à la tour de contrôle de la circulation aérienne de la base des Forces canadiennes à Trenton.

Défense nationale

La politique de défense du Canada vise à assurer le maintien de la sécurité et de l'indépendance du pays. A cette fin, les Forces canadiennes sont liées par des accords de sécurité et de défense collectives avec les alliés du Canada dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et avec les États-Unis en vertu de l'accord du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), elles assument diverses missions de maintien de la paix et d'observation pour le compte des Nations Unies et veillent au maintien de l'aptitude du Canada à fonctionner à titre d'État souverain sur son propre territoire et dans les eaux territoriales qui relèvent de sa compétence.

Comme le principal danger qui menace le Canada sur le plan militaire est l'éventualité, si peu probable soit-elle, d'un échange nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, la politique canadienne vise entre autres à prévenir une telle situation par une activité surtout en Europe et en Amérique du Nord.

La contribution principale du Canada en Europe est la présence de plus de 5,000 militaires des forces terrestres et aériennes sous la direction du Commandement allié en Europe. Ce contingent se compose du Groupe-brigade mécanisé canadien, qui compte environ 3,000 hommes, et du Premier Groupe aérien canadien, qui comprend trois escadrons de chasseurs CF-104 et des avions d'appui tactique, ainsi que du personnel de soutien.

L'un des trois groupements terrestres de combat du Canada est chargé d'appuyer, au besoin, les forces de dissuasion de l'OTAN en Norvège. Le groupement peut être transporté par air ou par mer. Le Canada maintient également deux escadrons de CF-5 en vue d'un appui rapproché sur le flanc nord de l'OTAN. Ces appareils, ravitaillés en vol, peuvent être dépêchés rapidement en cas de crise. La collaboration avec les forces des États-Unis, en vertu d'une nouvelle entente NORAD signée en 1975 et qui sera en vigueur jusqu'en 1980, est le principal instrument de défense en Amérique du Nord. Le Canada offre actuellement les services de trois escadrons d'intercepteurs CF-101, 24 radars de surveillance, deux stations de repérage des

satellites, et il participe à l'exploitation du réseau de pré-alerte. Ces activités représentent un effectif de 10.500 personnes.

Les forces maritimes canadiennes collaborent également avec les forces américaines pour déceler et surveiller toute opération maritime qui pourrait s'avérer hostile au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Elles comptent actuellement 23 destroyers, trois sous-marins, trois navires ravitailleurs, trois escadrons opérationnels d'avions patrouilleurs anti-sous-marins à grande autonomie et un certain nombre d'avions patrouilleurs à rayon d'action plus court et d'hélicoptères anti-sous-marins. En cas d'urgence, toutes les forces maritimes du Canada peuvent être affectées à l'OTAN.

Afin d'aider les Nations Unies à faire cesser les hostilités par le maintien de la paix et l'observation de la trêve, le Canada maintient actuellement plus de 1,000 militaires au Moyen-Orient et plus de 500 à Chypre. Il alimente aussi en effectif un groupe d'observateurs militaires Inde-Pakistan, la commission militaire de l'armistice en Corée et l'organisation de surveillance de la trêve dirigée par les Nations Unies.

Pour protéger la souveraineté du Canada, les Forces armées canadiennes exercent deux grandes fonctions. Elles doivent d'abord prévenir toute atteinte qui pourrait être portée au droit du Canada d'exercer son autorité sur son territoire et ses eaux territoriales. Depuis que la zone de pêche a été établie à 200 milles, la surface en eau qui relève de la compétence du Canada constitue près de la moitié de la surface terrestre du pays, et il a fallu accroître la surveillance et l'inspection des navires de pêche et d'autres activités civiles, notamment la lutte contre la pollution. Deuxièmement, s'il devait survenir des troubles graves d'ordre public, les forces pourraient être appelées à la rescousse des autorités civiles. Aucun groupe des Forces armées n'est expressément chargé de cette fonction, mais des militaires normalement affectés à d'autres tâches peuvent parer à une telle éventualité.

Les Forces armées constituent également une source de compétences et de services auxquels on peut faire appel dans des domaines comme la recherche et le sauvetage, l'aide et le secours en cas de désastre, la construction, et la cartographie et les levés.

La construction dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada d'une piste glacée assez longue pour recevoir un Hercules était absolument nécessaire pour effectuer une enquête après l'écrasement sur terre de Cosmos 954, satellite russe à propulsion nucléaire.

Facteurs de conversion usuels des unités métriques SI en unités impériales canadiennes

Longueur

1 mm = 0.03937 po
1 cm = 0.3937 po
1 m = 3.28084 pi
1 km = 0.62137 mi

Masse (poids)

1 kg = 2.204622 lb
1 kg = 0.0011023 tonne (courte)
1 kg = 0.000984 tonne (forte)
1 kg = 32.1507 onces troy
1 g = 0.0321507 once troy
1 t = 1.102311 tonne (courte)
1 t = 0.9842065 tonne (forte)

Superficie

1 km^2 = 0.3861 mi^2
1 ha = 2.47105 acres
1 m^2 = 0.000247 acre

Volume et capacité

1 m^3 = 220 gal
1 m^3 = 35.31466 pi^3
1 m^3 = 423.78 pieds planche
1 dm^3 = 0.423776 pied planche
1 m^3 = 6.28982 barils
1 litre = 0.219969 gal
1 dm^3 = 0.027496 boisseau
1 m^3 = 27.4962 boisseaux

Masse en unités métriques SI et capacité correspondante en unités impériales canadiennes pour certaines grandes cultures:

Blé, soya, pommes de terre, pois ..... 1 t = 36.74 boisseaux
Seigle, lin, maïs ..... 1 t = 39.37 boisseaux
Colza, graines de moutarde ..... 1 t = 44.09 boisseaux
Orge, sarrasin ..... 1 t = 45.93 boisseaux
Céréales mixtes ..... 1 t = 48.99 boisseaux
Avoine ..... 1 t = 64.84 boisseaux
Graines de tournesol ..... 1 t = 91.86 boisseaux

Température

9/5 de la température en °C + 32 = température en °F

Remerciements

Les collaborateurs

Charles A. Barrett (*Performance économique du Canada, 1977-78*), directeur de l'Analyse générale de l'économie pour le Conference Board au Canada. B.A. Toronto, 1970; M.Sc. en économie, 1971; Ph.D. en économie, 1975, London School of Economics (University of London). Chargé de la surveillance de l'enquête trimestrielle du Board sur les attitudes des entreprises et les intentions d'achat des consommateurs, d'études spéciales en économie appliquée, ainsi que de documents techniques hors série et du contenu des colloques et conférences du Board. Auteur d'un certain nombre d'études et d'articles.

J.L. Granatstein (*Histoire*), professeur d'histoire à l'Université York. B.A. Royal Military College, 1961; M.A. Toronto, 1962; Ph.D. Duke University, 1966. Auteur de *The Politics of Survival: The Conservative Party of Canada 1939-45* (Toronto, 1967); en collaboration avec R.D. Cuff, de *Canadian-American Relations in Wartime* (Toronto, 1975, 1977); de *Canada's War: The Politics of the Mackenzie King Government 1939-45* (Toronto, 1975); en collaboration avec J.M. Hitsman, de *Broken Promises: A History of Conscription in Canada* (Toronto, 1977); et d'autres livres et articles.

Gordon McKay (*Le climat*), directeur de la Direction des applications météorologiques au ministère des Pêches et de l'Environnement du Canada. B.Sc. Manitoba, 1943; M.Sc. McGill, 1953. Cet article est une version abrégée de «Climatic Resources and Economic Activity» qui paraît dans *Canada's Natural Environment: essays in applied geography*, réalisé par G.R. McBoyle et E. Sommerville (Methuen Publications, Toronto, 1976).

John S. Moir (*Religion*), professeur d'histoire au Scarborough College de l'Université de Toronto. B.A. Toronto, 1948; M.A., 1949; Ph.D., 1954; D.D., 1975. Auteur de *Church and State in Canada West* (Toronto, 1959); *The Church in the British Era*, vol. 2 de *A History of the Christian Church in Canada* (Toronto, 1972), *Enduring Witness: A History of the Presbyterian Church in Canada* (Toronto, 1974), et d'autres ouvrages et articles.

Olav Slaymaker (*Le territoire*), professeur agrégé de géographie à l'Université de la Colombie-Britannique. B.A. Cambridge, 1961; A.M. Harvard, 1963; Ph.D. Cambridge, 1968. Corédacteur de «Mountain Geomorphology», *Tantalus*, 1972, et auteur d'articles sur la géographie physique de l'Ouest du Canada.

Dixon Thompson (introduction de *L'environnement*), professeur agrégé de sciences de l'environnement, Faculté de l'environnement, Université de Calgary. B.Sc. Alberta, 1964; Ph.D. Illinois, 1970. Anciennement assistant de recherche à la Commission des études canadiennes de l'AUCC et conseiller scientifique auprès du Conseil des Sciences du Canada. Expert-conseil et auteur d'un certain nombre d'articles sur la «Conserver Society».

Provenance des photographies selon le numéro de page

Couverture E. Otto/Miller Services
Frontispice. Malak
3. George Hunter
7. Crombie McNeill/Photothèque
9. Morant/Miller Services
10. J. de Visser/Photothèque
11. E. Otto/Miller Services
12. George Hunter
13. Ministère du Tourisme du Nouveau-Brunswick
14. Malak
15. Hattenberger/Alpha diffusion
17. George Hunter
19. O.J. Dell/Photo Source
21. Sig Bradshaw
22. Barbara Johnstone
23. Deryk Bodington
25. O.J. Dell/Photo Source
27. Malak
28. Semak/Miller Services
29. (1) Malak; (2) George Hunter/Photothèque; (3),(4) Dunkin Bancroft/Photothèque; (5) Perkins/Photothèque
33. Malak
34. Bryce Flynn
35. Bryce Flynn
37. Michael Saunders
45. G. Zimbel/Island Documentaries
46. Bryce Flynn/Photothèque
47. Hattenberger/Alpha diffusion
49. Deryk Bodington
50. Audrey Giles/Photo Source
51. Audrey Giles/Photo Source
53. Fred Bruemmer (haut); Audrey Giles/Photo Source (bas)
54. (1) E. Otto/Miller Services; (2),(3) George Hunter
60. Bryce Flynn
61. Bryce Flynn/Photothèque (2)
62. Bryce Flynn
63. Malak
64. Deryk Bodington
65. Sheffer/Miller Services
66. G. Zimbel/Island Documentaries
67. *Winnipeg Free Press*
68. Theatre Calgary
69. Théâtre de Quat'sous
70. Stratford Festival
71. The Vancouver Playhouse
72. Société de développement de l'industrie cinématographique
73. Sig Bradshaw
74. George Hunter
75. Galerie nationale du Canada
Bequest of Dr. J.M. MacCallum, Toronto, 1944

77. Musée national de l'homme
78. Musée national des sciences naturelles
79. Musée national des sciences et de la technologie
81. Bibliothèque nationale
82. Deryk Bodington
83. Les Grands Ballets Canadiens
85. Barry Dursley/Photo Source
87. Centre national des Arts
89. G. Zimbel/Island Documentaries
90. Fred Bruemmer
92. Richard Harrington
93. Barry Dursley/Photo Source
94. Murdoch Maclean
95. Hattenberger/Alpha diffusion
97. Bryce Flynn/Photothèque
99. Malak
101. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
103. Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie
104. Conseil national de recherches du Canada
106. Bryce Flynn/Photothèque
107. Malak
109. George Hunter
111. Fred Bruemmer
113. Service de l'environnement atmosphérique
115. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
118. Conseil de recherches médicales
119. British Columbia Telephone Company
120. Newfoundland Telephone Company Ltd.
121. *Winnipeg Free Press*
123. Bryce Flynn
124. Société Radio-Canada
125. Société Radio-Canada
126. Postes Canada
127. Michael Saunders
128. Santé et Bien-Être Canada
129. Santé et Bien-Être Canada
130. Malak
131. Malak
132. Les photographes Ellefsen Ltée
133. E. Bork
135. Bryce Flynn
137. Marian Jeffery
139. Deryk Bodington
140. Sheffer/Miller Services
141. Malak (2)
142. Pierre E. Trudel
144. Pierre E. Trudel
145. Presse Canadienne
146. George Hunter
149. United Nations/Photo by M. Grant
154. George Hunter
155. George Hunter

157. Malak
158. George Hunter
159. George Hunter
160. Bryce Flynn/Photothèque
161. Malak
162. O.J. Dell/Photo Source
163. Bill Staley/Photothèque
164. Alec Burns/Photo Source
165. Deryk Bodington
166. Michael Saunders
168. Les photographes Ellefsen Ltée
171. Onoszko/Miller Services
172. J. de Visser/Photothèque
173. George Hunter
174. George Hunter
175. Les photographes Ellefsen Ltée
176. Deryk Bodington
177. George Hunter
178. Malak (haut); J.E. Lozanski (bas)
179. Imperial Oil Ltd.
181. Klockner-Moeller Ltd.
182. TransCanada PipeLines
184. Bralorne Resources Ltd.
185. O&K Orenstein & Koppel Canada Ltd.
186. Pitts Engineering Construction Ltd.
188. Pierre Gaudard/Photothèque (3)
189. Pierre Gaudard/Photothèque (3)
190. Canadian Utilities Ltd.
191. Norris/Miller Services
192. G. Zimbel/Island Documentaries
197. Chiasson/Alpha diffusion (haut); BP Canada (bas)
198. Blohm/Miller Services
201. Malak
202. E. Bork
203. George Hunter
205. Malak
207. Murdoch Maclean
208. Environnement Canada (haut); Bralorne Resources Ltd. (bas)
209. H. Blohm/Photothèque (haut); Les photographes Ellefsen Ltée (bas)
210. Bryce Flynn/Photothèque (haut); Barbara Johnstone (bas)
211. Bryce Flynn
212. George Hunter
213. George Hunter
215. Interprovincial Steel and Pipe Corp. Ltd.
217. George Hunter
219. Malak
221. Malak
222. Barry Dursley/Photo Source
223. Sig Bradshaw
226. Deryk Bodington
227. Malak
228. Murdoch Maclean

229. George Hunter
231. George Hunter
233. Les photographes Ellefsen Ltée
235. Bryce Flynn
236. Sig Bradshaw
237. Malak
238. Malak
239. Malak
240. Ministère des Affaires indiennes et du Nord
241. Malak
245. Deryk Bodington
246. O.J. Dell/Photo Source (haut); Barbara Johnstone (bas)
247. G. Zimbel/Island Documentaries
248. Deryk Bodington
249. Pierre E. Trudel
251. Deryk Bodington
253. Bryce Flynn/Photothèque (3)
255. Miller Services
256. Malak
258. Pierre Gaudard/Photothèque
259. Malak
260. Richard Harrington
261. Deryk Bodington
262. E. Bork (haut); Canadian Foremost Ltd. (bas)
263. Miller Services
264. Michael Saunders
265. Malak
268. George Hunter
269. Malak
271. George Hunter
273. Malak
275. Malak
277. George Hunter
279. Bryce Flynn
281. Gendarmerie royale du Canada
283. Alec Burns/Photo Source
285. Commission de l'emploi et de l'immigration Canada/Ministère
286. Commission de l'emploi et de l'immigration Canada/Ministère
287. Malak
288. Ted Grant/Miller Services
289. Alberta Gas Trunk Line
290. Deryk Bodington
291. Roy Nat
293. George Hunter
295. Ministère de l'Expansion économique régionale
296. George Hunter
297. George Hunter
298. Consommation et Corporations Canada
299. Malak
301. Sig Bradshaw
302. Ministère des Affaires des anciens combattants
303. Malak

304. Santé et Bien-Être Canada
305. D. Paterson/Santé et Bien-Être Canada (2)
307. Deryk Bodington
308. Deryk Bodington
309. Silvio Fiore/Alpha diffusion
310. Santé et Bien-Être Canada
311. George Hunter
312. Office de tourisme du Canada (haut); Michael Saunders (bas)
313. George Hunter
314. Malak
315. (1) Woods/Miller Services; (2) Fred Bruemmer; (3) Woods/Miller Services; (4) Jean-Louis Frund/Photothèque
316. Deryk Bodington (haut); Bryce Flynn (bas)
317. Miller Services
318. Malak (haut); Pêches et Environnement Canada (bas)
319. Malak
320. Bryce Flynn/Photothèque
321. Deryk Bodington
322. George Hunter/Photothèque
323. Malak
324. Ministère des Affaires extérieures
325. *The Citizen*, Ottawa, Canada
326. Agence canadienne de développement international
327. Agence canadienne de développement international
328. Service universitaire canadien outre-mer
329. Centre de recherches pour le développement international
330. Centre de recherches pour le développement international
331. Ministère de la Défense nationale
332. Ministère de la Défense nationale

A noter: Adresser toute demande de renseignements au sujet des photos de la Photothèque à l'Office national du film du Canada.

Index

Acte du Parlement 267-76
—Amérique du Nord britannique 33,267-70,273,276-7,280
Activités scientifiques 105-18
Affaires des anciens combattants 300-2
Affaires extérieures, ministère 142-51,356-7
Affaires indiennes et du Nord, ministère 47-53,133-7
Agence canadienne de développement international (ACDI) 325-7
Agriculture Canada 319-22
—bétail 164-7
—fourrures 169-70
—grandes cultures 160-1
—horticulture 161-4
—production laitière 167-8
—recherches 105-8
—volaille et œufs 169
Appalachienne-acadienne tempérée, sous-région 12
Archives publiques du Canada 82
Arctique 4-11
—basses terres sédimentaires 6
—bouclier 6
—recherches 110-2
—toundra 4-5
Arts et culture 66-87
—administration publique 83-7
—bibliothèques et archives 80-2
—musées et galeries 75-9
Assurance-chômage 191-3,196-8
—hospitalisation 306
—maladie 306
—revenu 307-9
—vie 255
Assurances 255
—risques 255
Autochtones 47-54
—Indiens 47-9
—Inuit 49-54

Balance des paiements internationaux 248-50
—mouvements de capitaux 249-50
Banque 252-3
—d'épargne du Québec 254
Banque du Canada 252-3
Banques à charte 254
—caisses d'épargne et de crédit et caisses populaires 255
—sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires 254-5
Basses terres sédimentaires arctiques 6
—baie d'Hudson 7-8
—Saint-Laurent 13-4
Bétail 164-7
Bibliothèque nationale 80-1
Bibliothèques 80-1
Bouclier canadien 8
—subarctique, sous-région 8
—tempéré 13

Cabinet fédéral 270,272
Centre de recherche pour le développement international (CRDI) 329-30
Charbon 186
Chef de l'opposition 272
Chemin de fer 259-60
Chômage 191-3,196-8
—Commission d'assurance 196-8
Citoyenneté, acquisition 283-4
—promotion du civisme 284
Climat 18-27
—économie 18,22-7
—recherche 26-7
—ressource 18-9
—risque 19-21
Climatologie, applications 22-7
—agriculture et exploitation forestière 22-3
—construction 25
—loisirs 26
—mise en valeur des ressources 24
—planification de l'utilisation des terres 24-5
—tourisme 26
—transports 25-6
Collèges communautaires 96-7
—autres 95-7
Commerce 218-35
—balance des paiements internationaux 248-50
—crédit à la consommation 223-4
—détail 218-22
—de gros 225-6
—indice des prix 229-30
—intérieur 218-26

Commerce, international 231-5
—services 226-8
—ventes directes 222-3
Commission de la capitale nationale 58-9,133
—de l'emploi et de l'immigration du Canada 196
Commission géologique du Canada ... 114-5
Commission nationale des libérations conditionnelles 282
Commission du service civil 58
Communications, ministère 116-7,121
—recherche 116-7
—systèmes 119-23
Compétence en matière d'éducation 88-9
Conseil des Arts 68,70,73-4,85
Conseil national de recherches 103-5,116-7
Conseil privé 270,272
Conseil de recherches médicales 118
Conseil du Trésor 55-6
Consommation et Corporations 296-9
—credit 223-4
—indice des prix 229-30
Constitution 32-4,267-74
—Acte de l'Amérique du Nord britannique 33,267-74,276-7,280
Cordillère, région de la 15-7
Cour suprême du Canada 278
Crédit à la consommation 223-4
Croissance et évolution de l'industrie 199-203

Défense nationale, ministère 331-2
Développement des ressources 157-90
Droit et l'appareil judiciaire 276-82
—sources 276
—réforme 277-9
Durée du travail 194-5

Économie 153-265
—application de la climatologie 18,22-7
Éducation 88-100
—administration 88-9
—adultes 98
—collèges 95-7
—effectifs scolaires 91,93,96,98-100
—enseignants 97
—financement 98-100
—organisation 90-2
—primaire et secondaire 92-4
—universitaire 95-6
Églises 63-5
Emploi 191-8
—gains et durée du travail 194-5
—et immigration 285-7
—organisations de travailleurs 195-6
—population active 191-3
—programmes fédéraux 285-91
Énergie, Mines et Ressources 114-6
—production 179-90
—recherche 114-6
—ressources 116,179-90
Énergie électrique 187,190
—thermonucléaire 187,190
—production et consommation 190
—recherche 187,190
—ressources hydrauliques 187,190
—thermique classique 187
Environnement 1-27,108-14,314,316,318
—climat 18-27,112
—conservation 2-3,108-14
—naturel 1-27,108-14,311,313-4,316,318
—recherche 108-14
—service de la gestion 108-9
—service de la protection 112-3
État civil 39-46
Expansion économique régionale 294-5
Exploitation forestière 173-4
Exportations 232-3

Fermes (voir Agriculture)
Films 125
Finances 236-55
—administration publique 236-45
—éducation 91,98-100,240
—fédérales-provinciales 150-1
—gouvernement fédéral 236-45
—gouvernement municipal 247
—gouvernement provincial 242-6
—investissements 204-7
—monnaie et banque 251-5
—publiques 236-47
Forêt tempérée de l'Est, région de la 4,11-4
Fourrures 169-70

Gains 194-5
Galerie nationale 76-7
Galeries, arts 75-7
Gaz naturel 114-6,182-3,185
—production 182-5
—recherche 114-6
—ressources 182-3,185
Géographie physique 1-17
Gouvernement 267-75
—fédéral 267-74
—finances 236-45
—organisation 267-75

Gouvernement, finances ... 236-45
—provincial et territorial ... 274-5
—recherche ... 101-18
—responsabilités et services ... 267-332
Gouvernement local et municipal ... 275
—finance ... 239-44,247
Gouvernement municipal ... 275
—finance ... 237,239-44,247
Gouvernement provincial ... 274-5
—finance ... 242-6
Gouverneur général ... 270,272-3
Grains ... 159-61,292
Grandes cultures ... 160-1

Histoire ... 31-8
Horticulture ... 161-4

Immigration ... 286
Importations ... 233-5
Impôts ... 236-42,245-7
Indice des prix à la consommation ... 229-30
Indiens ... 47-9
Industrie et commerce, ministère ... 292-3
—dépenses d'investissements ... 204-7
—expansion ... 292-3
—habitation ... 208-11
—recherche ... 103-5
Industries forestières ... 171-6
—appartenance et administration des forêts ... 172-3
—exploitation forestière ... 173-4
—manufacturières ... 212-7
—pâtes et papiers ... 175-6
—scieries et ateliers de rabotage ... 174
—transformation du papier ... 175
Inflation ... 153-6
Investissements ... 204-7
—mouvements ... 249-50
Inuit ... 49-54
Inuitienne, sous-région ... 5-6

Langues officielles, loi ... 55-8
—Commissaire ... 55
Libérations conditionnelles ... 282
Lieutenant-gouverneur ... 269-70
Logement ... 173-4
Loi sur l'assurance-chômage ... 196-8
—sur la citoyenneté ... 283-4
—habitation ... 208-11
—immigration ... 285-6
—pénitenciers ... 282
—subventions au développement régional ... 294
—travail ... 191-8,288-91
Loisirs ... 127-41
—manifestations et attractions ... 129-30
—parcs ... 133-8
—programmes des administrations publiques ... 132-3
—récréation ... 130,132

Main-d'œuvre Centres ... 285
—services ... 285
Minéraux ... 114-6,179-86
—production ... 179-86
—recherche ... 114-6
—ressources ... 179-86
Monnaie et banques ... 251-5
Multiculturalisme ... 59-62
Musées ... 75-9
—nationaux ... 75-9

Nations Unies ... 147,148-9,332

Office national du film ... 61
Office de tourisme du Canada ... 140
Oléagineux ... 159-60,292

Parcs ... 133-8
—Canada ... 133-7
—et lieux historiques nationaux ... 133-4
Parlement ... 267-74
—Chambre des communes ... 267-74
—Sénat ... 267-74
Partis politiques ... 274
Pâtes et papiers ... 175-6
Pêches et Environnement Canada ... 108-14,311-8
—recherche ... 108-14
Pensions ... 300-2,307-10
—anciens combattants ... 300-2
—Canada ... 307-8
—Québec ... 307-8
Pénitenciers ... 282
Performance économique ... 153-6
Pétrole ... 114-6,182-3,185
—production ... 182-3,185
—recherche ... 114-6
—ressources ... 182-3,185
Plaines intérieures ... 10
Plans des concepteurs ... 1-3
—évaluation des effets ... 26-7

Police ... 280-1
—Gendarmerie royale ... 280-1
—municipale ... 280
—provinciale ... 280
Politique culturelle ... 83-7
Population ... 39-62
—active ... 191-6
—autochtones ... 47-54
—état civil ... 39-46
—groupe linguistique ... 55-8
—multiculturalisme ... 59-62
Pouvoir judiciaire ... 277-8
—législatif ... 272-4
Prairies, région des ... 14-5
Premier ministre ... 270,272-4
Production laitière ... 167-8
Produit national brut ... 153-6,248
Profession d'homme de loi ... 280
Programmes de santé ... 304-6
—assurance-maladie ... 306
—recherche médicale ... 118

Radio-Canada, Société ... 124-5
Recensement du Canada ... 39-46
Recherche ... 101-18
—agricole ... 105-8
—climatique ... 112
—communication et espace ... 116-8
—énergie, mines et ressources ... 114-6
—sur environnement ... 108-14
—gouvernementale ... 101-18
—industrielle ... 103-5
—médicale et sanitaire ... 118
—sur les pêches ... 119
—universitaire ... 105
Récréation ... 130-3
Région de la Cordillère ... 15-7
—forêt tempérée de l'Est ... 11-4
—des Prairies ... 14-5
—savane subarctique et de la forêt boréale ... 7-8,10-1
—toundra arctique ... 4-6
Reine, la ... 129,270,272
Relations extérieures ... 142-51
—avec l'Afrique ... 147
—avec l'Amérique latine ... 147
—avec l'Asie et région du Pacifique ... 145-6
—avec le Commonwealth ... 150
—avec les États-Unis ... 143
—avec l'Europe ... 144-5
—avec la Francophonie ... 150
—avec le Moyen-Orient ... 147
—avec les Nations Unies ... 148-9
—optique fédérale-provinciale ... 150-1
—politique ... 142-51
Religion ... 63-5
Ressources hydrauliques ... 187,190
—transports par eau ... 264-5
Richesses naturelles ... 157-90
—agriculture ... 157-70
—forêts ... 171-6
—minéraux et énergie ... 179-90
—pêches ... 177-8

Salaires ... 194-5
Santé et Bien-Être ... 303-10
—assurance ... 306
—recherche ... 118
—services ... 303-6
—soins ... 303-6
Savane subarctique et de la forêt boréale ... 7
Sciences et Technologie, ministère d'État ... 102
—dans l'administration publique ... 101-18
—Conseil du Canada ... 102
—industrielles ... 103-5
—politiques ... 101-2
—universitaires ... 105
Scieries et ateliers de rabotage ... 174
Secrétaire d'État, ministère ... 56-8,60,133,283-4
Sécurité sociale ... 307-10
Sénat ... 267-74
Service administratif canadien outre-mer (SACO) ... 327-8
Service canadien de la faune ... 110
Service canadien des forêts ... 109-10
Service canadien des pénitenciers ... 282
Service de l'environnement atmosphérique ... 21,112
Service national des libérations conditionnelles ... 282
Service postal ... 126
Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) ... 328
Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) ... 208-11
Solliciteur général, ministère ... 281-2
Sources du droit ... 276
—réforme ... 277
Statistique Canada ... 103,248

Télécommunications ... 119-23
Territoire ... 4-17
Tourisme ... 138-40
Toundra ... 4-5

Transports 256-65
—aériens 256-9
—Canada 256-7
—par eau 264-5
—ferroviaires 259-60
—routiers 260-3
Travail, ministère 288-91
—Code canadien 288,291
—législation 288
—organisations 195-6
Tribunaux fédéraux 277-8
—provinciaux 279

Universités 95-5
—enseignement 95-6
—recherche 105
Utilisation des terres 1-3,111

Ventes 218-28
—de détail 218-22
—directes 222-3
—de gros 225-6
Volaille et œufs 169

Canada
Capitale fédérale
Capitale provinciale
MILLES
KILOMÈTRES
OCÉAN ARCTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
ALASKA
U.R.S.S.
GROENLAND (DANEMARK)
ÎLES REINE ÉLISABETH
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
ÎLE VICTORIA
ÎLE BAFFIN
DISTRICT DE FRANKLIN
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE KEEWATIN
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
YUKON
COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
BAIE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
Détroit d'Hudson
Baie d'Ungava
BAIE D'HUDSON
Baie James
Grand lac de l'Ours
Grand lac des Esclaves
Lac Winnipeg
Lac Supérieur
Lac Huron
Lac Michigan
Lac Érié
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
WHITEHORSE
DAWSON
YELLOWKNIFE
EDMONTON
CALGARY
VANCOUVER
VICTORIA
REGINA
SASKATOON
WINNIPEG
CHURCHILL
THUNDER BAY
TORONTO
OTTAWA
MONTRÉAL
QUÉBEC
HALIFAX
FREDERICTON
SAN FRANCISCO
CHICAGO
DETROIT
NEW YORK
BOSTON
NOUVELLE-ÉCOSSE
NOUVEAU-BRUNSWICK
ÎLE VANCOUVER
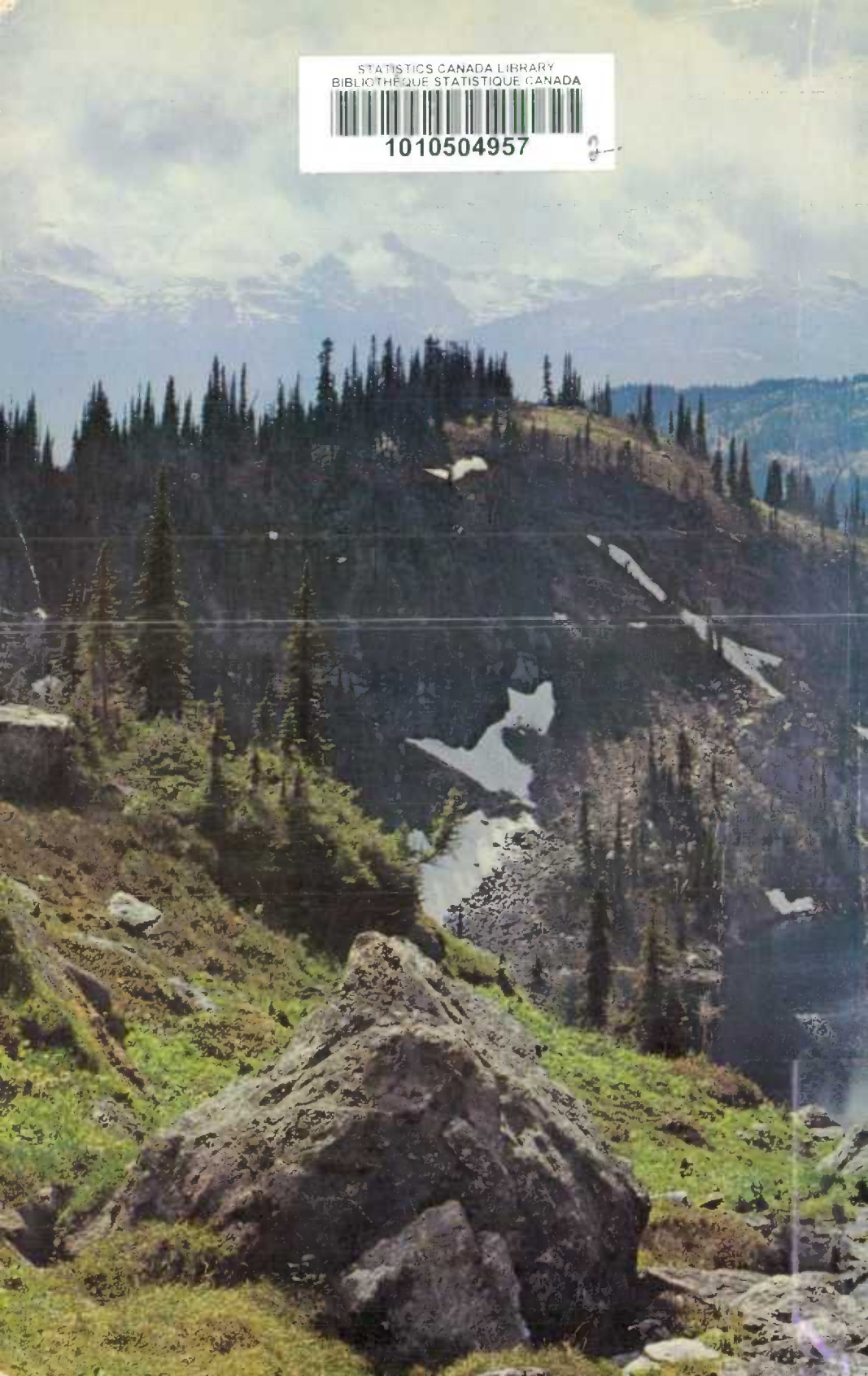
STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010504957